

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Abderrahmane Mira de Béjaia  
Faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et sciences  
commerciales

## **Mémoire**

En vue de l'obtention du diplôme de Magister  
Es Sciences Economiques,  
Option : Dynamique Economique, Développement Local et Territoires

*Thème :*

*Gouvernance des territoires littoraux et gestion  
durable des ressources renouvelables :  
Cas de la ressource halieutique dans  
la baie de Béjaia*

Présenté par : BENNACER Nasreddine

Sous la direction de : Pr KHERBACHI Hamid.

Dr CHAKOUR Saïd Chaouki.

Devant le jury composé de :

- Pr. BELATTAF Matouk, président, Université A/Mira de Bejaia.
- Pr. TESSA Ahmed, examinateur, Université M/Mammeri de Tizi-Ouzou.
- Pr. KHERBACHI Hamid, rapporteur, Université A/Mira de Bejaia.
- Dr. CHAKOUR Saïd Chaouki, rapporteur, Université de Jijel.

**2010**

## *Remerciements*

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mes directeurs de mémoire, Monsieur le Pr. KHERBACHI Hamid et Monsieur le Dr. CHAKOUR Said Chaouki, d'avoir accepté d'assurer la direction du présent mémoire. Je les remercie infiniment pour m'avoir fait partager leurs connaissances et expérience, pour m'avoir encadré et orienté jusqu'à l'aboutissement de ce travail.

Je remercie également Monsieur le Pr. BELATTAF et Monsieur le Pr. TESSA d'avoir accepté de juger mon travail.

Ma gratitude et remerciements vont à Monsieur le Pr. KHELADI, ainsi qu'à l'ensemble de mes enseignants, pour leur disponibilité, leurs orientations et conseils.

Ma sincère reconnaissance à Monsieur HALLACI Abdelhamid, responsable du pôle nord-est du Commissariat National du Littoral, pour son soutien, son aide et sa disponibilité.

J'exprime également ma gratitude aux membres de l'équipe GEMALIT de l'IRD Marseille, particulièrement à Messieurs ; le Dr. DAHOU Tarik et le Dr. CHEBIRA Boualem.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du personnel des différentes administrations publiques et organismes visités à savoir ;

- La Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques de la wilaya de Bejaia.
- La Caisse Nationale des Assurances Sociales (Bejaia).
- Le Centre National du Registre de Commerce (Bejaia).
- La Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya de Bejaia.
- Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutique.
- La direction du Parc National d'El Kala.
- L'Entreprise de Gestion du Port de Pêche d'El-Kala
- La Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques de la wilaya d'El Taref.
- La Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya d'El Taref.
- Les entreprises Béjaia maintenace et ISLMAN.

Je tiens également à exprimer mes chaleureux remerciements à l'ensemble des pêcheurs des wilayas de Bejaia et d'El Taref, ainsi qu'à toute personne qui m'a aidé dans la réalisation de mon travail de terrain.

En fin, un grand merci à toute ma famille et à tous mes amis particulièrement AIT ATMANE F., LANCEUR S., KHIRI N., Salah, Moubarek, Nissa, Ryma ainsi qu'à toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

BENNACER Nasreddine

## *Dédicaces*

Je dédie ce mémoire à toute ma famille pour son soutien  
et ses incessants encouragements.

## **Sommaire**

Introduction générale

Chapitre I : Gouvernance, territoire, et ressources naturelles ; quelques éléments de définitions

I- Territoire et gouvernance ; quelques éléments de définitions

II- Les ressources naturelles

Chapitre II : Organisation des activités d'exploitation des ressources halieutiques en Algérie

I - Aperçu historique sur le secteur de la pêche maritime en Algérie avant l'indépendance

II- Aperçu sur l'organisation du secteur de la pêche en Algérie après l'indépendance

III- L'organisation de la production et l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie

Chapitre III : Exploitation de la ressource halieutique en Algérie

I- Moyens de production et outils d'exploitation de la ressource halieutique

II- La production halieutique en Algérie

III- Quelques indicateurs socioéconomiques du secteur de la pêche en Algérie

IV- Perspectives du secteur de la pêche en Algérie

Chapitre IV : Exploitation de la ressource halieutique dans la wilaya de Bejaia

I- Présentation des potentialités halieutiques de la wilaya de Bejaia

II- Outils et moyens d'exploitation de la ressource halieutique

III- La production halieutique de la wilaya de Bejaia

Chapitre V : Résultats de l'enquête de terrain au niveau du port de pêche de Bejaia

I- Méthodologie de l'enquête

II- Analyse et interprétation des résultats de l'enquête

Chapitre VI : Analyse comparative des secteurs de la pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref

I- Présentation des potentialités halieutiques de la wilaya d'El Taref

II- Présentation de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref

III- Comparaison entre les potentialités halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref

IV- Productions halieutiques et dynamiques entrepreneuriales dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref

Conclusion générale

Références bibliographiques

Annexes

Liste des tableaux

Liste des graphiques

Liste des figures

Table des matières

## **Acronymes et abréviations**

**ACORENA** : Atelier Coopératif de Réparations et constructions Navales.

**ANDP** : Agence Nationale pour le Développement des Pêches.

**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes.

**BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

**BM** : Banque Mondiale.

**CCI** : Crédit Concessionnel Italien.

**CEE** : Communauté Economique Européenne.

**CERP** : Centre d'Études, de Recherches appliquées et de documentation pour la Pêche et l'aquaculture.

**CFP** : Centre de Formation Professionnel.

**CGPM** : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée.

**CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales.

**CNDPA** : Centre National de Développement pour la Pêche et l'Aquaculture.

**CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité agricole.

**COPEMED** : Cooperación Pesca Mediterráneo (Coopération Pêche Méditerranéenne).

**DPAT** : Direction de la planification et de l'aménagement du territoire.

**DPRH** : Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

**DPRHW** : Directions de la Pêche et des Ressources Halieutiques de Wilaya.

**E.CO.REP** : Entreprise Nationale de Construction et de Réparation des navires de pêche.

**E.NA.PECHE** : Entreprise Nationale des Pêches.

**EAM** : Ecole d'Apprentissage Maritime.

**EFTP** : Ecole de Formation en Techniques de la Pêche.

**EGPP** : Entreprise de Gestion des Ports de Pêche.

**FAO**: Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole.

## *Acronymes et abréviations*

---

**FNDPA** : Fond National de Développement de la Pêche et l'Aquaculture.

**GIPA** : Gestion Intégrée de la Pêche et l'Aquaculture.

**GMH** : Grands Migrateurs Halieutiques.

**ICCAT**: International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique).

**INSPA** : Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture.

**ISTPA** : Institut Scientifique et Technique des Pêches et d'Aquaculture

**ISTPM** : Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes.

**ITPA** : Institut Technique de la pêche et de l'Aquaculture.

**MPRH** : Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

**OAP** : L'Office Algérien des Pêches.

**OCDE** : l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques.

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé.

**ONDPA** : Office National Développement et de Protection Aquacole.

**ONP** : Office National des Pêches.

**PCSC** : Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance.

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise.

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement.

**PSRE** : Programme de Soutien à la Relance Economique.

**RGPH** : Recensement Général de la population et de l'Habitat.

**SARL** : Société à Responsabilité limitée.

**SDDAPA** : Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture.

**SNA** : Schéma National de l'Aquaculture.

**SNAT** : Schéma National d'Aménagement du Territoire.

**ZAA** : Zones d'Activité de l'Aquaculture.

**ZPR** : Zone de Pêche Réservee.

**E I** : Evolution Indiciaire.

**Emb** : Embouchure.

**Max** : maximum.

## *Acronymes et abréviations*

---

**Min** : minimum.

**Moy** : Moyenne.

**PM** : Petit Métier.

**RC** : Retenue Collinaire.

**C.V** : Chevaux.

**cm** : centimètre.

**Da - DA** : Dinar algérien.

**Dollar EU - USD**: Dollar Etats Unies.

**ha** : hectare.

**J** : jour.

**kg** : Kilogramme.

**km** : kilomètre.

**km<sup>2</sup>** : kilomètre carré.

**L** : litre.

**m** : mètre.

**m<sup>2</sup>** : mètre carré.

**m<sup>3</sup>** : mètre cube.

**ml** : mètre linéaire.

**T** : tonne.

**V A** : Valeur ajoutée.

## **Introduction générale**

Le développement économique d'un territoire passe nécessairement par l'utilisation de ses ressources et potentialités naturelles. L'exploitation de ces ressources, non renouvelables ou renouvelables, conduit souvent à une amélioration du tissu socioéconomique du territoire ainsi que du bien-être des individus. Cependant, cette exploitation génère souvent des externalités négatives qui pèsent lourdement sur l'environnement et s'accompagnent de graves conséquences liées à l'épuisement des ressources naturelles et à la détérioration des écosystèmes terrestres et aquatiques. Dans ce contexte, entre la quête d'un développement socioéconomique et la préservation de l'environnement, l'homme est tenu de se pencher sur les questions d'usage et de gestion des ressources afin de garantir sa propre survie et celle des générations futures. Dans cette optique, une analyse en termes de gouvernance des territoires, qui tient compte à la fois des questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, ainsi que celles qui relèvent des interactions entre l'homme et la nature, nous semble un autre axe susceptible d'apporter des éléments explicatifs aux nombreuses questions relatives au développement territorial.

Parmi les ressources naturelles les plus exploitées à l'échelle planétaire, la ressource halieutique jouit d'une place privilégiée au sein des sociétés. Aussi ancienne que la chasse et la cueillette, l'activité de pêche fut l'une des premières activités de subsistance que l'homme a connue. Depuis, avec la multiplication de la population mondiale et l'augmentation des besoins nutritionnels, le recours à une exploitation intensive des ressources des milieux aquatiques apparaît comme une solution efficace pour consolider les besoins alimentaires des populations. Ainsi, le développement de la pêche est devenu une préoccupation de taille pour de nombreux pays, et l'utilisation des outils et des techniques de plus en plus sophistiquées ont amélioré leur production en la matière, et ont permis l'apparition d'autres activités annexes au secteur de la pêche, faisant ainsi de ce dernier un secteur stratégique dont l'importance est appréhendée aussi bien par son apport nutritionnel pour les populations, que par sa contribution à la dynamisation de l'économie en général.

Présentement, l'exploitation de la ressource halieutique joue un rôle très important dans les économies de certaines nations ; elle constitue, dans certains pays, la principale source de revenus et d'emploi pour les individus et couvre une grande partie des besoins nutritionnels des populations en matière de protéines animales. De plus, le développement d'un secteur comme la pêche génère souvent l'apparition d'autres activités annexes en amont tel que les industries de fabrication et de réparation des embarcations et des équipements de pêche, et en aval comme les activités de commercialisation, de transformation ou encore de conservation, permettant ainsi d'absorber des masses importantes de main-d'œuvre et de créer de la valeur ajoutée. Cependant, la surexploitation de la ressource halieutique qui est certes une ressource renouvelable, mais pas inépuisable, et la



dégradation des écosystèmes marins sont de graves conséquences des pêches intensives. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), environ 25 % des principales zones de pêche dans le monde sont surexploitées<sup>1</sup>, alors que la moitié de ces zones est exploitée au maximum de sa capacité<sup>2</sup>. Cette situation alarmante qui caractérise le secteur de la pêche et des ressources halieutiques à l'échelle mondiale a incité de nombreux pays à adopter une série de mesures et d'instruments qui visent une gestion optimale et durable de cette catégorie de ressources renouvelables. A ce titre, l'octroi de droits de pêche, la réduction des capacités de pêche, la délimitation des volumes de prélèvement (système de quotas), la création de parcs nationaux, de réserves naturelles et d'aires marines protégées, constituent des instruments de gestion durable des ressources halieutiques. Néanmoins, la divergence voire l'antagonisme d'intérêts entre les objectifs de conservations de la ressource naturelle et les avantages recherchés par les exploitants de cette dernière (soit à des fins de subsistance, le cas des populations de certaines régions côtières qui vivent des rendements des activités de pêche, ou de réalisation des profits qui est un objectif recherché par les grandes entreprises de pêche industrielle) peuvent être à l'origine d'une défaillance des politiques de conservation menées par les pouvoirs publics. Dans cette optique, la convergence entre les enjeux de développement économique et la question de conservation du patrimoine naturel requiert des modes de gouvernance appropriés qui impliquent l'ensemble des parties prenantes afin de concevoir des modes de gestions appropriés, respectueux de l'environnement et acceptés par l'ensemble des intervenants.

Dans le cas de l'Algérie qui jouit d'une position géographique privilégiée au nord du continent africain, débouchant sur une façade méditerranéenne importante, et s'étendant sur un vaste territoire géographique doté de ressources et de potentialités naturelles, la question de gestion et de valorisation de ces dotations se pose avec acuité. A titre d'exemple, dans le domaine des pêches, l'Algérie présente de fortes potentialités : une façade maritime de 1280 km de côtes, une superficie de 9,5 millions d'hectares d'eaux territoriales, auxquels s'ajoutent près de 100 000 hectares de ressources hydriques sous forme de plans d'eau naturels et artificiels qui peuvent servir pour la pêche continentale. Mais, malgré ce potentiel, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques qui est considéré comme stratégique à l'échelle planétaire, demeure peu développé en Algérie. La moyenne de consommation algérienne en matière de produits de pêche est la plus faible dans le bassin méditerranéen avec seulement 5,25 kg/habitant/an ; un chiffre inférieur aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 6,2 kg/habitant/an, et à la moyenne de consommation mondiale qui s'élève à 16,7kg/habitant/an (pour l'année 2006)<sup>3</sup>. De même, la contribution du secteur dans la création de l'emploi, de la valeur ajoutée et dans la dynamisation de l'économie nationale en général, demeure très modérée. Dans ces circonstances, notre présent travail vise l'examen des conditions qui régissent l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie ; et ce, à travers l'étude d'un cas pratique, qui est celui de la wilaya de Bejaia. Pour ce faire, notre question de départ est la suivante :

***« Les activités de pêche, au niveau de la baie de Bejaia, associent-elles les objectifs de développement socioéconomique et les enjeux de conservation de la ressource halieutique ? »***

---

<sup>1</sup> FAO (20<sup>ème</sup> session du comité des pêches) ; les zones marines protégées et les pêches, Rome (Italie), 7 - 11 mars 2005.

<sup>2</sup> Banque Mondiale ; La pêche dans le monde : affronter une crise planétaire, 2007.

<sup>3</sup>FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2008, Rome 2009.

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette question, nous avons orienté nos recherches vers la gouvernance du secteur de la pêche en Algérie, et son impact sur l'exploitation de la ressource halieutique. Les hypothèses formulées pour répondre à cette question sont les suivantes :

✓ *L'exploitation durable et optimale de la ressource halieutique nécessite un dispositif juridique et institutionnel capable d'encadrer l'ensemble du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie. L'existence de tels dispositifs permettra de rationaliser l'exploitation de la ressource et de conserver son environnement, d'accroître les rendements des activités de pêche et d'améliorer le bien-être des pêcheurs, ainsi que l'apparition d'autres activités annexes au secteur de la pêche qui seront à l'origine de la dynamisation des économies des régions côtières algériennes.*

✓ *Le renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel est une condition indispensable pour la réussite de tout projet de développement. Néanmoins, l'application et le respect des lois, ainsi que la transparence et la responsabilité au sein des institutions tutelles du secteur de la pêche et des ressources halieutiques, constituent un autre élément de taille, qui conditionne le succès des politiques visant le développement du secteur.*

✓ *Une gestion participative articulée sur la participation de l'ensemble des acteurs de la filière pêche, et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision dans l'exploitation de la ressource halieutique permettra une gestion plus efficiente de cette dernière. Lorsque les exploitants sont impliqués dans le processus décisionnel, ils peuvent contribuer, d'une part, à la connaissance de la ressource biologique et de son environnement (les pêcheurs fournissent des données statistiques, des informations concernant les zones et les périodes de pêche, etc.), ainsi qu'à l'aménagement de leur région côtière en fonction des besoins de leurs activités, et d'autre part, il leur serait plus facile de respecter les textes de lois qui régissent leurs activités.*

En partant des situations empiriques et des travaux consacrés au domaine de l'économie des ressources, nous allons essayer de consolider notre base théorique sur le domaine de la gestion des ressources naturelles et leur interaction avec la gouvernance des territoires dans un premier temps. Dans un second temps, nous allons procéder à un recueil statistique auprès des différentes institutions en relation avec le secteur de la pêche et des ressources halieutiques à l'échelle nationale, dans la wilaya de Bejaia et, pour des raisons de comparaison, au niveau de la wilaya d'El Taref. Cette démarche sera complétée par une enquête de terrain par questionnaire auprès des patrons pêcheurs de la wilaya de Bejaia et des entretiens individuels avec des pêcheurs de la région d'El Kala. Le recours aux données statistiques et aux rapports des organismes internationaux, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), sera un instrument complémentaire qui nous permettra de consolider nos connaissances sur le sujet, et d'aider à accomplir notre travail.

Afin de mener à bien notre recherche avons-nous préféré de structurer notre travail comme suit :

Le premier chapitre sera consacré à la définition et l'explication des concepts clés autour desquels s'articule notre travail à savoir, le territoire, la gouvernance et les ressources naturelles.

Le second chapitre traitera des aspects organisationnels et réglementaires qui régissent les activités d'exploitations de la ressource halieutique en Algérie. L'importance de cette démarche

## *Introduction générale*

---

réside dans l'appréhension de l'importance de la stabilité institutionnelle comme facteur de développement, et de saisir les orientations législatives et réglementaires quant à l'exploitation des ressources halieutiques. En d'autres termes, il s'agit de retracer un aperçu sur l'aménagement des pêches en Algérie.

Dans le troisième et le quatrième chapitre, nous tenterons de présenter le secteur de la pêche et des ressources halieutiques, respectivement, en Algérie et dans la wilaya de Bejaia.

Dans le cinquième chapitre, nous exposerons les résultats de l'enquête auprès des professionnels de pêche de la wilaya de Bejaia.

Enfin, un sixième et dernier chapitre sera consacré à une analyse comparative entre le secteur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, et celui de la wilaya d'El Taref.

## **Chapitre I**

### **Gouvernance, territoire, et ressources naturelles : quelques éléments de définitions**

#### **Introduction**

La croissance et le développement sont deux concepts étroitement liés et dépendants des territoires qui abritent tout projet de l'activité humaine. En effet, depuis son avènement sur terre, il y a environ quatre millions d'années, l'homme en tant qu'une entité active faisant partie de la biocénose, bâtissait, au fil du temps, la survie et la continuité de son espèce sur l'exploitation des ressources naturelles qui l'entourent. Néanmoins, de l'instinct de survie à la recherche du bien-être, l'homme, étant insatiable, s'est lancé dans la conquête et l'appropriation des territoires les mieux dotés en matière de ressources, pour en faire une plateforme pour ses projets de développement. Dans cette perspective, les zones littorales, de par leurs dotations exceptionnelles, semblent être une destination par excellence pour abriter les hommes et leurs activités.

Les éléments constitutifs des régions côtières ; panorama terre et mer qui soutiennent une multiplicité de produits et de services, les conditions climatiques propices pour abriter diverses variétés de flore et de faune, etc. forment un système dynamique très complexe de relations spatiales, économiques, sociales et environnementales, marqué par une croissance démographique et une urbanisation qui ne font que s'accroître au cours du temps. Par ailleurs, l'interdépendance de l'activité humaine et des ressources naturelles de même que le surpeuplement des régions littorales ont abouti, au fil du temps, à une exploitation massive des ressources causant ainsi la dégradation des écosystèmes côtiers ; un phénomène aggravé par l'apparition de multiples variétés de pollutions causées tant par l'activité industrielle, que par les déchets, résidus et altérations suscitées par les populations locales. La prise de conscience de la fragilité des écosystèmes côtiers et de la nécessité de leur préservation, font de ces espaces des lieux où convergent des préoccupations de plus en plus fortes, qui ne peuvent être appréhendées qu'à travers des décisions, des actions et des alliances entre toutes les parties prenantes, allant de l'administration publique et de la société civile jusqu'au secteur privé, tout en se fixant pour objectif un certain nombre d'actions permettant un développement économique respectueux de l'environnement. En d'autres termes, la problématique de bonne gouvernance des zones côtières est particulièrement cruciale, et semble offrir de nouvelles perspectives, à ces régions convoitées, tant sur le plan économique et social que sur le plan environnemental.

Dans ce premier chapitre, nous allons essayer de mettre en lumière un certain nombre de concepts à savoir la notion de gouvernance et de territoire, et ce, dans la première section, une

démarche jugée très utile pour pouvoir comprendre et appréhender le restant de notre présent travail. Ensuite, dans une seconde section, nous allons essayer de caractériser les ressources naturelles ainsi que leurs modes de gestion. L'objectif assigné à cette dernière est de comprendre la problématique liée à l'exploitation d'une ressource limitée qui ne peut être produite par l'homme, en vue de satisfaire ses besoins démesurés.

## I- Territoire et gouvernance ; quelques éléments de définitions

Depuis quelques décennies, et dans un contexte international caractérisé par une ouverture croissante des économies nationales, on assiste à une transmutation des politiques de développement, jusque-là, planifiées et pilotées par l'Etat, qui était la seule autorité à conduire les dynamiques sociales et économiques en vue d'une amélioration des conditions de vie des habitants. En effet, avec l'émergence du concept du développement local<sup>4</sup> comme réponse à l'échec des politiques de développement conduites par le haut, on assiste à la redéfinition du rôle des acteurs et des territoires locaux autrefois considérés comme inertes, mais qui sont désormais, le centre locomotif de tout projet de développement. Quoique, la coordination des projets entre les différents acteurs privés et publics, afin d'assurer leur pertinence et leur cohérence dans le temps et dans l'espace, nécessite des mécanismes complexes qui ne peuvent être appréhendés qu'à travers une gouvernance transversale, capable d'assurer le bien-être des populations tout en valorisant les ressources territoriales.

### 1- Le territoire : Définition du concept

De nos jours, la notion du « territoire » accapare une place importante dans les réflexions portées autour de la question du développement. La plupart d'entre elles s'accordent sur le rôle important du territoire comme une base de développement et un outil d'analyse économique<sup>5</sup> pertinent. Pour Bernard Billaudot le territoire est perçu comme un « *conteneur de ressources* » qui peuvent être matérielles (infrastructures diverses) ou immatérielles (connaissances, compétences...), génériques (ressources minières, par exemple) ou spécifiques (savoir-faire effectivement valorisés dans un processus de production concret), dont la valorisation requiert une certaine forme d'organisation. Ainsi, B. Pecqueur définit le territoire comme « *une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme* »<sup>6</sup>. Ces deux visions du territoire, qui se complètent, considèrent aussi bien les ressources naturelles, le potentiel humain, que la forme d'organisation et de coordination entre les acteurs qui évoluent sur un espace donné.

Selon SAMSON Ivan, le territoire est porteur *d'externalités spatiales spécifiques* qui ne peuvent être transférées, et qui lui confèrent une compétitivité particulière. Ces externalités sont liées à l'abondance des inputs spécialisés, d'une main-d'œuvre qualifiée et plus accessible, ainsi qu'à la diffusion de l'information. Par ailleurs, cet auteur définit le territoire comme étant « *un*

---

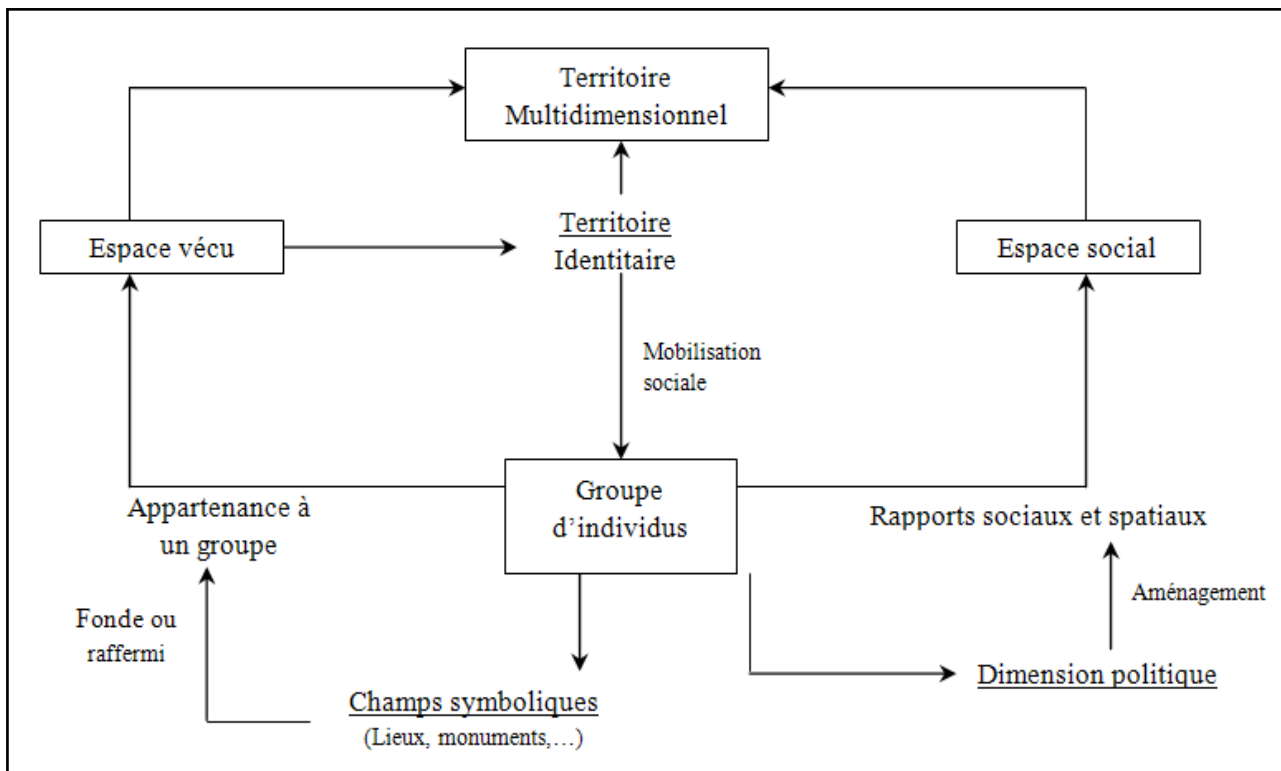
<sup>4</sup> PECQUEUR Bernard, définit le développement local comme suit : « *le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes, pour valoriser les ressources dont ils disposent* » In (Pecqueur Bernard, Le développement local: mode ou modèle, Paris, Ed. Syros Alternative, 1991) In GOUTTEBEL Jean Yves, stratégies de développement territorial, Economica, 2003.

<sup>5</sup> LESCURE Michel, le territoire comme organisation et comme institution, 2006.

<sup>6</sup> Cité par Améziane Ferguene, introduction du Colloque international « Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays méditerranéens » tenu les 26 et 27 avril 2003 à Constantine.

espace-lieu (géographique) doté de ressources (matières premières, actifs productifs, compétences, relations) et un espace vécu dans le temps, doté d'une cohésion sociale ». Cette définition se rapproche davantage des deux précédentes, et met l'accent sur l'association de deux espaces qui sont clairement définis dans une autre vision du territoire, selon laquelle : « le territoire renvoie à la façon dont un individu ou un groupe d'individus utilise et s'approprie l'espace sur lequel il mène son activité de production. Au croisement de plusieurs disciplines, le territoire peut être le cadre d'actions des individus dans leur quotidien. Il est alors l'addition de « l'espace vécu », c'est-à-dire l'appropriation subjective des individus et de la collectivité des lieux et de leur environnement, et de « l'espace social » qui rassemble les interrelations sociales et spatiales entre les groupes d'individus et les lieux qu'ils occupent ».<sup>7</sup>

**Figure 01 : Les dimensions de la notion de territoire**



*Source : Lionel Villard, Proximités et Développement Territorial, inspiré par Di Méo. Sur le site internet : <http://www.researches-nanoclusters.eu/fr/master2-r/telecharger-le-rapport-proximite-et-developpement-territ.html>.*

## 2- La gouvernance : Historique et définitions du concept

La gouvernance, un concept utilisé couramment, mais dont la signification reste méconnue pour la plupart. De la gouvernance à la bonne gouvernance, le concept a connu de multiples définitions à travers le temps. En effet, le concept de « gouvernance » prend des significations variées ; il serait apparu en France vers le XII<sup>e</sup> siècle et renvoie au vocable « gouvernement » qui

<sup>7</sup> Lionel Villard, Proximités et Développement Territorial : Industrie et Recherche Publique à Grenoble à travers le réseau des doctorants en convention CIFRE, Master 2 "Ville, Montagne et Durabilité", sous la direction de Bernard Pecqueur, Septembre 2005. Sur le site internet <http://www.researches-nanoclusters.eu/fr/master2-r/telecharger-le-rapport-proximite-et-developpement-territ.html>.

signifie « *l'art et la manière de gouverner* »<sup>8</sup>. Au moyen âge, le terme évoquait « *le partage du pouvoir entre les différents corps constitutifs de la société médiévale anglaise* » (Solagral, 1997)<sup>9</sup>, ensuite au Portugal, puis à l'Angleterre au 18<sup>e</sup> siècle, le mot est utilisé pour caractériser le mode d'organisation du pouvoir féodal (Cassen, 2001)<sup>10</sup>. S'agissant de la « gouvernance de l'entreprise », le terme apparaît pour la première fois dans un article de l'économiste américain Ronald Coase, intitulé « *The nature of the firm* » en 1937<sup>11</sup>, et concerne les modes de coordination interne, entre dirigeants et actionnaires, en vue d'une réduction des coûts de transactions générés par le marché. Ensuite, c'est dans les années 1970 que le terme de « gouvernance des entreprises et de structure de gouvernance » sera repris par Olivier Williamson pour désigner les politiques internes de l'entreprise.

Vers la fin des années 1980, le concept de gouvernance apparaît au cœur de la problématique du développement. Suite à l'échec des politiques d'ajustement structurel et face à la persistance du sous-développement dans les pays du tiers-monde ; la banque mondiale, dans un rapport intitulé « *L'Afrique Subsaharienne ; de la crise à une croissance durable* » publié en 1989<sup>12</sup>, fait état d'une crise de gouvernance dans les pays de l'Afrique subsaharienne, pour expliquer le retard de développement qui caractérise ces derniers. C'est ainsi que le concept est investi par l'institution de Bretton Woods, afin de présenter ensuite les critères de la « *bonne gouvernance* »<sup>13</sup> comme instrument permettant de conduire les réformes, notamment économiques, dans des conditions de stabilité politique. Cette approche de la gouvernance a ensuite évolué afin d'élargir le champ de son application au-delà des contenus des politiques de développement conduites par les États, pour se préoccuper également de la manière dont elles sont élaborées, de leur mise en œuvre ainsi que de la participation du secteur privé et de la société civile.

## 2-1 Définitions du concept

Depuis son apparition, le concept de gouvernance insinuait plusieurs significations, dont les plus anciennes, comme a été souligné dans la présentation de l'historique du concept, renvoient à *l'art et la manière de gouverner* ainsi qu'au *partage du pouvoir entre les différents corps constitutifs de la société*, tandis que les plus récentes s'intéressent plutôt à tous les aspects qui relèvent d'une stratégie de développement participatif, qui fait appel à tous les acteurs locaux et centraux, en vue d'amorcer un processus de développement à partir d'une exploitation rationnelle et efficiente des ressources d'un territoire.

---

<sup>8</sup> HAKAKAT Mohamed, L'apport de la gouvernance globale au développement de l'entreprise dans les pays en voie de développement: essai sur l'économie politique de la corruption, 2007.

<sup>9</sup> BRUGVIN Thierry, Gouvernance globale et bonne gouvernance : une privatisation de la démocratie ?, 2007

<sup>10</sup> Idem

<sup>11</sup> FREYSS Jean, Gouvernance (guide de cours, université Paris I Pantheon-Sorbonne), année 2003/2004.

<sup>12</sup> World Bank (1989), Sub-saharan Africa. From Crisis to sustainable growth, World Bank, Washington, D.C. In FREYSS Jean, Gouvernance (guide de cours, université Paris I Pantheon-Sorbonne), année 2003/2004.

<sup>13</sup> Les critères de la "bonne gouvernance" ont été présentés par deux cadres supérieurs de la Banque Mondiale, Pierre Landell-Mills, conseiller principal et Ismail Serageldin, vice-président du département Environnement et développement durable, en 1991.

La Banque Mondiale définit la gouvernance comme « *la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement* »<sup>14</sup>. Par ailleurs, elle édicte les critères essentiels d'une bonne gouvernance qui touchent aux aspects suivants :

- L'existence d'un État de droit ;
- La démocratie ;
- L'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée ;
- Une gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision ;
- Une gestion efficace des ressources publiques ;
- Un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché ;
- La lutte contre la corruption.

Cette définition adoptée par la Banque Mondiale se concentre davantage sur le fonctionnement des pouvoirs publics, notamment sur la manière d'exercer le pouvoir qui doit faire appel à quelques principes à savoir la démocratie, la transparence, et la participation des acteurs privés à la prise des décisions, à la gestion des ressources et au développement. Entre autres, la Banque Mondiale reprend certains points qui figuraient auparavant dans le consensus de Washington<sup>15</sup> et qui consistent à asseoir un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché.

Le comité d'aide au développement de l'Organisation pour la Coopération, et le Développement Economiques (OCDE) propose une interprétation de la gouvernance proche de celle de la Banque Mondiale et la définit ainsi comme « *l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social* ».

La gouvernance est également perçue comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui*

---

<sup>14</sup>World Bank (1992), Governance and development, Washington .D.C In CONTE Bernard, La « Bonne gouvernance néolibérale », 2003.

<sup>15</sup>WILLIAMSON John, "What Washington Means by Policy Reform". In John Williamson, ed. Latin American Adjustment: How Much Has Happened? Washington D.C, Institute for International Economics, 1990. In FREYSS Jean, Gouvernance (guide de cours, université Paris I Panthéon-Sorbonne), année 2003/2004.

(L'histoire du consensus de Washington remonte à 1989, lorsque l'économiste John Williamson propose un ensemble de réformes que les pays de l'Amérique latine peuvent adopter pour favoriser le retour des capitaux privés dans la région, et ce, suite à l'échec des programmes d'ajustement proposés par le FMI et la BM au cours de la décennie 1980. Les dix points du consensus se présentent ainsi : 1- La discipline Budgétaire- 2- La réorientation économique -3-La réforme fiscale -4-La libéralisation financière -5-L'adoption d'un taux de change unique et compétitif -6-La libéralisation des échanges -7-L'élimination des barrières à l'investissement direct à l'étranger-8-La privatisation des entreprises publiques -9-La dérégulation des marchés pour assurer l'élimination des barrières à l'entrée et à la sortie - 10- La sécurité des droits à la propriété).



contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité » (Le Gales, 2006)<sup>16</sup>.

Dans cette définition, la gouvernance est d'abord perçue comme un processus de coordination entre les différents acteurs de la société. Elle se présente ensuite comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capables de réussir ce processus de développement participatif.

En plus de ces définitions qui s'intéressent aux aspects organisationnels et décisionnels qui régissent les relations entre les différents acteurs au sein d'une société en vue d'accomplir des tâches productives, il convient cependant de signaler que les définitions les plus récentes intègrent la notion du territoire dans la problématique du développement. La gouvernance territoriale est ainsi définie comme « *le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* » (Gilly, Wallet, 2005)<sup>17</sup>. Cette définition évoque la proximité territoriale et souligne que la gouvernance se présente comme le processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proches afin de réussir le projet de développement.

Une autre définition fait appel à la notion de l'environnement et présente la gouvernance comme « *la structure de pouvoir d'une institution qui est intégrée dans son environnement large et complexe qui en peut être dominé. Cette institution voit ses activités et ses performances être tributaires des relations qu'elle noue de manière contractuelle et paritaire avec les différents éléments composant son environnement* » (Ricordel, 1997)<sup>18</sup>. De ce fait, la gouvernance, comme structure de pouvoir et d'institutions tributaire des relations tissées entre les différents éléments constitutifs d'un environnement est perçue comme une variable endogène qui émane de l'intérieur même de l'environnement, et non pas de son extérieur, cela renvoie à la notion de gouvernance locale qui sera abordée dans le subséquent de cette section.

Outre toutes les définitions citées ci-dessus abordant le concept de gouvernance de plusieurs points de vue, assez proches, qui se complètent au final ; le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a développé la locution de « *gouvernance démocratique* » dès 1997, une conception qui met l'accent sur le développement humain comme générateur de croissance et de progrès, ce qui constitue une innovation pour le concept. Pour le PNUD, « *la gouvernance est l'exercice d'une autorité politique, économique et administrative aux fins de gérer les affaires d'un pays. Elle repose sur des mécanismes, des processus et des institutions qui permettent aux citoyens et aux groupes d'exprimer des intérêts, de régler des litiges, et d'avoir des droits et des obligations* »<sup>19</sup>. Dans cette perspective, la gouvernance est désormais perçue comme un processus qui fait du dialogue et du partenariat, de la légitimité, du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, des axes clefs dans la définition du concept. La gouvernance démocratique s'articule autour de plusieurs principes dont l'objectif est de contribuer à un développement humain durable ; elle retient toutes les dimensions territoriale (du local au global), économique (public,

---

<sup>16</sup> GUESNIER Bernard, coordination et partenariat, conditions d'efficacité de la gouvernance territoriale, 2007

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> Idem

<sup>19</sup> JOLLY Richard, Bonne gouvernance et démocratisation : le rôle des organisations internationale. In CONTE Bernard, La « Bonne gouvernance néolibérale », 2003.

privé ou mixte), sociétale (expression des besoins des usagers par leur participation), environnementale, politique et culturelle. La gouvernance s'appuie également sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que les interactions entre les divers champs (social, économique, politique, administratif...), les divers acteurs (État, populations, secteur privé...) et les divers niveaux territoriaux (local, national, régional, mondial).

## **2-2 Les acteurs de la gouvernance**

Par acteurs de la gouvernance, nous insinuons tous les paliers de la société qui sont impliqués dans la conception, la mise en application ainsi que le pilotage d'un ou de plusieurs projets, dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations. En d'autres termes, il s'agit de tous les participants dans un projet de partenariat en vue de construire, administrer et mener à bien une vision collective du futur. Le Programme des Nations Unies pour le Développement retient trois paliers de gouvernance à savoir : l'État et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

### **2-2-1 L'État**

À travers ses différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs : législatifs, judiciaire et exécutif ; le rôle de l'État se révèle d'une très grande importance, voire probant dans la coordination et la réussite de tout projet de développement. L'État est le seul acteur habilité et capable de créer un environnement politique légal ainsi qu'un climat propice au développement humain en préservant des intérêts pour le bien public. En effet, c'est à l'État de veiller au respect de la loi, au maintien de l'ordre et de la sécurité, de créer une identité et une vision nationale, de définir une politique et des programmes publics, de générer des recettes pour les services et infrastructures publics, d'élaborer et d'appliquer son budget, de réglementer et d'encourager le marché.

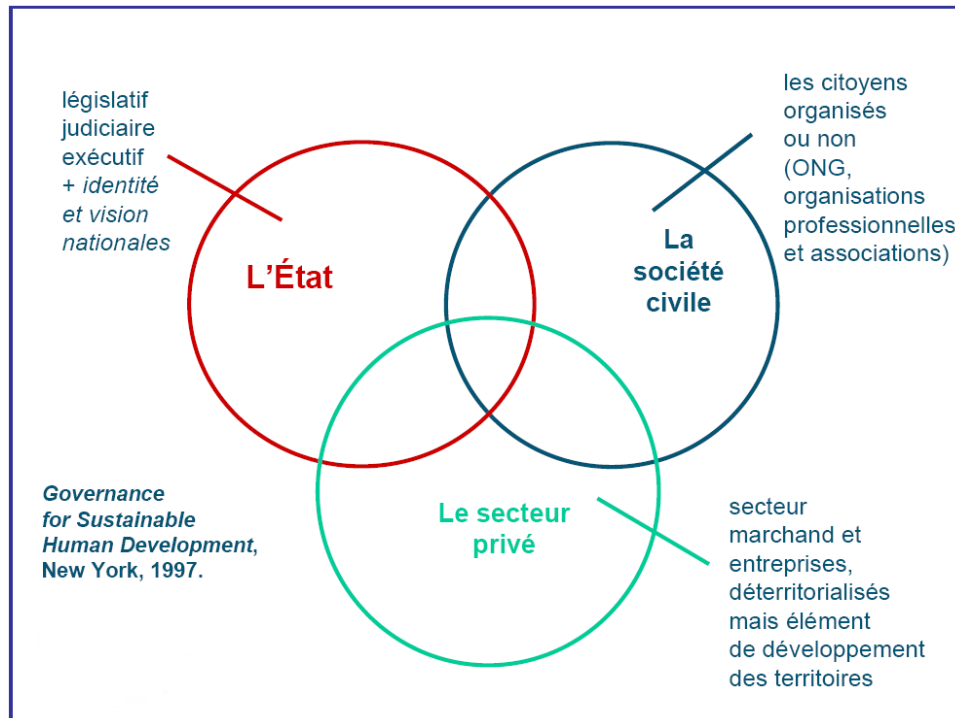
### **2-2-2 Le secteur privé**

Le secteur privé englobe toutes les entreprises, allant de la micro-entreprise à la multinationale, qui exercent des activités économiques productives sur un territoire donné. Ce secteur marchand produit et fournit des biens et services, crée des emplois et distribue des revenus pour les citoyens, ce qui constitue un facteur de développement territorial. Bien que sa localisation dans une région spécifique contribue davantage à son développement, le secteur privé n'est pas spécifique à un territoire donné, et ce, dans la mesure où des grandes entreprises et des multinationales peuvent s'implanter, à travers des filiales, dans plusieurs régions du globe.

### **2-2-3 La société civile**

La société civile est constituée de l'ensemble des occupants vivant, agissant, partageant des valeurs et des responsabilités et subissant les handicaps d'un territoire donné. En d'autres termes, la société civile est composée de personnes agissant individuellement ou en groupes structurés dans des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles et des associations religieuses, féminines, culturelles, communautaires, etc., pour faciliter l'interaction politique et sociale, notamment en mobilisant des groupes de citoyens pour qu'ils participent aux activités économiques, sociales et politiques, afin de défendre au mieux les intérêts de leur territoire.

Figure 02 : Les trois piliers de la gouvernance selon le PNUD (1997)

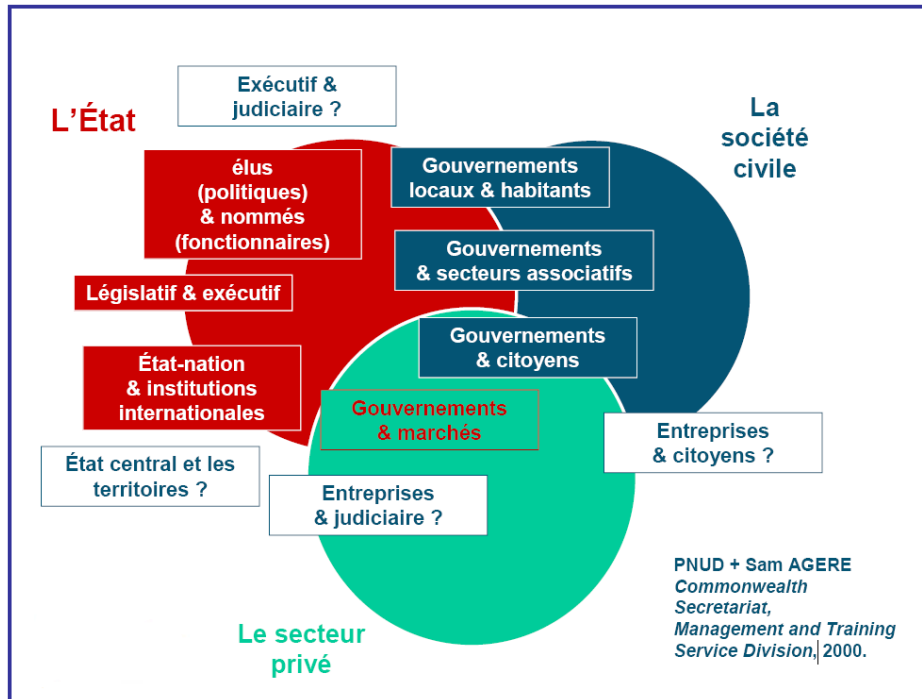


*Source : PNUD, Governance for sustainable human développement, New York, 1997. In DESTATTE Philippe, Prospective territoriale et gouvernance (séminaire Prospective-info La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ?), Paris, le 18 septembre 2003.*

La Figure ci-dessus (n° 02) illustre les trois piliers de la gouvernance retenus par le PNUD. Cependant, même si la lecture la plus aisée du système se positionne sur les trois acteurs précédemment invoqués, cette figure ne nous éclaire pas davantage sur la complexité des relations entretenues entre ces différents piliers de la gouvernance. En effet, dans une autre figure plus récente du PNUD, sept types de relations communes peuvent caractériser le système complexe de gouvernance.

- La relation entre les gouvernements et les marchés ;
- La relation entre les gouvernements et les citoyens ;
- La relation entre les gouvernements et les secteurs associatifs ou privés ;
- La relation entre élus (politiques) et nommés (fonctionnaires) ;
- La relation entre les institutions des gouvernements locaux et les habitants des villes et des campagnes ;
- La relation entre le législatif et l'exécutif ;
- La relation entre l'État-nation et les institutions internationales.

Figure 03 : Les sept types de relations du système complexe de la gouvernance



*Source: PNUD + Sam AGERE Commonwealth Secretariat, Management and Training Service Division, 2000. In DESTATTE Philippe, Prospective territoriale et gouvernance (séminaire Prospective-info La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ?), Paris, le 18 septembre 2003.*

### 2-3 La gouvernance locale

Le concept de gouvernance, dont la définition peut être simplifiée à la gestion des relations entre les différents acteurs d'un territoire en vue de résoudre un problème de développement, aborde la notion du territoire d'un point de vue global et ignore l'échelle territoriale locale. Or une part essentielle des enjeux de la gouvernance se joue justement dans l'articulation entre ces échelles.

Suite au déclin du rôle de l'État dans le pilotage des projets de développement, et l'émergence du développement local comme un mode de développement personnalisé, élaboré et exécuté au niveau local, avec la participation de tous les acteurs locaux ainsi que les pouvoirs centraux ; le concept de gouvernance à cette échelle apparaît comme un levier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus de développement local. Bernard Pecqueur et Zimmermann Jean-Benoît soutiennent que la gouvernance locale peut être définie comme « *le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement* »<sup>20</sup>.

La notion de gouvernance locale dont l'objectif final est la résolution d'un ou plusieurs problèmes productifs, voire la réalisation d'un projet collectif de développement, se doit d'abord d'identifier des critères sur lesquels doit être fondée la mise en compatibilité des modalités de coordination entre des acteurs géographiquement proches. Ensuite, elle doit articuler les mécanismes de résolution des problèmes entre ces différents acteurs, tout en essayant de solutionner

<sup>20</sup> PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît, Economie de proximités, Lavoisier, Paris 2004.

les problèmes du territoire. Ainsi par exemple, la nécessité de développer les activités de pêche sur le littoral pour venir à bout des besoins des populations littorales en matière de produits issus de la mer nécessite non seulement la résolution des problèmes productifs liés à la pêche (problème purement économique), mais aussi la résolution de ceux liés à la congestion et à la pression urbaine et industrielle exercée sur les territoires littoraux (problèmes sociaux, voire économiques), avec les problèmes environnementaux qui en résultent (pollutions du littoral qui influe sur les populations marines, donc au final sur la production halieutique et sur la santé du consommateur). Cela sous-entend que finalement la résolution d'un problème productif qui est celui du secteur de la pêche, revient tout d'abord à résoudre un problème social qui est le surpeuplement des régions côtières, et à résoudre un problème environnemental qui est la pollution des zones littorales. La gouvernance locale doit ainsi résoudre les problèmes liés à chaque secteur et articuler entre les différents mécanismes de résolution.

### 2-3-1 Les composantes de la gouvernance locale

Étant un processus continu dans le temps, le développement d'un territoire suggère l'adoption de plusieurs modes (de développement) à travers les différentes étapes de son histoire. La succession de ces modes de développement constitue *la trajectoire de ce territoire* (Colletis et Al., 1999)<sup>21</sup>, dont la progression ou la régression dépend du succès ou de l'échec des structures de coordination entre les différents acteurs. En d'autres termes, comme le précisent GILY Jean-Pierre, Leroux Isabelle et WALLET Frédéric, les trajectoires territoriales « *s'enracinent dans les évolutions des proximités institutionnelles qui caractérisent la gouvernance locale* ». Ces auteurs proposent, entre autres, cinq composantes de la gouvernance locale :

- **La relation salariale locale (entre entreprises et salariés) :** cette relation découle exclusivement des logiques productives qui caractérisent les systèmes productifs locaux.
- **Le mode de coordination entre entreprises :** Dans une logique de maximisation de profits, les entreprises localisées sur un territoire donné sont en concurrence permanente. Quoique, dans une autre logique de minimisation des coûts de production, ces dernières (les entreprises de ce même territoire) tissent davantage des relations de partenariat et de coopération entre elles. Dans cette perspective, les clusters<sup>22</sup> constituent un très bon exemple de cette forme de coordination entre les entreprises.
- **Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics :** Les modes d'interventionnisme public diffèrent d'un territoire à un autre en fonction de dynamiques des systèmes productifs locaux. Toutefois, un partenariat public/privé/société civile est nécessaire dans tout projet de développement local, et la gouvernance locale, étant un processus de coordination d'acteurs, conditionne la réussite de ces projets.
- **Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail :** Tout territoire dispose de ressources productives spécifiques. Dans un contexte de concurrence/ coopération

---

<sup>21</sup> GILY Jean-Pierre, Leroux Isabelle et WALLET Frédéric sous la direction de PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît, *Economie de proximités*, Lavoisier, Paris 2004.

<sup>22</sup> La Harvard Business School définit le cluster comme « *une concentration géographique de groupes d'entreprises interconnectées, d'universités et d'institutions associées, qui résulte des couplages (linkages) ou des externalités entre industries* » In Samson Ivan, Bichot Jacques, Carluer Frédéric, Coulomb Fanny, Donsimoni Myriam, Alain Laurent, Silem Ahmed; *L'économie contemporaine en 10 leçons* ; SIREY, 2004.

territoriale, ce sont ces ressources qui vont définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.

- **Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local** : La compétitivité des territoires est fondée sur une logique d'attractivité aux investissements. De leur part, les entrepreneurs sont guidés par une logique de maximisation des profits. De ce fait, les variables monétaires et financières peuvent être un facteur d'attractivité aux entreprises. À titre d'exemple, l'influence différenciée des taux de change sur des territoires peut modifier les localisations des investissements.

### 2-3-2 Typologie des formes de gouvernance locale

En fonction des acteurs dominants dans l'élaboration et la mise en application des dispositifs de coordination dans le processus de création des ressources au niveau local, Collets et al. (1999)<sup>23</sup> distinguent quatre formes principales de gouvernance locale, qu'ils définissent comme suit :

**Gouvernance privée** : les dispositifs de coordination et de création de ressources sont impulsés et pilotés par des acteurs privés dominants qui agissent dans un but d'appropriation privée. C'est, par exemple, le cas de la structuration de l'espace productif local par l'établissement d'un groupe industriel.

**Gouvernance privée collective** : à la différence du cas précédent, le mode d'appropriation est ici institutionnalisé, et transite souvent par des organismes collectifs porteurs de cette institutionnalisation (organismes consulaires, syndicats professionnels...). Ainsi, l'acteur clé est une organisation privée formellement identifiée et impulsant une coordination des stratégies des opérateurs privés qu'elle regroupe.

**Gouvernance publique** : les modes de gestion des ressources impulsés par les institutions publiques (État, collectivités territoriales, formes d'intercollectivités, centres de recherche publique...) se caractérisent par la disjonction entre les acteurs qui pilotent la gouvernance locale et ceux qui bénéficient de ses effets en termes d'appropriation des ressources (production de biens ou services collectifs).

**Gouvernance mixte** : dans ce cas, le mode d'appropriation des ressources rend compte du fait que les acteurs dominants sont des acteurs publics, mais aussi des acteurs privés. Cette cohabitation prend des formes plutôt conflictuelles ou au contraire partenariales selon qu'elle se fonde ou non sur la reconnaissance du besoin de l'autre pour parvenir à l'objectif souhaité en termes de structuration du territoire.

---

<sup>23</sup>Collets et al. ,1999. In PECQUEUR Bernard et ZIMMERMANN Jean-Benoît, op.cit.

## II- Les ressources naturelles

Les « *ressources naturelles* », connues également sous le nom « *d'actifs naturels* », désignent des biens existants dans la nature, mais qui ne sont ni produits, ni productibles par l'homme. Il s'agit des facteurs de production issus de la nature, dont les principales caractéristiques sont l'utilité et la rareté<sup>24</sup>. Dans cette présente section, nous allons essayer d'éclaircir les différentes gammes de ressources existantes ainsi que leurs modes de gestion, et ce, dans une optique qui tient compte aussi bien des besoins des générations présentes et futures, que de l'état des stocks et les capacités de renouvellement des actifs naturels.

### 1- Typologie des ressources naturelles

Les ressources naturelles peuvent être classées selon deux approches différentes dont la première tient compte des caractéristiques biophysiques de la ressource et la seconde découle plutôt des relations entretenues avec cette dernière. Ces relations sont déterminées par le degré de maîtrise, le type d'appropriation et le type d'utilisation de la ressource naturelle.

#### 1-1 Classification selon le degré de maîtrise de la ressource naturelle

Cette classification tient compte du niveau d'implication de l'homme dans le processus de production voire de régénération de la ressource naturelle. Dans cette optique, il en découle trois types de ressource :

##### 1-1-1 Ressources non productibles et disponibles en abondance

Ce type de ressources est l'œuvre exclusive du système complexe qui fait tourner l'univers. Elles sont disponibles en abondance dans la nature, et l'homme, de par ses importants progrès technologiques, est incapable de les reproduire. C'est le cas de l'énergie solaire, indispensable pour toute forme de vie sur terre. Sa disponibilité résulte de l'exposition de la terre au soleil, et l'homme peut exploiter cette ressource, mais il lui est impossible de la créer.

##### 1-1-2 Ressources reproductibles

Certaines ressources naturelles peuvent être maîtrisées par l'homme, dans la mesure où ce dernier peut influencer leur cycle de reproduction. En effet, même si l'homme ne peut pas créer certaines ressources, il peut aider la nature à le faire : c'est le cas des exploitations agricoles et des fermes d'élevage où l'homme, en maîtrisant certains processus de reproduction et en connaissant les besoins des espèces cultivées ou élevées, tente d'augmenter leur production afin de répondre aux besoins du marché.

##### 1-1-3 Les ressources uniques

Les ressources uniques sont des éléments naturels sans substitut. Elles existent dans la nature sous forme de stock limité et ne peuvent pas faire l'objet d'une reproduction par l'homme. À ce titre, on peut citer les énergies fossiles (Pétrole, gaz naturel), des formations géologiques uniques (minerais) et même certaines variétés d'animaux et de végétaux en voie d'extinction. Toutefois, dans le cas de ces dernières (animaux et végétaux en voie de disparition), elles bénéficient de multiples programmes de recherche et de protection en vue de les préserver.

---

<sup>24</sup> PAKING. M et KING. D; Economics, 1992. Addison – Wesley P.C., 1027 p. In CHAKOUR Said Chaouki ; Economie des pêches en Algérie ; Thèse de Doctorat en sciences agronomiques, Institut National Agronomique, El Harrach, Alger ; 2005.

## 1-2 Classification selon le type d'appropriation de la ressource naturelle

La ressource naturelle peut également être classifiée selon le type d'appropriation. En effet, elle peut être détenue par des personnes morales ou physiques privées, de ce fait, elle est gérée spontanément de façon décentralisée, c'est le cas du *bien privé*<sup>25</sup>. Elle peut être également à la fois la propriété de toute la population et de personne en particulier, c'est-à-dire *un bien collectif*<sup>26</sup>. Cette notion de bien public présente quelques ambiguïtés lorsqu'il s'agit du type d'appropriation de la ressource naturelle. En effet, il existe des biens qui sont accessibles à tout le monde, dont l'exploitation n'accuse pas une course à l'appropriation de la ressource. C'est le cas, par exemple, des plages publiques qui sont tant convoitées pour la baignade et le repos. Ces biens apparaissent à la catégorie des *biens publics purs*. Il existe également une autre gamme de ressources appartenant et accessible à toute la société, mais dont l'exploitation engendre une forme de course vers l'appropriation, c'est le cas du *bien commun*.

### 1-2-1 La notion du bien privé

Un bien privé est un bien qui appartient à une personne bien déterminée (cette personne peut être morale ou physique). Ce type de bien est qualifié de « rivalité et d'exclusion »<sup>27</sup>. La notion de rivalité signifie que ce qui est consommé par une personne ne peut l'être par une autre, tandis que la notion d'exclusion renvoie au critère de sélectivité des consommateurs et des usagers de la ressource. Un bien privé est caractérisé par une limitation d'accès, et la sélectivité des bénéficiaires de cette ressource lui confère une certaine rigueur et responsabilité dans la gestion et l'exploitation de cette dernière.

### 1-2-2 La notion du bien collectif pur ou de bien public pur

À l'inverse du bien privé, le bien public pur<sup>28</sup>, (bien collectif pur) qui peut être utilisé par tous les individus de la société, se caractérise plutôt par la non-rivalité, dans la mesure où ce qui est utilisé par les uns peut être utilisé par les autres ; et la non-exclusion du fait que la ressource ne peut pas faire l'objet d'une sélectivité d'usagers. Quoiqu'il en soit, le caractère non concurrentiel qui découle de sa non-rivalité confère au bien public pur une certaine durabilité d'usage même s'il est accessible pour tout le monde. À titre d'exemple, la cascade de KEFRIDA (commune de Taskriout, Wilaya de Bejaia), qui est une place touristique par excellence, peut être visitée et appréciée par de nombreux touristes, sans que cette dernière ne s'épuise.

---

<sup>25</sup> Samuelson .P.A. (1954) : The pure theory of public expenditure , Review of economic studies and statistics, n° 36, PP 387-389. In Boncoeur Jean et GIGUELAY Typhaine, Gestion d'une ressource renouvelable: le cas des plans de sortie de flotte mis en œuvre dans le cadre de la politique commune des pêche, France, 1999.

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> "A rival good in one for which none of the quantity of a good consumed by one person can also be consumed by another person". "An excludable good is a good for which there exists some mechanism whereby consumption can be selectively withheld by the seller if, for example, a particular consumer does not pay the price set by the seller". In E. Just Richard, L. HUETH Darrell, SCHMITZ Andrew; The welfare economic of public policy , a practical approach to project and policy evaluation; Edward Elgar publishing, 2004.

<sup>28</sup> "Public goods are goods that are used collectively by society. Pure public goods are characterized by nonexcludability and nonrivalry" In STERNER Thomas, Policy instruments for Environmental and Natural Resource Management, RFF PRESS (Resources For the Future), 2003.



### 1-2-3 La notion du bien en commun

Le bien en commun est un hybride qui s'interpose entre le bien public pur et le bien privé. En effet, il est caractérisé par la rivalité, du fait que ce qui est consommé par une personne ne peut l'être par une autre ; et la non-exclusion dans la mesure où il est accessible pour l'ensemble de la population<sup>29</sup>. Par ailleurs, la rivalité du bien commun est souvent une source de conflits d'intérêts entre les différents usagers qui se lancent dans une course d'appropriation et d'exploitation massive de la ressource, chose qui débouche souvent sur une surexploitation de cette dernière. Selon G. Hardin, dans un article publié en 1968, « *la gestion de biens communaux, en particulier les ressources renouvelables, conduit inéluctablement à une surexploitation de la ressource jusqu'à sa disparition. Les profits issus de l'usage des ressources étant individualisés et les coûts étant partagés, l'intérêt de chacun est d'exploiter au maximum la ressource* »<sup>30</sup>. L'exemple type de cette problématique de gestion des biens communs et des problèmes d'accès et d'usage qui en découlent est l'exploitation de la ressource halieutique.

### 1-2-4 La notion du bien de club

La notion du bien de club réfère à une catégorie de bien dont l'accessibilité ne se limite pas à une seule personne, comme le bien privé, ni à l'ensemble de la population, dans le cas du bien public pur ; mais seulement à une catégorie bien déterminée de la société. En effet, un bien de club se caractérise par la non-rivalité et l'exclusion. Ces deux caractéristiques confèrent à ce type de bien une certaine rationalité et durabilité d'exploitation, et ce dans la mesure où la sélectivité des usagers (l'exclusion), et l'absence du caractère concurrentiel entre eux (non-rivalité), n'induiront pas à la surexploitation de la ressource naturelle. C'est le cas par exemple d'une plage appartenant à un complexe touristique. L'accessibilité à la plage est réservée uniquement aux clients du complexe, tandis que ces derniers ne sont pas en concurrence pour la baignade.

**Tableau N° 01 : Les quatre types de biens**

	<b>Non excluable</b>	<b>Excluable</b>
<b>Non rival</b>	<i>Biens collectifs purs</i> (Ex. Phare, défense nationale)	<i>Bien de club</i> (Ex. Programme de télévision crypté)
<b>Rival</b>	<i>Biens en commun</i> (Ex. Banc de poissons)	<i>Bien privé</i> (Ex. Pomme, paire de chaussures)

*Source : LEVEQUE François, Économie de la réglementation, édition la Découverte, Paris, 2004.*

<sup>29</sup> Berkes.F et al (1989): The benefits of the "commun" ; Nature,n° 340. PP. 391-393. In CHAKOUR Said Chaouki, 2005. Op cit.

<sup>30</sup> F. Bousque, O. Barreteau, C. Mullon, J. Weber ; Modélisation d'Accompagnement : Systèmes Multi-Agents et Gestion des Ressources Renouvelables. (Colloque international "Quel environnement au 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie") ; GERMES, Paris.

### **1-3 Classification selon type d'utilisation de la ressource naturelle**

Dans une autre optique, la ressource naturelle peut être appréhendée selon la finalité de son utilisation. Dans cette perspective, elle peut servir d'intrants pour faire tourner les différentes industries, comme elle peut faire l'objet d'une consommation finale sans subir de transformation.

#### **1-3-1 La ressource exclusivement facteurs de production**

Cette ressource est destinée exclusivement pour produire d'autres biens et services. En effet, elle peut servir comme source d'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements industriels (les fuels fossiles), ou bien, elle sert de consommation intermédiaire pour produire d'autres biens finaux (les minerais).

#### **1-3-2 La ressource facteurs de production et objet de demande finale directe**

Certaines ressources naturelles peuvent à la fois servir d'intrants pour des industries de transformation et faire l'objet de demandes finales directes (la sardine, par exemple, peut être demandée directement par le dernier consommateur -consommation finale directe -, comme elle peut faire l'objet d'une demande émanant des unités de transformation de poisson -consommation intermédiaire-).

## **2- Classification des ressources naturelles en fonction des caractéristiques biologiques**

Comme nous l'avons déjà souligné, la ressource naturelle peut également être classifiée en fonction de ses caractéristiques biophysiques. Selon cette classification, la ressource naturelle peut être non renouvelable, renouvelable ou parmi les actifs naturels multifonctions.

### **2-1 La ressource non renouvelable**

La ressource non renouvelable est une ressource dont le stock est limité dans la nature, de ce fait, les quantités de services fournies par cette dernière sont finies. Son utilisation signifie soit la disparition définitive de son stock naturel (l'uranium), soit sa transformation (les métaux), elle ne se renouvelle pas et même si c'est le cas, cela prendra des milliers voire des millions d'années (le pétrole par exemple). Toutefois, en fonction des conséquences de son usage sur elle-même, la ressource naturelle non renouvelable peut être subdivisée en trois catégories : la ressource dont l'usage est nécessairement destructif, la ressource recyclable, la ressource dont l'usage n'est pas nécessairement destructif.

#### **2-1-1 La ressource dont l'usage est nécessairement destructif**

Toute unité utilisée de cette catégorie de ressource est nécessairement détruite. De ce fait, et tenant compte de son caractère non renouvelable, le stock de ressource disponible dépend des quantités utilisées antérieurement. Cette catégorie englobe l'ensemble des ressources énergétiques de type fossile : pétrole, gaz, uranium, charbon, etc.

#### **2-1-2 La ressource recyclable**

Bien qu'elle existe en stock limité dans la nature et qu'elle ne se renouvelle pas, cette catégorie de ressource naturelle n'est pas entièrement détruite lors de son utilisation, mais elle subit uniquement des transformations. Dans ce cas, elle peut faire l'objet de recyclage pour être réutilisée. Les minerais appartiennent à ce groupe de ressources.

### 2-1-3 La ressource dont l'usage n'est pas nécessairement destructif

Outre les ressources dont l'usage destructif et les ressources recyclables qui entrent dans la catégorie des ressources non renouvelables, il existe un autre type de ressources appartenant à ce groupe, qui ne peuvent pas être recyclées, mais dont leur usage convenable ne signifie pas leur disparition. C'est le cas de l'ozone atmosphérique par exemple.

### 2-2 La ressource renouvelable

*« Les ressources renouvelables sont des ressources susceptibles de fournir une quantité infinie de services convenablement gérées. Elles comprennent l'eau, l'air, l'ensemble des ressources biologiques (forêts, halieutique, ressources agricoles végétales et animales, flore et faune sauvage), l'énergie solaire et éolienne, la terre »<sup>31</sup>.*

La ressource naturelle renouvelable existe également par stocks limités dans la nature. Cependant, contrairement aux ressources non renouvelables, ces dernières peuvent se régénérer naturellement, au fil du temps, si toutefois, elles font l'objet d'une exploitation rationnelle. Dans le cas inverse, leur surexploitation peut engendrer l'extinction et la disparition des espèces. Les ressources renouvelables peuvent être également classifiées en deux catégories : les ressources dont la quantité annuelle disponible n'est pas liée aux prélèvements antérieurs et les ressources dont la quantité annuelle disponible est liée aux prélèvements antérieurs.

#### 2-2-1 Les ressources dont la quantité annuelle disponible n'est pas liée aux prélèvements antérieurs

Dans cette catégorie de ressources, les quantités disponibles ne sont pas liées au niveau de l'utilisation antérieure de cette dernière, c'est le cas de l'énergie solaire. Par ailleurs, elle peut être affectée par certaines externalités<sup>32</sup> négatives qui découlent de l'activité humaine (la pollution sous ses différentes formes). Le dessalement des eaux des océans pour en faire des eaux potables n'affecte en rien le niveau de salinité de ces derniers, cependant la fonte des glaciers des deux pôles terrestre, liée au réchauffement climatique causé par l'activité humaine, risque de modifier tout l'écosystème océanique et maritime, du fait de la baisse du degré de salinité de ces derniers.

#### 2-2-2 Les ressources dont la quantité annuelle disponible est liée aux prélèvements antérieurs

En dépit de son caractère renouvelable, la ressource dans ce cas se présente sous forme de stock épuisable. Le renouvellement de cette dernière requiert une gestion efficace et une exploitation rationnelle. Il s'agit principalement des ressources biologiques dont le stock et la productivité des populations sont en fonction des quantités prélevées antérieurement. Le stock de thon rouge existant aujourd'hui dans la méditerranée dépend intrinsèquement des quantités pêchées antérieurement.

---

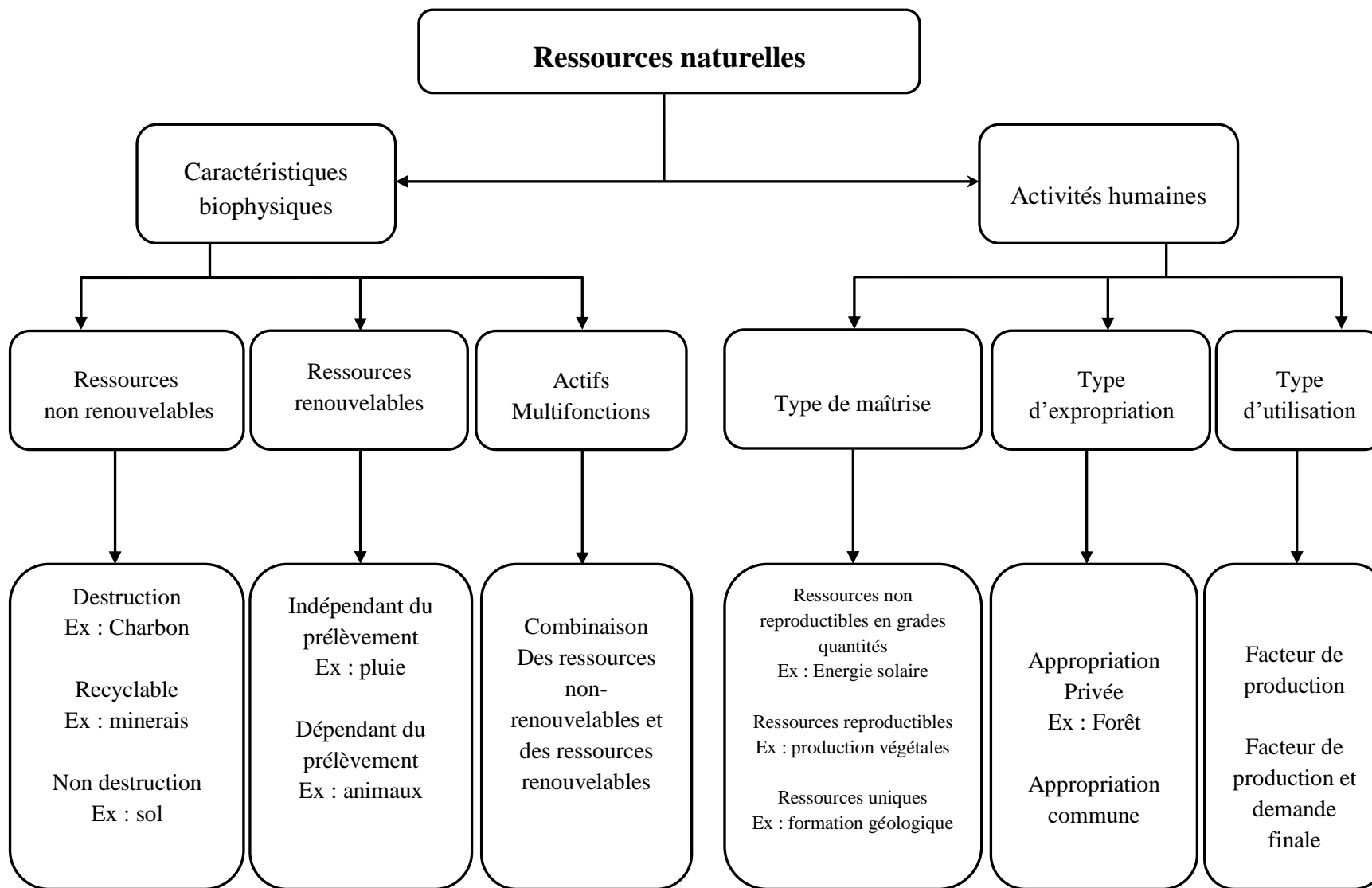
<sup>31</sup> AMIGUES JEAN-PIERRE, *Approches économiques des processus environnementaux*, INRA-Toulouse, 2006

<sup>32</sup>Pour Pigou (The economics of welfare, 4<sup>ème</sup> édition, 1932) *Une externalité correspond à une situation où : « une personne A, en même temps qu'elle fournit à une personne B un service déterminé pour lequel elle reçoit un paiement, procure par la même occasion à d'autres personnes, des avantages ou des inconvénients d'une nature telle qu'un paiement ne puisse être imposé à ceux qui en bénéficient, ni une compensation pour ceux qui en souffrent »*. Cette définition insiste sur le caractère hors marché de l'effet externe (extérieur à l'échange marchand) qui peut être positif ou négatif. A titre d'exemple, le train à vapeur qui sert à transporter les voyageurs et les marchandises, déclenche sur son passage des incendies détruisant les récoltes ou les forêts, ce qui constitue un préjudice pour d'autres personnes qui ne participent pas à l'échange du service ferroviaire. (Exemple d'externalités négatives, initialement donné par Pigou).

**2-3 Les actifs naturels multifonctions**

La classification des ressources naturelles selon leurs capacités naturelles de renouvellement, présente quelques ambiguïtés, qui découlent de l'existence d'une variété complexe de ressources présentant à la fois le caractère renouvelable et non renouvelable, qui présente un potentiel de services multiples. La grave à alluvionnaire dans le lit mineur des rivières joue un rôle très important dans l'épuration des eaux qui s'infiltrent à la nappe phréatique. Cette même ressource constitue également un matériau de construction très sollicité. Dans le premier cas, cette ressource se présente comme une ressource dont l'usage n'est pas nécessairement destructible, qui peut se renouveler au fil du temps. Dans le second, si elle fait l'objet d'une extraction massive, sans lui laisser le temps de se régénérer, elle se présente comme une ressource non renouvelable dont l'exploitation peut affecter d'autres fonctionnalités de l'écosystème (pollution des nappes phréatiques par exemple).

Figure N° 04 : Typologie des ressources naturelles



Source : THOMIBIANO Taladidia ; Economie de l'environnement et des ressources naturelles ; l'Harmattan, Paris, 2004.

### 3- Allocation optimale des ressources naturelles

La définition la plus simplifiée de la science économique<sup>33</sup> peut être résumée à la science qui recherche l'allocation optimale des ressources. Dans cette logique, il serait intéressant, voire indispensable, de commencer par une définition économique du concept « optimum », pour pouvoir éclaircir cette question d'allocation des ressources naturelles. Nous tenons également à souligner qu'en fonction des besoins de notre présent travail, nous allons limiter la portée du concept « ressource naturelle » aux ressources renouvelables et ressources non renouvelables.

#### 3-1 Les conditions de l'optimum social

Donner une définition économique au vocable « optimum » revient à lui attribuer la définition au sens du critère de Pareto<sup>34</sup>. Selon ce critère, *le bien-être de la société est maximal si par une modification de l'allocation de ressource, il n'est pas possible d'augmenter l'utilité d'un membre quelconque de la société sans que personne ne souffre. Dès lors, on aura une situation optimale s'il n'est plus possible d'augmenter le bien-être selon le critère de Pareto, c'est à dire, sans détériorer la position d'au moins un membre de la société (Faucheux et Noël, 1995 ; Weber, 1991)*<sup>35</sup>.

Le critère de Pareto se limite à la comparaison de deux situations dont le passage de l'une à l'autre engendrera la même tendance du bien-être (soit uniquement des gagnants ou bien, rien que des perdants). En effet, il présente certaines insuffisances lorsqu'il s'agit de comparer deux situations lorsque le passage de la première à la seconde, aura pour résultat à la fois des gagnants et des perdants. De ce fait, pour pallier cette déficience, il doit être accompagné d'un critère de compensation, tel celui de Hicks ou celui de Kaldor<sup>36</sup>. En d'autres termes, on associe au critère de Pareto le *test de Hicks et de Kaldor*<sup>37</sup> selon lequel « un état Y de l'allocation est socialement

<sup>33</sup> « L'économie est l'étude de la façon dont les sociétés utilisent des ressources rares pour produire des biens ayant une valeur et les répartir entre les individus » Samuelson & Nordhaus, *l'économie*, Economica, Paris 2000. In KHELADI Mokhtar, *Introduction à l'économie politique*, OPU, Alger 2004.

<sup>34</sup> Pareto Vilfredo, *économiste italien qui a défini les critères de maximisation du bien-être de la société (1896)* ; "A Pareto optimal state is defined as a state from which it is impossible to make one person better off without making another person worse off" In E. Just Richard, L. HUETH Darrell, SCHMITZ Andrew; *The welfare economic of public policy , a practical approach to project and policy evaluation*; Edward Elgar publishing, 2004.

<sup>35</sup> BÜRGENMEIER Beat, HARAYAMA Yuko, WALLART Nicolas ; *Théories et pratiques des taxes environnementales* ; Economica, Paris, 1997

<sup>36</sup> Le critère de Hicks stipule qu'« un projet est socialement désirable s'il est hypothétiquement possible de redistribuer les revenus issus du projet de telle sorte qu'il n'y ait plus que des gagnants », tandis que celui de Kaldor précise que « pour qu'un projet soit socialement désirable, les perdants ne doivent pas pouvoir, afin d'empêcher la mise en œuvre du projet, compenser les gagnants potentiels ». Idem

<sup>37</sup>BÜRGENMEIER Beat, *Économie du développement durable (2e édition)*, De Boeck & Larcier s.a, Belgique, 2005.

<sup>37</sup>Le premier test de compensation a été proposé par Kaldor en 1939 afin de faciliter l'abolition du protectionnisme du blé en Angleterre. Selon Kaldor, la libéralisation des importations du blé va engendrer la baisse de son prix étant donné que l'offre de cette matière dépasse sa demande. Cette situation est profitable pour les consommateurs qui bénéficieront d'un pouvoir d'achat supplémentaire, tandis qu'elle ne l'est pas pour les producteurs indigènes de blé dont les revenus constitués des recettes des ventes (de blé) seront révisés à la baisse. La problématique qui se pose alors pour l'État est de libéraliser les importations du blé tout en gardant la distribution initiale des revenus (celle du pouvoir d'achat). C'est ainsi que Kaldor suggère à l'État d'indemniser les producteurs indigènes du blé pour la perte de leur pouvoir d'achat, causé par la libéralisation des importations. Cette indemnisation sera financée par un impôt sur les gains des consommateurs. De cette manière, l'État peut lever le protectionnisme sur le blé sans modifier le pouvoir d'achat des consommateurs et des producteurs indigènes du blé. Cette argumentation de Kaldor a conduit à l'abolition des « corn laws ».

préférable à un état  $X$  lorsque les individus qui gagnent à ce changement sont potentiellement en mesure de compenser les perdants et de conserver malgré tout un gain » (Weber, 1991)<sup>38</sup>. Toutefois, selon le premier théorème fondamental de l'économie du bien-être (Varian, 1992 ; Stiglitz, 1988)<sup>39</sup>, un optimum au sens de Pareto requiert un certain nombre de conditions à remplir, ces dernières se présentent comme suit :

- Tous les marchés (marché des biens et services, du travail, etc.) sont en concurrence parfaite ;
- Absence de rendements d'échelle croissants ;
- Il n'existe ni bien public ni externalités ;
- L'incertitude est absente des décisions des acteurs économiques.

Selon ce théorème, une fois que ces conditions sont remplies, l'équilibre atteint par les mécanismes des marchés correspondra automatiquement à une situation optimale au sens de Pareto. Quoique, lorsqu'au moins une des conditions citées n'est pas vérifiée, en d'autres termes le marché présente certaines lacunes, le premier théorème fondamental de l'économie du bien-être ne soit plus valide. Dans ce cas-là, une intervention de l'État afin de ramener l'économie à la situation optimale sera justifiée.

### 3-2 L'allocation optimale des ressources non renouvelables

La ressource naturelle prise dans son ensemble se présente comme un stock limité. De ce fait, l'activité humaine qui accuse d'une part la destruction des ressources et d'autre part inflige des dommages à la nature par l'accumulation des déchets polluants, se doit d'internaliser et de tenir compte de cette problématique environnementale. En effet, une surexploitation conduit à la disparition des ressources renouvelables et aboutit à l'épuisement prématuré des ressources non renouvelables. La dégradation de la qualité de l'environnement, due aux différents types de pollutions qui en découlent, est également un problème de taille dont il faut tenir compte.

Contrairement à la ressource renouvelable qui peut se régénérer naturellement à condition qu'elle soit l'objet d'une gestion efficiente, la ressource non renouvelable ne présente pas cette caractéristique ; elle disparaît définitivement une fois consommée (la ressource recyclable peut faire l'objet d'une réutilisation ; bien que son stock naturel ne se régénère pas). Dans ce cas, l'utilisation de cette ressource épuisable a des conséquences irréversibles, d'où la nécessité d'une allocation optimale de cette dernière. La théorie économique dont l'objet est la recherche des moyens pour satisfaire des besoins illimités avec des ressources limitées devrait nous apporter un élément de réponse à cette question d'utilisation optimale de la ressource non renouvelable. Dans ce qui suit,

---

Le second test de compensation est celui de John Hicks (1939). Ce dernier a proposé de vérifier le critère selon lequel les gagnants compensent les perdants, mais appliqué au sens inverse ; c'est-à-dire dans quelle mesure les perdants peuvent-ils soudoyer les gagnants pour qu'ils renoncent à leurs gains. L'introduction d'une taxe supplémentaire qui permettra de compenser les producteurs indigènes du blé (dans le cas d'abolition des *corn laws*) causera simultanément la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs frappés par la taxe. Le test de Hicks consiste à savoir dans quelle mesure les perdants économiques de cette taxe peuvent-ils inciter les gagnants à revenir à la situation initiale sans que le bien-être économique collectif ne diminue. En résumé le double critère Kaldor-Hicks définit un test de compensation visant à réunir les conditions nécessaires pour atteindre un optimum au sens de Pareto.

<sup>38</sup> BÜRGENMEIER Beat, HARAYAMA Yuko, WALLART Nicolas ; op. cit

<sup>39</sup> Idem

nous allons aborder cette problématique sous plusieurs angles différents à savoir celui des coûts d'exploitation, la situation du marché et le niveau du stock de la ressource.

### 3-2-1 Modèle avec coûts d'exploitation constants

La gestion optimale du stock de la ressource non renouvelable consiste à déterminer le maximum de revenu ou de profit que le flux de ressource procurera au cours de la période d'exploitation. La règle de Hotelling (1931) était à l'origine de la base de la théorie de l'utilisation optimale des ressources non renouvelables. Les hypothèses de base retenues par Hotelling sont les suivantes :

- La quantité de la ressource est connue ;
- Le coût d'exploitation fixe et constant ;
- Et la concurrence est parfaite.

Sous ces hypothèses, l'optimum, au sens de Pareto dans l'allocation inter-temporelle des ressources non renouvelables, sera atteint si *la valeur actualisée du prix de la ressource doit rester inchangée au cours de toute la période*. Selon Hotelling, le taux optimal d'exploitation de la ressource s'obtient en égalisant le prix de marché de la ressource et la somme du coût marginal de production et d'une rente de rareté, résultant de la contrainte imposée par l'épuisabilité du stock de ressource, dite « *malthusienne* » ou parfois appelée « *royalty* ». Autrement dit, pour que la solution du marché dans l'allocation de la ressource non renouvelable soit optimale au sens de Pareto, le prix de cette dernière doit augmenter chaque année de la valeur du *taux d'intérêt* résultant de la *royalty*. En fait, Hotelling (1930)<sup>40</sup> affirme que la ressource naturelle peut être simplement considérée comme un stock de capital, et la rente de rareté « *royalty* » n'est rien d'autre que le taux d'intérêt qui rémunère ce dernier au fil du temps ; c'est ainsi qu'il conclut que l'usage optimal de la ressource naturelle relève des mêmes règles que pour un stock de capitaux. Quoique, cette vision peut être réfutée, dans la mesure où la ressource naturelle n'acquiert de la valeur que si elle répond aux attentes de satisfaction des besoins de l'homme, de même qu'il existe des ressources qui ne peuvent être estimées par le capital ; la couche d'ozone est une ressource non renouvelable, nécessaire, voire indispensable à la survie de l'homme, cependant elle est hors de tout prix.

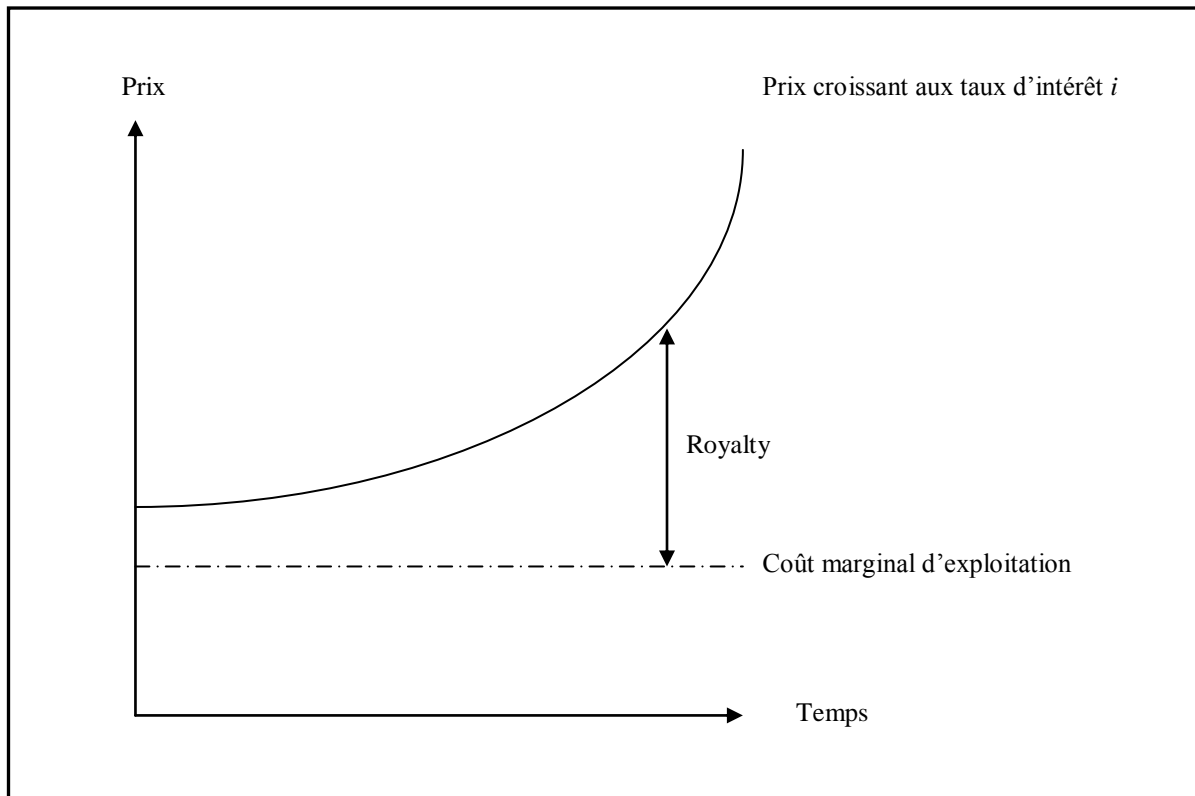
En partant du principe que le prix du marché de la ressource est donné par la somme de son coût marginal d'exploitation, qui est supposé constant, et de l'application de la rente de rareté, dans ce cas, toute augmentation du prix de la ressource, au fil du temps, sera sans doute le résultat de l'application de la *royalty*. Cette situation peut être représentée Graphiquement comme suit :

---

<sup>40</sup> The economics of exhaustible resources, Journal "of political economy, 39: 137-175. In CHAKOUR Said Chaouki ; 2005. Op.cit



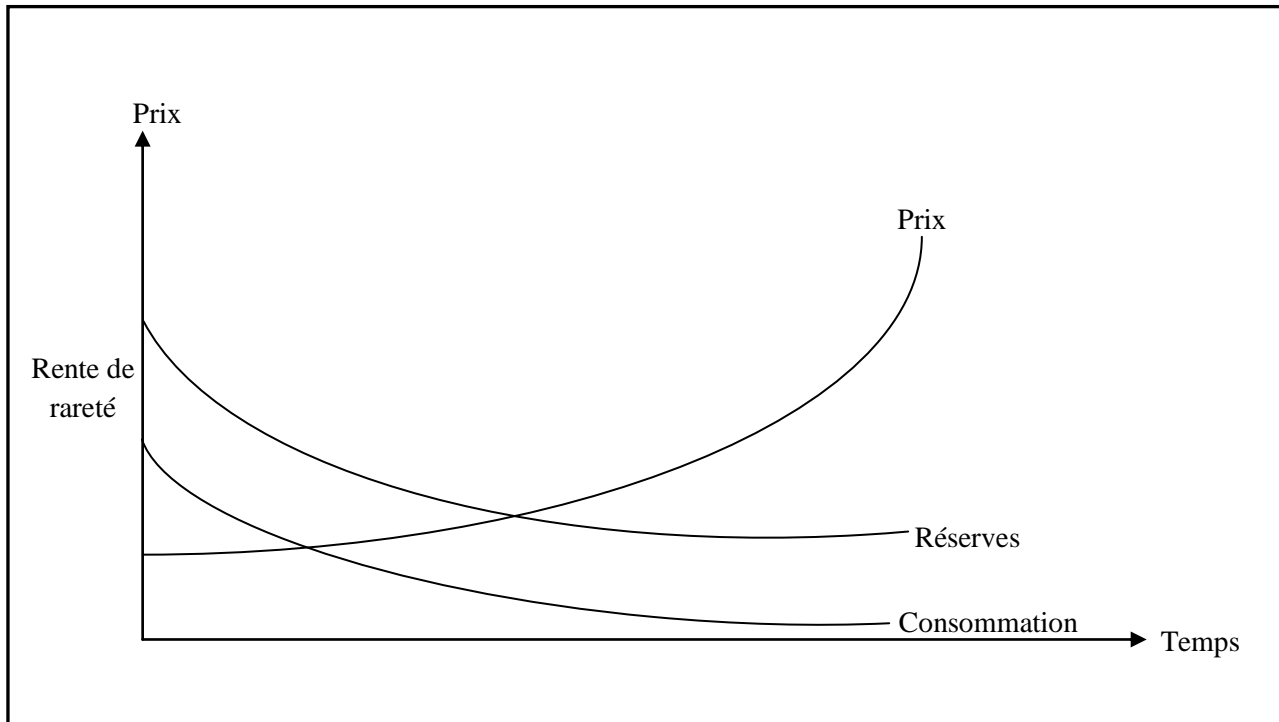
**Figure 05 : allocation optimale de la ressource non renouvelable lorsque son stock naturel est connu et ses coûts d'exploitation sont constants**



*Source : BÜRGENMEIER Beat, HARAYAMA Yuko, WALLART Nicolas ; Théories et pratiques des taxes environnementales ; Economica, Paris, 1997*

Une allocation optimale de la ressource non renouvelable peut être également obtenue par les mécanismes du marché. L'exploitation de la ressource épuisable conduit à la diminution de son stock naturel à travers le temps ; à fur et à mesure que la période d'exploitation dure dans le temps, la ressource s'épuise, ce qui contribue davantage à sa raréfaction. Ainsi selon les mécanismes du marché, si l'on considère que la demande de cette ressource est stable, et que les quantités existantes de cette dernière (stock naturel) sont en diminution continue à travers le temps, alors la régulation entre l'offre et la demande se fait par l'augmentation du prix de la ressource, ce qui induit, au final à la baisse des quantités demandées. Néanmoins, la régulation par les mécanismes du marché n'est possible que sous les hypothèses déjà évoquées ci-dessus.

Figure N° 06 : allocation optimale des ressources non renouvelables (selon Hotelling)



*Source : THIOMIBIANO Taladidia ; Economie de l'environnement et des ressources naturelles ; l'Harmattan, Paris, 2004.*

Comme nous l'avons déjà souligné, l'augmentation du prix de la ressource non renouvelable va engendrer la diminution des quantités demandées, mais ce qui nous intéresse également c'est le niveau du bien-être social. Est-ce que la diminution des quantités demandées suite à l'augmentation des prix des ressources non renouvelables ne risque pas d'engendrer la diminution du niveau de production et celui de la consommation des ménages ?

La théorie néoclassique est plutôt optimiste s'agissant de la question d'augmentation des prix suite à la diminution du stock de la ressource. En effet, lorsque la rareté de la ressource augmente, son prix va s'apprécier également. Cette situation engendrera le déclenchement de deux mécanismes ; d'abord, l'efficacité de l'utilisation de la ressource augmente par le progrès technique, permettant ainsi de remplir la même fonction avec une quantité inférieure de la ressource (la voiture d'aujourd'hui consomme nettement moins d'énergie fossile que celle du siècle dernier). Ensuite, l'utilisation de nouvelles techniques de production, qui autrefois n'étaient pas rentables lorsque la ressource était moins chère deviennent rentables avec l'augmentation des prix de la ressource. À titre d'exemple, lorsque le baril du pétrole était à ses plus bas prix, l'énergie nucléaire était rarement utilisée, y compris dans les pays les plus développés, pour la fabrication d'électricité ; aujourd'hui avec l'augmentation du prix du pétrole, plusieurs pays ont recours à cette technique de production d'énergie.

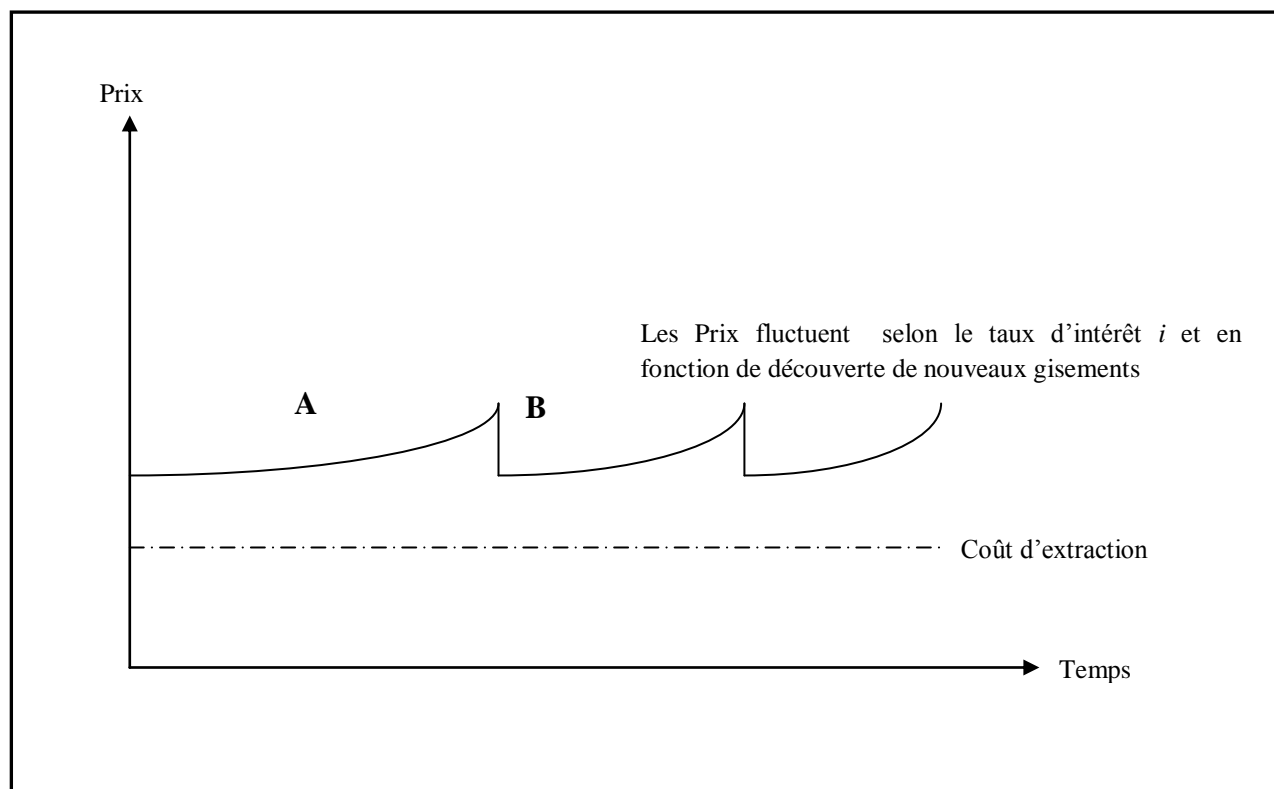
La théorie néoclassique s'articule autour des mécanismes de marché comme régulateur automatique de l'ensemble de l'économie ; de ce fait, de l'allocation optimale de la ressource non renouvelable. Il convient cependant de souligner que cette vision optimale ne manque pas de nuances, car le marché présente certaines limites, notamment en ce qui concerne la présence de quelques externalités négatives qui découlent de l'exploitation de la ressource. En effet, personne ne

peut nier que le pétrole a contribué à l'amélioration du bien-être de l'homme ; toutefois, personne ne peut infirmer le fait que cette même source du bien-être est source de problèmes environnementaux (pollution sous différentes formes, réchauffement climatique, etc.) qui, au final, aboutiront à la baisse de ce bien-être. Dans ce cas, le marché ne conduit pas à l'optimum au sens de Pareto. Il faut donc internaliser les externalités négatives qui découlent de l'exploitation de la ressource par l'adjonction du coût marginal de son utilisation à son prix de marché.

### 3-2-2 Modèle avec possibilité de nouvelles découvertes de ressources (les coûts d'exploitation sont toujours considérés constants)

Dans l'analyse présentée ci-dessus, le stock de ressource non renouvelable est considéré comme étant connu d'avance et ne peut être révisé à la hausse. Quoique, la réalité se présente autrement, car la terre prise dans son ensemble est loin d'être explorée et connue dans sa totalité par l'homme. En fait, en plus d'exploiter les gisements déjà connus, les entreprises guidées par la logique de maximisation de profits s'investissent dans la recherche de nouveaux sites qui leur permettent de poursuivre voire de développer leurs activités, c'est ainsi que de nouveaux gisements sont découverts à travers le temps. Dans cette logique, le stock de la ressource peut augmenter en fonction des nouvelles découvertes. Parmi ces nouvelles découvertes, certaines seront exploitées et d'autres pas, et ce en fonction de la rentabilité commerciale qui dépend des coûts d'extraction. Néanmoins, les coûts d'extraction sont supposés constants dans ce second cas de figure qui peut être représenté graphiquement comme suit :

**Figure N° 07 : allocation optimale de la ressource non renouvelable lorsque les coûts d'exploitation sont constants dans le cas de découverte de nouveaux gisements**



Source : BÜRGENMEIER Beat, HARAYAMA Yuko, WALLART Nicolas ; *Théories et pratiques des taxes environnementales* ; Economica, Paris, 1997

Le prix de la ressource non renouvelable dans ce second cas de figure dépendra de deux facteurs qui sont la rente de rareté (royalty) liée à l'épuisement de la ressource et les nouvelles découvertes de gisements qui feront augmenter le niveau du stock naturel. En fonction de l'exploitation des ressources disponibles (sans nouvelles découvertes de gisements), l'affectation optimale sera déterminée selon la règle de Hotelling ; c'est-à-dire le prix de la ressource augmente à fur et à mesure que son stock diminue (partie A du graphe). Avec la découverte d'un nouveau gisement, les données vont être modifiées ; d'un côté, le stock naturel de la ressource va augmenter et de l'autre, son prix va baisser de sorte qu'il corresponde toujours à la situation optimale (partie B du graphe). Mais cette baisse des prix n'est que temporaire, car ils auront tendance à la hausse en fonction de l'épuisement de ce nouveau stock jusqu'à une nouvelle découverte de gisement. En fait, à chaque fois que le stock connu de la ressource non renouvelable augmente, son prix baisse, puis reprend sa tendance à la hausse suivant la règle d'Hotelling. Les prix qui correspondent à l'optimum social dans ce second cas de figure peuvent augmenter et diminuer en fonction du stock de la ressource non renouvelable ; la règle de Hotelling qui n'admet pas la baisse des prix des ressources n'est donc applicable qu'à un intervalle de temps bien défini.

### 3-2-3 Modèle avec coûts d'exploitation croissants

Les deux modèles traités ci-dessus reposent sur l'hypothèse que les coûts d'exploitation sont constants. Or, dans la réalité, ces derniers varient dans le temps et dans l'espace. En effet, même si on se limite uniquement à un seul site, les coûts d'exploitation augmentent au fur et à mesure que la ressource s'épuise (la ressource est de plus en plus difficile à atteindre, la teneur en minerais est moins élevée, etc.).

Lorsque les coûts d'exploitation sont croissants, les conditions d'allocation optimale de la ressource non renouvelable correspondent à un prix optimal actualisé en fonction du temps. Autrement dit, le prix du marché de cette ressource ne dépend pas uniquement des coûts d'exploitations présents dans la mesure où avec le temps ces derniers deviendront croissants. En fait, selon cette optique, si les prix sont déterminés uniquement à base des coûts d'extraction présents, on risque d'accuser des coûts supplémentaires aux utilisateurs futurs. À partir de là, le prix de la ressource sera à la fois en fonction de son coût marginal de production et de l'utilité tirée de l'utilisation de cette dernière pour l'individu entre différentes périodes, étant donné que le coût augmente au fil du temps. De cette manière, le prix optimal actualisé de la ressource non renouvelable sera supérieur à son coût marginal de production. Autrement dit, *le prix optimal actualisé croît au cours du temps* (le prix optimal actualisé est supérieur au coût marginal de production, ce dernier est croissant avec le temps. Donc, il est évident que le prix optimal de la ressource croît également avec le temps). Néanmoins, la consommation des ressources naturelles est souvent source d'externalités négatives (pollutions) qui portent atteinte à l'environnement et qui peuvent s'aggraver avec le temps, de ce fait, se répercuter négativement sur le bien-être des générations futures. Ces dernières doivent également être prises en considération (coût de dépollution) à travers l'addition du coût marginal externe de la pollution à la fonction du prix de la ressource naturelle.

L'allocation optimale de la ressource naturelle, sous l'égide du marché de la concurrence parfaite, correspond au prix optimal de cette dernière qui tient compte à la fois des conditions d'exploitation présentes (coût marginal d'extraction) ainsi que du bien-être des générations futures (utilité de l'utilisation de la ressource, à travers le temps, qui dépend des coûts d'extraction croissants). De ce fait, le prix du marché doit être toujours supérieur aux coûts d'extractions de la

ressource, et l'optimum de l'allocation correspond au prix optimal actualisé qui doit rester constant lorsque les coûts d'extractions sont supposés constants, tandis que lorsqu'ils sont croissants, le prix optimal actualisé de la ressource doit croître avec le temps. Dans les deux cas, la prise en compte des externalités négatives résultant de la consommation de la ressource à travers l'addition du coût marginal externe de la pollution à la fonction du prix de la ressource sera nécessaire pour la préservation de l'environnement. Par ailleurs, le prix reflète également l'évolution de la rareté de la ressource non renouvelable, et ce, dans la mesure où, si ce dernier reste constant ou diminue correspondrait forcément à l'accroissement du stock de cette dernière suite à la découverte de nouveaux gisements.

Toutefois, cette conception théorique de l'allocation optimale de la ressource non renouvelable, en situation de concurrence parfaite, manque d'un certain réalisme du fait qu'elle s'articule uniquement autour des préférences inter-temporelles des producteurs et néglige celle du consommateur. En fait, ce dernier, étant rationnel, fondera sa demande sur le principe de minimisation des dépenses et de maximisation de l'utilité, de cette manière, il aura plutôt tendance à choisir un prix égal au coût marginal de production des ressources non renouvelables et négligera l'utilité des générations futures et les coûts de réparation des dommages causés à l'environnement ; donc au final, la consommation actuelle impose des coûts supplémentaires pour les consommateurs futurs, de ce fait une perte de leur bien-être. Dans ce cas, le prix du marché ne correspond pas à l'optimum social au sens de Pareto (dans la mesure où les consommateurs présents bénéficient d'un gain du bien-être au détriment de celui des consommateurs futurs), une situation qui peut justifier l'intervention de l'État, pour corriger les prix en les révisant à la hausse afin d'atteindre l'optimum inter-temporel d'allocation des ressources.

### 3-3 L'allocation optimale des ressources renouvelables

La ressource renouvelable, de par sa dénomination, se présente également, au même titre que la ressource non renouvelable, comme un stock limité dans la nature. Quoique, contrairement aux actifs naturels épuisables dont l'exploitation par l'homme accuse la diminution irréversible de son stock, la ressource renouvelable qui englobe dans sa quasi-totalité les ressources biologiques dispose de la faculté de renouvellement. Cela sous-entend que les prélèvements humains pour des fins de consommations et de productions (consommation finale, intrants pour industries) engendrent la diminution du stock de cette ressource, mais cette diminution n'est pas irréversible, car si elle fait l'objet d'une *exploitation durable optimale*<sup>41</sup>, son stock pourra se renouveler au cours du temps. Cette exploitation durable requiert également une bonne connaissance du fonctionnement de tout l'écosystème dont dépendent la survie, le développement et la continuité de cette ressource renouvelable. Toutefois, la problématique liée à la gestion des ressources naturelles renouvelables ne se résume pas uniquement à la détermination des quantités optimales de prélèvements qui permettent le renouvellement des ressources et la satisfaction des besoins de la société ; car l'homme, de par son insatiabilité, a un penchant naturel à faire passer son intérêt personnel avant tout autre. De ce fait, la question problématique liée à la gestion efficiente de la ressource naturelle est plutôt, *comment faire respecter ce taux de prélèvement optimal ?*

---

<sup>41</sup> CHAKOUR Saïd Chaouki, Contribution à la délimitation du concept « économie des ressources naturelles » : l'apport de l'approche Khaloudienne, Colloque international : Développement durable et exploitation des ressources, université Ferhat Abbas Sétif, 07 et 08 avril 2008.

La difficulté et la complexité qui caractérisent les modes d'exploitation et d'appropriation de la ressource renouvelable résident dans la particularité fondamentale du bien commun qui distingue cette catégorie de ressource (la rivalité et la non-exclusion). L'accès libre à la ressource renouvelable et la course vers la maximisation des profits tirés de l'exploitation de cette dernière (lorsqu'il s'agit de ressources ayant un marché) contribuent davantage à la mise en place d'une dynamique de dilapidation, de surinvestissement et de surexploitation des ressources. Cette dynamique d'*accès libre* à la ressource renouvelable est souvent associée à toutes sources de complications liées à la gestion des ressources renouvelables et d'autant plus, elle est considérée comme origines de toute prodigalité et surexploitation de cette dernière. En effet, en 1968, G.HARDIN n'hésitait pas de désigner cette liberté d'accès aux ressources, sous l'appellation de « *tragédie des communaux* » et d'autres auteurs qui lui ont succédé (Weber, 1991 ; Weber et Reveret, 1993) l'ont qualifié plutôt de « *tragédie d'accès libre* »<sup>42</sup>. Ainsi, la réponse à la question précédemment posée réside dans la régulation d'accès à la ressource, de sorte à limiter le nombre d'exploitants, à définir les conditions et modes d'exploitation, et à faciliter les tâches de contrôle et de surveillance qui garantissent le respect des quotas de prélèvements autorisés. Afin de comprendre davantage la problématique liée à la gestion des ressources renouvelables, nous allons prendre pour exemple le cas de la ressource halieutique.

### 3-3-1 Le statut de la ressource halieutique

La ressource halieutique figure parmi les actifs naturels renouvelables. Le caractère économique associé à la ressource halieutique découle de la limite de son stock exploitable à court terme. Sur le long terme, la rareté de la ressource est liée à sa capacité biologique de renouvellement<sup>43</sup>. La ressource halieutique ne fait l'objet d'aucune appropriation individuelle préalable à son exploitation, et ne peut être répartie entre les différents exploitants<sup>44</sup>. Ainsi, elle se caractérise par la non-exclusivité (non-exclusion) et la rivalité (la soustractivité), deux propriétés spécifiques aux biens communs.

**Tableau N° 02 : Classification générale des Biens**

		Rivalité	
		Faible	Élevée
Exclusion	Difficile	Biens publics	Ressources communes
	Facile	Biens de club	Biens privés

*Source : OSTROM et al, 1994. In BRAVO Giangiacomo, MARELLI Beatrice ; Ressources communes, Systèmes d'irrigation du nord de l'Italie ; 2008.*

<sup>42</sup> WEBER Jacques, Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche, 1995.

<sup>43</sup> BONCOEUR Jean, FILAS Spyros, LE GALLIC Bernard, Modélisation bioéconomique des interactions dans une pêcherie complexe : le cas des rejets estivaux d'araignées de mer (*Maja squinado*) par le chalutage côtier dans le golf Normand-Breton, 27-28 octobre 1999.

<sup>44</sup> Pour des raisons techniques, il est difficile, voire impossible d'allouer un stock de ressource halieutique fluctuant, mobile et mal connu.

Le caractère commun, qui met la ressource halieutique à mi-chemin entre le public et le privé, génère des externalités négatives croisées entre les différents pêcheurs et exploitants. Ces externalités sont source d'écarts de bénéfices entre les différents intervenants, ce qui peut être à l'origine de conflits et litiges entre eux. En fait, lors de l'exploitation d'une même zone de pêche par plusieurs pêcheurs, leurs fonctions de productions individuelles sont interdépendantes, et ce, dans la mesure où le volume de production de chaque pêcheur affecte directement le niveau du stock de la ressource dont dépend le niveau de production des autres intervenants. Dans ces conditions, une course vers la maximisation des productions individuelles, via l'augmentation des efforts de pêche, et l'introduction de nouveaux moyens et procédés d'exploitations, sera adoptée par différents pêcheurs. À court terme, un tel comportement est susceptible de générer une pression considérable sur le stock de la ressource, et les externalités «*d'encombrement*» devançant celles de «*stock*» qui apparaîtront à long terme. La persistance de cette pression sur de longues périodes peut donner lieu à deux types d'effets que les halieutes surnomment respectivement ; «*surexploitation de croissance*» et «*surexploitation de recrutement*»<sup>45</sup>. La première est une situation où la ressource est exploitée avant maturité de sorte à maximiser le bénéfice global, tandis que la seconde réfère à une situation où les volumes des prises surpassent la capacité de renouvellement de la ressource halieutique. Dans de telles circonstances, les autorités publiques se doivent d'intervenir afin de corriger les externalités négatives générées, et d'asseoir des modes de gestion qui garantissent la durabilité et l'optimisation des rendements des activités d'exploitation de la ressource halieutique.

### 3-3-2 La gestion de la ressource halieutique

D'après le dictionnaire<sup>46</sup>, le verbe «*gérer*» signifie : administrer, diriger, conduire, gouverner, régir... etc. L'ensemble de ces vocables renvoie à une forme d'organisation. La définition la plus simple qui peut être associée à la locution «*gestion des ressources halieutiques*» est celle avancée par Sætersdal (1984)<sup>47</sup>. En effet, il a défini le principe général de la gestion des pêches comme étant «*obtenir la meilleure utilisation possible de la ressource pour le bénéfice de la communauté*». Globalement, la gestion halieutique peut se définir comme «*l'ensemble des dispositions qui permettent d'exploiter au meilleur niveau une ressource piscicole tout en maintenant sa pérennité...une bonne gestion consiste à faire fructifier cette ressource ou patrimoine en vue de maximiser son exploitation dans une perspective à long terme*»<sup>48</sup>

L'idée de gérer les ressources naturelles en général et la ressource halieutique en particulier découle de la prise de conscience de l'importance du patrimoine naturel, et de la nécessité pour les organismes administratifs concernés de faire face aux impacts, de plus en plus nombreux et lourds de conséquences, des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, une exploitation optimale et rationnelle de la ressource en question dépend intimement du mode de gouvernance des territoires.

---

<sup>45</sup> LAUREC et LE GUEN, 1981. In BONCOEUR Jean et al, 1999. Op.cit

<sup>46</sup> Dictionnaire Antidote RX 8

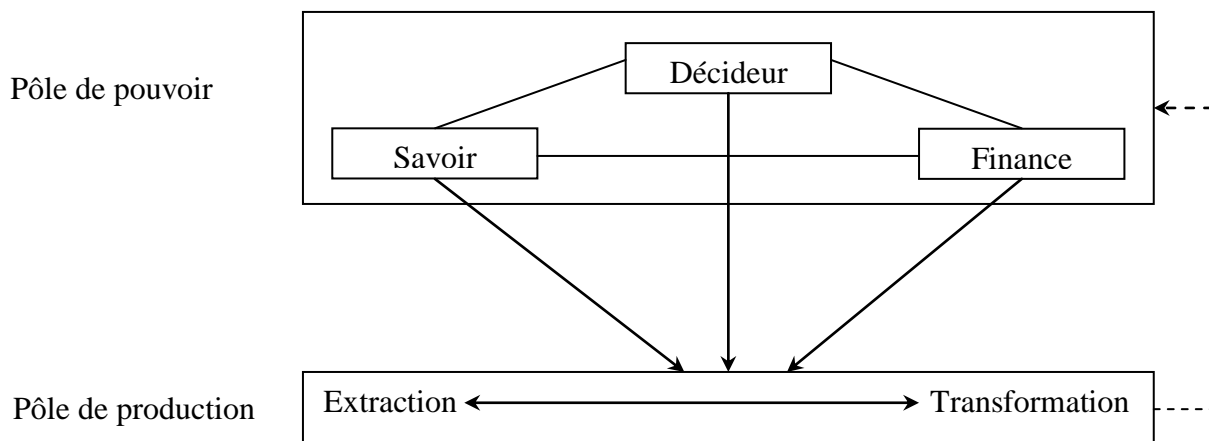
<sup>47</sup> FAO, Manuel d'évaluation des ressources halieutique Document technique sur les pêches 393, Rome, 2002.

<sup>48</sup> M HELAND, Problématique de la gestion piscicole : Place à la recherche dans la conception d'une gestion rationnelle, revue des sciences de l'eau, 2 (1989) 793-806, 1989.

### 3-3-3 Processus décisionnel dans l'exploitation de la ressource halieutique

La structure classique de l'exploitation de la ressource halieutique repose principalement sur deux pôles<sup>49</sup>. Le premier pôle est dit « *de décision* » ou « *de pouvoir* ». Il regroupe principalement les pouvoirs publics, les sources de financement (publiques ou privées) et la communauté scientifique. Ce pôle constitue le centre de décision concernant l'exploitation de la ressource halieutique. Le second pôle est dénommé « *pôle de production* », il regroupe l'ensemble des exploitants de la ressource (extraction, pêche, transformation, etc.). Ce dernier subit les décisions du pôle de pouvoir, et son intervention dans le sens inverse se limite à un rôle d'information et de demandeur de réglementation<sup>50</sup>.

**Figure N° 08 : Système classique de la prise de décision dans l'exploitation de la ressource halieutique**



*Source : GUALTUNG, 1974. In BRETHES Jean Claude, l'intégration des sources de connaissance dans le processus décisionnel : l'expérience du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques dans la pêche au poisson de fond (Canada), Québec, 1999.*

Traditionnellement, la prise de décision dans l'exploitation de la ressource halieutique s'effectue de la manière suivante : les biologistes collectent des données de base sur la ressource. Ces données sont traitées et les résultats sont traduits en avis scientifiques qui seront transmis aux gestionnaires, qui prennent des décisions sur les options de gestion. Le reproche qui peut être fait à ce système classique est l'exclusion de la classe productive directement impliquée dans l'exploitation de la ressource halieutique du processus de prise de décision. Or les pêcheurs et les marins, de par leur longue expérience, peuvent fournir d'autres informations sur la ressource, qui dépassent celles liées aux volumes des prises et aux efforts de pêche (les pêcheurs connaissent mieux les zones de pêche, et les périodes dans lesquelles la ressource est en abondance, titre d'exemple). Ainsi, dans des systèmes de prise de décision plus élaborés, les exploitants de la ressource halieutique peuvent intervenir dans le processus de prise de décision à deux niveaux. En amont, ils fournissent aux biologistes des données et des statistiques sur l'activité de pêche. En aval, ils peuvent discuter avec les gestionnaires de la prise de décision. De ce fait, contrairement au

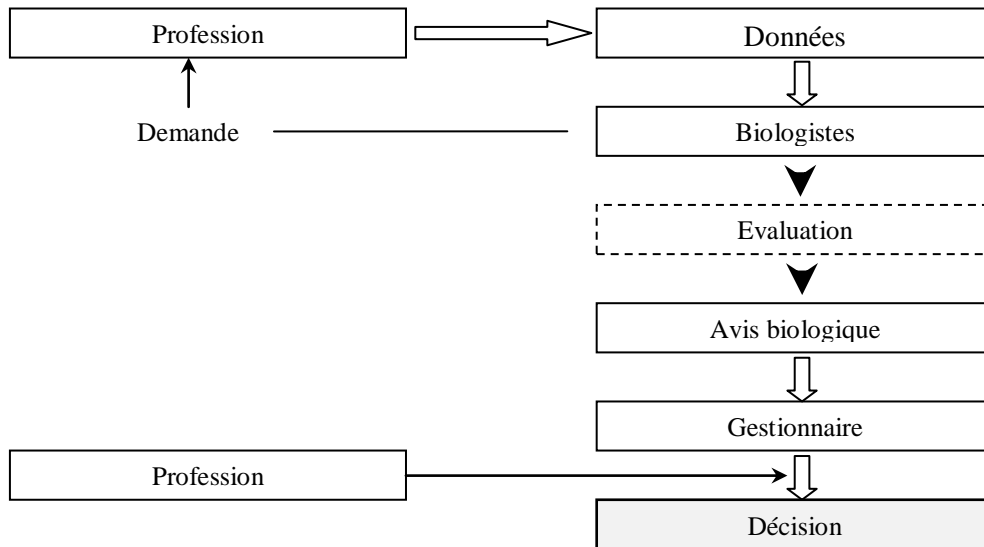
<sup>49</sup> BRETHES Jean Claude, l'intégration des sources de connaissance dans le processus décisionnel : l'expérience du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques dans la pêche au poisson de fond (Canada), Québec, 1999.

<sup>50</sup> HANESSON, 1984. Idem



Le système classique, la décision dans le processus l'exploitation de la ressource halieutique repose sur la participation de l'ensemble des acteurs de la filière pêche. Le schéma suivant représente le processus de prise de décision, où toutes les parties prenantes peuvent participer à la prise de décision.

**Figure N° 09 : Processus général de la prise de décision dans l'exploitation de la ressource halieutique**



*Source : BRETHES Jean Claude, l'intégration des sources de connaissance dans le processus décisionnel : l'expérience du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques dans la pêche au poisson de fond (Canada), Québec, 1999.*

## Conclusion

Traditionnellement, la théorie économique considère trois facteurs de production qui sont à l'origine de la création de la richesse et de la croissance économique. Ces facteurs sont : le capital, la force du travail et la ressource naturelle. Cette dernière qui se présente comme « *des biens non issus des processus de production humain mais qui répondent néanmoins à une demande de leur part* »<sup>51</sup> est disponible dans la nature sous différentes formes, mais qui présentent, principalement, une distinction majeure. Il s'agit de la capacité de renouvellement ou non du stock de la ressource disponible.

La rareté des ressources naturelles, et l'infinité des besoins de la société humaine aggravés par une population mondiale qui ne cesse de s'accroître au fil du temps, sont tant de facteurs qui nourrissent les pensées des économistes et des décideurs, quant aux meilleurs moyens et procédés susceptibles de garantir un équilibre durable entre les progrès de l'homme et la préservation de son environnement ; un équilibre qui suggère des mécanismes de gestion qui s'inscrivent dans une logique de conservation et de l'utilisation optimale de la ressource naturelle. Néanmoins, les divergences d'intérêt entre les individus rationnels en quête de maximisation de leurs utilités individuelles sont souvent à l'origine d'externalités sociales<sup>52</sup> et environnementales (pollution sous différentes formes, épuisement des stocks de ressources et extinction des espèces) qui sont irréversibles à long terme en l'absence d'un mode de gouvernance approprié, qui tienne compte aussi bien des enjeux sociaux et économiques des acteurs, que de la conservation du patrimoine naturel.

Ainsi, en ce qui concerne les ressources naturelles non renouvelables, les travaux d'Hotelling en 1931 offrent une règle qui permet l'usage optimal de cette catégorie de ressource. L'augmentation du prix, résultant de l'intégration de la rente de rareté qui est une fonction décroissante du stock de la ressource épuisable disponible, permet d'assurer son exploitation rationnelle et optimale. En revanche, dans le cas des ressources renouvelables, telle la ressource halieutique, la détermination et le respect d'un seuil de prélèvement optimal qui assurent à la fois le renouvellement du stock de la ressource existant et la satisfaction des besoins de la société humaine constitue le meilleur moyen d'assurer l'usage efficient des ressources naturelles renouvelables. Parallèlement, à ces conceptions théoriques d'usage optimal et durable des ressources naturelles, une bonne gouvernance des territoires, qui assure des modes de gestion appropriés, se présente comme un nouveau facteur de production qui permet d'optimiser l'exploitation de la ressource naturelle, d'assurer une équité sociale, et surtout d'instaurer des modes de développement respectueux de l'environnement.

---

<sup>51</sup> TACHEIX Thierry, Le cadre de l'économie néoclassique de l'environnement, économie de l'environnement et des ressources naturelles, numéros 66-67 1er et 2e trimestres 2005.

<sup>52</sup> L'apparition des écarts de niveau de vie entre les individus qui monopolisent l'exploitation des ressources et le restant de la société humaine est susceptible de conduire à des formes de désintégration sociale, affectant le processus de développement territorial.

## Chapitre II

### Organisation des activités d'exploitation des ressources halieutiques en Algérie

#### Introduction

Situé au nord du continent africain, l'Algérie est le plus grand des cinq pays du Maghreb Arabe. Avec une superficie avoisinant les 2 381 741 Km<sup>2</sup>, l'Algérie occupe la 10<sup>ème</sup> place dans le monde et la seconde en Afrique après le Soudan en termes de superficie. L'immensité du territoire algérien et sa position stratégique sont à l'origine d'une diversification du climat entre ses différentes régions sublimées par une variété de faune et de flore réparties dans les quatre coins du pays. Ces dotations exceptionnelles en ressources biologiques, qui sont répertoriées dans la catégorie des ressources renouvelables, constituent un atout de taille pour l'économie algérienne qui demeure fortement dépendante de l'exportation des énergies fossiles (pétrole et gaz naturel). En effet, la diversification de l'économie nationale, qui constitue un défi de taille pour les autorités publiques concernées, doit sans doute passer par la valorisation de toutes les ressources dont dispose le pays.

Compte tenu de sa position géographique à l'échelle du bassin méditerranéen, l'Algérie dispose d'une importante façade maritime avoisinant 1280 kilomètres de côtes. L'importance de cette façade réside aussi bien dans la dynamisation des échanges commerciaux internationaux via la voie maritime, que dans un véritable patrimoine naturel offrant de fortes potentialités touristiques ainsi que d'énormes possibilités liées à l'exploitation des ressources floristiques et faunistiques du milieu marin. En effet, de par son importance alimentaire comme source de protéines animales moins coûteuse pour les populations locales, la ressource halieutique peut également faire l'objet d'exportation, de ce fait, elle constitue une source importante de devises<sup>53</sup>. Quoi qu'il en soit, le développement d'un secteur aussi important que celui de la pêche nécessite une attention particulière ainsi qu'une réelle volonté des autorités publiques. De ce fait, avant d'aborder la présentation et l'analyse statistique du secteur de la pêche, nous avons jugé utile de présenter un aperçu historique sur l'organisation de la production halieutique en Algérie. Une démarche qui nous permettra d'apprendre davantage sur le secteur en question, et de comprendre éventuellement les résultats de l'analyse statistique de ce dernier. Pour ce faire, nous avons songé à consacrer ce présent chapitre pour éclaircir les points suivants : une première section dans laquelle nous allons présenter un bref aperçu historique sur le secteur de la pêche en Algérie avant l'indépendance. Une seconde section sera réservée pour retracer l'organisation tutélaire du secteur de la pêche et des

---

<sup>53</sup> Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de 2006 intitulé ; « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture » ; En 2004, le volume d'exportations de la chine en matière des produits halieutiques s'élève à 06,60 milliards de dollars des États-Unis.

ressources halieutiques, et enfin une troisième section qui traitera de l'encadrement juridique et des modalités d'exploitation de la ressource halieutique en Algérie.

### **I - Aperçu historique sur le secteur de la pêche maritime en Algérie avant l'indépendance.**

L'exploitation des ressources maritimes algériennes remonte à une période très ancienne. En effet, la fréquentation des côtes nord-africaines par des marins européens remonte au moyen âge où des marins Andalous s'installaient sur les côtes algériennes pendant les saisons de pêche. De même, des pêcheurs européens pratiquaient la pêche au corail sur les côtes oranaises dès l'an<sup>54</sup> 900. Toutefois, en raison de l'insécurité liée au développement des activités de piraterie dans le bassin méditerranéen, les pêcheurs en question ont cessé leurs interventions sur les côtes algériennes. La pêche maritime était également pratiquée par les populations autochtones côtières bien avant l'occupation française. Cependant, considérées par l'administration de l'époque comme source de revenus fiscaux (et ce, dans la mesure où chaque opération ou formalité autorisant la pêche donnant lieu à la perception d'une taxe), et en raison de l'insécurité résultant de la piraterie, les activités maritimes étaient peu pratiquées par les populations locales<sup>55</sup>, délaissant ainsi une ressource importante sans exploitation. Cette situation a persisté jusqu'au début de l'occupation française de l'Algérie en 1830, où des éléments étrangers commençaient à pratiquer la pêche sur les côtes algériennes qui étaient très riches en ressources (inexploitées pendant longtemps). Les Espagnols étendaient leurs zones d'action et augmentaient le rendement des pêches sur la côte oranaise, et les Italiens s'installaient dans la région est et se bornaient à exploiter les points facilement accessibles. En 1873, une flotte temporaire italienne de plus de cent soixante navires était enregistrée dans différents ports de la région d'Algérie. Peu à peu, ces pêcheurs saisonniers ont fini par s'installer sur les côtes algériennes, créant de ce fait de nouveaux points de peuplement<sup>56</sup> (Mers-el-Kébir, Arzew, Alger, ...), et développant ainsi un secteur de la pêche, où la participation des populations autochtones qui n'était que de 55 personnes en 1855, s'améliorait au fil du temps, jusqu'à atteindre 420 marins en 1930 et plus de 2000 pêcheurs en 1961. Toutefois, en raison du nombre important des pêcheurs étrangers qui fréquentaient le littoral algérien, et la confusion qui caractérisait le secteur de la pêche à l'époque, les autorités françaises ont décidé d'instaurer un point d'ordre sur la pratique des activités de pêche en Algérie<sup>57</sup>. Ainsi, les lois de 1886 et 1888 qui avaient instauré les limites des eaux territoriales, de ce fait réserver la pêche dans ces zones uniquement aux nationaux (les marins inscrits auprès des autorités françaises). Il s'ensuivait, une naturalisation massive des pêcheurs étrangers, donnant naissance à une population d'inscrits maritimes européens.

---

<sup>54</sup> SIMONNET Raymond, essai sur l'économie des pêches maritimes en Algérie, Institut des pêches maritimes, 1961.

<sup>55</sup> Edgar Scotti- Joseph Palomba (mémoire), La pêche et les pêcheurs en Algérie.

<sup>56</sup> CRESPO Gérard, les pêcheurs italiens en Algérie, de TORRE-del-GRECO à LA CALLE (rapport sur la création du régime des classes et des marins corailleurs en Algérie), In la revue du GAMT n° 59, 1997/3.

<sup>57</sup> SIMONNET Raymond, *op.cit*

Tableau N° 03 : Nationalités des effectifs marins exerçant en Algérie en 1930

Origines des pêcheurs	Nombre
Français	20
Italiens naturalisés	3500
Italiens autorisés à pratiquer la pêche à titre étranger	500
Espagnols naturalisés	700
Espagnols autorisés à pratiquer la pêche à titre étranger	500
Musulmans	420

*Source : SIMONNET Raymond, essai sur l'économie des pêches maritimes en Algérie, Institut des pêches maritimes, 1961.*

En 1836, le nombre de navires de pêche enregistrés dans les ports algériens était estimé à 238 unités. Trois années après, le nombre a pratiquement doublé pour atteindre 500 embarcations de pêche. Depuis lors, la pêche s'est développée régulièrement. On compte en 1947 près de 6 000 marins à bord de plus de 1 000 navires jaugeant 4 800 tonneaux (jauge brute des différents métiers de pêche). Quant à la production halieutique débarquée au niveau des différents ports algériens, elle était estimée à 29 900 tonnes en 1945. L'activité de pêche de l'époque coloniale est caractérisée par une instabilité tant sur le plan technique et humain que sur le plan de la production. En effet, en 1956, la production enregistrée n'est que de 21 170 tonnes, représentant une valeur de 2 260 millions de francs français. Les effectifs employés avoisinaient les 4 800 pêcheurs, et la flottille enregistrée n'est que de 935 embarcations de pêche, d'une jauge brute totale de 650 tonneaux. L'Algérie comptait également à l'époque, 50 unités de transformation qui avaient fabriqué 166 000 caisses de sardines et 60 ateliers qui avaient salé près de 60 000 barils d'anchois. Ces différents ateliers de transformation et de conservation engendraient près de 1500 emplois saisonniers.

Tableau N° 04 : importance des différents ports de pêche et leur production 1957-1958

Ports	Pêche au chalut						Pêche au poisson bleu						Pêche aux petits pélagiques					
	Bateaux		Tonnage		Effectifs		Bateaux		Tonnage		Effectifs		Bateaux		Tonnage		Effectifs	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958
Mostaganem	13	13	428	376	91	97	7	8	29	34	80	65	20	16	45	31	30	27
Arzew	12	16	216	416	72	109	14	12	61	54	136	111	50	49	89	89	90	86
Oran	7	8	128	248	53	69	12	6	69	40	153	67	54	40	116	83	91	54
Mers-el-Kébir	-	-	-	-	-	-	11	11	61	47	101	126	43	3	88	8	100	7
Bou-Zadjar	-	-	-	-	-	-	7	12	24	52	83	110	2	35	5	78	6	81
Béni-Saf	39	40	1 105	1 118	281	312	40	40	223	225	441	360	4	4	16	5	5	4
Nemrous	-	-	-	-	-	-	62	57	327	345	620	519	9	17	10	34	11	33
Alger	13	12	342	395	93	89	38	27	176	179	252	249	31	41	108	68	90	94
Tenes	5	5	80	72	36	35	9	10	30	53	58	86	17	15	29	27	21	34
Castiglione	14	15	145	180	125	92	46	57	195	210	327	455	34	18	65	35	210	43
Cherchel	7	7	200	200	53	55	8	5	32	17	43	38	11	12	17	16	17	15
Dellys	-	-	-	-	-	-	6	5	18	20	68	43	16	15	18	25	30	30
Phillipeville	7	9	295	362	46	63	11	8	47	35	66	52	62	45	86	65	124	110
Bougie	5	4	150	138	39	34	13	12	43	43	99	89	23	20	39	38	50	48
Manzouriah	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	2	4	4	8
Djidelli	3	3	52	59	18	20	7	6	24	19	57	48	16	18	28	31	44	47
Collo	-	-	-	-	-	-	12	12	48	46	96	84	22	25	38	39	28	40
Bône	7	9	208	292	41	58	10	9	35	30	43	34	36	32	61	62	50	49
La Calle	15	12	558	463	96	82	2	1	10	4	15	3	13	12	23	21	29	25
Herbillon	-	-	-	-	-	-	2	2	6	6	8	6	6	7	12	12	9	10
<b>Totaux</b>	<b>147</b>	<b>153</b>	<b>3 907</b>	<b>4 319</b>	<b>1 044</b>	<b>1 115</b>	<b>317</b>	<b>300</b>	<b>1 458</b>	<b>1 459</b>	<b>2 746</b>	<b>2 545</b>	<b>472</b>	<b>429</b>	<b>895</b>	<b>711</b>	<b>1 039</b>	<b>845</b>

Source : SIMONNET Raymond, *essai sur l'économie des pêches maritimes en Algérie, Institut des pêches maritimes, 1961.*

Afin d'accompagner le secteur de la pêche et de le doter de capacités humaines qualifiées, des écoles de formations navales et de pêche avaient été créées dans certaines régions littorales de l'Algérie. Au début de l'année 1947, quatre écoles étaient en service : Nemours, Mers-el-Kébir, Alger, Bougie. La durée de la formation dans ces dernières était ; neuf mois, durant lesquels, les mousses seront formés soit à la marine marchande soit à la pêche. Chacune de ces écoles s'est spécialisée, Alger et Bougie se consacrent presque uniquement à la marine marchande, Mers-el-Kébir forme à la fois des marins de commerce et des pêcheurs, et Nemours s'est spécialisé dans l'instruction des jeunes pêcheurs pour la plupart algériens.

L'aquaculture était également pratiquée en Algérie pendant l'époque coloniale. En effet, elle trouve ses racines au début du XXème siècle, lorsqu'un Maltais fabriqua des tables pour la culture de moules dans la lagune d'EL-Mellah<sup>58</sup>. Puis en 1921, dans le but de déterminer les meilleures méthodes et lieux pour l'élevage des huîtres et des moules, et de développer l'élevage de poissons d'eau douce, était créée la station d'aquaculture et de pêche de Castiglione (devenue après l'indépendance le Centre National de Développement pour la Pêche et l'Aquaculture CNDPA de

<sup>58</sup> FAO, département des pêches et de l'aquaculture, Aperçu général du secteur national d'aquaculture en Algérie.

Bou-Ismaïl, actuellement sous la tutelle du ministère de la pêche et des ressources halieutiques). Quelques années plus tard, en 1937, la station d'alevinage du Ghrib était créée en vue d'empoissonner en truites « arc-en-ciel » les barrages du Ghrib et de l'Oued Fodda. L'alevinage a cessé, mais la pêche artisanale est toujours pratiquée dans ces barrages. La qualité physico-chimique du milieu est toujours suivie par des prélèvements et des analyses régulières. Les espèces pérennes sont la truite arc-en-ciel et le barbeau. Ensuite en 1940, commence l'exploitation des lacs Oubeïra, Mellah et Tonga. Sept ans après, la station de Mazafran, dépendante de la station de Castiglione, était créée (en 1947), et ce, dans une optique de recherche hydrobiologique et de repeuplement en poissons de l'Oued Mazafran. Le programme comportait deux axes ; l'amélioration des techniques de pêche et l'essai de conchyliculture (élevage des moules et des huîtres).

## **II- Aperçu sur l'organisation du secteur de la pêche en Algérie après l'indépendance.**

D'un secteur peu important, pris en charge par l'office national des pêches sous la tutelle du Ministère de la Reconstruction, des Travaux Publics et des Transports, à un secteur très important sous la responsabilité d'un ministère de la pêche et des ressources halieutiques (MPRH), le secteur de la pêche a subi une instabilité tutélaire depuis l'indépendance. Ainsi, si la stabilité politique est perçue comme l'une des principales conditions sans lesquelles le développement économique d'un pays ne peut être atteint, le développement à l'échelle sectorielle est plutôt tributaire de la stabilité institutionnelle. Dans cette optique, il nous paraît important de retracer la chronologie de l'organisation tutélaire en charge du secteur de la pêche depuis l'indépendance à ce jour, et ce, en vue de comprendre les causes du retard de ce dernier.

### **1- L'Office National des Pêches : Le premier organisme en charge du secteur de la pêche en Algérie indépendante.**

Créé le 26 juillet 1963 par la loi<sup>59</sup> N° 63-275, l'Office National des Pêches (ONP) est le premier organisme chargé de gérer les affaires du secteur de la pêche en Algérie après l'indépendance. Il s'agit d'une institution dotée d'une personnalité civile et de l'autonomie financière, placée sous la tutelle du ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports<sup>60</sup>. Elle avait pour mission aussi bien la gestion des biens vacants appartenant aux pêcheurs et aux colons européens avant l'indépendance<sup>61</sup> (entreprises de pêche ou de transformation des produits de la pêche ainsi que les installations frigorifiques), l'organisation des activités de pêches, de transformation et de commercialisation des produits de pêches que ce soit sur les marchés intérieurs ou extérieurs<sup>62</sup>. L'office national des pêches avait également en charge, la promotion et le contrôle des groupements et des organisations intervenant dans le secteur de la pêche, en particulier les coopératives. L'objectif affiché était l'amélioration des niveaux de production halieutique, des industries de transformation, ainsi que le développement du commerce des produits de mer, frais ou transformés.

---

<sup>59</sup> La loi N° 63-275 constitue l'une des premières lois ciblant le secteur de la pêche après l'indépendance. Avant cette dernière, le secteur était régi par la législation coloniale relative à la pêche, conformément aux dispositions de la loi N° 62-157 du 31 décembre 1962.

<sup>60</sup> Article 1 de la loi N° 63-275 du 26 juillet, portant création d'un office national des pêches, J.O.R.A (773/4).

<sup>61</sup> Article 5 de la loi N° 63-275 du 26 juillet, portant création d'un office national des pêches, J.O.R.A (773/4).

<sup>62</sup> Article 3 de la loi N° 63-275 du 26 juillet, portant création d'un office national des pêches, J.O.R.A (773/4).

Compte tenu des similitudes entre le secteur de la pêche et le secteur agricole, un changement de tutelle en charge du secteur en question s'était produit en 1964. En effet, l'office national des pêches était toujours chargé de gérer les affaires du secteur de la pêche, mais sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire. Cette situation avait persisté jusqu'en 1968. Bien que le secteur agricole ait bénéficié d'une attention particulière des autorités publiques d'alors, il n'en était pas de même pour le secteur de la pêche durant cette période.

À la fin de l'année 1968, l'office national des pêches était de nouveau confié au Ministère d'État chargé du transport (transport maritime), mais uniquement pour une période qui n'excède pas quelques mois, puisque l'office national des pêches était dissout en 1969.

Pendant une période dépassant six ans après l'indépendance, le secteur de la pêche dont la gestion est confiée à l'office national des pêches, jongle d'un ministère à un autre, ce qui confirme ainsi la politique de tâtonnement suivie par les pouvoirs publics de l'époque, accusant de ce fait, le délaissement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques.

## **2- L'Office Algérien des Pêches : un nouvel organisme en charge du secteur de la pêche en Algérie.**

Après la dissolution de l'office national des pêches, les pouvoirs publics avaient décidé de créer un nouvel organisme qui prendra en charge la gestion des affaires du secteur de la pêche. Il s'agit de l'Office Algérien des Pêches qui était créé par l'ordonnance N° 69-95 du 24 novembre 1969, et placé sous la même tutelle que son prédécesseur (ONP), c'est-à-dire le Ministère d'Etat chargé du transport (transport maritime). Cet organisme (l'OAP) prendra sous son égide le secteur de la pêche pour une période de 10 ans.

Doté de pouvoirs d'action beaucoup plus importants que son prédécesseur, l'Office Algérien des Pêches avait à sa disposition 76 millions de dinars algériens de crédits du Plan pour l'achat de navires et d'armement<sup>63</sup>, outre 25 millions de dinars algériens pour la modernisation des conserveries et d'autres industries de transformation<sup>64</sup>. La création de cet organisme avait pour objectif de développer la production des pêches de capture maritime dans les eaux territoriales ainsi que la pêche océanique, afin de développer l'aval du secteur notamment les industries de transformation, en vue d'améliorer la consommation locale et d'étaler les exportations algériennes des produits de mer<sup>65</sup>. En fait, les objectifs de l'OAP ne différaient pas de ceux de l'ONP.

Après la fin du premier plan triennal (1966-1969), la mission de l'office national des pêches était un échec pur et simple, l'expérience des entreprises de pêche (coopératives) s'avérait infructueuse et le secteur de la pêche n'arrive toujours pas à amorcer un décollage. Dans ce contexte, et afin de relancer le secteur en déclin, le gouvernement algérien avait sollicité l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en 1969, pour une assistance technique. Le secteur en question avait également bénéficié d'une enveloppe de 123

---

<sup>63</sup> Dans le cadre du plan quadriennal (1970-1973), des appels d'offres avaient été passés pour l'achat de 40 chalutiers-senneurs de 23 mètres.

<sup>64</sup> FAO, Rapport au gouvernement de l'Algérie sur le développement des pêches, Rome, 1973.

<sup>65</sup> «Les investissements inscrits au plan quadriennal devaient permettre de doubler la production halieutique, en la portant à environ 50 000 tonnes, de façon à augmenter la consommation locale de 1,5 à près de 2,4 kg par an/habitant, à accroître la contribution du secteur halieutique au revenu national ainsi que son apport en devises ; enfin, à revaloriser la rémunération des travailleurs aux divers niveaux de l'industrie des pêches». Idem



millions de dinars<sup>66</sup>, à laquelle s'ajoutent des allocations spéciales pour la rénovation des infrastructures portuaires dans le cadre du premier plan quadriennal 1970-1973. Ce plan comprenait également une série de réformes à savoir la création d'un office national des ports, des établissements de formation du personnel de pêche ainsi que la création d'un atelier de réparation et de construction navale<sup>67</sup>. En dépit des investissements engagés dans le cadre du premier plan quadriennal afin de dynamiser le secteur de la pêche, ce dernier n'arrive toujours pas à amorcer son décollage, et durant les quatre années du second plan quadriennal le secteur est de nouveau marginalisé.

En effet, durant la période du second plan quadriennal (1974-1977), les autorités algériennes avaient opté pour une politique de développement économique axée sur les industries industrialisantes<sup>68</sup>. Dans ce contexte, la question du développement du secteur de la pêche n'était pas une priorité. Après la fin de la période du plan, la période 1978-1979 était « *considérée comme une phase de transition pendant laquelle on continue à réaliser quelques projets d'investissement des plans précédents non achevés, tout en accroissant les ressources disponibles pour les secteurs relativement négligés comme la construction, l'agriculture, etc.* »<sup>69</sup>. Ainsi, à partir de 1979, le secteur de la pêche avait bénéficié d'un soin particulier, de la part des autorités publiques.

### 3- La création du Secrétariat d'État à la Pêche

La création du Secrétariat d'État à la Pêche<sup>70</sup> était venue en 1979 afin de redynamiser le secteur de la pêche en Algérie. Quelques mois plus tard, l'Office Algérien des Pêches était dissout<sup>71</sup> le 24 novembre 1979. Parallèlement, deux entreprises chargées de développer le secteur en question étaient créées. Il s'agit de l'entreprise nationale de construction et de réparation des navires de pêche<sup>72</sup> (E.CO.REP) et de l'entreprise nationale des pêches<sup>73</sup> (E.NA.PECHE). En effet, si durant le premier plan quadriennal (1970-1973), c'est l'augmentation de la production halieutique ainsi que le développement de l'aval du secteur qui étaient visés, à partir de 1979, les autorités publiques avaient saisi l'importance d'une action de redynamisation globale intégrant aussi bien le développement de la production, que l'aval et l'amont du secteur<sup>74</sup>. Ainsi, des efforts de taille

<sup>66</sup> BOUSHABA Abdelmadjid; La pêche maritime dans les pays du Maghreb, OPU, Alger, page 113. (Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1972, 1 dollar EU = 4,95 (DA). A partir du 10 janvier 1973, 1 dollar E U = 4,35 DA.)

<sup>67</sup> La Direction de la marine marchande, des pêches et des ports avec une Sous-direction des pêches était créée en août 1970; l'Institut scientifique et technique des pêches et d'aquaculture (ISTPA); quatre écoles d'apprentissage maritime (EAM) consacrées aux pêches ainsi qu'un atelier coopératif de réparations et constructions navales (ACORENA); et trois coopératives d'avitaillements pour les pêches.

<sup>68</sup> BENISSAD Mohamed Elhocine, Économie du développement de l'Algérie : sous développement et socialisme (2<sup>ème</sup> édition), OPU, Alger, 1982.

<sup>69</sup> Idem

<sup>70</sup> Décret N° 79-124 du 14 juillet 1979 fixant les attributions du secrétaire d'État à la pêche.

<sup>71</sup> Décret N° 79-234 du 24 novembre 1979 portant dissolution de l'office algérien des pêches et transfert de son patrimoine et de l'ensemble de ses activités.

<sup>72</sup> Décret N° 79-235 du 24 novembre 1979 portant création de l'entreprise nationale de construction et de réparation des navires de pêche (E.CO.REP).

<sup>73</sup> Décret N° 79-236 du 24 novembre 1979 portant création de l'entreprise nationale des pêches (E.NA.PECHE).

<sup>74</sup> La création de l'entreprise nationale des pêches avait pour objectif de développer la production, tandis que la création de l'entreprise nationale de construction et de réparation des navires de pêche vise le développement de l'amont du secteur de la pêche en Algérie.

avaient été déployés afin de moderniser les infrastructures portuaires, de rénover les navires et des matériels de pêche, de former le personnel marin et de consentir des aides aux petits pêcheurs<sup>75</sup>.

La formation du capital humain était également l'un des objectifs des autorités publiques, puisque le nombre des écoles de formation dans le domaine des pêches était renforcé à huit<sup>76</sup>, auxquelles s'ajoute l'Institut scientifique et technique des pêches et d'aquaculture<sup>77</sup> (ISTPA). Ces établissements assuraient la formation d'environ 1000 diplômés chaque année, ainsi que le perfectionnement des professionnels de la pêche. S'agissant de la recherche appliquée dans le domaine des pêches et des ressources biologiques, le Centre d'Études, de Recherches appliquées et de documentation pour la Pêche et l'aquaculture<sup>78</sup> (CERP) était créé en 1980, afin de « *veiller à la conservation des espèces et à l'équilibre biologique du milieu marin ainsi qu'à la vulgarisation de nouvelles techniques de pêche* »<sup>79</sup>.

#### **4- La décennie 1980-1989 : le secteur de la pêche ; une perspective de développement local pour les régions côtières**

Le début des années quatre-vingt était caractérisé par une nouvelle optique de développement économique basée sur une répartition plus équilibrée des investissements entre les différents secteurs d'activité. L'objectif était d'assurer la diversification de la structure productive dans le but d'augmenter la richesse du pays, tout en tenant compte des dotations naturelles de chaque région. Cette démarche axée sur la valorisation des espaces locaux vise aussi bien l'amorçage d'un développement régional, que la fixation des populations des zones enclavées. Dans cette perspective, les régions littorales de par leurs dotations, semblent offrir un avantage comparatif pour le développement du secteur des pêches.

En effet, le début de la décennie était marqué par les premières réformes concernant le code d'investissement. Ainsi, la promulgation de la loi 82-11 du 21 août 1982 relative aux investissements privés avait pour but l'encouragement des investissements privés nationaux. Dans cette perspective, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques devait bénéficier d'un appui public afin d'attirer les investisseurs privés.

Sur le plan institutionnel, à partir du mois de juillet 1980, les affaires du secteur en question étaient gérées par le ministère chargé du transport et de la pêche, avec l'aide du secrétariat d'État à la pêche. Puis en juillet 1982, suite à une réorganisation du ministère chargé du transport et de la pêche, la direction générale de la navigation, sous la tutelle de ce dernier, était intégrée au secrétariat d'État chargé de la pêche afin de constituer un Secrétariat d'Etat, des Pêches et du Transport Maritime, sous l'égide du ministère du transport.

<sup>75</sup> « Dès 1980, un programme d'aide aux pêcheurs prévoyait la distribution de 100 embarcations de dimensions réduites pour faciliter l'exploitation d'une grande partie du plateau (environ les 2/3) constitué de fonds rocheux et inexploitable par les grands chalutiers le problème de pièces de rechange qui se posait avec acuité aux pêcheurs est en voie d'être résolu grâce à la création d'une entreprise spécialisée dans la réparation des bateaux de pêche : l'ECOREP et à la redynamisation de divers ateliers de réparation et de vente de pièces détachées... » In BOUSHABA Abdelmadjid, op. cit, pages 113-114.

<sup>76</sup> Ces écoles sont implantées à : El Kala, Annaba, Collo, Bejaia, Cherchell, Mostaganem, Oran et Béni Saf.

<sup>77</sup> L'Institut scientifique et technique des pêches et d'aquaculture (ISTPA) a été créé par le décret N° 64/146 du 22 mai 1964 (J.O.R.A.).

<sup>78</sup> Le Centre d'Etudes, de Recherche appliquées et de documentation pour la Pêche et l'aquaculture (CERP) a été créé par le décret N° 80/157 du 24 mai 1980.

<sup>79</sup> BOUSHABA Abdelmadjid, op. cit, page 114.

En janvier 1984, c'est, de nouveau, le ministère de l'Agriculture qui reprendra sous sa tutelle le secteur de la pêche<sup>80</sup>. Ainsi, la mission du développement des activités de pêche et d'aquaculture, de même que la préservation des ressources biologiques était léguée au vice ministère chargé de la pêche nouvellement créée. Cette situation avait persisté jusqu'au juillet 1989 où le secteur était rattaché au ministère de l'hydraulique pour une période qui n'excède pas 10 mois.

### 5- La période 1990-1999

La décennie se caractérise par un contexte socioéconomique particulier, qui résulte du passage de l'économie planifiée à l'économie de marché. En effet, de profondes réformes touchant aussi bien le secteur bancaire que le code d'investissement étaient opérées afin d'attirer les capitaux privés nationaux et étrangers dans la sphère économique du pays. De ce fait, à l'instar des autres secteurs économiques, le secteur de la pêche est désormais ouvert à l'investissement privé.

Sur le plan administratif, la gestion des affaires du secteur de la pêche était confiée à l'Agence Nationale pour le Développement des Pêches<sup>81</sup> (ANDP), rattachée de nouveau au ministère de l'Agriculture à partir de 1990. Puis en 1996, un secrétariat d'État à la pêche sous la tutelle de ce dernier était créé. Au niveau local, l'administration était représentée par 07 délégations régionales de pêche. La compétence de chacune d'elles s'étendait à 2 wilayas côtières à travers les antennes de pêche de wilaya.

En 1997, la Direction Générale des pêches succédait à l'Agence Nationale pour le Développement des pêches, mais toujours sous la bannière du ministère de l'Agriculture. À l'échelon local, 14 directions de pêche de wilaya étaient créées<sup>82</sup>. Cette situation avait persisté jusqu'à la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques le 25 décembre 1999, avec la création de 07 directions continentales, 14 directions côtières et 21 directions de pêches et des ressources halieutiques<sup>83</sup>. Le tableau n° 05 représente la répartition des wilayas maritimes par région.

**Tableau N° 05 : Répartition des wilayas maritimes par région**

Régions	Directions de wilayas
Ouest	Tlemcen, Ain Témouchent, Oran
Centre-Ouest	Mostaganem, Chleff
Centre	Tipaza, Alger, Boumerdes
Centre-Est	Tizi Ouzou, Béjaia, Jijel
Est	Skikda, Annaba, El Taref

*Source: Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Plan national du développement de la pêche et de l'aquaculture (2003-2009), Alger, Juillet 2006.*

<sup>80</sup> CHAKOUR Saïd Chaouki, Joan L.Alegret ; Evolución institucional y desarrollo del sector pesquero en Argelia ; Càtedra d'Estudis Marítims, Museu de la Pesca ; 2007.

<sup>81</sup> Décret exécutif n° 90-115 du 21-04-1990, portant création de l'Agence nationale pour le développement des pêches.

<sup>82</sup> Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, De l'évolution de l'organisation administrative du secteur des pêches en Algérie, 2005.

<sup>83</sup> Les directions de wilaya côtières se démultiplient en autant d'antennes qu'il y a de ports de pêche.

### III- L'organisation de la production et l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie

Tout projet de développement requiert une certaine stabilité institutionnelle ainsi qu'une législation garante de sa réussite. Dans le cas du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie, la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, en décembre 1999, constitue une assise importante pour la stabilité et le développement du secteur en question. De même, le renforcement du cadre juridique et réglementaire a été consacré par l'élaboration et la promulgation de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture. Cette dernière a instauré un ensemble de principes et de dispositions devant permettre une exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques, la protection de l'environnement maritime et aqueux, ainsi que la maîtrise des connaissances sur les ressources biologiques à travers leur évaluation scientifiques périodique et l'instauration du suivi de l'effort de pêche.

#### 1- Aperçu sur l'aménagement des pêches en Algérie

L'aménagement des pêches peut être défini « *comme étant l'ensemble des règles générales de gestion et de développement de la pêche et de l'aquaculture, en conformité avec les engagements internationaux en matière d'exploitation, de conservation et de préservation des ressources biologiques* »<sup>84</sup>. En effet, en plus d'un cadre législatif consacré au niveau national, la législation algérienne sur les pêches offre également un cadre administratif pour l'aménagement des pêches à trois niveaux : national, régional et local. Ainsi, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) représente le seul organisme chef de file chargé de l'aménagement des pêches en Algérie. Au niveau local, ce dernier est représenté par des Directions de la Pêche et des Ressources Halieutiques de Wilaya (DPRHW). La recherche et la formation, de la main-d'œuvre, dans le domaine des pêches et des ressources halieutiques, est léguée à des organes distincts présents sur les trois niveaux précédemment cités:

- **National**, le cas du Centre national de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNDPA) et de l'Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture (INSPA), qui devait débiter ses activités de formation à partir de 2009.
- **Régional**, le cas de l'Institut Technique de la pêche et de l'Aquaculture (ITPA) et l'Ecole de Formation en Techniques de la Pêche (EFTP).
- Et enfin, au niveau **local**, où les formations s'effectuent par des équipes mobiles via des stages auprès des pêcheurs locaux et au niveau des Centres de Formations Professionnelles (CFP), ainsi que dans des départements rattachés aux différentes universités.

Présentée comme la seule autorité habilitée à mettre en vigueur la législation sur les pêches au niveau national, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques partage la responsabilité juridique de l'aménagement des pêches en Algérie avec d'autres organes ou autorités que ce soit au niveau national ou local. En revanche, la législation halieutique est conçue comme un cadre voire un processus qui fixe une série de mesures ainsi que des mécanismes de mise au point organisationnels et de mise en œuvre, à savoir des réglementations et des plans d'aménagement et de gestion des pêches en général, ou bien des mesures expresses d'aménagement et des réglementations pour les pêches individuelles ; le cas de la pêche des thonidés et d'espérons.

---

<sup>84</sup> Définition présentée dans la loi n°01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

La décision d'aménagement des pêches repose sur des études biologiques et des rapports d'évaluation des stocks. De même, elle tient compte des analyses économiques, tout en considérant l'impact social. En d'autres termes, elle repose sur un volet tridimensionnel ; économique, social et environnemental. Les options de surveillance et d'application effective des règles échappent à ce volet, ce qui constitue un manque à gagner pour le législateur algérien, dans la décision d'aménagement. Les mesures comprises dans le cadre d'aménagement des pêches, visent, entre autres, à empêcher la surexploitation de la ressource halieutique, à protéger les diversités biologiques des espaces marins et aqueux, à fixer la période de fermeture de pêche au chalut, ainsi qu'à réglementer la pêche dans les zones suivantes : zones protégées, zones servant de frayères aux ressources, ainsi que les zones situées à proximité des installations militaires et pétrolières.

L'aménagement des pêches en Algérie requiert de gros moyens de financement qui nécessitent une prise en charge des autorités publiques. De ce fait, les projets d'aménagement des pêches d'envergure nationale sont totalement pris en charge par le gouvernement algérien, qui couvre partiellement les dépenses de recherche-développement et des coûts de gestion au quotidien. Toutefois, la législation prévoit la récupération de ces coûts d'aménagement grâce aux différentes redevances des participants aux activités de pêches de capture, que ce soit commerciales, récréatives ou artisanales, ainsi que celles liées à la location des ressources (exploitation des grands migrateurs halieutiques par des navires étrangers). Par ailleurs, les parties prenantes, regroupées dans des groupes et associations à savoir le conseil national consultatif de la pêche et de l'aquaculture, la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture, des associations locales des pêcheurs ainsi que les chambres de la pêche et de l'aquaculture, sont formellement invitées à participer à l'aménagement de toutes les pêches de capture marine, tel que stipulé par la législation en Algérie. Ainsi, des mécanismes participatifs particuliers font partie intégrante et formelle de l'aménagement des pêches, à savoir l'aménagement consultatif où les parties prenantes sont consultées, mais ne partagent pas les responsabilités de l'aménagement ; ou bien les délégations de l'aménagement où les participants locaux et les parties prenantes en général ont la pleine responsabilité de l'aménagement.

La gestion des conflits constitue également un autre volet dans la législation halieutique en Algérie. En effet, des mesures spécifiques sont observées pour la résolution des litiges au sein du secteur. Dans ce contexte, la limitation de l'utilisation de chaluts de fonds, dans le temps et dans l'espace<sup>85</sup>, constitue une partie intégrante du processus d'aménagement des pêches de capture marines. De plus, le zonage de différentes zones pour différents usagers, la répartition des ressources entre les différents participants à la pêche ainsi que la limitation d'accès à certaines zones pour certains types d'embarcations de pêche sont également requis par la législation sur l'aménagement des pêches. Néanmoins, la considération de l'état des stocks, et l'instruction sur le partage des ressources de pêches marines échappent à cette dernière. La législation halieutique prévoit également des peines pour infraction aux règles, allant de petites amendes pour premières infractions, jusqu'aux plus grosses amendes pour les infractions les plus conséquentes. Toutefois, la révocation ou la suspension des permis de pêche, l'interdiction de pêcher pour le reste de la saison, de l'année, ou bien l'exclusion pure et simple de l'exercice de l'activité de pêche dans les eaux sous juridiction nationales, ne sont pas applicables en Algérie.

---

<sup>85</sup> L'Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 24 avril 2004 fixant les limitations d'utilisation des chaluts pélagiques, semi-pélagiques et du fond dans le temps et dans l'espace, notamment dans ces articles 02, 03 et 04 détermine les zones interdites à la pêche aux chaluts.

La mise en application et la surveillance du respect des mesures requises par la législation des pêches de capture en Algérie nécessite l'intervention de multiples organismes de contrôle à différents niveaux, à savoir ;

- La marine nationale (les agents du service national des gardes côtes), chargée des patrouilles en mer, de la surveillance des pêches ; comme la vérification des débarquements et des journaux de bord ainsi que des tâches coercitives dans les eaux côtières (0 – 3 miles nautiques) du pays ;
- D'autres équipes de patrouilleurs et de surveillance dans les eaux territoriales (0 – 12 miles nautiques) à savoir ; officiers de police judiciaire et les commandants des bâtiments des forces navales qui sont chargés des patrouilles en mer, de la surveillance, et des tâches coercitives pour plus de 12 miles nautiques.

En plus de ces organismes, des agents de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de wilaya sont chargés de la surveillance et d'inspection des journaux de bord. S'agissant de la pêche des grands migrateurs halieutiques en particulier le thon rouge, la tâche de suivi et de surveillance s'effectue via des observateurs à bord, tandis que des inspections de routine aux sites de débarquement sont appliquées dans le cas des autres espèces.

La législation nationale d'aménagement des pêches confère, aux autorités de l'aménagement des pêches, le pouvoir juridique de respecter les priorités et d'observer les obligations, à savoir l'adoption des mesures adoptées par des organisations régionales d'aménagement des pêches, et celles observées dans des accords internationaux, régionaux et par d'autres mécanismes multilatéraux. Dans cette optique, l'Algérie a adhéré à plusieurs conventions internationales sur l'aménagement des pêches de capture marines (*FAO-CGPM*, *FAO-COPEMED*). De même, elle est également membre de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (*ICCAT*), et ce, depuis le 28/11/2000, suite à la promulgation du décret présidentiel n° 2000-388, portant rectification de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique, faite à Rio de Janeiro le 14/05/1966, amendée par le protocole de Paris, adopté le 10/07/1984 et par le protocole de Madrid adopté le 05/06/1992.

En tant que participant ou membre des organisations internationales d'aménagement des pêches, l'Algérie dispose d'une législation nationale adaptée, qui permet la mise en œuvre des mesures internationales adoptées par ces organismes. Ces mesures se résument aux dispositions retenues par les différents textes relatifs aux aménagements des pêches de captures à savoir ; la décision N° 501 du 30/05/2007 portant date de fermeture de la pêche du thon rouge par les navires battant pavillon algérien dans les eaux sous juridiction nationale, le dispositif technico-administratif pour l'inspection des expéditions de thon rouge et d'espadons et la validation des documents statistiques ICCAT<sup>86</sup> par l'administration des pêches, ou encore celles observées par le décret exécutif N° 95/38 du 28/01/95 fixant les conditions de pêche commerciale des grands migrateurs. De plus, des mécanismes nationaux officiels sont en vigueur pour recueillir, compiler, fournir, et transmettre les données relatives aux pêches, aux organisations régionales ou internationales ; tout en respectant des calendriers spécifiques (pour ces données), conformément aux accords régionaux et sous-régionaux auxquels le pays a souscrit.

---

<sup>86</sup>Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une gestion efficiente de la ressource thonière via le respect des quotas de pêche délimités par l'ICCAT pour ces pays membres.

De même, pour permettre la mise en application du plan international d'action de la FAO pour l'aménagement de la capacité de pêche, la législation fixe les conditions d'élaborations et d'approbation du schéma national de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les conditions et les modalités d'exercice de la pêche. D'autres mesures sont également engagées, afin de contrecarrer et d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; il s'agit de la subordination de l'activité de pêche à l'obtention d'une autorisation<sup>87</sup> ou d'un permis<sup>88</sup> de pêche contre paiement d'une redevance annuelle, de la détermination des engins de pêche autorisés ainsi que la définition et la délimitation des périodes de pêche.

## 2- Classification des types de pêche en Algérie

Selon la législation des pêches en vigueur en Algérie, les activités de pêches peuvent être classées soit sur la base de la finalité de l'activité de pêche ou bien sur la base des zones d'exercice de cette dernière.

### 2-1 Classification sur la base de la finalité

Sur la base de finalité de l'exercice de l'activité de pêche, cette dernière peut être répartie en trois types distincts, à savoir ; le pêche lucrative, la pêche récréative et enfin la pêche prospective.

#### 2-1-1 La pêche lucrative

Ce type de pêche regroupe les activités d'extraction de la ressource halieutique à des fins commerciales ou de subsistance. L'article 26 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture définit cette dernière ainsi : « *la pêche à pied est celle pratiquée dans un but lucratif avec des filets, engins ou instruments de pêche autre que les lignes à main* ».

#### 2-1-2 La pêche récréative

La pêche récréative regroupe tous types de pêche à titre de sport ou de loisir, dont le but n'est pas lucratif. Selon l'article 27 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture, elle comprend :

- La pêche à pieds sans but lucratif.
- La pêche à bord de navires et bateaux de plaisance.
- La pêche à la nage dite pêche sous-marine.

#### 2-1-3 La pêche prospective

La pêche prospective ou scientifique est celle pratiquée dans un but exploratoire visant à approfondir les connaissances liées à la ressource halieutique, aux zones de pêche ainsi qu'aux engins, matériels et techniques utilisées dans la pratique de cette activité. Ce type de pêche qui ne peut excéder la durée de six (06) mois<sup>89</sup> est pratiqué avant la pêche commerciale.

---

<sup>87</sup> Article 12 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.

<sup>88</sup> Article 16 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.

<sup>89</sup> Article 29 de la loi N°01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

## 2-2 Classification sur la base des zones de pêche

L'article 17 de la loi N° 01-11 du 11 Rabie Ethani correspondant au 3 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture stipule que la pêche maritime est exercée dans les zones suivantes<sup>90</sup> :

- Zone pour la pêche côtière ;
- Zone pour la pêche au large ;
- Zone pour la grande pêche.

Le décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche<sup>91</sup>, dans son article 32, prévoit également trois zones de pêche ;

- Une zone située à l'intérieur de 6 miles<sup>92</sup> nautiques ;
- Une zone allant de 6 milles à 20 miles nautiques ;
- Une zone située au-delà de 20 miles nautiques.

### 2-2-1 La pêche côtière

La pêche côtière est définie, par la législation algérienne, comme étant tout exercice de pêche pratiqué dans les eaux intérieures<sup>93</sup>. Elle est réservée aux navires de pêche répondant aux normes de sécurité de navigation maritime, conformément à la législation en vigueur<sup>94</sup>. Les navires pratiquant la pêche scientifique sont également autorisés à exercer ce type de pêche.

### 2-2-2 La pêche au large

L'article 31 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture, définit la pêche au large comme étant « celle pratiquée à l'intérieur des eaux sous juridiction nationale ». Tandis que l'article 34 de la loi précitée, stipule qu'elle est réservée aux navires de pêche conformes aux normes adoptées par la législation en la matière. Ce même article précise que la pratique de la pêche aux grands migrateurs halieutiques exercée par les navires battants pavillon étrangers, ne peut être pratiquée qu'au-delà des six (06) miles nautiques.

### 2-2-3 La grande pêche

La grande pêche regroupe tout type de pêche pratiqué au-delà de la zone de pêche au large<sup>95</sup>. Elle est réservée aux navires de pêches armés et équipés conformément à la réglementation et aux normes de sécurité régissant la navigation maritime et l'exercice de la pêche en Algérie.

---

<sup>90</sup> Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, recueil de textes réglementaires pêche et aquaculture Tome 1, Alger, décembre 2004.

<sup>91</sup> MPRH, op.cit

<sup>92</sup> 01 mile nautique = 1 582 mètres

<sup>93</sup> Article 30 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>94</sup> Article 33 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>95</sup> Article 33 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.



### 3- L'exercice des activités de pêche en Algérie

L'exercice des activités de pêche dans les eaux sous juridiction nationale est ouvert exclusivement aux navires de pêche nationaux. Cependant, des navires de pêche étrangers peuvent être autorisés à exploiter une partie des ressources biologiques des eaux territoriales, mais sous certaines conditions prédéterminées par la réglementation algérienne en vigueur. Toutefois, il faut souligner que l'accès à certaines zones présentant un intérêt particulier que ce soit pour la préservation et la reproduction de la ressource biologique, l'économie du pays ou bien la sécurité nationale, est réglementé<sup>96</sup> par la loi. Il s'agit des zones protégées, des zones servant de frayères aux ressources biologiques, des zones d'expérimentation, des ports, des bassins, des zones de mouillage, des zones à proximité des établissements d'exploitation des ressources biologiques marines ainsi que les établissements d'élevage et de culture, et enfin des zones à proximité des installations militaires côtières et des installations pétrolières et industrielles.

#### 3-1 L'exercice de pêche par les navires nationaux

Comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus, l'activité de pêche peut être exercée dans trois zones maritimes à savoir, la zone de pêche côtière, la zone de pêche au large ainsi que la zone réservée à la grande pêche. Des sites continentaux<sup>97</sup> peuvent également faire l'objet d'une exploitation halieutique tel que barrages, oueds, lacs, etc. L'intervention des navires et des embarcations de pêche nationales sur ces différents sites est subordonnée à une inscription<sup>98</sup> auprès de l'autorité chargée de la pêche, ainsi qu'à l'obtention d'une autorisation ou permis de pêche<sup>99</sup>.

Les navires de pêche nationaux habilités à intervenir dans l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie<sup>100</sup> sont les navires battant pavillon algérien, ceux battant pavillon étranger acquis à crédit, les navires anciens importés et enfin ceux affrétés par des personnes physiques de nationalité algérienne ou morales de droit algérien.

L'innovation en matière d'exploitation rationnelle de la ressource halieutique apparaît dans les explications apportées par le décret exécutif N° 02-419 du 28 novembre 2002 fixant les conditions et les modalités d'intervention des navires de pêche dans les eaux sous juridiction nationale. En effet l'article 03 de ce présent décret établit une distinction entre les personnes physiques et les personnes morales, tandis que l'article 04 précise que les premières sont autorisées à intervenir dans les trois zones de pêche, alors que les secondes ne peuvent exercer dans les zones côtières.

L'importance de cette discrimination apparaît dans les moyens de production utilisés par les deux catégories d'intervenants. En effet, les personnes physiques disposent de moyens de financement limités, de ce fait, ils s'équipent de petites embarcations de pêche qui ne peuvent influencer l'équilibre des stocks de ressources qu'en très grand nombre. Les personnes morales quant à elles, de par leurs importantes capacités de financement, s'investissent dans des grands et puissants navires, ainsi pratiquent la pêche intensive susceptible d'être à l'origine d'une

<sup>96</sup> Article 18 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>97</sup> Article 17 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>98</sup> Article 20 (alinéa 1<sup>er</sup>) de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>99</sup> Article 12 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.

<sup>100</sup> Article 22 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

surexploitation de la ressource halieutique et de concurrencer la pêche côtière, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques sur le niveau de vie des petits pêcheurs qui représente la majorité absolue de la population marine en Algérie.

### 3-2 L'exercice de pêche par les navires étrangers

Selon l'article 22 de la loi N°01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture, « *la pêche dans les eaux sous juridiction nationale est interdite aux navires étrangers* ». Toutefois, des mesures exceptionnelles sont adoptées dans l'exercice de la pêche des grands migrateurs halieutiques (GMH) notamment les thonidés. Ces mesures consistent à délivrer des autorisations, par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques, aux navires étrangers pour pratiquer ce type de pêche dans des zones de pêche réservées<sup>101</sup>. Par ailleurs, les permis de pêche ne sont délivrés aux navires thoniers étrangers, qu'après l'approbation du ministère de la défense nationale<sup>102</sup>, pour une période qui ne dépasse pas une seule campagne de pêche<sup>103</sup> et en contrepartie de paiement d'une redevance<sup>104</sup>.

La pêche aux grands migrateurs se fait dans les zones dépassant les six miles nautiques, après ouverture des campagnes de pêche. En effet l'article 12 du décret exécutif N° 95-38, prévoit deux campagnes de pêche aux grands migrateurs pendant l'année civile. La première est fixée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai, tandis que la seconde se déroule du 31 août au 31 décembre, laissant ainsi une période de repos biologique au cours de laquelle la pêche est interdite. Cette période est fixée du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de chaque année.

Dans le but d'assurer le respect des mesures de conservation relatives aux zones et périodes de pêche, aux engins et méthodes utilisées ainsi que la conformité des espèces pêchées aux tailles marchandes, les thoniers étrangers sont tenu d'embarquer deux contrôleurs dont l'un est représentant de l'administration en charge du secteur de la pêche, et le second de la marine nationale (service national des garde-côtes), conformément aux dispositions de l'article 13 du décret exécutif N° 95-38.

---

<sup>101</sup> Article 23 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>102</sup> Article 3, alinéa 1 du décret exécutif N° 95-38 du 26 Chaâbane 1415 correspondant au 28 janvier 1995 fixant les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale.

<sup>103</sup> Article 6 du décret exécutif N° 95-38.

<sup>104</sup> Article 11 du décret exécutif N° 95-38.

Tableau N° 06 : Tableau regroupant les espèces considérées comme GMH

Espèces		
Nom	Nom scientifique	Taille marchande
Thon rouge	<i>Thunnus thynnus thynnus</i>	70 Cm
Bonite à ventre rayé	<i>Katsuwonus pelamis skipjack, lostao</i>	35 Cm
Bonite à dos rayé	<i>Sarda sarda</i>	35 Cm
Thonine	<i>Euthynnus alletteratus</i>	40 Cm
Auxine ou melva	<i>Auxis ssp</i>	22 Cm
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>	120 Cm

Source : BELALA Abdeldjalil, *Les lignes directrices de la loi sur la pêche et l'aquaculture à la lumière de la réglementation algérienne, ENA d'Alger.*

#### 4- Fiscalité des pêches en Algérie

L'exercice des activités de pêche en Algérie est soumis à l'obtention d'une autorisation ou d'un permis de pêche. Le montant de la redevance est fixé par la loi de finance conformément à l'article 20 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche. Ce montant varie en fonction du type de pêche pratiquée, de la catégorie du bateau de pêche, de sa longueur et éventuellement de l'origine des intervenants (nationaux, étrangers). Selon l'article 55 de la loi N° 05-16 du 31/12/2005, portant loi de finance pour 2006 (J.O.R.A N° 85), les redevances annuelles prévues pour l'obtention de l'autorisation de pêche sont représentées dans le tableau n° 07 :

Tableau N° 07 : Redevances à payer pour l'obtention d'autorisation ou de permis de pêche

	Type de pêche	Catégorie de métiers	Longueur en mètres	Redevance en DA
Autorisation de pêche	Pêche commerciale maritime	Petits métiers Fileyeurs et palangriers	4,8 à 7,2	300
			7,2 à 12	3 500
			12	8 500
		Senneurs	7 à 12	7 000
			12 à 18	13 000
			18 à 24	28 000
		Chalutiers	10 à 14	40 000
			14 à 18	44 000
			18 à 24	60 000
		Navires semi-industriels	24	75 000
		Navires industriels	38	80 000
Pêche récréative	-	3 000		
Pêche en plongée	-	1 000		
Permis de pêche	Pêche scientifique	-	3 000	
	Pêche prospective	Pour les nationaux	20 000	
		Pour les étrangers	50 000	

Source : nous-mêmes d'après des données du MPRH, (et selon l'article 55 de la loi N° 05-16 du 31/12/2005).

En plus des redevances déjà énumérées, une nouvelle redevance pour l'obtention des autorisations et des permis de pêche a été instaurée, et ce, depuis l'année 2007. Cette dernière représente une quote-part de 20 % des redevances précitées, est versée au profit du Fond National de Développement de la Pêche et l'Aquaculture (FNDPA).

- **Exercice de la pêche des GMH par les navires étrangers**

S'agissant de l'exercice de la pêche aux grands migrateurs halieutiques, pratiqué par les navires de pêche étrangers dans les eaux sous juridiction nationale, l'obtention du permis de pêche est soumise au paiement d'une redevance. Cette dernière est constituée de deux parties<sup>105</sup> ; une partie fixe qui ne dépend pas du volume des prises, fixée à 500 000 DA, et une partie variable en fonction des quantités de poisson capturé. Cette dernière est estimée à 130 000 DA par chaque tonne.

<sup>105</sup> Article 62 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999, portant loi de finances pour l'année 2000, (J O R A du 25 décembre 1999, p.44).

$$\text{Redevance à payer} = \text{redevance fixe} + \text{redevance variable}$$

$$\text{Redevance fixe} = 500\,000 \text{ DA}$$

$$\text{Redevance variable} = (130\,000 \text{ DA}) \cdot Q$$

$Q$  : quantité de poisson pêchée exprimée en tonne

D'où :

$$\text{Redevance à payer en DA par l'armateur étranger} = 500\,000 + (130\,000) \cdot Q$$

- **Exercice de la cueillette du corail**

La pêche au corail est exercée dans des zones identifiées et localisées au préalable. Ces zones de pêches peuvent faire l'objet de fermeture, si nécessaire, par l'autorité chargée de la pêche pour des considérations d'ordre technique, scientifique et économique<sup>106</sup>. L'exploitation de cette ressource est également subjuguée au paiement d'une redevance qui comporte également deux parties<sup>107</sup> : l'une est fixe et l'autre dépend des quantités cueillies.

$$\text{Redevance à payer} = \text{redevance fixe} + \text{redevance variable}$$

$$\text{Redevance fixe} = 1\,200\,000 \text{ DA}$$

**Redevance variable** : On distingue deux types de cueillette : la cueillette de branches et de branchettes, et la cueillette de pointes, ainsi la redevance variable est de 2000 dinars algériens par kilogramme cueilli pour les branches et branchettes, alors qu'elle n'est que de 500 dinars algériens par kilogramme cueilli pour les pointes<sup>108</sup>.

$Q$  : quantité de corail récoltée exprimée en kilogramme

Ainsi les redevances à payer seront calculées comme suit :

- **Dans le cas de la cueillette de branches et branchettes**

$$\text{Redevance à payer en DA} = 1\,200\,000 + (2\,000) \cdot Q$$

- **Dans le cas de la cueillette de pointes**

$$\text{Redevance à payer en DA} = 1\,200\,000 + (500) \cdot Q$$

<sup>106</sup> Article 36 de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

<sup>107</sup> Article 151 de la loi de finance 1996.

<sup>108</sup> CHAKOUR Said Chaouki ; Economie des pêches en Algérie ; Thèse de Doctorat en sciences agronomiques, Institut national Agronomique, El Harrach, Alger ; 2005.

## 5- Evaluation de la ressource halieutique en Algérie

Une gestion efficace de la ressource biologique débute par la connaissance de son environnement, l'évaluation de son stock existant, ainsi que le suivi de sa dynamique de reproduction et de développement, afin de pouvoir déterminer les quantités optimales à prélever sans interrompre la capacité de régénération du stock de cette dernière. Dans cette optique, depuis l'indépendance, quatre campagnes d'évaluation pour estimer l'étendue des ressources halieutiques ont été menées en Algérie.

### 5-1 L'évaluation effectuée par la FAO

Cette campagne d'évaluation a été effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au cours de la période Avril – Mai 1974. Elle avait couvert des zones de pêche côtières d'une surface estimée à 380.000 hectares. Les résultats ressortis par cette campagne font état d'une biomasse pélagique totale estimée à 187.191 tonnes<sup>109</sup>. Toutefois, nous tenons à signaler que les résultats avancés par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques concernant cette campagne, sont de l'ordre de 80.000 tonnes<sup>110</sup> de ressources pélagiques.

### 5-2 L'évaluation effectuée par l'institut Bergen (Norvège)

Réalisée pendant le mois d'avril 1979, au même titre que celle effectuée par la FAO, cette évaluation n'avait concerné que les ressources pélagiques. Elle avait couvert une surface maritime estimée à 380.000 hectares. Cette campagne évalue la biomasse des pélagiques dans les zones concernées à 120.000 tonnes.

### 5-3 L'évaluation effectuée par l'ISTPM

La campagne d'évaluation réalisée par l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes<sup>111</sup> à l'aide du navire océanographique «THALASSA», avait concerné les ressources pélagiques et démersales, de la frange côtière qui ne dépasse pas la profondeur de 200 mètres. Elle était menée durant les deux mois juillet et août 1982. Cette campagne estime la biomasse de la frange côtière algérienne, selon les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, à 160 000 tonnes, dont 80% est constitué de ressources pélagiques<sup>112</sup>. Toutefois, les données de l'agence nationale pour le développement des pêches<sup>113</sup> sous l'égide du ministère de l'agriculture (1995), nous révèlent que la campagne en question était menée par deux navires océanographiques THALASSA et ICHTHYS, et les résultats obtenus, indiquent que la biomasse des zones étudiées

---

<sup>109</sup> ZEGHDOUDI Essaid, *Modélisation bioéconomique des pêcheries méditerranéennes- application aux petits pélagiques de la baie de Bouismail (Algérie)*, Barcelone, 2006.

<sup>110</sup> Ministère de la pêche et des ressources halieutiques ; campagnes d'évaluation des ressources halieutiques nationales, travaux et résultats, Alger, 2006.

<sup>111</sup> L'ISTPM (Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes) est créé en 1953 afin d'effectuer les travaux ou recherches relevant du domaine des sciences de la mer et intéressant directement les pêches maritimes et les industries qui s'y rattachent. Durant les années 70, l'ISTPM était équipé de 04 navires de recherche : la Thalassa, (66m), la Pélagia, (32m), le Roselys II, (20m), l'Ichtyos (20m). En 1984, l'ISTPM est devenu l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER).

<sup>112</sup> Selon la source : ZEGHDOUDI Essaid, *Modélisation bioéconomique des pêcheries méditerranéennes- application aux petits pélagiques de la baie de Bouismail (Algérie)*, Barcelone, 2006 ; qui s'est basée sur les données de l'ISTPM-1982, la ressource pélagique évaluée au cours de la campagne réalisée à l'aide du navire océanographique THALASSA, est estimée à 191.468 tonnes ; tandis que la période de réalisation était le mois d'octobre 1982.

<sup>113</sup> Ministère de l'Agriculture, Agence Nationale pour le Développement des Pêches, La connaissance des ressources halieutiques sur fonds chalutables et accidentés des côtes algériennes, ANDP/ERH, 1995.

s'élève à 191 468 tonnes dont 98 444 tonnes d'anchois. Le tableau n° 08 représente la répartition de la biomasse par espèce et par secteur :

**Tableau N° 08 : Répartition de la biomasse par espèce et par secteur**

Secteur	Biomasse en tonnes	Biomasse en tonnes
	Sardine, Bogue, Chinchard, Pageot	Anchois
Annaba	12 431	272
Béjaia - Jijel	6 853	4 262
Zemmouri	2 565	648
<b>TOTAL est</b>	(2 149) <b>21 849*</b>	<b>5 182</b>
Bou-Ismaïl	14 110	52 92
Arzew	10 259	76 205
Beni Saf	16 806	11 765
<b>TOTAL Ouest</b>	(71 175) <b>41 175*</b>	<b>93 262</b>
<b>TOTAL général</b>	(93 024) <b>63 024*</b>	<b>98 444</b>
<b>Biomasse Totale</b>	(191.468) <b>161 468*</b>	

*Source : Ministère de l'Agriculture, Agence Nationale pour le Développement des Pêches, La connaissance des ressources halieutiques sur fonds chalutables et accidentés des côtes algériennes, ANDP/ERH, 1995.*

( ) : Valeur présentée sur le document de l'ANDP, qui comporte une erreur de calcul.

\* : Valeur corrigée par nous-mêmes.

L'examen des résultats exposés dans le tableau précédent indiquent que les statistiques avancées par le ministère de l'Agriculture comportent des erreurs de calcul. Ainsi la biomasse estimée par la compagnie en question, s'élève réellement à 161.468 tonnes, dont 98 444 tonnes d'anchois, un chiffre très proche de celui avancé par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

#### **5-4 Les deux campagnes d'évaluation réalisées par le navire océanographique Espagnol le « Vizconde de Eza »**

Les deux campagnes d'évaluation réalisées par le navire océanographique Espagnol le « Vizconde de Eza » s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération technique Algéro-Espagnol. L'objectif de ces deux campagnes était l'évaluation des potentialités halieutiques pêchables de l'Algérie, ainsi que la réalisation de la cartographie de la ressource en question. Les deux opérations ont été réalisées au cours des mois février et mars 2003, puis durant la même période de l'année suivante 2004.

Les deux campagnes ont concerné l'ensemble des eaux sous juridiction nationale, y compris la zone de pêche réservée (ZPR). La profondeur maximale atteinte durant ces deux campagnes était

estimée à 1000 mètres, tandis que l'étendue des zones étudiées avait franchi la limite des 32 miles nautiques, à l'Ouest, et à plus d'une quarantaine de miles nautiques à l'est du littoral algérien. Soit une surface prospectée qui couvre la quasi-totalité du plateau continental national, de l'ordre de 1.600.000 hectares, dont 205.500 hectares nouvellement explorés.

Les résultats de ces deux campagnes font état de 26 espèces de poissons pélagiques, dont 05 représentent un grand intérêt commercial (la sardine, l'anchois, la sardinelle ou l'allache, la bogue, le saurel). Le stock de poisson pélagique est essentiellement composé de la sardine et de l'anchois, et s'élève à 187000 tonnes réparties en trois zones représentées dans le tableau n° 09 :

**Tableau N° 09 : Répartition du stock de poissons pélagiques par zones**

Zonage		Stock en tonnes	Taux
<b>Zone I</b>	De Ghazaouet à Cap Ténès	80 000	42,78 %
<b>Zone II</b>	De Cap Ténès à Azzefoun	69 000	36,90 %
<b>Zone III</b>	De Bejaia à El-Kala	38 000	20,32 %
<b>Stock total de poissons pélagiques</b>		<b>187 000</b>	<b>100 %</b>

*Source : établi par nous-mêmes à base des données du MPRH, 2006.*

D'après le tableau ci-dessus (n° 09), la ressource halieutique, constituée de poissons pélagiques, se raréfie davantage allant des côtes ouest vers l'est de l'Algérie. En effet, le stock de poissons pélagiques de la zone III (la région littorale Est du pays) ne représente que 20,32 % du stock total estimé, tandis que dans la zone I (région littorale ouest), cette ressource est plutôt abondante avec un taux de 42,78 % du stock total des pélagiques, soit 80 000 tonnes.

S'agissant des ressources démersales, les deux campagnes ont permis la capture de 409 espèces, dont 25 représentent un intérêt commercial. Il s'agit de 15 espèces de poissons, 06 espèces de crustacés et 04 espèces de mollusques céphalopodes. Les résultats de l'évaluation de cette catégorie de ressources, ainsi qu'une petite comparaison de rendements des captures par une heure de chalutage avec d'autres pays méditerranéens sont résumés dans le tableau ° 10 :



**Tableau N° 10 : Rendements en ressources démersales en Algérie ainsi que dans quelques pays de la méditerranée.**

Désignation	Espèces	Rendements moyens en Algérie	Rendements exceptionnels en Algérie	Rendements obtenus en méditerranée
<b>Poissons</b> 05 à 45 kg/heure de chalutage	Rougets	20 kg/heure de chalutage	> 60 kg/heure de chalutage (large de Jijel)	<b>Grèce</b> : 10 kg/heure de chalutage.  <b>Sardaigne (Italie)</b> : 08 kg/heure de chalutage.
	Merlus	10 kg/heure de chalutage	> 20 kg/heure de chalutage (littoral Est)	
	Pageots	40 kg/heure de chalutage	> 200 kg/heure de chalutage (large de Mostaganem)	
	Chien de mer	45 kg/heure de chalutage	> 60 kg/heure de chalutage (Ghazaouet - Béni Saf)	
<b>Crustacés</b> 02 à 20 kg/heure de chalutage	Crevettes rouges	12Kg/heure de chalutage	> 20 kg/heure de chalutage (au large de Skikda)	<b>Corse (France)</b> ; <b>Îles Baléares (Espagne)</b> ; <b>Sardaigne (Italie)</b>  < 5 kg/heure de chalutage.
	Crevettes blanches	10 kg/heure de chalutage	> 20 kg/heure de chalutage (au large de Skikda / Annaba)	
	Langoustines	02Kg/heure de chalutage		
<b>Céphalopodes</b> 06 à 30 kg/heure de chalutage	Pieuvres	15Kg/heure de chalutage	> 30 kg/heure de chalutage (Alger - Ghazaouet)	<b>Alicante (Espagne)</b> ; 6 kg/heure de chalutage.  <b>Nador (Maroc)</b> ; 5 kg/heure de chalutage.  <b>Menzel Bourguiba</b> : 08 kg/heure de chalutage.
	Sépias	03Kg/heure de chalutage	> 12 kg/heure de chalutage (Mostaganem)	
	Poulpes	03Kg/heure de chalutage	> 06 kg/heure de chalutage (Mostaganem)	

*Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques ; compagnes d'évaluation des ressources halieutiques nationales, travaux et résultats, Alger, 2006.*

Comparées à d'autres pays de la méditerranée, les ressources démersales sont abondantes sur les côtes algériennes. En effet, la moyenne des prises par une heure de chalutage s'étale entre 05 et 45 kilogrammes de poisson blanc, avec des rendements exceptionnels atteignant 60 kg de rouget au large de Jijel et 200 kg de Pageot au large de Mostaganem. Tandis qu'en Grèce par exemple, la moyenne de prises par une heure de chalutage est estimée à 10 kg de poisson blanc. Les mollusques

et les crustacés sont également abondants dans les eaux sous juridiction nationale. La moyenne des prises observée par une heure de chalutage dépasse 20 kg de crustacés dans certaines régions de l'est comme Annaba et Skikda, tandis que le volume des prises pendant une heure de chalutage peut atteindre 30 kg de pieuvre au large d'Alger et de Ghazaouet. S'agissant des rendements des pêches dans d'autres pays du bassin méditerranéen, une heure de chalutage est nettement moins rentable en Corse (France) et en Sardaigne (Italie) où la moyenne des captures en crustacés est inférieure à 05 kg ; ou encore au Nador (Maroc) où une heure de chalutage permet de capturer en moyenne 05 kg de mollusques.

### **Conclusion**

En dépit des potentialités dont dispose l'Algérie en matière des ressources maritimes, le secteur en charge d'exploitation des ressources halieutiques s'est caractérisé par une situation de tâtonnement et d'instabilité tutélaire, et ce, du fait de son rattachement à plusieurs départements ministériels. Cette situation qui caractérise le secteur depuis l'indépendance était sans doute à l'origine d'un retard accusé à ce dernier, notamment en matière d'infrastructures et de superstructures nécessaires pour l'exploitation de la ressource en question. Toutefois, avec la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques en décembre 1999, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques semble avoir trouvé une certaine stabilité qui peut être un vecteur propulsif du développement de ce dernier.

La législation régissant le secteur de la pêche en Algérie veut asseoir un cadre d'exploitation tridimensionnel de la ressource halieutique : économique, sociale et environnementale. Ainsi, la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture a consacré un ensemble de principes et de dispositions afin de permettre une exploitation rationnelle et durable de la ressource halieutique ainsi que la protection de l'environnement. Un objectif qui vise la consolidation du poids du secteur en question dans l'économie Algérienne, à travers le développement de la production ainsi que les activités annexes en amont et en aval du secteur, tout en évitant la surexploitation des ressources. Chose qui devrait permettre de créer de nouveaux postes d'emplois, d'améliorer les rendements des activités de pêche, d'augmenter le ratio alimentaire en matière de consommation des produits piscicoles et éventuellement de devenir une source importante de devises via l'exportation.

Toutefois, bien que la loi précitée prône l'étude et le suivi des ressources biologiques et la connaissance de leur environnement, les campagnes d'évaluation des ressources halieutiques et la cartographie des zones marines sous juridiction nationale demeurent très limitées et insuffisantes pour répondre aux objectifs tracés par la réglementation des pêches en Algérie. Par ailleurs, compte tenu des résultats de la dernière campagne d'évaluation effectuée par le navire océanographique Espagnol *VIZCONDE DE EZA* pendant les mois de février et mars 2003 et 2004, le littoral algérien est plutôt riche en matière de ressources démersales. Ainsi les rendements de certaines espèces de poissons tels que les pageots, les rougets, etc. se comptent parmi les meilleurs en méditerranée. De même, le stock de poisson pélagique dans les eaux territoriales est estimé à 187000 tonnes. Cependant, la même campagne, souligne que cette catégorie de ressource (la ressource pélagique) se raréfie davantage allant des régions littorales de l'ouest vers l'est de l'Algérie.

## **Chapitre III**

### **Exploitation de la ressource halieutique en Algérie**

#### **Introduction**

Le littoral algérien s'étale sur une longueur estimée à 1280 km de côtes, recelant ainsi une surface des eaux territoriales sous juridiction nationale qui avoisine 9,5 millions d'hectares, dont seulement 15 % propices au chalutage. Les réserves de ressources halieutiques maritimes sont estimées à 500000 tonnes dont plus de 220000 tonnes sont susceptibles d'être exploitées<sup>114</sup>. Le littoral algérien compte également d'importantes réserves de corail rouge et d'éponge et plus de 600 espèces d'algues marines qui peuvent faire l'objet d'une utilisation pharmaceutique, agricole ou industrielle. En plus de ces potentialités en matière de ressources maritimes, l'Algérie dispose également d'environ 100 000 hectares de ressources hydriques réparties en plans d'eau naturels et artificiels, favorables pour le développement des activités d'aquaculture et de pêche continentale.

A présent, il est évident que l'Algérie dispose d'importantes potentialités en matière de ressources halieutiques ; de même, elle s'est dotée d'un cadre législatif et institutionnel visant une exploitation rationnelle et durable de la ressource en question. Toutefois, la valorisation de toute ressource est tributaire, en dernier lieu, des facteurs de production mis en œuvre dans le processus de production. Dans ce qui suit, nous allons essayer d'aborder la question d'exploitation de la ressource halieutique en Algérie, ainsi que le poids du secteur de la pêche dans l'économie algérienne. Pour ce faire, nous avons structuré ce présent chapitre en quatre sections, dont la première est consacrée à la présentation des facteurs de production investis dans le domaine des pêches en Algérie ; la seconde pour l'examen du volume et de la structure de production halieutique. La troisième traitera du poids du secteur de la pêche dans l'économie algérienne, et ce, à travers l'exposition de quelques indicateurs socioéconomiques qui caractérisent le secteur en question à savoir, le ratio de consommation alimentaire en matière des produits de pêche, la contribution du secteur à la création de la richesse nationale, et en dernier lieu, le commerce extérieur des produits halieutiques en Algérie ; Et enfin, une dernière section sera consacrée aux perspectives du secteur de la pêche en Algérie, et ce, à travers l'examen du plan directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture 2000-2025.

---

<sup>114</sup> Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2005-2025, Phase de Refondation et de Restructuration (2005-2009).

## I- Moyens de production et outils d'exploitation de la ressource halieutique

Comme tout autre secteur productif, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques requiert d'énormes facteurs de production à savoir une flottille de pêche équipée pour permettre la capture et l'extraction de la ressource, des infrastructures d'accostage et d'échouage nécessaires pour abriter les embarcations de pêche, une main-d'œuvre qualifiée pour faire tourner les outils de production et enfin des infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation de la ressource ainsi que des points de fabrication, de réparation et de vente de matériels de pêche.

### 1- Les infrastructures de soutien à la production halieutique en Algérie

La côte algérienne compte quatorze (14) wilayas maritimes. Chacune d'entre elles renferme un certain nombre de ports, d'abris de pêche et de plages d'échouage. Au total, soixante-quatre (64) sites de débarquements longent la côte algérienne en 2003 à savoir<sup>115</sup>:

- 32 ports ;
- 23 plages d'échouage ;
- 04 sites d'abris aménagés ;
- 05 sites d'abris naturels.

Toutefois, d'énormes investissements étaient lancés en faveur du secteur de la pêche et des ressources halieutiques, dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (PSRE) et du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC 2005-2009). De ce fait, le nombre actuel d'infrastructures portuaires et de plages d'échouage dépasse ceux déjà cités<sup>116</sup>.

Quant aux superstructures nécessaires aux activités de pêche de capture, de maintenance, de fabrication et de réparation du matériel, ainsi que les activités de conservation, de transformation et de commercialisation ; le secteur enregistre un tissu d'infrastructures qui a connu une évolution favorable, dans l'ensemble, depuis 1999. L'essentiel de ces infrastructures est présenté dans le tableau n° 11 :

---

<sup>115</sup> FAO, informations sur l'aménagement des pêches dans la république algérienne démocratique et populaire, 2003

<sup>116</sup> S'agissant des infrastructures portuaires et des plages d'échouages, nous n'avons pas pu obtenir des statistiques plus récentes auprès du MPRH.

Tableau N° 11 : Infrastructures et superstructures de soutien à la production halieutique

Désignation	Années								
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Atelier de maintenance et réparation navale	-	-	-	-	-	-	25	35	29
Station d'avitaillement en gasoil	-	-	-	-	-	-	22	23	23
Point de vente de matériel de pêche et pièce de rechange	21	27	30	39	45	50	63	52	56
Construction navale et réparation	-	-	-	-	-	-	33	32	43
Unité de fabrication de matériel de pêche	-	-	-	-	-	-	02	02	02
Transport frigorifique	10	53	62	68	132	250	261	273	223
Fabrique de glace	-	26	28	36	36	41	38	39	41
Chambre froide	-	-	-	-	-	-	66	126	51
Stockage et tunnel de congélation	01	09	10	20	20	20	14	12	18
Unité de transformation	16	20	21	24	24	25	20	18	20
Halle de vente en gros	-	-	-	-	-	-	10	10	14
Point de vente au détail	-	-	-	-	-	-	202	321	464
Établissement d'expédition	-	-	-	-	-	-	35	29	70

*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques.*

Les superstructures de pêche et de soutien aux activités d'exploitation de la ressource halieutique ont connu une croissance remarquable depuis quelques années. Cette dernière est le résultat des incitations de l'État qui ont ciblé l'amont et l'aval du secteur. Ainsi, entre 1999 et 2007, le nombre de points de vente du matériel de pêche est passé de 21 à 56, celui des unités de transport frigorifique de 10 à 232 ; tandis que les fabriques de glace qui étaient au nombre de 26 en 2000 se retrouvent à 41 unités en 2007. Le nombre des tunnels de congélation a également connu une évolution favorable : d'un seul tunnel au niveau national en 1999 à 18 en 2007, le nombre de ces derniers est multiplié par 17 en seulement 8 ans. Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques compte également, à la fin de l'année 2007, 29 ateliers de maintenance et de réparation navale, 23 stations d'avitaillement en gasoil, 43 unités de construction et de réparation navale, 02 unités de fabrication de matériel de pêche, 51 chambres froides, 14 halles de vente en gros, 464 points de vente au détail, 20 unités de transformation, et enfin 70 établissements d'expédition des produits de pêche.

L'analyse de la répartition des infrastructures de soutien à la production montre que la région ouest est la plus dotée en matière de transport frigorifique avec 156 unités de transport. De même pour les d'unités de transformation, totalisant un nombre de 10 unités en 2005. La région de l'est compte le plus grand nombre de fabriques de glace avec 16 unités durant la même année, tandis que la région centre est la mieux dotée en points de vente de matériels de pêche et de pièces de rechange en 2005. Cette répartition spatiale des superstructures de soutien à la production est sans doute en relation avec le volume des activités de pêche et de la production dans chaque région. De ce fait, les chiffres exposés dans le tableau n° 12 seront mieux appréhendés après l'examen de la flottille de pêche ainsi que la production halieutique par région.

**Tableau N° 12 : Répartition de certaines infrastructures et superstructures de soutien à la production halieutique par régions, pour l'année 2005**

	Est	Centre	Ouest	TOTAL
Point de vente de matériels de pêche et pièces de rechange	18	25	20	63
Transports frigorifiques	59	46	156	261
Fabriques de glace	16	8	14	38
Tunnels de congélation	4	5	5	14
Unités de transformation	2	8	10	20

*Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, Juillet 2006.*

Dans l'ensemble, toutes les infrastructures de soutien dont est doté le secteur de la pêche se trouvent renforcées en 2007 par rapport aux années précédentes. Cette évolution favorable qui devait accompagner et soutenir les professionnels du secteur afin d'augmenter les rendements de leur activité, peut trouver son explication dans l'intérêt particulier et la volonté affichée par les pouvoirs publics en faveur du développement du secteur en question. En effet, la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques le 25 décembre 1999, afin de prendre en charge la gestion des affaires du secteur de la pêche, constitue une véritable ascension pour ce dernier, qui, depuis l'indépendance, a connu une instabilité tutélaire qui était à l'origine d'insuffisances d'encadrement et de soutien de l'État de par le passé, accusant de ce fait, un retard considérable au développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie.

## 2- La flottille de pêche en Algérie

L'armement utilisé dans l'exploitation des ressources halieutiques en Algérie est constitué principalement de quatre types d'embarcations à savoir : les chalutiers qui sont destinés particulièrement à la capture des ressources démersales (appelées également poisson blanc) ; les sardiniers qui se spécialisent dans la pêche au poisson pélagique (appelé encore poisson bleu) ; les petits métiers qui sont des petites embarcations dont la longueur varie de 4,80 à 12 mètres, et dont les espèces ciblées diffèrent en fonction du matériel utilisé ainsi que la période de pêche ; et enfin, les corailleurs dont la fonction principale est la cueillette de corail.

En plus de l'armement de pêche déjà cité, une autre catégorie d'embarcations est prévue pour renforcer les capacités de production de la flottille de pêche nationale. En effet, 32 projets d'acquisition de thoniers senneurs, pour l'exploitation des thonidés, sont prévus par le plan national du développement de la pêche et de l'aquaculture 2005-2009, dont 23 seulement ont été retenus dans le cadre du plan de soutien à la relance économique<sup>117</sup>. Dans ce contexte, et d'après le rapport annuel de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) de 2008<sup>118</sup>, l'Algérie a déjà réceptionné, durant l'année 2006, 03 thoniers mesurant plus de 24 mètres, dont deux senneurs, d'une longueur de 25 et de 25,50 mètres et d'une jauge brute de 69

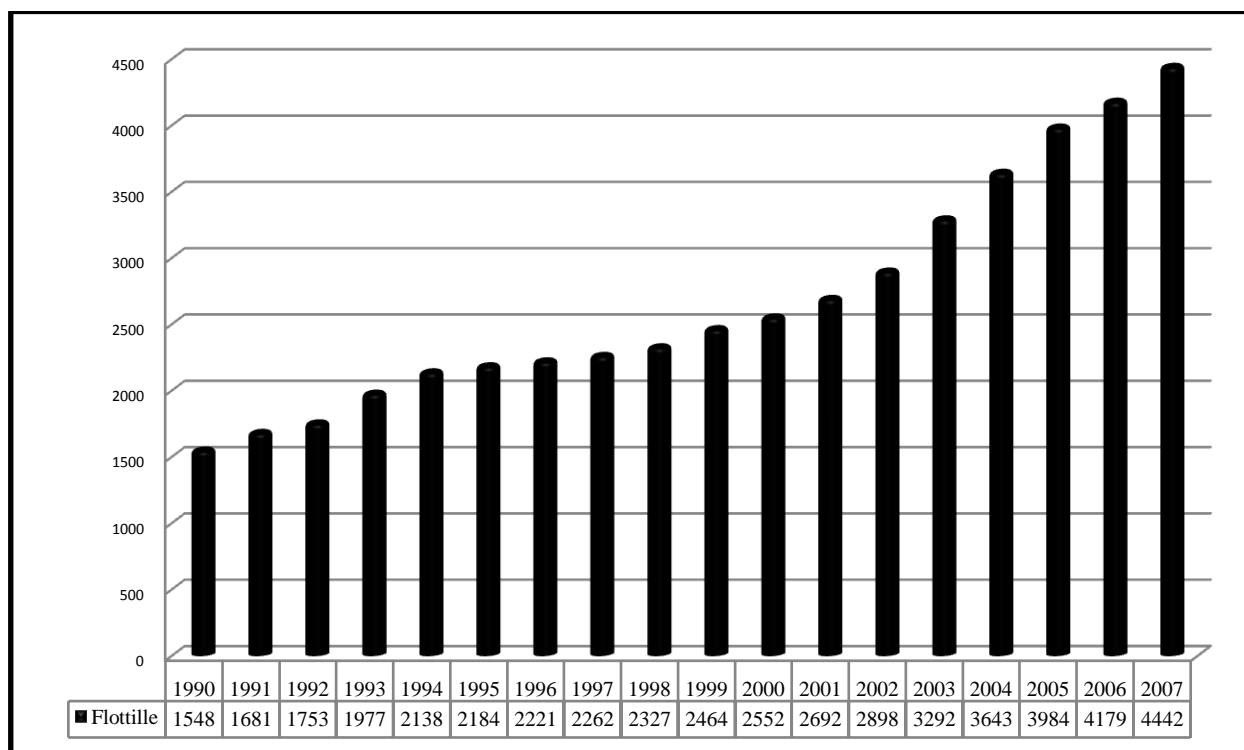
<sup>117</sup> Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, pêche et aquaculture en Algérie, décembre 2005.

<sup>118</sup> International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas; Report for biennial period, 2006-07, PART II (2007) - Vol. 3, (Annual Reports); Madrid, Spain; 2008.

et 60 tonnes respectivement, et un palangrier de 25,62 mètres et d'une jauge brute de 90 tonnes.

Par ailleurs, en raison de l'indisponibilité des statistiques concernant le nombre de thoniers dont dispose l'Algérie, ainsi que leurs capacités de production, nous tenons à préciser que dans ce qui suit, la flottille considérée est composée uniquement de chalutiers, sardiniers, petits métiers et corailleurs.

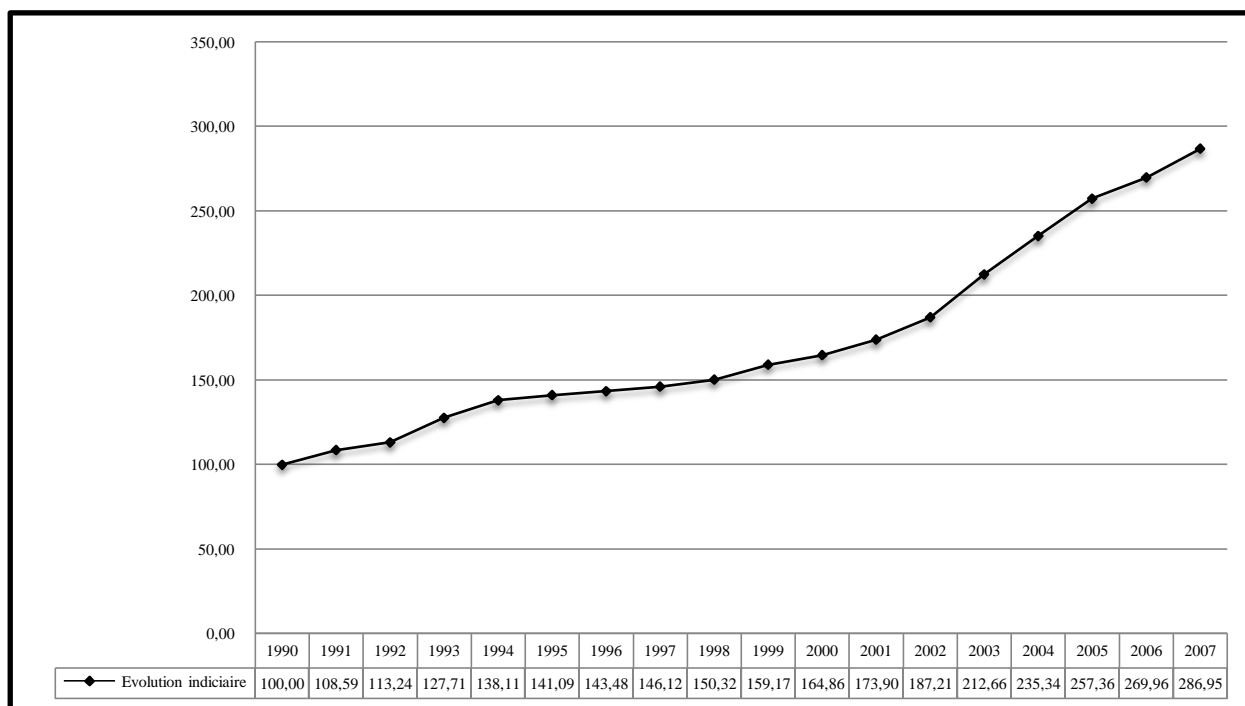
**Graphique N° 01 : Évolution de la flottille de pêche de 1990 à 2007**



*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

La flottille de pêche constitue l'outil principal permettant l'exploitation de la ressource halieutique. En Algérie, le nombre d'embarcations de pêche est en nette augmentation depuis quelques années. En effet, d'un nombre estimé à 1548 unités recensées en 1990 à un nombre qui s'élève à 4442 unités enregistrées en 2007, le secteur de la pêche enregistre une évolution indicielle de l'ordre de 286,95 % par rapport à l'année de base 1990, ce qui signifie que la flottille nationale s'est accrue d'environ 186,95 % en 2007 par rapport à 1990. Toutefois, cette évolution favorable ne nous renseigne pas davantage sur les capacités de production, et ce, en partant du constat qu'un chalutier dispose d'une capacité de production nettement supérieure à celle d'un petit métier. Dans cette optique, une présentation de la flottille par type de métiers serait plus significative, afin d'appréhender les moyens d'exploitation de la ressource halieutique.

**Graphique N° 02 : Évolution indiciaire de la flottille de pêche de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990 (en %)**

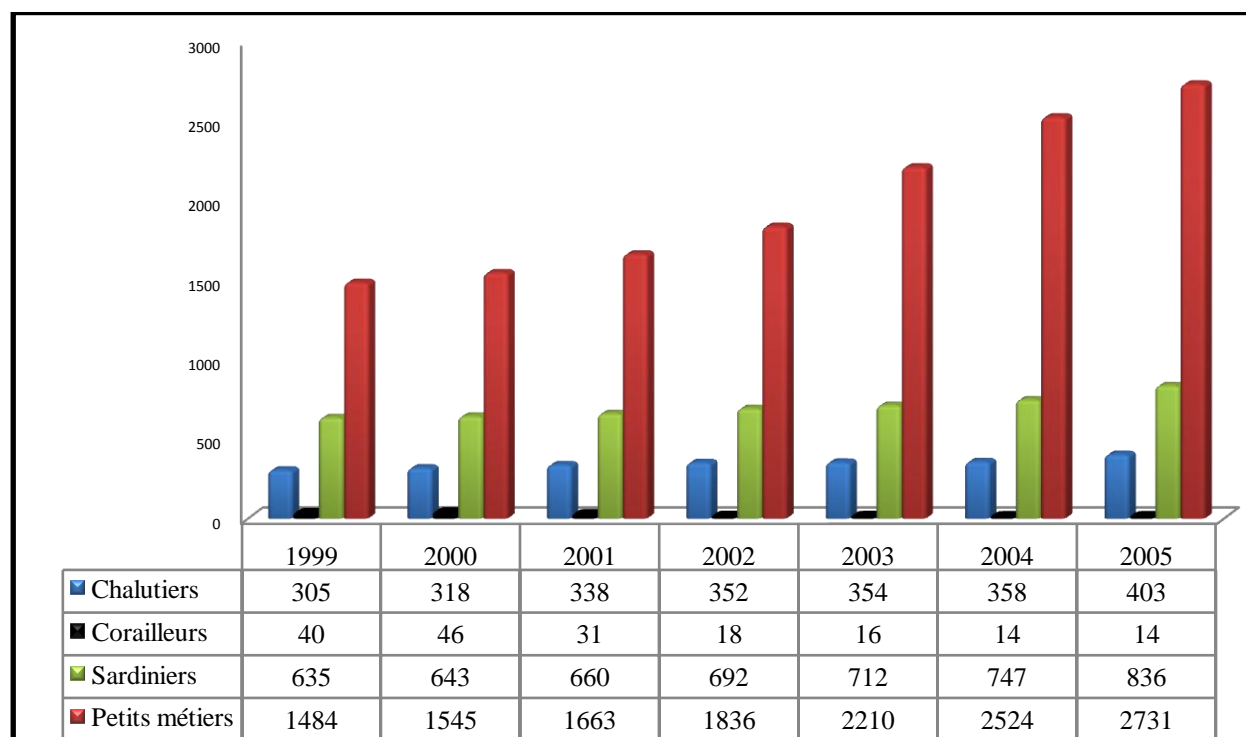


*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

L'armement de pêche algérien est caractérisé par la prédominance des petits métiers sur l'ensemble des embarcations constituant la flottille de pêche. En effet, en 2005 le nombre des petits métiers dénombrés, s'élève à 2731 unités, ce qui représente 68,54 % de l'ensemble de la flottille, tandis que le nombre des sardiniers qui occupent la seconde place en termes de nombre d'unités est de 836 ; soit 21% de la flottille totale recensée durant l'année 2005. Le nombre de chalutiers enregistré au cours de la même année est de 403 embarcations, ce qui constitue 10,11 % de la flottille, alors que les corailleurs ne représentent que 0,35 % de la flottille avec seulement 14 unités enregistrées à la fin de l'année 2005.



Graphique N° 03 : Évolution de la flottille de pêche par types de métiers 1999-2005



*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du MPRH (les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, juillet 2006).*

L'examen de l'évolution de la flottille de pêche par types de métiers entre 1999 et 2005, indique que 98 chalutiers, 201 sardiniers et 1247 petits métiers ont été injectés à la flottille durant la période précitée. En effet, en un espace de temps estimé à 06 ans, le nombre de chalutiers s'est apprécié de 32,13 %, celui des sardiniers de 31,65 %, tandis que le nombre des petits métiers s'est accru de 84,03 %. Par ailleurs, le nombre de corailleurs qui était de 40 en 1999 s'est renforcé de 06 nouvelles injections en 2000. En revanche, à partir de 2001, date de la promulgation du décret exécutif N° 56-01 du 21 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 15 février 2001 portant suspension de la pêche du corail<sup>119</sup>, qui interdit la cueillette de corail afin que cette ressource puisse se régénérer et se développer pour des exploitations futures, le nombre des corailleurs ne cesse de diminuer<sup>120</sup> pour atteindre nombre de 14 en 2005.

<sup>119</sup> Article 1<sup>er</sup> du décret exécutif N° 56-01 du 21 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 15 février 2001 portant suspension de la pêche du corail, J O R A N°13 du 18 février 2001.

<sup>120</sup> La baisse du nombre de corailleurs est due soit à la vente des embarcations en question ou bien aux transferts de leurs activités de la pêche au corail à la pêche côtière (sardinier ou petits métiers) ou encore aux activités de plaisance (plaisanciers). A noter que pour permettre ce transfert d'activité, les armateurs corailleurs bénéficient d'un soutien direct non remboursable, estimé à 40 % du prix de l'embarcation.

**Tableau N° 13 : Évolution indiciaire de la flottille de pêche de 1999 à 2005  
par types de métiers par rapport à l'année de base 1999**

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Chalutiers</b>	Nombre	305	318	338	352	354	358	403
	E I (%)	100	104,26	110,82	115,41	116,07	117,38	132,13
<b>Corailleurs</b>	Nombre	40	46	31	18	16	14	14
	E I (%)	100	115,00	77,50	45,00	40,00	35,00	35,00
<b>Sardiniers</b>	Nombre	635	643	660	692	712	747	836
	E I (%)	100	101,26	103,94	108,98	112,13	117,64	131,65
<b>Petits métiers</b>	Nombre	1484	1545	1663	1836	2210	2524	2731
	E I (%)	100	104,11	112,06	123,72	148,92	170,08	184,03

*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du MPRH (les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, juillet 2006).*

L'examen de l'évolution de l'armement -par types de métiers - utilisé dans l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie, indique le nombre important d'injections du petit métier entre 1999 et 2005, et ce, malgré la prédominance de ce type d'embarcations dans l'ensemble de la flottille de pêche. Ce phénomène peut être éclairé par plusieurs explications :

La première explication est liée aux prix des embarcations de pêche. En effet, une petite embarcation de pêche artisanale est moins coûteuse qu'un chalutier ou un grand sardinier. De ce fait, les petites embarcations de pêche sont accessibles à une catégorie de pêcheurs assez grande. Une autre explication est fondée sur les différents projets de développement dont a bénéficié la pêche artisanale en Algérie. Il s'agit des projets suivants : FIDA<sup>121</sup>, CEE<sup>122</sup>, CCI<sup>123</sup>, le projet «Pêche/Solidarité Nationale»<sup>124</sup> ainsi que les apports du programme de soutien à la relance

<sup>121</sup> Le projet, connu sous la dénomination du *projet FIDA*, est né à la signature d'un accord de prêt entre l'Algérie et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) le 19 février 1991 à Alger. Ce projet de coopération internationale cible les jeunes sans emploi, et vise le développement de la pêche artisanale à l'Est du pays (d'AZEFFOUN jusqu'à EL-KALA). Le financement des projets dans le cadre de ce projet se fait ainsi ; 65% provenant de l'accord du prêt, 30% provenant du Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes, et les 5% restant constituent l'apport personnel du bénéficiaire sélectionné.

<sup>122</sup> Le projet CEE, qui cible le financement des activités de pêche artisanale sur la partie Centre Est du littoral national, est né après la conclusion de l'Algérie avec l'Union Européenne, d'un accord de don, dont le financement des biens et des services du projet ont été effectués à travers la Communauté Economique Européenne.

<sup>123</sup> Le projet CCI (Crédit Concessionnel Italien) est un programme signé le 28/12/1998 dans le cadre des protocoles exécutifs Algéro-Italien. Ce programme porte un prêt destiné au financement de 110 embarcations de pêche d'une longueur de 7,5 mètres à 9 mètres au profit des coopératives des jeunes pêcheurs. Le financement dans le cadre du projet CCI se fait à raison de 52 % du montant de l'investissement, sous forme de crédit concessionnel, 30 % du montant de l'investissement est subventionné par le fonds d'aide à l'emploi des jeunes, et les 18 % restants du montant de l'investissement sont à la charge du bénéficiaire.

<sup>124</sup> Le projet « Pêche/Solidarité Nationale » a été initié, conjointement entre le ministère de la pêche et des ressources halieutiques et le département ministériel chargé de l'emploi et de la solidarité nationale, en 2001. Ce projet qui porte sur un montant de 522 600 000 DA, avait pour objectif de venir en aide aux pêcheurs les plus démunis sur l'ensemble de littoral Algérien, à travers des dons pour l'acquisition du matériel.

économique (PSRE)<sup>125</sup> en faveur du secteur de la pêche en Algérie. Les trois premiers ont ciblé particulièrement, le développement de la pêche artisanale, sur l'ensemble de la frange littorale, tandis que le dernier vise l'ensemble du secteur.

La pêche artisanale a fait l'objet d'un intérêt particulier des pouvoirs publics, et ce pour les raisons suivantes :

- Les deux tiers (2/3) du plateau continental<sup>126</sup> algérien sont constitués de fonds rocheux, non propices au chalutage, de ce fait, l'investissement dans de petites barques devait permettre l'exploitation d'une grande partie des ces zones inaccessibles aux grosses barques, et d'augmenter les rendements de l'activité de pêche en Algérie.
- En termes d'emplois, en fonction des caractéristiques techniques de l'embarcation, un petit métier nécessite un équipage constitué de 02 à 08 marins pêcheurs, de ce fait, et en raison de leur nombre important au niveau national, les petits métiers permettent de créer un nombre considérable de postes d'emplois, contribuant ainsi à la lutte contre le chômage.
- En matière de protection de la ressource halieutique, les petits métiers ont une capacité très limitée en matière de puissance de motorisation et de jauge brute, de même les outils et équipements de pêche utilisés par ces derniers ne risquent pas de surexploiter la ressource.
- S'agissant des superstructures de soutien à la production halieutique, les petits métiers ne requièrent pas de gros investissement dans les structures d'accostage et les moyens d'entretien. En effet, les petites embarcations peuvent échouer dans de simples abris naturels ou plages d'échouage, et leur entretien ne réclame pas de gros équipements.

Toutefois, bien que les petits métiers disposent de plusieurs avantages sur les différents plans socioéconomiques et environnementaux, ils présentent également certaines limites en matière de capacités de production et de zones d'interventions. Ainsi, leur champ d'intervention se limite à la frange côtière, et leur production est souvent très réduite. Dans cette optique, le développement des capacités de production nécessite davantage l'investissement dans de gros métiers capables d'exploiter les zones au large et dont les rendements sont plus importants.

La présente sous-section a été consacrée à l'examen des capacités de production en matière de ressources halieutiques. Néanmoins, en raison d'indisponibilité de données concernant la répartition de la flottille de pêche par région et par type de métiers, le tonnage et les caractéristiques techniques de l'armement de pêche et de son état, ainsi que les techniques et les engins de pêche utilisés ; notre analyse présente quelques limites, et ne peut aboutir à une description des capacités réelles de l'Algérie en matière d'exploitation de la ressource halieutique.

---

<sup>125</sup> Dans le cadre du PSRE, le financement des activités de la pêche et de l'aquaculture se fait par la BADR soit à court terme pour une période qui n'excède pas 02 ans, et à hauteur de 50% maximum des charges d'exploitation, soit à moyen terme pour des périodes qui peuvent atteindre 07 ans et de même à hauteur de 50% maximum des charges d'exploitation. Le financement des activités de pêche dans le cadre de ce programme est pris en charge ainsi ; 50% crédit bancaire à moyen terme, 30% montant des subventions du Fond National pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, et 20% représentent l'apport personnel de l'investisseur.

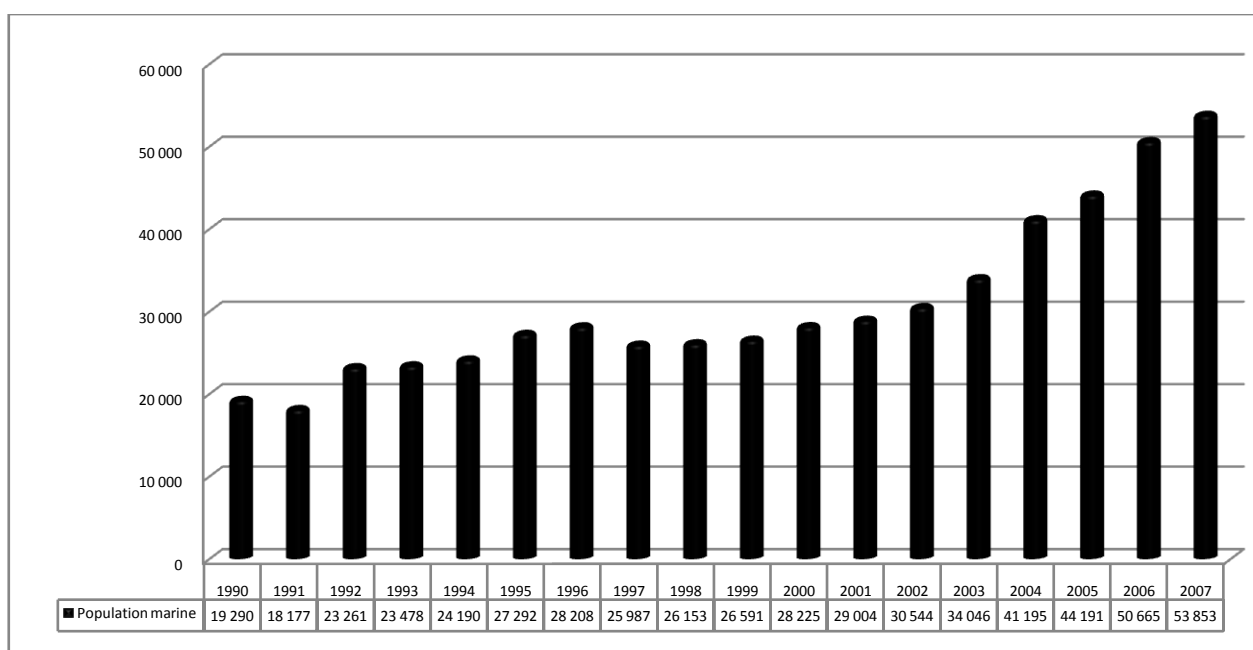
<sup>126</sup> Fonds sous marins correspondant à la zone de prédilection pour la pêche côtière.

### 3- La population marine en Algérie

La population maritime englobe principalement trois catégories d'intervenants directs dans l'exploitation de la ressource halieutique ; il s'agit des patrons côtiers, des mécaniciens et des marins pêcheurs ou des matelots.

Prise dans son ensemble, la population maritime a enregistré une évolution considérable depuis quelques années. En effet, elle est estimée à 53 853 personnes à la fin de l'année 2007, contre seulement 19 290 personnes recensées en 1990, et 26 591 intervenants en 1999. Toutefois, telle qu'elle est représentée dans le graphique n° 04, la population marine avait connu une période de déclin, particulièrement en 1991 où cette dernière se déprécie à 18 177 personnes, enregistrant ainsi une baisse de 5,77 % par rapport à l'année 1990. De même, l'effectif marin passe de 28 208 personnes en 1996 à 25 987 marins en 1997 avec une perte de main-d'œuvre de l'ordre de 7,87 % entre les deux années. L'examen de l'évolution indiciaire de la population marine illustre parfaitement l'évolution de l'effectif intervenant dans l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie.

**Graphique N° 04 : Évolution de la population marine de 1990 à 2007**



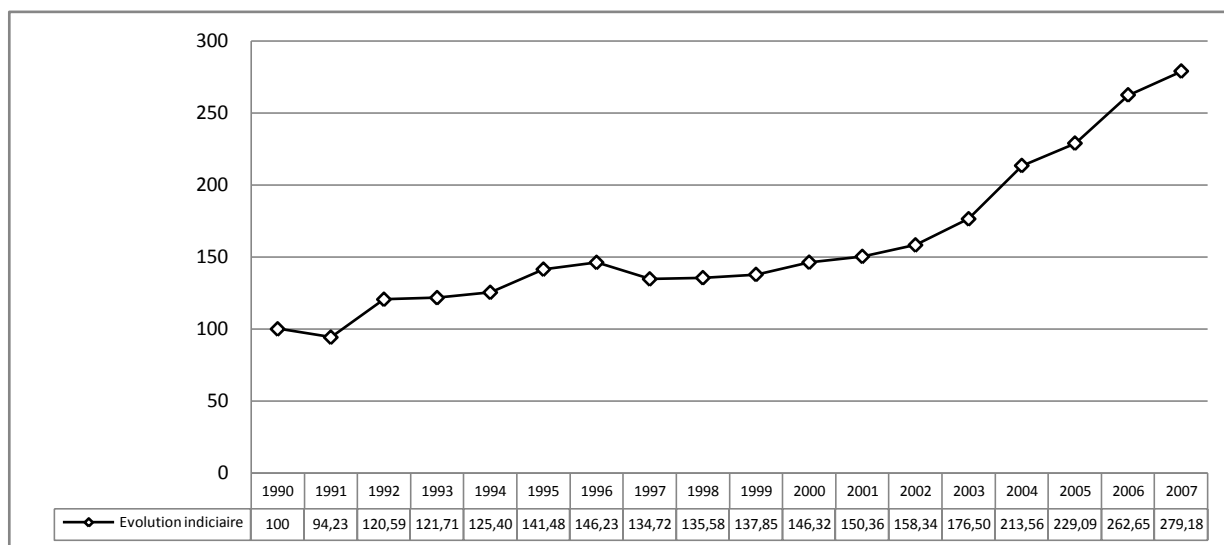
*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

L'examen de l'évolution indiciaire de la population marine indique qu'il y a deux périodes principales qui caractérisent l'évolution du collectif marin en Algérie. La première englobe la décennie 1990 – 1999, où la population maritime enregistre une évolution plus ou moins positive, et une seconde période allant de 2000 à 2007, caractérisée par une évolution positive de la population marine, avec des taux d'accroissement plus importants que la période précédente.

L'évolution indiciaire enregistrée à la fin de l'année 2007, par rapport à l'année de base 1990, est égale à 279,18 % ce qui signifie que la population maritime s'est appréciée de 179,18 % en 2007 par rapport à celle enregistrée en 1990. Celle enregistrée en 1991 est de l'ordre de 94,23 %, ce qui signifie que l'effectif marin a diminué de 5,77 % par rapport à l'année de base 1990. Dans l'ensemble, à l'exception des deux années 1991 et 1997 qui ont enregistré une légère baisse des effectifs marins, l'évolution de la population maritime en Algérie est en augmentation

continue le long de la période 1990 – 2007. En revanche, la population marine est constituée de patrons côtiers, de mécaniciens et de matelots, et l'évolution de la population marine prise dans son ensemble manque de précision quant à l'origine de cette appréciation. Pour cela, une représentation de l'évolution de la population maritime par qualifications peut être très significative.

**Graphique N° 05 : Évolution indiciaire de la population marine de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990 (en %)**

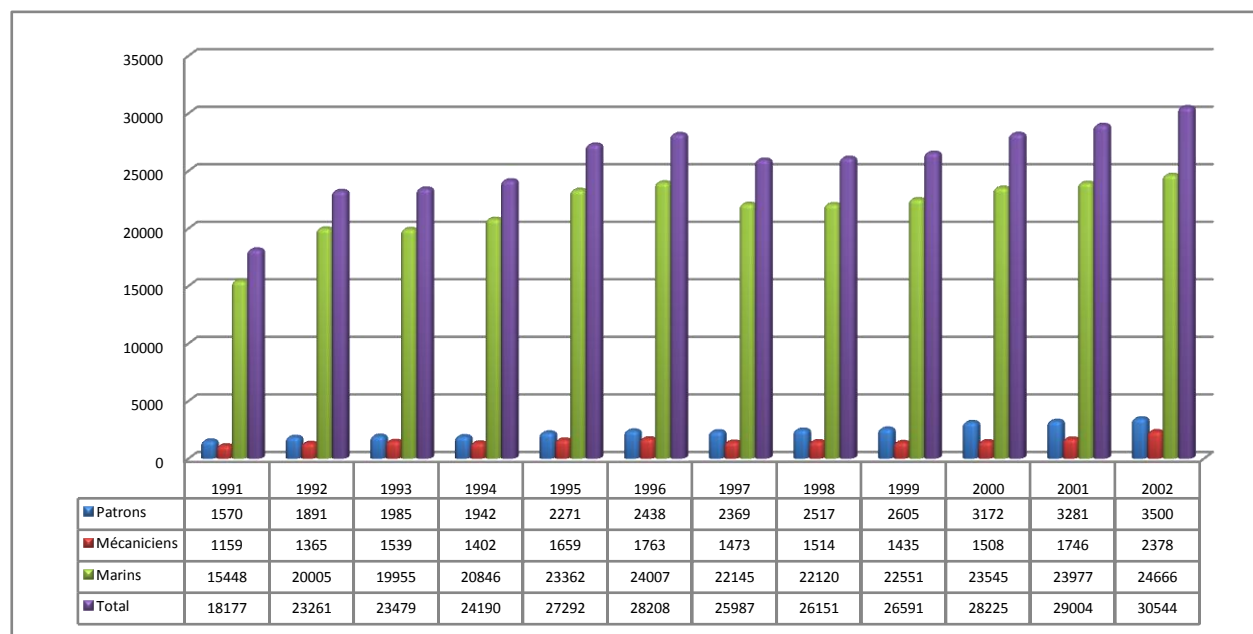


*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

La répartition du collectif marin par qualifications indique qu'au long de la période 1991 - 2002, les marins pêcheurs constituent la majorité absolue de la population marine. En effet, en 2002, le nombre de matelots est de 24 666 personnes, soit 80,75 % de l'ensemble du collectif marin. Le nombre de patrons recensés durant la même année est de 3 500 et celui des mécaniciens est de 2378 personnes ce qui représente respectivement 11,45 % et 7,80 % de l'ensemble de la population marine enregistrée en Algérie.

Bien que l'ensemble du collectif marin soit en augmentation continue le long de la période 1991-2002, à l'exception de l'année 1997 qui enregistre une légère baisse ; l'examen de l'évolution de la population marine par qualifications indique que le nombre des trois types d'intervenants est en fluctuation durant la période en question. En effet, en 1993 le nombre de patrons et de mécaniciens a augmenté, tandis que celui des matelots a légèrement diminué. L'année suivante (1994) enregistre une légère baisse des nombres des patrons côtiers et de mécaniciens, alors que celui des marins pêcheurs s'est apprécié. Dans l'ensemble, la légère baisse d'une catégorie des intervenants précités est compensée par la hausse des effectifs d'une autre catégorie, de telle sorte à ce que le nombre de la population totale suit une évolution positive. En revanche, l'année 1997 enregistre la baisse simultanée des effectifs de patrons côtiers, de mécaniciens et de matelots, ce qui indique au final, une baisse de la population maritime enregistrée à l'échelle nationale. Toutefois, dans l'ensemble, l'évolution de la population maritime, par type de qualification, indique une augmentation importante des effectifs de chaque catégorie d'intervenants à la fin de la période d'étude. Ainsi, la population des patrons côtiers s'est appréciée de 122,93 % en 2002 par rapport à celle enregistrée en 1991, celle des mécaniciens se retrouve augmentée de 106,90 % durant la même période, tandis que celle des matelots enregistre une augmentation de 68 % en 2002 par rapport à celle recensée à la fin de l'année 1991.

**Graphique N° 06 : Évolution de la population marine par qualification de 1991 à 2002**



*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques*

L'accroissement de la population marine recensée à l'échelle nationale, depuis quelques années, trouve son explication dans la réponse aux besoins de la flottille de pêche algérienne en matière de force de travail. En effet, comme nous l'avons déjà souligné dans la section précédente, la flottille de pêche a enregistré une augmentation importante depuis quelques années, ainsi, le fonctionnement de ce capital de production, nécessite une main-d'œuvre qualifiée qui conditionne sa rentabilisation. Il reste à examiner l'effet de l'évolution des facteurs déjà examinés (flottille, effectifs marins) sur la production de la ressource halieutique.

## II- La production halieutique en Algérie

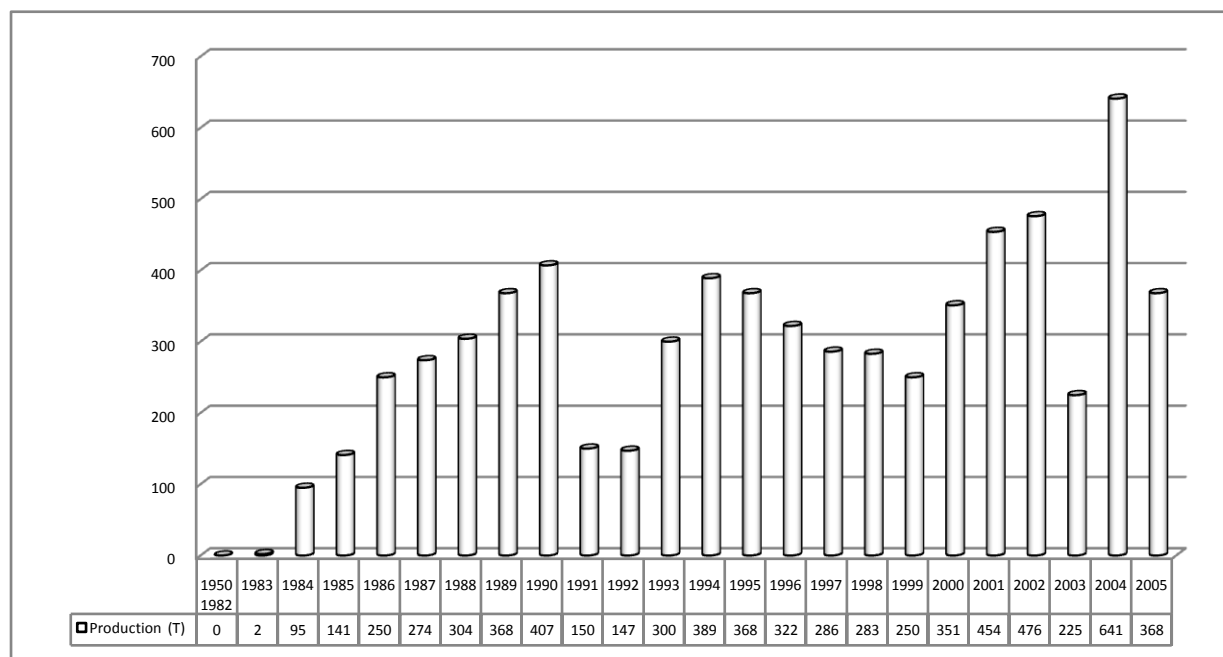
En Algérie, la production halieutique est souvent associée à la production en provenance des pêches de captures maritimes. Toutefois, bien que cette dernière (production des pêches de captures maritimes) constitue la quasi-totalité de la production en question à l'échelle nationale ; de faibles quantités des produits piscicoles en provenance des pêches continentales et des exploitations aquacoles viennent renforcer les capacités de l'Algérie en matière de production halieutique.

### 1- La production d'aquaculture et des pêches continentales

La superficie des plans d'eaux naturels et artificiels favorables pour les activités de pêches continentales et aquacoles dont est doté le territoire algérien est estimée à 100 000 hectares. Cependant, en dépit de ces potentialités, la production halieutique des différents sites continentaux, dont l'exploitation commerciale remonte au début des années quatre vingt, demeure très modeste. L'examen de l'évolution de ce type de production halieutique indique une variation fluctuante d'une année à une autre. En effet, de 02 tonnes produites en 1982, la production ne cesse d'augmenter afin d'atteindre 407 tonnes en 1990 ; puis elle fléchit d'une manière remarquable, jusqu'à 150 tonnes en une année, et à 147 tonnes, l'année suivante (1992). Cette chute remarquable de la production des pêches continentales est due à la sécheresse qui a touché une grande partie des plans d'eau continentaux. Dans l'ensemble, la production des pêches de captures continentales est fortement dépendante des conditions climatiques et de l'abondance des ressources hydriques. De

même l'intervention des pouvoirs publics pour encourager les investissements dans le domaine de l'aquaculture et la pêche continentale avait un impact positif sur la rentabilité de la filière en question. Ainsi, la production a enregistré une évolution importante depuis 1999, afin d'atteindre un seuil de 641 tonnes enregistré en 2004.

**Graphique N° 07 : Évolution de production des pêches continentales et d'aquaculture en Algérie de 1950 à 2005 (unité : tonne)**



*Source : établi par nous-mêmes d'après : FAO, département des pêches et de l'aquaculture, « Aperçu général du secteur national d'aquaculture en Algérie », ainsi que les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

Plusieurs types d'exploitations sont à l'origine de la production des pêches continentales et de l'aquaculture en Algérie : il s'agit de la production d'eau douce en provenance des sites continentaux artificiels après empoissonnement tel que les barrages et les retenues collinaires ; de la production d'eau douce en provenance des sites continentaux naturels tels que les lacs (Tonga et Oubaïra par exemple) et les oueds (exemple : Oued Mefragh), de la production d'eau saumâtre en provenance des sites continentaux tels que la lagune de Mellah, et éventuellement des activités aquacoles sur les différents sites maritimes et continentaux. Toutefois, la production en provenance des barrages constitue la plus grande partie de l'ensemble de la production nationale en matière de pêches continentales et de l'aquaculture. Ainsi en 2004, elle s'élève à 590 tonnes, soit 92 % du total produit estimé à 641 tonnes. Durant la même année, la pêche continentale ne représentait que 6,4 % de l'ensemble de la production avec seulement 41 tonnes prélevées de la lagune de Mellah. La production aquacole n'est que de 10 tonnes durant cette même année, ce qui représente 1,6 % de la production totale des pêches continentales et de la filière aquacole.

**Tableau N° 14 : Production de l'aquaculture et pêche continentale par site  
de 2000 à 2005 (Unité : Tonne)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Lac Mellah	96	107	12	10	41	-
Lac Oubeira	24	34	08	08	-	-
Lac Tonga et Mefragh	40	50	23	21	-	10
ONDPA	-	-	364	-	-	-
Aine Taya (Mytiliculture)	30	40	10	-	10	15
Barrages	161	223	59	186	590	343
Total	351	454	476	225	641	368

*Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, Juillet 2006.*

## 2- La production des pêches de captures marines en Algérie

La production halieutique des pêches de captures maritimes, en Algérie, est constituée principalement de poissons pélagiques (poisson bleu), de poissons démersaux (poisson blanc), de crustacés, des mollusques, ainsi que le thon rouge et l'espadon classés dans la catégorie des grands migrateurs halieutiques.

### 2-1 La production des pêches aux grands migrateurs halieutiques en Algérie

Depuis l'indépendance, la pêche aux grands migrateurs halieutiques était pratiquée d'une manière artisanale, et les faibles quantités produites étaient capturées en tant que prises accessoires par les sardiniers, les chalutiers pélagiques, ainsi que par les palangriers artisanaux. Toutefois, avec la promulgation et l'entrée en vigueur du décret exécutif N° 95 38 du 28 janvier 1995, fixant les conditions et les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale, l'Algérie autorise l'intervention du pavillon étranger afin de valoriser l'exploitation de cette ressource à haute valeur marchande. Ainsi, les rendements des pêches aux grands migrateurs halieutiques se sont améliorés, générant, de ce fait, des recettes en devises au profit du trésor public, qui s'élèvent à l'équivalent de 600 millions de dinars algériens durant l'année 2004. Les quantités produites de thon rouge en Algérie dans le cadre du dispositif réglementaire précité, sont présentées dans le tableau n ° 15:

**Tableau N° 15 : Évolution de la production des thonidés en Algérie (Unité : Tonne)**

Années	1996	1997	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Production des thonidés</b>	482	672	524	395	620	571	300

*Source : établi par nous-mêmes d'après : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, pêche et aquaculture en Algérie, décembre 2005.*



Par ailleurs, nous tenons à souligner que, dans une démarche visant une exploitation rationnelle et efficiente de la ressource halieutique, ainsi que la pénétration des marchés<sup>127</sup> mondiaux les plus rémunérateurs en matière de commerce des produits de pêches, l'Algérie a adhéré à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) le 16 février 2001 suite à la promulgation du décret présidentiel N° 2000 388 du 28 novembre 2000, portant ratification de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique. Ainsi, à la 13<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de l'ICCAT tenue en novembre 2002, deux recommandations concernant l'Algérie ont été adoptées ; il s'agit de la recommandation N° 02/21 relative à l'affrètement des navires de pêche et de la recommandation N° 02/08 relative à l'octroi d'un quota de pêche officiel (pour la première fois) de capture de thon rouge. Ces derniers sont présentés dans le tableau n° 16 :

**Tableau N° 16 : Évolution des quotas de pêche dont bénéficie l'Algérie dans le cadre de la recommandation de l'ICCAT N° 02 08**

Années	2003	2004	2005	2006
<b>Quotas de pêche de thon rouge dont bénéficie l'Algérie (Tonnes)</b>	1500	1550	1600	1700

*Source : établi par nous-mêmes d'après les données de ministère de la pêche et des ressources halieutiques*

En dépit des efforts d'exploitations de type artisanal des pêcheurs nationaux, auxquels s'ajoutent ceux des exploitants étrangers, la production nationale en matière de thonidés demeure très modeste. Ainsi, la comparaison entre les quotas de pêche de thon rouge dont bénéficie l'Algérie et les quantités produites indique une disparité importante entre les deux variables, ce qui traduit une sous-exploitation de la ressource en question ; accusant de ce fait, des pertes en devises pour l'économie algérienne. En effet, en 2003 la production algérienne en thonidés n'est que de 482 tonnes, soit 32 % du quota de pêche dont bénéficie l'Algérie. De même en 2004, cette dernière n'est que de 300 tonnes, ce qui ne représente que 19 % du quota de pêche fixé à 1550 tonnes. Toutefois, d'après le rapport annuel 2008 de l'ICCAT, la production algérienne en matière de thonidés s'est nettement améliorée en 2006. Ainsi, le volume des captures enregistré durant cette campagne de pêche s'élève à 3837 tonnes réparties comme suit<sup>128</sup> :

- Thon rouge : 1 698 tonnes,
- Espadon : 682 tonnes,
- Thonidés mineurs : 1 457 tonnes.

La production de l'Algérie en matière de thon rouge, enregistrée durant l'année 2006, est estimée à 1698 tonnes, tandis que son quota de pêche est fixé à 1700 tonnes. Ce qui signifie que ce dernier est exploité dans sa quasi-totalité. Par ailleurs, la flottille de pêche, utilisée<sup>129</sup> pour cette fin, est composée principalement de 93 senneurs et 295 palangriers artisanaux ainsi que par 15 bateaux industriels (liners) affrétés, de 45 mètres de longueur. Malgré cette amélioration dans la production,

<sup>127</sup> Les marchés mondiaux les plus rémunérateurs en matière de commerce des produits halieutique appartiennent aux membres de l'ICCAT.

<sup>128</sup> Idem

<sup>129</sup> Idem

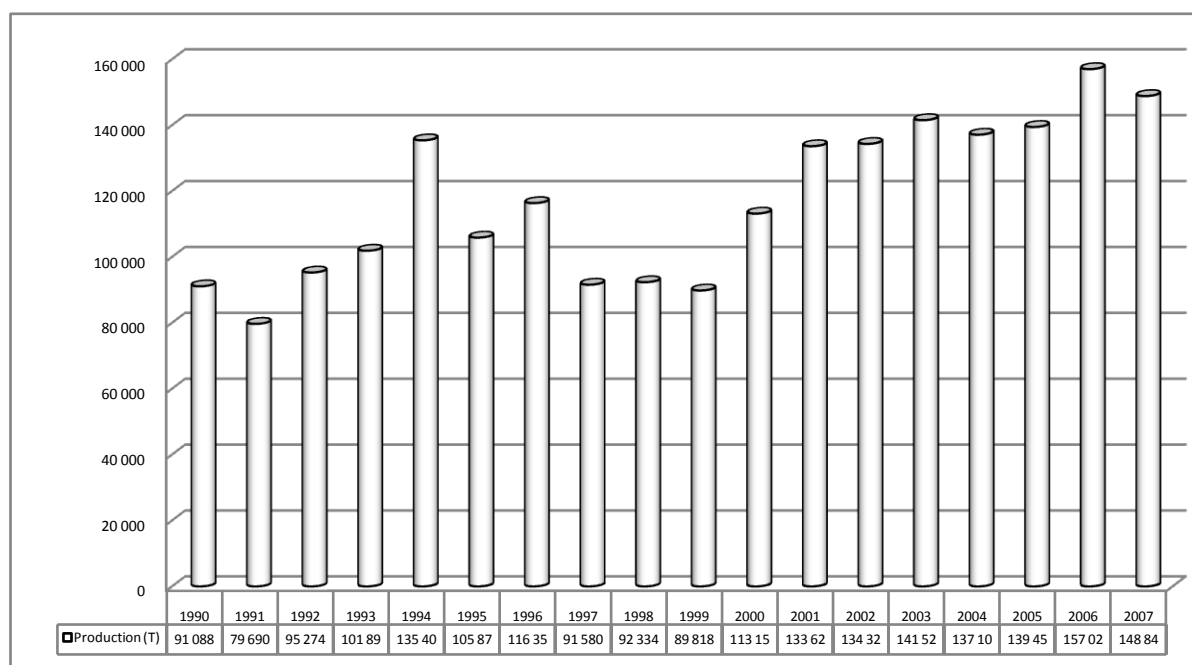
l'adaptation des outils de production halieutique à travers la constitution d'un armement de pêche national capable d'exploiter pleinement les quotas algériens reste un choix stratégique pour les autorités publiques concernées.

## 2-2 La production des pêches de captures maritimes en Algérie

Les rendements de la production halieutique dépendent de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont liés aux conditions climatiques, aux moyens utilisés dans l'exploitation de la ressource ainsi qu'à la disponibilité, ou non, de cette dernière sur les zones de pêche. Dans l'ensemble, la production des pêches de captures maritimes a connu une évolution positive durant la période allant de 1990 à 2007. Cette augmentation peut être associée aux différents progrès dont a bénéficié le secteur de la pêche en Algérie, notamment en matière d'infrastructures de soutien à l'outil de production, de main-d'œuvre intervenant dans l'exploitation de la ressource en question, ainsi que la taille de la flottille de pêche utilisée qui a connu une évolution remarquable durant cette même période. Toutefois, plusieurs fluctuations caractérisent les différents niveaux de productions enregistrés le long de la période en question.

En effet, comparée au niveau de production enregistré durant l'année 1990, qui était de 91 088 tonnes, ou celui de l'année 1991 qui ne dépasse pas 79 690 tonnes, celui recensé à la fin de l'année 2007 qui s'élève à 148 842 tonnes constitue un exploit remarquable pour le secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie, avec un accroissement de l'ordre de 63,40 % par rapport au niveau de production enregistré en 1990.

**Graphique N° 08 : Évolution de la production des pêches de capture maritimes en Algérie durant la période 1990-2007 (Unité : Tonne)**

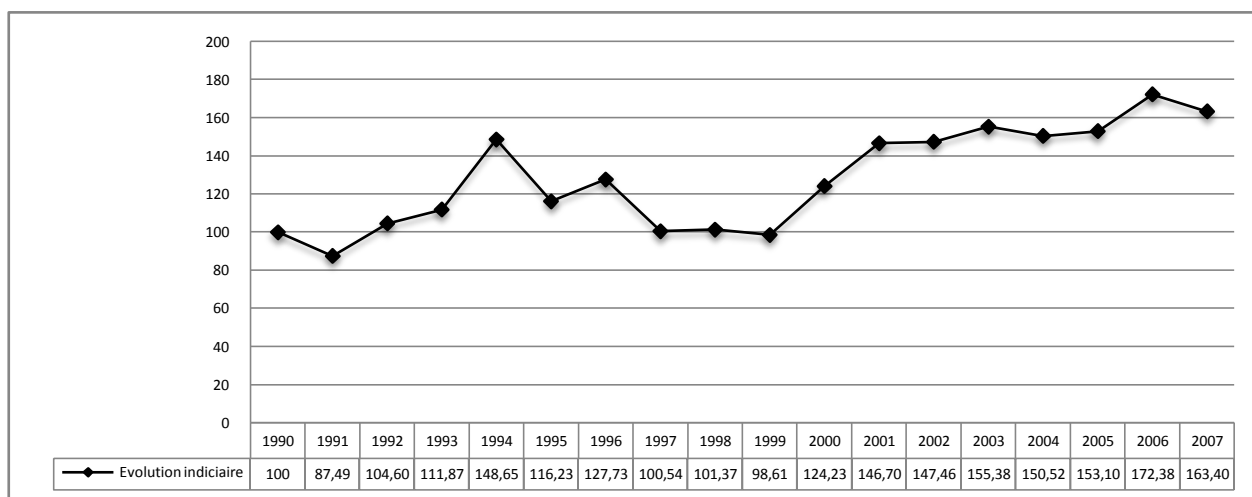


*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

La période 1990 – 1994 est caractérisée par un accroissement continu de la production à l'exception de l'année 1991 qui enregistre le plus bas niveau de production observé dans l'intervalle d'étude. Puis durant la période 1995 - 1999, la production nationale, en matière de ressources halieutiques, connaît un fléchissement très remarquable, en enregistrant 89 818 tonnes en 1999.

Quoiqu'à partir de l'année 2000, les niveaux de production s'améliorent davantage, ainsi le plus haut niveau de production est enregistré en 2006 avec 157 021 tonnes, soit une évolution de l'ordre de 72,38 % par rapport au niveau de production de l'année de base 1990. Cette dernière période (2000-2007) illustre parfaitement les effets de la stabilité tutélaire qu'a connue le secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie après son placement sous l'égide d'un ministère spécialement conçu pour promouvoir et accompagner le développement du secteur en question.

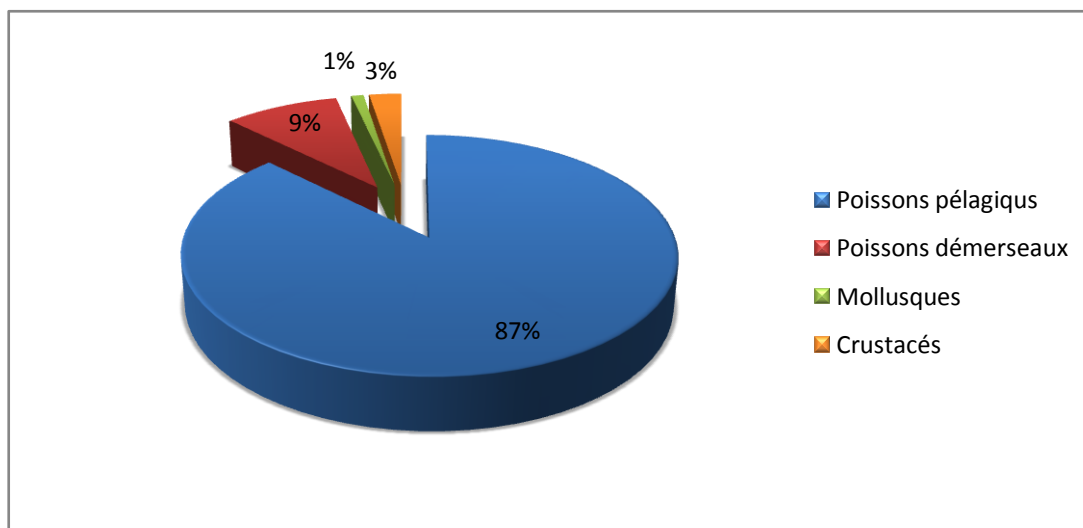
**Graphique N° 09 : Évolution indiciaire de la production halieutique de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990 (en %)**



Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

La production des pêches de capture marines en Algérie est constituée principalement de quatre groupes d'espèces à savoir ; les poissons pélagiques (poisson bleu), les poissons démersaux (poisson blanc), les mollusques et les crustacés. Ainsi, l'examen de la structure de production halieutique, représentée par la moyenne du total produit, par groupes d'espèces, au cours de six années, allant de 2000 à 2005, peut être synthétisé par le graphique n° 10 :

**Graphique N° 10 : Structure de la production halieutique en Algérie par groupes d'espèces (moyenne 2000-2005)**



Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

La production des pêches de capture marines est caractérisée par une nette prédominance de poisson pélagique sur l'ensemble de la production nationale en la matière. En effet, d'après le graphique n° 10, près de 87 % de la production est constituée de poisson bleu et seulement 09 % de poisson blanc, tandis que les crustacés et les mollusques ne représentent respectivement que 03 % et 01 % de l'ensemble de la production nationale.

**Tableau N° 17 : Évolution de la production halieutique en Algérie par espèces et par types de métiers de 2000 à 2005 (Unité : Tonne)**

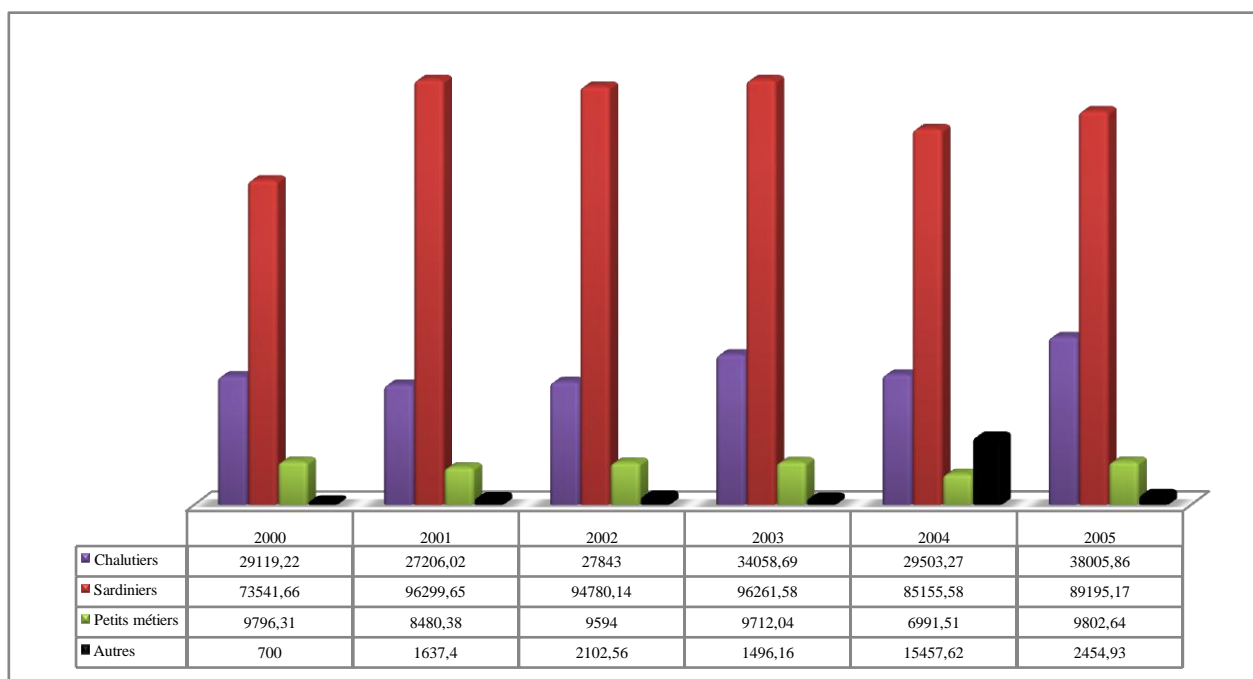
		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chalutiers	Poissons pélagiques	16 325,52	15 639,74	15 834,00	20 536,13	17 848,91	231 33,00
	Poissons démersaux	7 248,92	7 730,12	8 040,00	9 579,01	7 759,74	9 972,74
	Mollusques	864,63	783,52	627,38	1 260,82	1 267,56	1 666,38
	Crustacés	4 680,15	3 052,64	3 107,00	2 682,73	2 627,06	2 751,53
Sardiniers	Poissons pélagiques	72 791,83	96 155,63	95 166,00	96 081,76	85 087,40	89 696,50
	Poissons démersaux	660,01	141,68	25,00	178,94	56,67	61,49
	Mollusques	3,18	2,34	13,00	0,88	9,74	5,64
	Crustacés	86,64	0,00	45,00	0,00	1,77	0,00
Petits métiers	Poissons pélagiques	6 519,78	5 205,37	6 121,00	5 881,72	3 844,04	6 061,88
	Poissons démersaux	2 976,38	3 033,70	2 834,00	3 477,21	2 859,75	3 528,84
	Mollusques	244,98	172,47	36,38	278,28	141,40	97,16
	Crustacés	55,17	68,84	368,38	74,83	146,32	28,52
Autres		700,00	1 637,40	2 102,59	1 496,16	15 457,62	454,93
Total		113 157,19	133 623,45	134 319,73	141 528,47	137 107,98	139 458,61

*Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, Juillet 2006.*

L'analyse de la structure de production par types de métiers durant la période 2000-2005 montre qu'en moyenne, les sardiniers produisent 67,10 % de l'ensemble de la production nationale, celle des chalutiers est de 23,15 %, tandis que la production des petits métiers et des autres métiers (plaisanciers par exemple) ne représente respectivement que 6,76 % et 2,98 %. La prédominance de la production des sardiniers qui se spécialisent dans la pêche au poisson bleu s'explique par l'abondance de la ressource poissonnière pélagique sur le littoral algérien, car d'après la campagne d'évaluation de la ressource halieutique 2003-2004, la biomasse des poissons pélagique est estimée à 187 000 tonnes. En effet, même les productions des chalutiers et des petits métiers sont caractérisées par la prédominance du poisson bleu sur l'ensemble des prises, ainsi elles représentent en moyenne de 59,10 % et 62,21 % respectivement. En revanche, compte tenu de la répartition de la flottille de pêche par types de métiers, la production des petits métiers qui représentent 68,54 % de la flottille de pêche nationale ne symbolise que 6,51 % de l'ensemble de la production nationale enregistrée en 2005. Cette disparité entre le nombre d'embarcations artisanales et leur part dans la

production nationale s'explique par leurs capacités limitées en matière de tonnage d'embarcation et de puissance de motorisation ainsi que des équipements utilisés. Par ailleurs, la prédominance de la production des sardiniers sur l'ensemble de la production halieutique en Algérie peut également trouver son explication dans leurs capacités de production (tonnage et puissance de motorisation ainsi que les engins de pêche utilisés) qui sont relativement élevées par rapport aux petits métiers, ainsi que dans leur nombre élevé par rapport aux chalutiers (en 2005, les statistiques du MPRH font état de 836 sardiniers contre uniquement 403 chalutiers).

**Graphique N° 11 : Évolution de la production halieutique en Algérie par types de métiers 2000-2005 (Unité : Tonne)**



*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

En matière de répartition des productions par régions, le gros lot de cette dernière provient de la région ouest du pays. Ainsi tel qu'elles sont présentées sur le tableau n° 18, les moyennes des productions annuelles, enregistrées durant la période allant de 2000 à 2005, indiquent que 41,75 % de la production nationale en matière des produits de pêches de capture maritimes provient de la région ouest de l'Algérie, avec une prédominance de la wilaya de Ain Timouchent dont la moyenne des productions annuelles, recensée au cours de la période précitée, s'élève à 12,72 % du total de la production nationale.

La région centre vient en seconde position, après la région ouest, en matière de production halieutique, avec une moyenne enregistrée durant la période d'étude 2000-2005 estimée à 37,63 % de la production totale enregistrée en Algérie. En revanche, les plus grands niveaux de production au niveau national sont observés dans les deux wilayas Boumerdes et Tipaza, avec, respectivement, 14,12 % et 13,02 % de la production totale, tandis que le plus bas niveau de production provient de la wilaya de Tizi Ouzou avec seulement une moyenne qui ne dépasse pas 1,13 %, enregistrée durant la même période, et ce, en raison de l'étroitesse de la façade maritime dont dispose cette dernière.

La production des pêches de capture maritimes de la région de l'est du pays est la plus faible au niveau national, et ce, avec seulement une moyenne de 20,62 % du produit total. Les plus bas niveaux de production observés, pour cette région, proviennent de la wilaya de Bejaïa, avec

seulement une moyenne de 2,90 % de la production nationale, observée durant la période 2000-2005. Tandis que les niveaux les plus élevés, enregistrés durant la même période, sont observés dans la wilaya de Skikda avec un taux qui ne dépasse pas la moyenne de 5,47 % de la production totale recensée à l'échelle nationale.

Comme nous l'avons déjà souligné dans ce qui précède, la quasi-totalité de la production halieutique nationale est constituée de poisson bleu (87 %). De même, les résultats de la campagne d'évaluation effectuée par le navire océanographique espagnol « *le Vizconde De Eza* » durant les mois de février et mars 2003 et 2004 indiquent que la ressource pélagique est plus abondante dans les régions ouest et centre par rapport à la région est. À partir de là, l'explication logique de la prédominance de la production halieutique des deux régions ouest et centre se trouve dans l'abondance de la ressource halieutique dans ces deux dernières par rapport à l'est du pays.

**Tableau N° 18 : Répartition de la production halieutique par région (en %)**

Régions	Directions	% Production annuelle						Moyenne
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Est	Bejaia	3,40	3,00	3,00	3,00	3,00	2,00	2,90
	Jijel	4,20	3,90	4,00	5,00	4,00	4,00	4,18
	Skikda	5,50	4,00	6,00	5,00	6,00	6,30	5,47
	Annaba	4,20	2,50	4,00	5,00	8,00	6,00	4,95
	El-Kala	3,50	3,20	3,00	3,00	3,00	3,00	3,12
<b>Total Est</b>		<b>20,80</b>	<b>16,60</b>	<b>20,00</b>	<b>21,00</b>	<b>24,00</b>	<b>21,30</b>	<b>20,62</b>
Centre	Alger	5,20	7,20	5,00	4,00	4,00	3,10	4,75
	Tipaza	17,50	15,40	17,00	11,00	8,00	9,20	13,02
	Boumerdes	11,00	18,70	15,00	14,00	12,00	14,00	14,12
	Tizi-Ouzou	0,50	0,30	2,00	1,00	2,00	1,00	1,13
	Chlef	5,10	4,60	4,00	5,00	5,00	4,00	4,62
<b>Total Centre</b>		<b>39,30</b>	<b>46,20</b>	<b>43,00</b>	<b>35,00</b>	<b>31,00</b>	<b>31,30</b>	<b>37,63</b>
Ouest	Tlemecen	11,70	12,60	10,00	9,00	10,00	10,00	10,55
	Oran	8,60	6,70	6,00	6,00	7,00	6,00	6,72
	Mostaganem	10,40	9,80	10,00	14,00	12,00	14,40	11,77
	Ain Timouchent	9,20	8,10	11,00	15,00	16,00	17,00	12,72
<b>Total Ouest</b>		<b>39,90</b>	<b>37,20</b>	<b>37,00</b>	<b>44,00</b>	<b>45,00</b>	<b>47,40</b>	<b>41,75</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

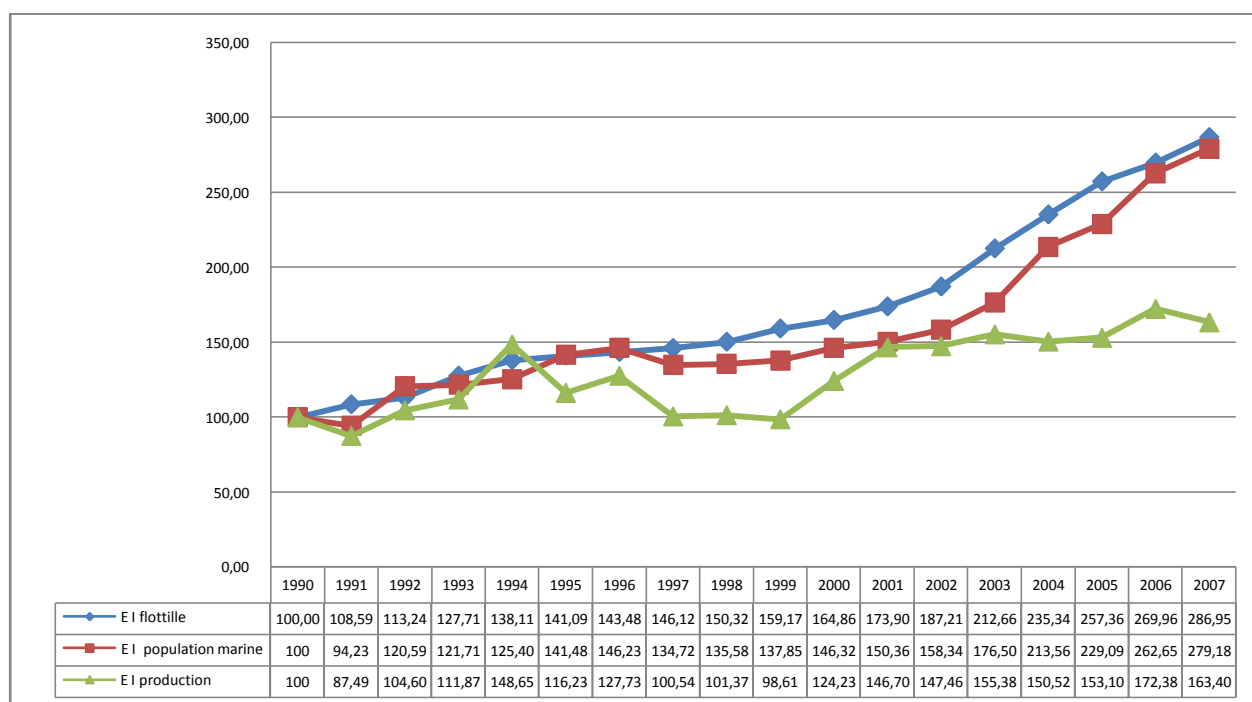
*Source : Etabli par nous-mêmes d'après : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, Juillet 2006.*

### 3- Comparaison entre les tendances d'accroissement des facteurs de production et la production halieutique en Algérie

De toute évidence, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques a enregistré, depuis quelques années, une avancée considérable que ce soit en matière d'infrastructures de soutien, de moyens directement impliqués dans la production (flottille et engins de pêche), de facteur humain intervenant dans le secteur en question ou encore dans le volume de la production halieutique. Bien que l'augmentation enregistrée dans la production halieutique et les effectifs de la population maritime, soit le résultat direct de l'appréciation de l'armement de pêche; nous ignorons si, dans leur évolution, les trois variables déjà énumérées suivent les mêmes tendances. Dans ce qui suit, nous essayerons d'examiner l'interaction entre l'évolution de la flottille de pêche, de la population marine ainsi que de la production halieutique en Algérie. Pour ce faire, nous allons nous intéresser à l'évolution indiciaire de chacune des variables précitées, sur une période allant de 1990 à 2007, par rapport à l'année de base 1990.

D'après le graphique n° 12, la flottille de pêche, la population marine ainsi que la production halieutique évoluent presque dans la même proportion dans la période située entre 1990 et 1994. Ainsi en 1994, la flottille de pêche a évolué de 38,11 % par rapport à l'année 1990, alors que celle de la population marine et de la production, dans le même laps de temps, sont respectivement de 25,40 % et de 48,65 %. Cependant, à partir de 1995, la flottille de pêche et la population marine suivent à peu près le même penchant d'évolution, tandis que la production halieutique augmente moins proportionnellement que la flottille de pêche et les effectifs marins. La représentation linéaire des tendances d'évolution de ces trois variables peut être très significative.

**Graphique N° 12 : Évolution indiciaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990.**

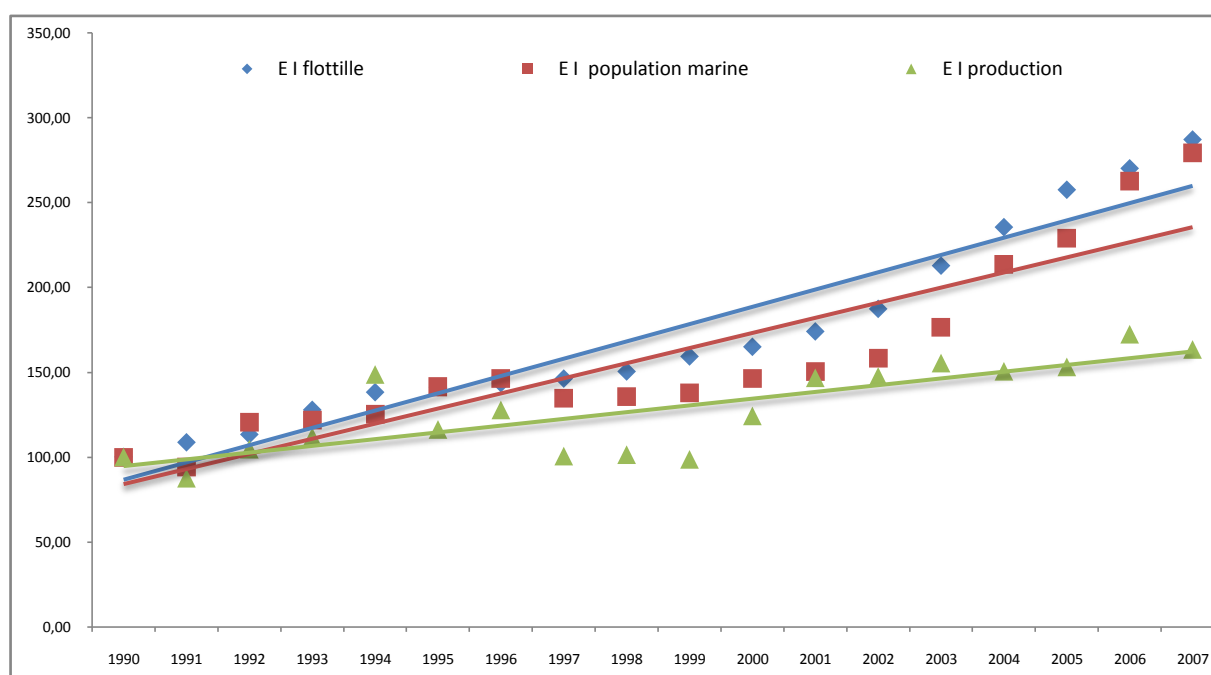


Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

L'examen du graphique n° 13, indique une légère disparité entre l'évolution de la flottille de pêche et celle de la population marine. Cette dernière peut être expliquée par la catégorie et la taille des embarcations injectées à la flottille de pêche. En effet, toute embarcation de pêche nécessite un équipage qui va la rentabiliser. Néanmoins, les petites embarcations de pêche artisanales qui constituent le gros lot des injections à la flottille de pêche ne requièrent pas beaucoup de main-d'œuvre. En revanche, les rendements de l'activité de pêche ainsi que la mobilité ou l'immobilité des embarcations de pêche, peuvent également influencer positivement ou négativement l'effectif marin. Ainsi, les marins recrutés à temps partiel et rémunérés en fonction du volume de la production seront incités à travailler lorsque les rendements de l'activité sont élevés, tandis qu'en périodes creuses (mauvais temps, immobilité de l'embarcation de pêche, etc.) ces derniers se tournent vers d'autres activités.

L'évolution de la production halieutique ne suit pas le même cours évolutif que celui des effectifs et de la flottille. Ainsi bien qu'elle présente un taux de croissance positif durant la période d'étude, cette dernière évolue d'une proportion nettement inférieure à celle de l'évolution de la flottille de pêche ou de la population marine. Cette tendance d'évolution peut être expliquée par une certaine détérioration de la productivité des facteurs ; capital (flottille et engins de pêche) et travail (population marine). Ainsi, l'état et les caractéristiques techniques des embarcations de pêche peuvent être à l'origine de cette perte de productivité. La flottille de pêche nationale est constituée majoritairement de petits métiers très limités en termes de capacités, de même, des pannes mécaniques et l'indisponibilité du matériel de pêche peuvent causer l'immobilité de certaines embarcations, causant ainsi la réduction des capacités de pêche de la flottille. Les engins ainsi que les techniques de pêche utilisées peuvent également limiter la production halieutique nationale. Par ailleurs, les conditions climatiques, le type de pêche pratiqué, auxquels s'ajoute l'abondance (ou non) de la ressource dans les zones fréquentées par les différents métiers de pêche, jouent un rôle décisif dans la détermination du volume de production des pêches de capture marines en Algérie.

**Graphique N° 13 : Tendances de l'évolution linéaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990**



Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.



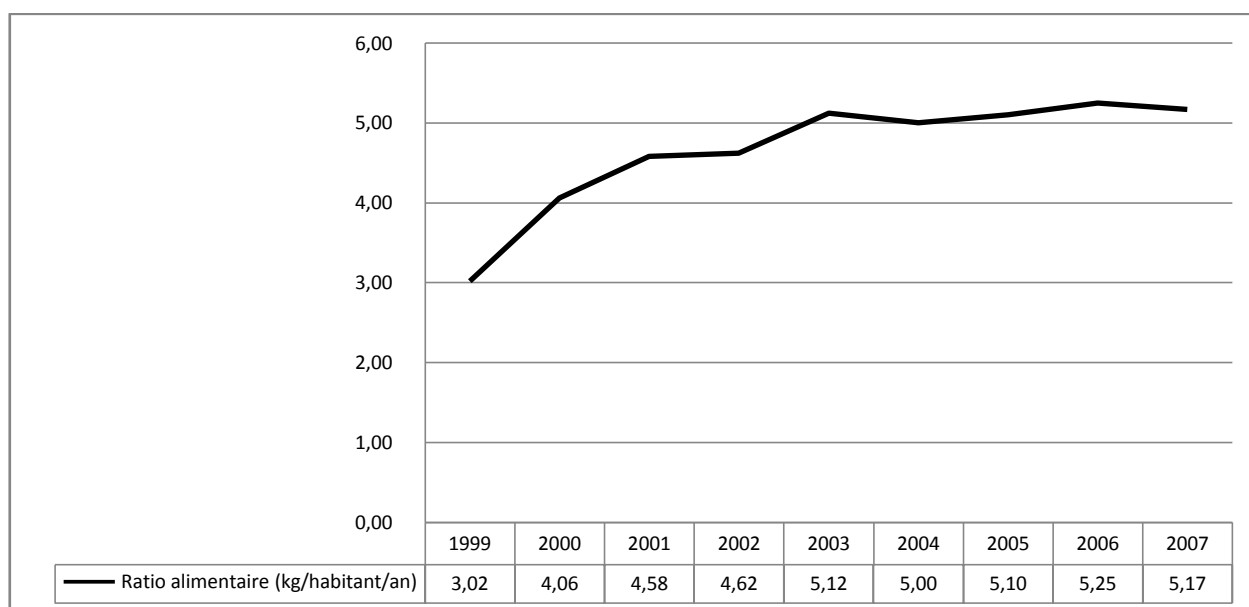
### III- Quelques indicateurs socioéconomiques du secteur de la pêche en Algérie.

Durant les deux premières sections de ce présent chapitre, nous avons donné un aperçu général sur les activités d'exploitation des ressources halieutiques en Algérie quoique cette présentation manque de précisions sur le poids du secteur en question dans l'économie du pays. Afin de pouvoir pallier cette insuffisance, nous avons consacré la présente section pour exposer quelques indicateurs socioéconomiques caractérisant le secteur de la pêche en Algérie.

#### 1- Ratio alimentaire

La consommation nationale en matière des produits halieutiques s'est considérablement améliorée ces dernières années. En effet, d'un niveau de consommation qui ne dépasse pas 1,5 kg/habitant/an, enregistré en 1970<sup>130</sup>, à un seuil record estimé à 5,25 kg/habitant/an, recensé en 2006, la consommation des Algériens en matière de produits des pêches s'est nettement accrue, notamment au cours de la période allant de 1999 à 2007. L'augmentation des capacités de pêche et de la production halieutique était à l'origine de ce gain de consommation alimentaire. Malgré cette amélioration, le niveau de consommation des protéines animales d'origines poissonnière demeure très faible en Algérie. En effet, le ratio alimentaire national en la matière était de 5,10 kg/habitant/an en 2005, tandis que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande la consommation de pas moins de 6,2 kg/habitant/an. De même, comparée à la moyenne de consommation mondiale par personne qui est de 16,4 kg/an, ou encore à celle de consommation en Afrique qui est de 8,3 kg/habitant/an<sup>131</sup>, la moyenne de consommation des Algériens en matière de produits halieutiques reste très modeste.

**Graphique N° 14 : Évolution annuelle du ratio alimentaire  
(Unité : kg/habitant/an)**



*Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.*

<sup>130</sup>FAO, Rapport au gouvernement de l'Algérie sur le développement des pêches, Rome, 1973.

<sup>131</sup>FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008, Rome, 2009.

## 2- Valeur ajoutée

En dépit d'énormes progrès réalisés dans le domaine des pêches en Algérie, et l'accroissement de la valeur ajoutée générée par le secteur de la pêche et des ressources halieutiques durant la période qui s'étale entre les années 2000 et 2004, la contribution de ce dernier dans la création de la richesse nationale peut être qualifiée de symbolique. En effet, durant la période spécifiée, la valeur ajoutée générée par le secteur en question ne représente, en moyenne, que 6,47 % de celle générée par le secteur agricole, et 0,73 % de celle enregistrée à l'échelle nationale.

La valeur ajoutée des pêches en Algérie s'est considérablement accrue en 2003 et 2004 par rapport à l'année 2000. Toutefois, cette augmentation s'est accompagnée d'un accroissement simultané plus important de la valeur ajoutée nationale et de celle du secteur agricole. C'est ce qui explique la diminution des parts du secteur de la pêche dans les valeurs ajoutées nationale et agricole en 2003 et 2004 par rapport à l'année 2000 ou 2001. En effet, la valeur ajoutée des pêches qui s'élève à 31056,37 millions de dinars en 2004, a augmenté de 33,51 % par rapport à celle enregistrée en 2000, estimée à 23 261 millions de dinars. Quoiqu'en 2004, la valeur ajoutée nationale a atteint un seuil record de 5074751,80 millions de dinars, contre uniquement 3430857,30 millions de dinars recensés durant l'année 2000, soit un taux d'accroissement équivalent à 47,91 %. De même, la valeur ajoutée générée par le secteur agricole en Algérie en 2004 s'élève à 578886,70 millions de dinars, tandis que celle enregistrée en 2000 n'est que de 346171,40 millions de dinars, soit un taux d'accroissement de l'ordre de 67,23 %.

**Tableau N° 19 : Part du secteur de la pêche dans la création de la valeur ajoutée en Algérie (unité : Million de dinars)**

	2000	2001	2002	2003	2004
V A Nationale	3 430 857,30	3 485 555,90	3 669 184,90	4 306 982,10	5 074 751,80
V A de l'Agriculture	346 171,40	412 119,50	417 225,20	515 281,70	578 886,70
V A de la pêche	23 261,00	28 667,20	28 868,70	32 903,20	31 056,37
Taux (V A pêche/ V A agriculture)	6,72 %	6,96 %	6,92	6,39 %	5,36 %
Taux (V A pêche/ V A Nationale)	0,68 %	0,82 %	0,79 %	0,76 %	0,61 %

*Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Les statistiques des pêches 2000-2005, Alger, Juillet 2006.*

### 3- Commerce extérieur des produits de pêche

Le commerce extérieur des produits halieutiques est fortement déficitaire en Algérie, et ce, malgré l'augmentation de la production nationale durant la période 1999-2007. En effet, avec l'accroissement de la production nationale des produits de pêche, le volume des exportations s'est également apprécié durant la période d'étude. Toutefois, cette augmentation des exportations s'est accompagnée par une augmentation plus importante du volume des importations, générant ainsi un important déficit commercial en matière de commerce des produits halieutiques. Ainsi, durant l'année 2007, les recettes des exportations sont estimées à 12,16 millions de dollars EU, tandis que celles des importations à 21,71 millions de dollars EU, soit un taux de couverture des exportations aux importations estimé à 56,03 %. En termes de quantités, le volume des exportations estimé à 2186,15 tonnes enregistrées en 2007 est très modeste comparé à celui des importations qui s'élève à 18 040,56 tonnes (le volume des exportations ne représente que 12,12 % du volume des importations, tandis qu'en valeur, le rapport entre ces deux variables (importations et exportations) s'élève à 56,03 %. Cette disparité entre les deux taux s'explique par la qualité et la valeur des produits exportés par rapport à ceux importés. En effet, l'Algérie exporte des produits généralement frais à haute valeur commerciale (tels que des crustacés, des anguilles, etc.) et importe souvent des produits surgelés d'une moindre qualité et d'une valeur inférieure. À titre d'exemple, durant l'année 2003, les quantités des produits de pêche exportées estimées à 1851,86 tonnes sont inférieures à celles enregistrées en 2002 qui étaient de l'ordre de 2478,67 tonnes. Quoique, le montant des exportations (exprimées en valeur) enregistré en 2003 (6,88 millions de dollars EU) dépasse celui des exportations recensé en 2002 (5,88 millions de dollars EU), cela s'explique par la hausse du prix des produits exportés en 2003 par rapport à ceux de l'année 2002. En effet, le prix de la tonne exportée est passé de 2372 dollars EU en 2002 à 3715 dollars EU en 2003<sup>132</sup> (augmentation du prix de la tonne de 57 %). S'agissant des prix des produits halieutiques à l'importation, ces derniers sont nettement inférieurs à ceux des produits exportés. En effet, le prix de la tonne importée est passé de 798 dollars EU en 2002 à 759 dollars EU en 2003<sup>133</sup>, ceci explique le recours de l'Algérie à l'importation afin de pouvoir améliorer le ratio de consommation alimentaire en matière de produits de pêche.

Les principaux partenaires du commerce extérieur de l'Algérie, en matière des produits de pêche, sont : l'Espagne, l'Argentine et le Panama avec respectivement: 24,01 %, 12,93 %, et 18,8 %, du volume des importations en la matière recensé en 2005. Par ailleurs, l'Algérie importe de plusieurs autres pays tels que la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Mauritanie, le Maroc, la France, le Japon, le Sénégal, la Thaïlande, la Namibie, etc., mais avec un volume moins important. S'agissant des exportations, les principaux partenaires de l'Algérie en matière du commerce des produits halieutiques sont : l'Espagne avec une part de 79,81 % du total exporté en 2005, la France, la Lybie, l'Italie, ainsi que la Tunisie.

---

<sup>132</sup> Agri-Med, Algérie : agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne, rapport annuel 2005.

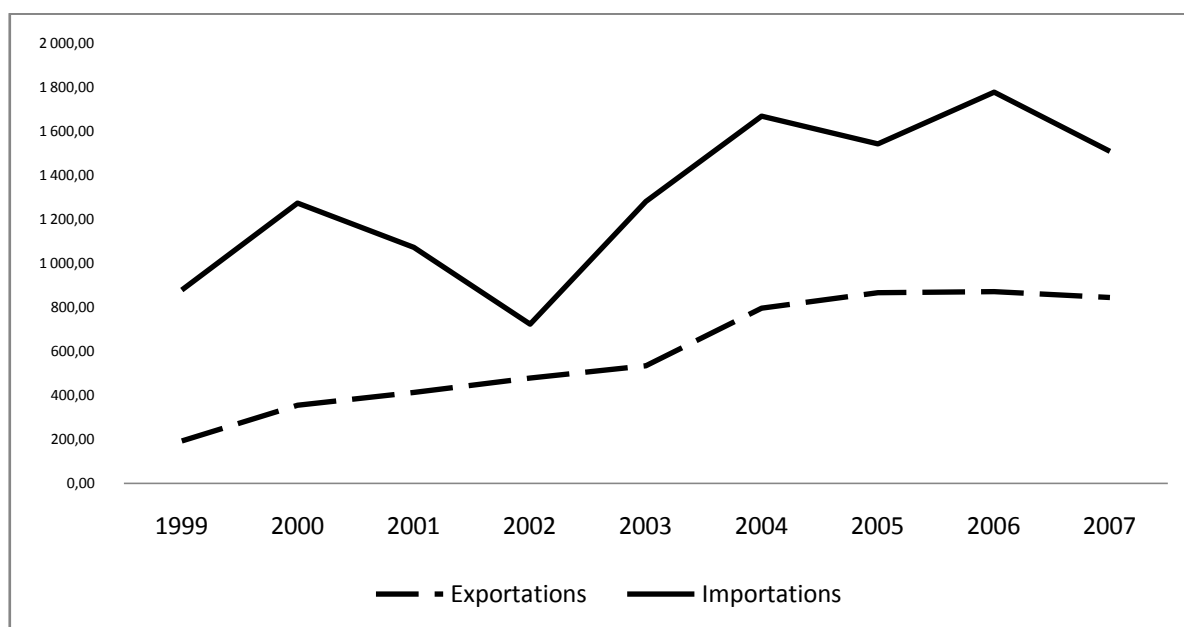
<sup>133</sup> Idem

Tableau N° 20 : Commerce extérieur des produits de pêche en Algérie (1999 à 2007)

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Importations	Quantité (tonnes)	7 809,47	7 902,97	7 893,62	11 242,23	21 797,73	22 902,58	20 500,64	19 445,61	18 040,56
	Valeur (Millions DA)	878,25	1 272,94	1 071,50	722,97	1 280,49	1 665,83	1 540,86	1 775,79	1 506,14
	Valeur (Millions d'USD)	13,18	16,91	13,88	8,97	16,54	23,11	21,00	24,33	21,71
Exportations	Quantité (tonnes)	905,42	1 452,06	1 647,04	2 478,67	1 851,86	2 357,95	2 248,74	2 109,21	2 186,15
	Valeur (Millions DA)	192,27	354,21	413,50	479,01	532,97	795,12	864,24	870,07	843,90
	Valeur (Millions d'USD)	2,89	4,70	5,35	5,88	6,88	11,03	11,78	11,92	12,16
Taux de couverture des importations par les exportations en %		21,89	27,83	38,59	66,26	41,62	47,73	56,09	49,00	56,03

Source : établi par nous-mêmes d'après les données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Graphique N° 15 : Évolution des importations et des exportations des produits de pêche en Algérie (unité : millions de Da)



Source : établi par nous-mêmes d'après les données de ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

L'examen du graphique n° 15 indique que les exportations - exprimées en valeur - suivent un cours relativement croissant durant la période 1999-2007, avec de légères accentuations enregistrées à partir de l'année 2004. En revanche les importations - exprimées en valeur - suivent un cours fluctuant durant la même période. Cela est dû à la fois aux flottements des prix et des quantités importées. Toutefois, nous tenons à souligner que le plus bas niveau des importations (exprimé en valeur) enregistré en 2002 (d'après le graphique), n'est pas dû à la baisse des quantités importées, mais à la diminution des prix des produits importés. Le volume des importations enregistré en 2002 était de 11242,23 tonnes, tandis que celui recensé en 2001 était estimé à 7893,62 tonnes, soit une augmentation des importations de 3348,61 tonnes (une hausse du volume des importations de 42,42 % en 2002 par rapport à 2001). Cependant, les coûts des produits importés en

2001 s'élèvent à 13,88 millions de dollars EU alors que ceux enregistrés en 2002 ne dépassent pas 8,97 millions de dollars EU, enregistrant ainsi une baisse des importations – exprimées en valeur - de 4,91 millions de dollars (une baisse de 35,37 % des coûts des importations en 2002 par rapport à 2001).

#### **IV- Perspectives du secteur de la pêche en Algérie**

Le secteur de la pêche enregistre, depuis quelques années, une véritable avancée que ce soit en matière d'infrastructures et d'équipements, de capital humain ou de production halieutique. Ainsi, hissé au rang des activités économiques à part entière, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques bénéficie de plusieurs programmes de développement à court, moyen et long terme, qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie globale arrêtée dans le Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon de 2025 (SDDAPA). Dans cette présente section, nous allons essayer de retracer les objectifs et les projets programmés au profit du secteur en question, dans le cadre de ce schéma directeur.

##### **1- Les objectifs**

Le principal objectif associé au Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture se résume au développement des filières pêches et aquaculture en Algérie, ainsi que la consolidation du poids du secteur de la pêche dans l'économie nationale. En matière de pêches de capture maritimes, l'augmentation de la production halieutique dans les limites tolérées, en fonction de l'état des stocks pêchables, et la valorisation des produits de pêche par l'augmentation des capacités de conditionnement et de transformation des produits de pêche constituent les deux actions prioritaires visées par ce schéma. Le SDDAPA vise également le développement de la filière aquacole, à travers la réalisation de projets couvrant les activités suivantes : la conchyliculture (élevage des coquillages et des moules), la pisciculture marine (élevage des poissons en mer), la pisciculture en eau douce (élevage des poissons en eau douce), la pisciculture ornementale (élevage des poissons de décoration), la crevetticulture (élevage des crevettes), et enfin l'algoculture (culture des algues). Ainsi, la production halieutique escomptée à l'horizon 2025, est de l'ordre de 274000 tonnes/an dont 221000 tonnes/an en provenance des pêches de captures maritimes et 53000 tonnes/an issues des produits aquacoles et des pêches continentales. Cette production permettra d'améliorer la consommation des algériens en matière de produits piscicoles, de sorte à atteindre un ratio alimentaire de l'ordre de 06,5 kg/habitant/an, et ce, sans intégrer les importations et pour une population totale estimée à 42,4 millions d'habitants à horizon 2025.

##### **2- Les moyens de mise en œuvre**

Le développement des activités de pêche et d'aquaculture en Algérie requiert une organisation particulière des espaces économiques et sociaux, et ce, à travers des plans d'aménagement adaptés, en vue d'assurer une gestion intégrée et durable des ressources. Dans cette optique, des unités de base d'aménagement du territoire ont été définies aussi bien pour la composante « pêche » à travers la création des zones de Gestion Intégrée de la Pêche et l'Aquaculture au niveau du littoral (GIPA), que pour la composante « aquaculture », via la création des Zones d'Activité de l'Aquaculture (ZAA) au niveau national. L'implantation et la promotion de ces zones, qui revêtent une dimension d'aménagement spatial, étaient retenues dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025).

Les zones de Gestion Intégrée de la Pêche et l’Aquaculture (GIPA) sont au nombre de sept (07), et couvrent les 14 wilayas littorales de l’Algérie. En revanche, les Zones d’Activité de l’Aquaculture (ZAA), dont le nombre s’élève à cinquante-trois (53), sont réparties sur l’ensemble du territoire national, allant de la frange côtière jusqu’au grand sud. A souligner que les 15 ZAA de la frange littorale sont intégrées aux 07 GIPA, et comprises dans le cadre des 03 région-programmes littorale du SNAT (Nord), tandis que les 38 ZAA restantes sont intégrées dans le cadre des 06 région-programmes du SNAT (Haut plateaux et Sud) ; à raison de 24 ZAA dans le cadre des 03 région-programmes des hauts plateaux et 14 ZAA dans le cadre des 03 région-programmes sud. Ces différentes zones sont représentées dans le tableau n° 21 :

**Tableau N° 21 : Intégration du Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l’Aquaculture au Schéma National d’Aménagement du Territoire**

		Ouest	Centre	Est		
S D D A P A	<b>Zones GIPA</b>				Région programmes littorale (Nord)	S N A T
	Composante "pêche"	- Ghazaouet	- Bouharoun	- Boudis		
		- Beni saf	- Azeffoun	- Annaba		
		- Beni Mostaganem	-	-		
	<b>ZAA</b>					
		05	06	04		
	Composante "aquaculture"	05	08	11	Région programmes hauts plateaux	
05		03	06	Région programmes sud		

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l’Aquaculture 2025.*

### 2-1 Le développement des activités de pêche

Une exploitation optimale des ressources halieutiques nécessite des équipements et infrastructures adaptées à la configuration et à la répartition des ressources sur l’ensemble des régions côtières. Dans ce cadre, le Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l’Aquaculture prévoit la dotation du secteur de la pêche par un ensemble d’investissements, touchant aussi bien l’amont et l’aval du secteur, que la flotte et les équipements directement impliqués dans la production halieutique.

En effet, s’agissant des infrastructures portuaires, dont l’insuffisance est retenue comme origine des contraintes entravant la rentabilité et le développement du secteur de la pêche ; le SDDAPA prévoit la mise à niveau et la modernisation des infrastructures existantes, la construction de nouvelles infrastructures et enfin la réhabilitation et la réorganisation des différents ports de pêche en vue d’optimisation de leurs capacités. L’adaptation des infrastructures pour recevoir des gros navires industriels et semi-industriels est également prévue par le schéma en question, et ce, dans une optique visant le développement de la pêche hauturière en Algérie. Ainsi, pas moins de 55 projets d’aménagement, d’extension ou de nouvelles constructions ont été programmés à horizon

2025, dont 02 grands ports de pêche, 07 ports mixtes, 23 ports de pêche catégorie I<sup>134</sup> et 23 ports de pêche catégorie II<sup>135</sup> (Voir tableau N° 05 en annexes).

En complément au programme portuaire, un programme d'aménagement et d'équipement des plages d'échouage et des abris naturels est également prévu dans le cadre du SDDAPA, afin de développer la pêche artisanale et de désenclaver les zones littorales isolées. Ainsi, 87 sites favorables ont été identifiés, mais seulement 29 ont été retenus pour la réalisation de plages d'échouage, dont 20 sont programmées à l'horizon de 2009 (voir tableau N° 06 en annexes).

En matière de flottille de pêche, le SDDAPA prévoit l'injection graduelle d'environ 1493 nouvelles unités à l'horizon de 2025, qui permettront la création de 23661 emplois directs et 71000 emplois indirects ; ainsi que la rénovation de près de 1163 unités de la flottille existante. Le nombre de nouvelles injections prévues à l'horizon de 2009 est de 827 nouvelles unités, dont 04 Chalutiers côtiers, 155 chalutiers hauturiers, 413 sardiniers, 231 petits métiers et 24 thoniers, pour un coût total estimé à 113135 millions de dinars. S'agissant de la rénovation des unités de pêche déjà en activité, 120 projets ont été planifiés pour le renouvellement de 35 chalutiers, 35 sardiniers et 50 petits métiers à l'horizon de 2009, et ce, pour un coût total avoisinant 11000 millions de dinars.

Le tableau n° 22 regroupe les nouvelles injections et les projets de renouvellement des unités de pêche, programmés à l'horizon de 2009.

**Tableau N° 22 : Nouvelles injections et renouvellement des unités de pêche à horizon 2009**

	Nombre	Coût (million DA)
<b>Unités nouvelles à injecter à horizon 2009</b>		
Chalutiers côtiers	04	600
Chalutiers hauturiers	155	41 075
Sardiniers	413	61 950
Petits métiers	231	2 310
Thoniers	24	7 200
<b>Total</b>	<b>827</b>	<b>113 135</b>
<b>Unités à renouveler à horizon 2009</b>		
Chalutiers	35	5 250
Sardiniers	35	5 250
Petits métiers	50	500
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>11 000</b>

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.*

Dans le but d'accompagner la flottille de pêche notamment en matière de réparation-maintenance et disponibilité du matériel et des équipements de pêche, le SDDAPA prévoit

<sup>134</sup> Port catégorie I: longueur linéaire (quais+ Appontements) > 400 m.

<sup>135</sup> Port catégorie II: longueur linéaire (quais+ Appontements) < 400 m.

également des programmes de soutien à l'outil de production, afin de développer l'amont du secteur de la pêche en Algérie. En effet, à ce titre, le schéma prévoit la réalisation d'un certain nombre d'investissements dans les domaines de construction navale, la mise à sec et l'entretien des bateaux, ainsi que l'usinage et la fabrication des pièces de rechange et des équipements de pêche.

Les activités envisagées dans le cadre du Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture à court terme (horizon 2009) concernent la création de 03 unités de construction et de réparation navale pour les petits métiers, de 03 unités d'usinage et de fabrication de pièces de rechange, ainsi que de la réhabilitation de 08 unités de réparation navale déjà existantes. En matière des équipements de mise à sec, le schéma prévoit la réalisation de 08 élévateurs modernes et de 18 cales de halage. Pour ce qui est du matériel de pêche et de pièces de rechange, 03 unités de fabrication de matériel de pêche sont programmées pour la réalisation à l'horizon de 2009.

Les différents investissements visant le développement de l'amont du secteur de la pêche, qui sont retenus dans le cadre du schéma directeur de développement des activités de pêche et de l'aquaculture sont résumés dans le tableau n° 23 :

**Tableau N° 23 : Activités en amont du secteur de la pêche, programmées dans le cadre du Programme de soutien à l'outil de production, à l'horizon de 2009**

Activités en amont	Nombre	Coût (million de DA)
<b>Construction navale</b>		
Chantiers petits métiers	03	600
Réhabilitation des unités de réparation navale existantes	08	240
Réalisation d'unités d'usinage et de fabrication de pièces de rechange	03	90
<b>Mise à sec des bateaux</b>		
Élévateur auto moteur	08	400
Cales de halage	18	-
<b>Matériel de pêche et pièces de rechange</b>		
Unités de fabrication de matériel de pêche	03	300
Unité d'usinage et de fabrication de pièces de rechange	03	90

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.*

Le contrôle des activités de pêche, ainsi que la qualité et la conformité des produits halieutiques aux normes internationales constitue un autre objectif pour le Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture. A cet effet, il prévoit la mise en place d'un système de contrôle et de suivi des navires de pêche en mer « VMS », dont le coût est évalué à 400 millions de dinars ; la réalisation et l'équipement d'un laboratoire d'analyse des produits de pêche pour un coût estimé à 342 millions de dinars à l'horizon de 2009, et enfin, la dotation de tous les ports de pêche (mixte et de pêche, catégorie I et catégorie II) au niveau national par des halles à



marée<sup>136</sup>. À court terme (horizon 2009), le schéma prévoit la réalisation de 12 halles à marée dans 09 wilayas littorales.

En matière de transformation, de valorisation et de conditionnement des produits de pêche, le secteur en question souffre de plusieurs insuffisances. En effet, le domaine de transformation-conservation, reste largement dépendant des importations que ce soit en matière d'équipements ou d'intrants (thon rouge), le prix du poisson (sardine) au niveau local est jugé trop élevé, et sa non-disponibilité de manière permanente entrave la rentabilité de ce type d'industries. De même, l'emballage métallique, utilisé dans la conservation du poisson, constitue également un autre maillon faible de l'industrie de transformation en Algérie, et ce, dans la mesure où, il n'existe qu'une seule unité de fabrication pour fournir l'ensemble des industries de conservation au niveau national. Enfin, l'industrie du froid, représentée par les fabriques de glace, les tunnels de congélation et les entrepôts frigorifiques, demeure peu développée et n'arrive pas à satisfaire les besoins du secteur de la pêche.

Afin de venir à bout des insuffisances déjà énumérées, et de relancer l'aval du secteur de la pêche et des ressources halieutiques, un programme sectoriel à l'horizon de 2009 a été élaboré dans le cadre du SDDAPA. Le tableau n° 24 résume les différents investissements tracés dans le programme en question, en matière de conservation, de valorisation et de conditionnement des produits de pêche.

**Tableau N° 24 : Activités en aval du secteur de la pêche, programmées dans le cadre du Programme de soutien à l'outil de production, à l'horizon de 2009**

Activités en aval	Nombre	Coût (million de DA)
Entrepôt frigorifique 20 m <sup>3</sup>	15	19,5
Tunnels de congélation	10	200
Fabriques de glace : Module moyen de 10 Tonnes/jour	14	140
Création d'ateliers de salaison, séchage, fumage et autres technologies de conservation	07	210
Réhabilitation des unités de transformation des produits de pêche	05	1000
Création d'unités d'extraction, d'exploitation, de traitement et de valorisation de l'éponge et autres	04	80
Réalisation d'unités de fabrication de casiers en plastique	02	60
Réalisation de conserveries	03	600

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.*

<sup>136</sup> Les halles à marée constituent les lieux de gestion et de régulation des circuits de distribution (facturation, étiquetage, traçabilité, statistiques de production) et permettent l'aménagement rationnel de l'exploitation des ressources halieutiques à travers la surveillance des débarquements.

Les différents projets prévus dans le cadre du SDDAPA, en matière de fabrication de glace, devront permettre d'atteindre un niveau escompté d'un (01) kilogramme de glace pour chaque (01) kilogramme de poisson pêché (entre besoins de flottille, de commercialisation et de distribution), soit près de 280.000 tonnes de glace/an, à l'horizon de 2025.

## 2-2 Le développement des activités d'aquaculture

L'aquaculture présente une source importante de produits halieutiques, elle soutient l'activité économique génératrice d'emplois, par conséquent elle bénéficie d'une attention particulière à l'échelle mondiale. En Algérie, cette filière constitue une activité naissante et peu développée. Afin de valoriser l'ensemble des potentialités naturelles en matière d'aquaculture et de pêche continentale, le SDDAPA prévoit des programmes à court, moyen et long terme, en vue de développer la filière en question. À cet effet, 09 filières aquacoles, à promouvoir, ont été identifiées, il s'agit : du farminig, de la conchyliculture, de la pisciculture marine, de l'élevage des crustacés, de l'exploitation des ressources naturelles, de la pisciculture d'eau douce, de la pêche continentale, de l'algoculture, et enfin de la pisciculture ornementale.

Quant aux sites favorables pour abriter les différentes activités aquacoles, ils sont estimés à 450 sites répartis sur l'ensemble du territoire national dont :

- 112 sites littoraux ;
- 52 sites d'embouchures d'oueds, de marécages, de lacustres et de lagunes ;
- 159 sites de barrages et de retenues collinaires ;
- 115 sites de zones semi-arides et sahariennes ;
- Et 12 sites de chotts et de sebkhas.

Afin de valoriser l'exploitation des sites précités de façon rationnelle, 416 nouveaux projets, et ce, dans différentes filières aquacoles, en plus des 34 projets déjà existants ou en cours de réalisation, sont prévus dans le cadre du SDDAPA à l'horizon de 2025. La finalisation et la mise en exploitation des investissements en question devraient apporter la production aquacole à 53000 tonnes/an et générer plus de 4500 emplois directs.

La réalisation des 416 projets prévus à horizon 2025 a été programmée en trois phases qui se présentent ainsi : la première est à court terme, et porte sur la réalisation de 78 projets à l'horizon de 2009. Ces différents projets sont énumérés dans le tableau n° 25 :

Tableau N° 25 : Projet d'aquaculture et production escomptée à horizon 2009

Désignation	Nombre de projets	Production estimée (Tonnes)
Farming	01	1 000
Conchyliculture	04	400
Pisciculture marine	13	7 850
Élevage de crustacés	02	04
Exploit ressources naturelles	05	232
Pisciculture d'eau douce	17	4 525
Pêche continentale	26	1 300
Algoculture	03	25
Pisciculture ornementale	07	1 400 000 sujets
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>15 366 tonnes et 1 400 000 sujets</b>

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.*

La seconde phase est planifiée à moyen terme et concerne la réalisation de 149 projets à l'horizon de 2015, tandis que dans la troisième phase, 219 projets devront être réalisés à l'horizon de 2025. Parmi les différents investissements prévus dans le domaine de l'aquaculture, certains sont considérés comme activités d'appui au développement des filières aquacoles en Algérie. Il s'agit des projets suivants : le centre conchylicole de vulgarisation ; les écloséries pour la reproduction du loup de mer, de daurade, d'huitres et de crevettes ainsi que d'écloséries d'eau douce ; les unités de fabrication d'aliments ; les centres de traitement des mollusques ; les centres de collecte d'alevins et de civelles ; les unités de traitement et de conditionnement, et enfin les centres de pêche pour la formation et la vulgarisation.

### Conclusion

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques a connu une évolution considérable que ce soit en matière d'infrastructures et d'équipements, de capital humain ou encore de production halieutique. Cette grimpée positive est due essentiellement à l'intérêt particulier affiché par les pouvoirs publics, en vue de consolider la sécurité alimentaire ainsi que de diversifier l'économie nationale grâce au développement des exportations autres que celles liées aux produits énergétiques de type fossile. En effet, à partir des années 1990, plusieurs projets visant le décollage et la dynamisation du secteur de la pêche ont été lancés (FIDA, CCI, CEE, Pêche/solidarité nationale, PSRE/PCSC). Les retombées de ces derniers se sont matérialisées à travers l'augmentation du nombre d'emplois générés par le secteur, le renforcement des infrastructures et des équipements de pêche, ainsi que l'accroissement de la production halieutique<sup>137</sup> en Algérie. Toutefois, en dépit de

<sup>137</sup> La moyenne de production nationale de 1962 à 1999 est estimée à 57903,76 tonnes, et celle de la période 1962-2005 à 67394,59 tonnes. Moyennes calculées par nous-mêmes d'après les données de la FAO. In FAO, Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service, 2008.

cette avancée relativement importante, la contribution du secteur de la pêche et des ressources halieutiques à la création de la richesse nationale demeure très modeste, le commerce extérieur en matière de produits halieutiques est fortement déficitaire et la moyenne de consommation nationale des produits piscicoles, estimée à 5,17 kg/habitant/an en 2007, se situe au-deçà des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (6,2 kg/habitant/an). Cette situation néfaste qui caractérise le secteur de la pêche et des ressources halieutiques peut être associée à plusieurs facteurs dont les plus importants sont liés à la gestion et aux moyens d'exploitation de la ressource halieutique.

En matière de ressources renouvelables, en particulier la ressource halieutique, une bonne gestion est souvent associée à la détermination des quantités optimales à prélever sans entraver le cours de renouvellement et de développement de cette dernière. En Algérie, la production des pêches de capture maritimes reste nettement inférieure aux stocks pêchables de la ressource halieutique<sup>138</sup> dont dispose le pays, tandis que les productions des pêches continentales et de l'aquaculture sont infimes. Ainsi, au moment où la FAO estime qu'un tiers au moins des principales zones de pêche dans le monde sont surexploitées et la moitié sont exploitées au maximum de leurs capacités<sup>139</sup>, en Algérie cette catégorie de ressources est plutôt sous-exploitée. Cette situation peut être expliquée par la nature et les capacités des unités de pêche utilisées dans l'exploitation de la ressource. En fait, la flottille de pêche nationale est composée principalement de trois types de métiers : les chalutiers, les sardiniers et les petits métiers qui constituent 69 % de l'ensemble des embarcations de la flottille de pêche nationale recensées en 2005. Ces derniers semblent offrir une bonne alternative pour exploiter ces zones ardues difficiles d'accès aux grands métiers ; néanmoins, compte tenu de leurs capacités d'embarquement et de leurs caractéristiques techniques, les petits métiers sont limités en matière de production. Ces trois types de métiers sont principalement équipés pour pratiquer la pêche côtière. Ce qui risque d'accentuer la pression sur la frange côtière et de délaisser, sans exploitation, la ressource des zones au large. Toutefois, dans une visée ciblant le développement généralisé du secteur de la pêche en Algérie, un schéma très ambitieux est tracé à l'horizon de 2025. Ce dernier cible aussi bien le développement des infrastructures portuaires, leur modernisation et leur adaptation à recevoir les gros navires de pêche industriels et semi-industriels ; le développement de la flottille de pêche, et sa dotation par des unités de pêche capables de pratiquer la pêche au large et la grande pêche (chalutiers hauturiers, thoniers), et valoriser ainsi pleinement l'ensemble des eaux sous juridiction nationale ; développer les infrastructures de soutien, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques ; et enfin valoriser l'ensemble des potentialités en matière d'aquaculture et de pêche continentale.

Le schéma directeur de développement des activités de pêche et de l'aquaculture à l'horizon de 2025 se présente comme un ensemble de programmes de développement capables d'asseoir de bonnes bases pour la dynamisation du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie. Cependant, ce dernier reste tributaire de l'achèvement et de la finalisation des projets planifiés ainsi que de leur bonne gestion et optimisation après mise en exploitation.

---

<sup>138</sup> D'après le MPRH (Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025), les réserves de ressources halieutiques maritimes dont dispose l'Algérie, sont estimées à 500000 tonnes dont plus de 220000 tonnes sont susceptibles d'être exploitées. De même la campagne d'évaluation de la ressource halieutique réalisée par le navire océanographique espagnol « *le Vizcone De Eza* » en 2003 et 2004, estime le stock de la ressource pélagique en Algérie à 187000 tonnes.

<sup>139</sup> Banque mondiale, agriculture et développement rural ; La pêche dans le monde : affronter une crise planétaire ; septembre 2003.

## **Chapitre IV**

### **Exploitation de la ressource halieutique dans la wilaya de Bejaia**

#### **Introduction**

Bejaia, wilaya littorale du centre-est de l'Algérie, aux frontières maritimes importantes où la faune et la flore marines représentent une richesse naturelle, dont l'exploitation constitue un intérêt certain tant pour la denrée alimentaire d'une haute valeur nutritive qu'elle met à la disposition des populations, que pour les divers apports sur le plan économique, qu'elle permet de générer (création de l'emploi et de la richesse ainsi que la distribution des revenus). La situation géographique, les conditions climatiques ainsi que l'existence d'un réseau hydrographique assez dense, constitue également un atout de taille pour le développement de la pêche continentale et par là, la filière aquacole dans la région. Ainsi, de par les dotations naturelles de la wilaya de Bejaia, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques se présente comme un levier important dont le rôle peut être du premier rang dans la dynamique économique et dans le développement de la région côtière en question.

Comme toute activité économique productive, la mise en valeur du potentiel maritime et continental dont dispose la wilaya de Bejaia, requiert des facteurs de production à savoir des équipements et des outils de travail adaptés à la production halieutique, des infrastructures de soutien à l'équipement de production, et enfin une main-d'œuvre qualifiée capable de rentabiliser le capital physique investi en vue d'optimiser l'exploitation de la ressource halieutique dans la région. En plus des facteurs énumérés, directement impliqués dans la production, l'amorçage d'un processus de développement cohérent, durable et auto-entretenu suggère l'existence d'une toile d'activités et d'individus en amont et en aval du secteur de la pêche et des ressources halieutiques. Il s'agit des activités de construction et de réparations des unités et des outils de pêche, des points de ventes des équipements et des pièces de rechange, des unités de conservation, de conditionnement et de transformations des produits de pêche, des écoles de formation des marins pêcheurs, des points de vente et de commercialisation des produits halieutiques, etc.

Le présent chapitre sera consacré à la présentation du secteur de la pêche dans la wilaya de Bejaia. Cette présentation tiendra compte aussi bien du patrimoine naturel favorable aux activités de pêche et de l'aquaculture dans la région, des moyens consacrés à l'exercice de ces activités, des quantités de ressources produites que du poids du secteur de la pêche dans la dynamique économique de la wilaya en général. Ainsi dans une première section nous essayerons de retracer les potentialités dont dispose la wilaya dans le domaine des pêches maritimes, continentales et des activités d'aquaculture ; dans une deuxième section, nous tenterons d'exposer les outils et les moyens utilisés dans l'exploitation de la ressource halieutique dans la région ; une troisième section

sera consacrée à l'examen de la production halieutique dans cette dernière ; et enfin dans une dernière section, nous aborderons la question du poids du secteur de la pêche et des ressources halieutiques dans la dynamique économique de la wilaya de Bejaia, et ce, en nous intéressant particulièrement à la part du secteur dans la création des entreprises et de l'emploi dans cette dernière.

### **I- Présentation des potentialités halieutiques de la wilaya de Bejaia**

Compte tenu de son emplacement géographique au cœur du bassin méditerranéen, et de ses caractéristiques climatologiques, la wilaya de Bejaia peut abriter deux types de pêches : la pêche en mer et la pêche continentale, auxquelles s'ajoutent les possibilités de développer les activités aquacoles, que ce soit en eaux saumâtres ou en eaux douces.

La wilaya de Bejaia compte une façade maritime, sur la méditerranée, qui avoisine 100 kilomètres de côtes. Ainsi, la surface maritime globale dont elle dispose s'élève à 9630,40 km<sup>2</sup>, tandis que la superficie des eaux territoriales est estimée à 2222,40 km<sup>2</sup> et celle de la zone de pêche réservée à 7408 km<sup>2</sup>. En revanche, la zone propice à la pêche côtière accapare une superficie de 555,60 Km<sup>2</sup>, et le stock pêchable de la frange côtière est estimé à 10000 tonnes/an<sup>140</sup>. Par ailleurs, la wilaya dispose également d'un réseau hydrographique dense, comptant plusieurs oueds qui peuvent faire l'objet de pêche continentale à savoir : oued Soummam (90 km), oued Agrioun (80 km), oued Djemaa (46 km), oued Zitouna (30 km), oued Daas (25km), oued Saket (12km) et oued Kerrou (13km).

S'agissant des potentialités en matière d'activités aquacoles, la wilaya de Bejaia dispose de plusieurs sites en mer et plusieurs plans d'eaux continentaux prédisposés à abriter des activités d'élevage de diverses variétés de produits piscicoles.

#### **1- Les plans d'eau continentaux**

Les plans d'eaux continentaux dont dispose la wilaya sont constitués principalement de barrages, de retenues collinaires et d'embouchures des oueds. Ainsi, la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia a recensé plusieurs sites susceptibles d'être valorisés par des activités aquacoles. Ces derniers se présentent comme suit :

##### **1-1 Les plans d'eau artificiels**

La wilaya de Bejaia compte deux barrages d'eau ainsi qu'un certain nombre de retenues collinaires qui peuvent contribuer au développement des activités aquacoles et de pêches continentales dans la région.

##### **▪ Le Barrage d'IGHIL EMDA**

Le barrage de Kherrata dénommé IGHIL EMDA est un barrage hydroélectrique situé à la commune de Kherrata. Sa superficie totale est estimée à 719 hectares, tandis que la superficie de son bassin versant avoisine les 652 Km<sup>2</sup>. Sa capacité est de 117 millions de m<sup>3</sup> et sa profondeur varie entre 0,5 m et 74 m. Les affluents du barrage de Kherrata sont : Oued Embarek, Oued Atteba, Oued Tissemlalt, Oued Natzrout et Oued Berd qui forme aussi son exécutoire.

Le barrage de Kherrata abrite déjà trois espèces différentes de poissons. Il s'agit du Barbeau (*Barbus barbus*), du Gardon (*Rhutilus rhutilus*) et de Carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*).

---

<sup>140</sup> Données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.

En plus de ces espèces qui peuvent faire l'objet d'une pêche continentale, l'élevage intensif de la carpe en cages flottantes est envisageable dans ce barrage. Le barrage d'IGHIL EMDA a fait l'objet d'un empoissonnement à quatre reprises depuis 1999 :

En novembre 1999, plus de 6000 alevins de carpe royale, en provenance de l'Office National Développement et de Protection Aquacole (ONDPA), ont été lâchés dans le barrage de Kherrata. Puis en septembre 2001 : une autre opération d'empoissonnement a été effectuée dans ce barrage. En effet, 6000 à 7000 alevins de carpes argentées en provenance toujours de l'Office National Développement et de Protection Aquacole (ONDPA) ont été lâchés dans ce dernier. Mais les deux plus grandes opérations d'empoissonnement du barrage d'IGHIL EMDA ont été menées en 2005 et 2006. Ainsi, pendant le mois de mai 2005, près de 200000 larves (âgées de 10 jours) de carpes communes et royales, en provenance de l'Office National Développement et de Protection Aquacole (ONDPA), ont été relâchées dans le barrage. Tandis qu'en juin 2006, ce dernier a fait l'objet d'une opération d'empoissonnement par le relâchement de près de 200000 larves de carpes argentées et 120000 larves de carpes à grande bouche en provenance de Hongrie.

#### ▪ **Le Barrage de TICHY-HAFT**

Le barrage de TICHY-HAFT est un barrage voûte à usage d'irrigation et d'approvisionnement en eau potable. Il est situé dans la daïra de Seddouk, entre la commune de Bouhamza et Tamoukra, à 10 kilomètres environ au sud-est d'Akbou. La superficie de son bassin versant est estimée à 3890 km<sup>2</sup>. Sa capacité totale retenue avoisine 80 millions de m<sup>3</sup> et sa capacité utile est estimée à 75 millions de m<sup>3</sup>. La profondeur de ce barrage varie entre 17 et 50 mètres, tandis que son principal exécutoire est l'oued Boussellam. Les variétés de poissons qui peuplent le barrage de TICHY-HAFT sont constituées principalement de Barbeau, de carpe, d'anguille ainsi que des petits nettoyeurs.

#### ▪ **Les retenues collinaires de la wilaya de Bejaia**

En plus des deux barrages déjà énumérés, la wilaya de Bejaia dispose également de plusieurs retenues collinaires qui sont utilisées pour l'irrigation des différentes cultures, et qui peuvent être valorisées par des activités aquacoles, et participer ainsi à l'augmentation de la production halieutique d'une part, et à la création des postes d'emplois d'autres part. Toutefois, ces dernières présentent certaines limites à savoir, leur assèchement pendant les périodes d'été, et leur degré élevé d'envasement. A cet effet, seules deux retenues collinaires sont retenues pour empoissonnement par la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia après leur réhabilitation. Il s'agit des deux retenues de la daïra d'EL KSEUR, propices pour abriter des activités de pêche continentale, ainsi de l'aquaculture d'eau douce, à savoir ; la retenue collinaire de TOUDJA d'une capacité de 607500 m<sup>3</sup> et celle d'EL KSEUR d'une capacité de 36680 m<sup>3</sup>.

Tableau N° 26 : Retenues collinaires recensées au niveau de la wilaya de Bejaia

N°	Commune	Dénomination du site	État actuel	Hauteur (m)	Capacité (m <sup>3</sup> )
01	M'sisna	Taouaracht	Opérationnelles	08	30 000
02	Adekar	Tizi Ougueni		07	30 000
03	Beni Ksila	Ait Mendil		07	45 000
04	Taourirt Ighil	Cheurfa		06	35 000
05	Aokas	Akkar		08	60 000
06	Tifra	El manalouh	A réhabiliter	09,9	45 000
07	Beni Ksila	Das 17 juin		06,9	25 000
08	Draa Caid	Bouzougla		08	21 000
09	Beni Maouche	Aguemoun		07	-
10	El Kseur	Bethlou	En cour de réhabilitation	10	36680
11	Tala Hamza	Aboudaou	À réhabiliter	08,3	-
12	Feraoun	Lemroudj		11	-
13	Toudja	El merdj		09	607500

Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, potentialités aquacoles de la wilaya de Bejaia, 2008.

## 1-2 Les embouchures d'oueds

La wilaya de Bejaia compte également plusieurs oueds dont quatre ont été recensés comme sites à potentialité aquacole. Il s'agit des sites suivants :

### ▪ Embouchure d'Oued Taida

L'embouchure d'Oued Taida est située dans le village d'Ait Mendil, commune de Béni-Ksila, daïra d'Adekar. Cette région accessible par la route nationale N° 24, dotée d'électricité et d'eau potable, est propice pour abriter les activités de conchyliculture<sup>141</sup> (élevage des coquillages et des moules) avec une capacité de production estimée à 50 tonnes par an, ainsi que les activités de pisciculture marine (élevage des poissons) avec une capacité de production qui peut atteindre 150 tonnes par an.

### ▪ Embouchure d'Oued Daâs

L'embouchure d'Oued Daâs est située à Oued Daâs dans la commune de Toudja, daïra d'El Kseur. Cette région est accessible par la route nationale N° 24 et dotée d'électricité ainsi que d'eau potable. Les activités aquacoles envisageables dans cette région sont : la mytiliculture et la crevetticulture (élevage des crevettes) avec une capacité de production d'une tonne par an.

<sup>141</sup> La conchyliculture englobe la mytiliculture qui peut être définie comme toute activité d'élevage de moules et l'ostréiculture qui distingue les activités d'élevage d'huitres.



- **Embouchure d'Oued M'Raid**

L'embouchure d'Oued M'Raid est située à Tighremt dans la commune de Toudja, daïra d'El Kseur. Cette région accessible également par la route nationale N° 24 et dotée d'électricité et d'eau potable peut abriter les activités de crevetticulture et de pisciculture marine avec une capacité de production estimée à 125 tonnes par an.

- **Embouchure d'Oued Agrioune**

L'embouchure d'Oued Agrioune est située dans la commune de Melbou, daïra de Souk El Tenine. Cette région est accessible par une piste d'accès à la plage de Melbou et dotée d'électricité et d'eau potable. Les activités aquacoles envisageables dans cette région sont : le captage des anguilles, des civelles d'anguilles et d'anguillettes destinées à l'élevage ou à l'installation de fermes aquacoles de type intensif.

## 2- Les Sites en mer

En plus des activités d'élevage de produits piscicoles dans des plans continentaux naturels (oueds) et artificiels (barrages), des sites en mer ont été recensés pour abriter d'éventuelles activités d'aquaculture maritime.

- **Azeghar**

Le site Azeghar est situé dans la commune de Béni K'sila de la daïra d'Adekar. Cette région accessible par la route nationale N° 24, dotée d'électricité et d'eau potable, peut être valorisée par le développement des activités de pisciculture marine avec une capacité de production de 125 tonnes par an.

- **Plage Béni K'sila 1**

La plage Béni K'sila 1 est située dans la commune de Béni K'sila, daïra d'Adekar. Cette région est accessible par la route nationale N° 24 et dotée d'électricité ainsi que d'eau potable. Les activités aquacoles envisageables dans cette région sont : la conchyliculture avec une capacité de production de 50 tonnes par an et la pisciculture marine dans des cages flottantes avec une capacité de production de 125 tonnes par an.

- **Plage Béni K'sila 2**

Les activités aquacoles envisageables dans ce site sont : la conchyliculture avec une capacité de production de 50 tonnes par an et la pisciculture marine dans des cages flottantes avec une capacité de production de 150 tonnes par an.

- **Taguelmint**

Le site Taguelmint est situé dans le village d'Ait Mendil, commune de Béni K'sila, daïra d'Adekar. Ce site accessible par la route nationale N° 24, doté d'électricité et d'eau potable, est propice pour les activités de pisciculture marine dans des cages flottantes avec une capacité de production évaluée à 125 tonnes par an.

- **El Euch**

Le site El Euch est également situé dans le village d'Ait Mendil, commune de Béni K'sila avec les mêmes dotations que le site Taguelmint. L'activité aquacole envisageable dans cette région est la pisciculture marine dans des cages flottantes avec une capacité de production de 125 tonnes

par an.

- **Laâzib N'Tighzert**

Le site Laâzib N'tighzert est situé dans la commune de Toudja, daïra d'El Kseur. Cette région est accessible par la route nationale N° 24 avec une piste aménagée pour accéder à la mer. Elle est également dotée d'électricité et d'eau potable. Les activités aquacoles envisageables dans cette région sont : la mytiliculture ou la pisciculture.

- **Timri N'Tguerfa**

Le site Timri N'Tguerfa est situé dans la commune de Toudja avec les mêmes dotations que le site Laâzib N'tighzert. Cette région est propice pour le développement des activités de mytiliculture et de pisciculture.

- **Tazeboujcht**

Le site Tazeboujcht est situé dans la localité de Boulimat, commune et daïra de Bejaia. Cette région dotée d'électricité et d'eau potable est accessible par la route nationale N° 24. Les activités aquacoles envisageables dans cette dernière sont : la mytiliculture et la pisciculture.

- **Esahal**

Le site Esahal est situé dans la localité d'Esahal, commune de Melbou, daïra de Souk El-Tenine. Cette région dotée d'électricité et d'eau potable est accessible par la route nationale N° 34 par une piste aménagée pour accéder à la mer. Ce site peut abriter les activités aquacoles suivantes : la mytiliculture, la pisciculture ou le grossissement de thon.

- **Acherchour**

Situé dans la commune de Boukhlifa, daïra de Bejaia, le site Acherchour est doté d'électricité et d'eau potable, et accessible par la route nationale N° 9. Le site en question peut être valorisé par des activités de pisciculture en bassins.

Parmi les différents sites recensés par la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, seuls, 10 ont été retenus, comme sites favorables à la réalisation des projets d'aquacultures, par le bureau d'étude allemand ROGGE MARINE dans le cadre du Schéma National de l'Aquaculture (SNA) 2005. Ces derniers sont regroupés dans le tableau n° 27 :

**Tableau N° 27 : Sites propices aux activités de pêche continentale et d'aquaculture dans la wilaya de Bejaia (selon le Schéma National d'Aquaculture 2005)**

Filières aquacoles envisageables	Sites	Commune	Daira	Capacités de production (Tonnes/an)	Activités complémentaires
<b>Conchyliculture</b>	Plage Béni Ksila 01	Béni K'sila	Adekar	50	-
	Plage Béni Ksila 02	Béni K'sila	Adekar	50	-
	Emb Oued Taida	Béni K'sila	Adekar	50	Intégration tourisme
<b>Pisciculture marine</b>	El Euch	Béni k'sila	Adekar	125	-
	Azeghar	Béni K'sila	Adekar	125	-
	Plage Béni Ksila 01	Béni K'sila	Adekar	150	-
	Emb Oued Taida	Béni K'sila	Adekar	150	Intégration tourisme
	Plage Béni Ksila 02	Béni K'sila	Adekar	150	-
	Emb Oued M'Raid (Tighremt)	Toudja	El Kseur	125	-
<b>Pisciculture marine en bassins</b>	Tazeboucht (Boulimat)	Bejaia	Bejaia	100	-
<b>Crevetticulture</b>	Emb Oued M'Raid (Tighremt)	Toudja	El Kseur	-	-
	Emb Oued Dass	Toudja	El Kseur	01	Mytiliculture
<b>Pisciculture d'eau douce</b>	Barrage Ighil Emda	Kherrata	Kherrata	-	-
<b>Pêche continentale</b>	R C Toudja	Toudja	El Kseur	-	-

Emb : embouchure

RC : retenue collinaire

*Source : Établi par nous même à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia.*

En matière de potentialités naturelles dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, la wilaya de Bejaia est plutôt bien dotée. En effet, elle dispose d'une façade maritime représentant environ 08 % de l'ensemble de littoral algérien, à laquelle s'ajoutent environ 10 sites favorables

pour abriter des activités de pêche continentales et d'aquaculture. En revanche, la question d'exploitation de la ressource dans la wilaya de Bejaia constitue un autre volet à traiter, afin de pouvoir tirer des conclusions sur l'état de la valorisation de ces ressources et potentialités.

## II- Outils et moyens d'exploitation de la ressource halieutique

Dans cette section, nous allons donner un aperçu sur les moyens utilisés dans la production halieutique dans la wilaya de Bejaia. Ainsi, nous allons nous intéresser particulièrement aux infrastructures de soutien à la production, à la main-d'œuvre occupée par le secteur de la pêche, et enfin, à la flottille de pêche qui constitue l'outil incontournable de la production halieutique dans la région.

### 1- Les infrastructures de soutien à la production halieutique

Le secteur de la pêche dans la wilaya de Bejaia dispose d'infrastructures et d'équipements nécessaires pour la production halieutique à savoir un port de pêche opérationnel, deux plages d'échouage et d'autres infrastructures et équipements indispensables à la production.

#### 1-1 Les infrastructures portuaires

La wilaya de Bejaia est dotée d'un seul port de pêche opérationnel, dénommé « port de pêche de Bejaia » ou bien « port mixte ». Un autre port de pêche, qui viendra renforcer les capacités de production de la région, est en phase de construction dans le côté ouest du chef-lieu de wilaya. Il s'agit d'un nouveau port de pêche et de plaisance de *catégorie I*, localisé au site dénommé TALA ILEF, situé au nord-ouest de la wilaya de Bejaia.

##### 1-1-1 Le port de pêche de Bejaia

Le port de pêche de Bejaia est situé au cœur même de la commune de Bejaia, entre le port pétrolier et le port commercial de la wilaya. Avant son réaménagement qui a débuté le 30 juillet 2003, le port de pêche de Bejaia disposait d'un appontement d'accostage constitué de deux quais de 120 mètres linéaires chacun, d'une capacité théorique de 42 postes d'accostage, l'un réservé aux chalutiers et sardiniers avec un tirant d'eau de 07 mètres, et l'autre est réservé aux petits métiers dont le tirant d'eau varie entre 2 et 4 mètres<sup>142</sup>. Par ailleurs, en raison du nombre important de métiers qui fréquentaient le port (au moins 115 embarcations de pêche inscrites en 2003, dont 11 chalutiers, 14 sardiniers et 90 petits métiers), 03 pontons flottants ont été installés à l'intérieur du bassin de l'avant-port avec une longueur de 12 mètres chacun, avec une capacité totale d'accueil de 30 postes d'accostage pour petits métiers<sup>143</sup>. Le port de pêche de Bejaia était également équipé des infrastructures suivantes :

- 41 cases pêcheurs ;
- Une station de gasoil d'une capacité de 10000 litres ;
- Une fabrique de glace en paillette, avec une capacité de 10 Tonnes/Jour ;
- Un restaurant et une cafétéria.

Le port de pêche de Bejaia a connu des travaux d'aménagement qui ont débuté le 30 juillet

<sup>142</sup> Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, Rapport annuel 2002.

<sup>143</sup> Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, Rapport annuel 2003.

2003<sup>144</sup>. La première tranche, qui porte sur un montant de 387 507 276,00 dinars, a été livrée le 25 janvier 2006. Cette dernière a permis la réalisation d'un quai de débarquement de 62,71 mètres linéaires ainsi que trois (03) appontements de 465 mètres linéaires avec une capacité d'accueil de 110 postes d'accostage, à savoir ;

- Un appontement de 85,50 mètres linéaires, et de tirant d'eau de 8,96 mètres, réservé aux chalutiers, avec une capacité d'accueil de 16 unités d'une longueur maximale de 20 mètres ;
- Un appontement de 79,50 mètres linéaires, et de tirant d'eau de 7,56 mètres, qui peut recevoir 25 sardiniers d'une longueur maximale de 20 mètres ;
- Et enfin, un appontement de 67,50 mètres linéaires, et de tirant d'eau de 6,15 mètres, réservé aux petits métiers, dont la capacité d'accueil est de 69 unités d'une longueur maximale de 10 mètres.

La seconde tranche, dont les travaux de construction ont débuté le 05/02/2006<sup>145</sup>, consiste à la réalisation d'un terre-plein d'une superficie de 1,405 ha<sup>146</sup>, dont le coût total s'élève à 532 492 724,00 dinars, et ce, pour accueillir les infrastructures suivantes :

- Une station d'avitaillement en combustible ; cette station s'étendra sur une superficie de 300 m et approvisionnera la flottille de pêche et de plaisance aussi bien en gasoil qu'en essence et en pièces de rechange. En fait, il ne s'agit pas d'une nouvelle station, mais de la délocalisation de l'ancienne station qui ne répond pas à la demande de la flottille et aux normes de sécurité.
- Une fabrique de glace qui occupera une superficie de 100 m.
- Une halle de vente du poisson d'une superficie de 800 m.
- 142 cases pêcheurs.
- Un entrepôt frigorifique qui s'étalera sur une superficie de 200 m.
- Un comptoir de pièces de rechange et accessoires de pêche qui occupera une superficie de 100 m.
- Une unité de transformation de poisson d'une superficie de 200 m.
- Un atelier de soudure et mécanique, avec une superficie de 100 m.
- Un kiosque multiservice d'une superficie de 30 m.
- Un plan d'amarrage en pointe.
- Et enfin un atelier de réparation navale et équipement de levage qui occupera une superficie de 3500 m.

En dépit de l'achèvement des travaux de la première tranche d'aménagement, et de l'avancement des travaux de la seconde tranche qui avoisine les 96 % d'après le rapport annuel de

---

<sup>144</sup> Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, Rapport annuel 2006.

<sup>145</sup> Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Direction des études prospectives et de l'investissement, Canevas statistique semestriel, 2<sup>ème</sup> Semestre 2007.

<sup>146</sup> Direction de la planification et de l'aménagement du territoire, Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2006

la direction de la pêche et des ressources halieutiques de l'année 2008, le port de pêche de Bejaia, dont la capacité d'accueil n'est que de 110 postes d'accostage, demeure saturé et ne peut répondre aux besoins de la flottille de pêche existante (215 unités de pêche en 2006, 224 unités de pêche en 2007), de même, les gros navires industriels et semi-industriels ne peuvent accoster dans ce dernier, ce qui constitue une entrave pour le développement de la pêche hauturière, et la valorisation de l'ensemble des eaux territoriales. Ainsi, la réalisation d'un second port de pêche et de plaisance de TALA ILEF, retenu dans le cadre du schéma directeur de développement des activités de pêche et d'aquaculture 2025 constitue une démarche importante pour développer le secteur de la pêche dans la région.

### **1-1-2 Le port de pêche et de plaisance de TALA ILEF**

L'étude de faisabilité du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF et d'un abri de pêche à BENI K'SILA a été finalisée le 27/05/2006 pour un montant de 23 388 021,18 DA, dont le paiement était de 18 356 130,00 Da et 22 096,00 euros. Le projet de réalisation du port de pêche de TALA ILEF a été confié à un groupement d'entreprises nationales et étrangères : ASKA (Turquie) et MEDITRAM/SOTRAMEST (Algérie) pour un coût total de 3 088 985 273,68 Da, dont 12 722 491,87 euros<sup>147</sup>.

Les travaux d'exécution du projet ont débuté le 23/06/2007, pour un délai de réalisation de 24 mois. La capacité d'accueil du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF sera de 150 postes d'accostage, à savoir :

- 40 postes pour les petits métiers d'une longueur maximale de 09,5 mètres ;
- 30 postes pour les sardiniers dont la longueur varie entre 09,5 à 18 mètres ;
- 15 postes pour les chalutiers d'une longueur de 18 à 24 mètres ;
- 15 postes pour les navires hauturiers dont 12 postes pour les navires semi-industriels d'une longueur comprise entre 24 et 38 mètres, et 03 postes pour les navires industriels de 38 à 45 mètres de longueur.
- Et 50 postes pour les embarcations de plaisance, avec des longueurs diverses comprises entre 06 à 15mètres.

En matière d'infrastructures d'accostage, le nouveau port de pêche et de plaisance de TALA ILEF abritera un appontement pour l'amarrage d'une longueur qui dépasse les 1000 mètres linéaires, ainsi que six quais, dont la longueur totale est estimée à 450 mètres linéaires, réservés aux différentes tâches d'amarrage, de débarquement, d'avitaillement en combustible, de surveillance et de réparation. L'ensemble des dotations prévues pour ce port est résumé dans le tableau n° 28:

---

<sup>147</sup> Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.

**Tableau N° 28 : Besoins en linéaires de quais et d'appontement du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF (unité : mètre linéaire)**

Désignation		Linéaire
Appontement pour l'amarrage		1041,00*
		1009,00**
Quai pour l'amarrage en parallèle	Option 1: 03 unités	135,00*
	Option 2 : 06 unités	135,00**
Quai de débarquement (pêche hauturière)		80,00
Quai de débarquement (Chalutiers, Sardiniers, Petits métiers)		90,00
Quai d'avitaillement		40,00
Quai pour la brigade maritime		40,00
Quai de réparation		65,00
<b>TOTAL</b>	Option 1	<b>1491,00 ml</b>
	Option 2	<b>1459,00 ml</b>
<p>(*) : Option 1 : 12 unités amarrées en perpendiculaire et 03 unités amarrées en parallèle  (**) : Option 2 : 09 unités amarrées en perpendiculaire et 06 unités amarrées en parallèle, en double file</p>		

**Source :** Direction des travaux publics de la wilaya de Bejaia ; Groupement LEM (laboratoire d'études maritimes)/SOGREAH ; Etude de recherche de sites et d'aménagement d'un abri de pêche dans la zone de Cap Sigli à Béni K'sila, et d'un port de pêche et de plaisance dans la zone de Tala Ilef dans la wilaya de Bejaia ; Rapport juillet 2004.

Le tirant d'eau désigne la profondeur d'eau nécessaire au niveau des ouvrages d'accostage. Il est généralement déterminé en fonction de l'immersion maximale de la coque du plus gros navire à recevoir (à pleine charge) augmenté de 15 à 20%. Ainsi, les tirants d'eau des différents ouvrages d'accostage du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF, varieront entre 02,5 et 05,5 mètres. En effet, la profondeur minimale sera de 02,5 mètres pour les infrastructures d'accostage des petits métiers ; de pas moins de 04 mètres pour celles des sardiniers ; de plus de 03 mètre pour celles des embarcations de plaisance, et elle dépassera les 05,5 mètres pour les différents quais et appontements réservés aux navires de pêche hauturière.

Le port de pêche et de plaisance de TALA ILEF sera également équipé d'un ensemble d'infrastructures et d'outils nécessaires à la production halieutique, à savoir ; une halle à marée<sup>148</sup>

<sup>148</sup> Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture 2025.

d'une superficie de 2500 m<sup>2</sup>, une station d'avitaillement en combustible, des cases pêcheurs, des ateliers de réparation et d'entretien des embarcations et des équipements de pêche, ainsi que d'autres infrastructures réservées aux différentes tâches administratives ainsi qu'aux services de police, de brigade maritime, de protection civile et de douane. Les superficies prévues pour ces différentes infrastructures sont énumérées dans le tableau n° 29 :

**Tableau N° 29 : Besoins en surfaces diverses du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF**

Désignation	Surface (m <sup>2</sup> )
Halle de vente - entrepôt frigorifique	820
Fabrique de glace	60
Surface pour réparation et entretien	1600*
Surface pour rangement d'outillage et accessoires	1500
Surface pour l'alimentation en Fuel	100
Bâtiment administratif	150
Parking	1500
Police - Brigade maritime - Protection civile - Douanes	800
	<b>6530 m<sup>2</sup></b>
<b>Zone de réparation**</b>	
Surface pour atelier de réparations	1000
Zone de circulation de l'élévateur avec garage à bateaux	4000
<b>TOTAL</b>	<b>11530 m<sup>2</sup></b>
(*) : Uniquement pour petits métiers et petites embarcations de plaisance	
(**) : Pour grands métiers	

**Source :** Direction des travaux publics de la wilaya de Bejaia ; groupement LEM (laboratoire d'études maritimes)/SOGREAH ; Etude de recherche de sites et d'aménagement d'un abri de pêche dans la zone de Cap Sigli à Béni K'sila, et d'un port de pêche et de plaisance dans la zone de Tala Ilef dans la wilaya de Bejaia ; Rapport juillet 2004.

L'état d'avancement des travaux de réalisation du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF est estimé à 63 % au 31/12/2008, selon le rapport annuel (2008) de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia. L'achèvement des travaux de construction du port en question, ainsi que sa dotation par les différentes embarcations de pêche allant des petites embarcations de pêche artisanale jusqu'aux gros navires de pêche industrielle, devrait augmenter considérablement la production halieutique dans la wilaya de Bejaia. Ainsi, les rendements escomptés des différents métiers rattachés à ce nouveau pôle de pêche sont estimés à 10900 tonnes de produits halieutiques par an, répartis comme suit :

- 250 tonnes/an pour une seule unité de pêche industrielle ou semi-industrielle, soit une



production totale estimée à 3750 tonnes/an pour les 15 navires de pêche hauturière.

- 100 tonnes/an pour un seul chalutier, soit 1500 tonnes/an pour l'ensemble des chalutiers (15) qui équiperont le port de pêche et de plaisance de TALA ILEF.
- 5250 tonnes/an de poisson bleu qui constitueront la production des 30 senneurs du port à raison de 175 tonnes/an pour un seul sardinier.
- Et enfin les rendements des petits métiers, sont estimés à 10 tonnes/an pour chaque embarcation de pêche, soit 400 tonnes/an pour l'ensemble des 40 petites embarcations de pêche artisanale dont disposera le nouveau port de TALA ILEF.

### **1-2 Les plages d'échouage**

Les plages d'échouage constituent un élément important dans le développement des activités de pêche artisanale, ce qui contribue davantage, au désenclavement des régions côtières isolées, à la valorisation des ressources locale, ainsi qu'à la lutte contre le chômage. À cet effet, deux plages d'échouage ont été déjà aménagées et d'autres projets d'aménagement d'autres sites sont prévus le long des côtes de la wilaya de Bejaia.

#### **1-2-1 La plage d'échouage de Béni K'sila**

La plage d'échouage de Béni K'sila est aménagée en vue de valoriser les ressources des zones côtières des régions ouest de la wilaya de Bejaia, et de contribuer ainsi à la création de postes d'emplois pour les populations riveraines d'une part, et d'améliorer la production halieutique de la wilaya d'autre part. La plage en question est équipée d'un plan incliné et d'un treuil et dotée d'une capacité d'accueil de 20 barques de 4,80 mètres. Les rendements escomptés de cette plage d'échouage sont estimés à 70 tonnes par an, avec une main-d'œuvre avoisinant 50 personnes. Selon le rapport annuel 2008 de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, la plage d'échouage de Béni K'sila compte 13 embarcations de 4,80 mètres de longueur, dont 11 actives et 02 immobilisées (au 31/12/2008).

#### **1-2-2 La plage d'échouage de Melbou**

Le projet de réalisation de la plage d'échouage de Melbou est retenu dans le cadre du schéma directeur de développement des activités de pêche et d'aquaculture 2025, au titre du programme quinquennal 2005-2009. Ainsi, les travaux d'aménagement ont débuté le 25/09/2005, et achevé en 2006 ; pour un coût de réalisation de l'ordre de 2 060 000,00 DA<sup>149</sup>, financé dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Cette plage dotée d'équipements de mise à sec, à savoir un plan incliné et un treuil, compte, après sa réception en 2006, cinq (05) embarcations de 4,50 mètres de longueur.

En complément aux différentes infrastructures portuaires et d'échouage déjà réalisées ou en phase de réalisation, d'autres infrastructures de soutiens sont retenues pour une réalisation future dans le cadre du schéma directeur de développement des activités de pêche et de l'aquaculture 2025. Il s'agit des projets suivants :

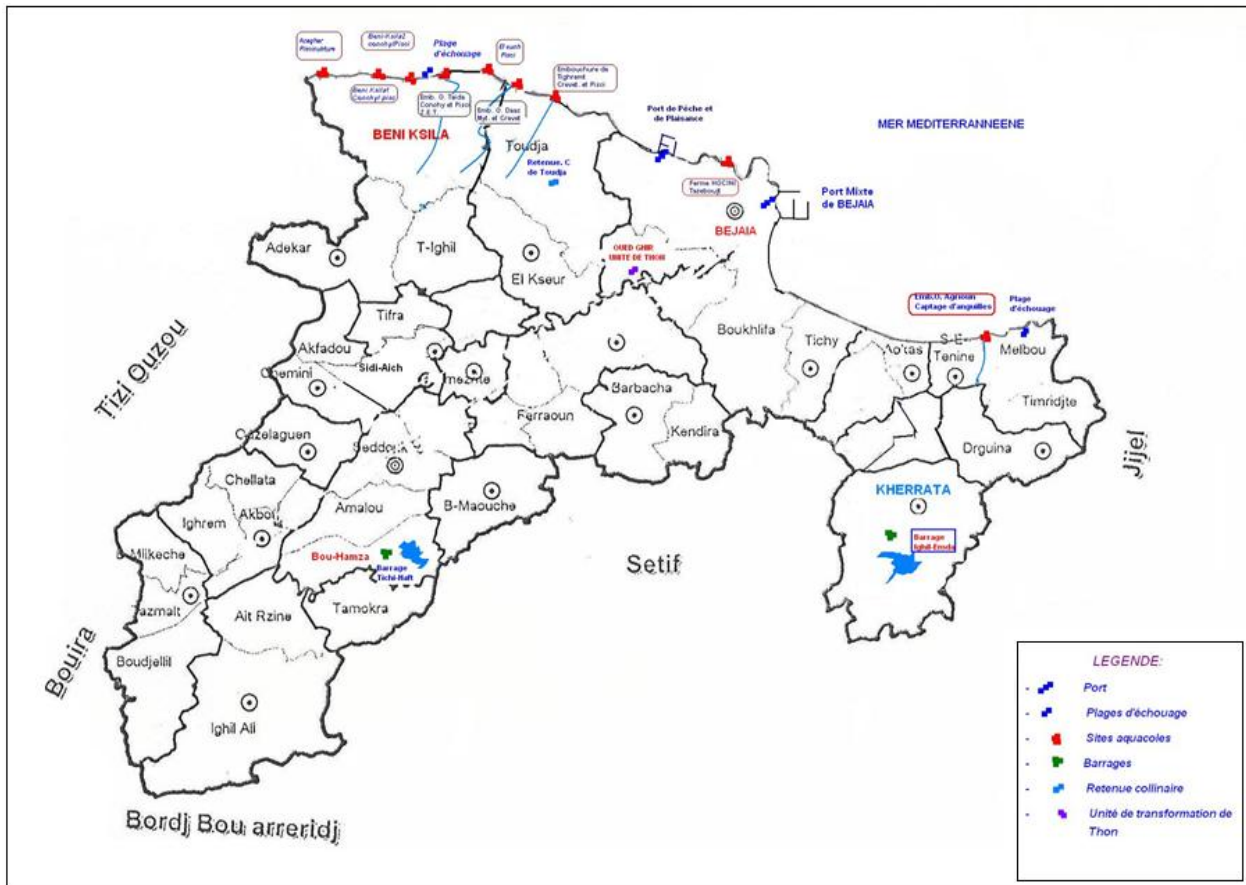
- La réalisation d'un abri de pêche et d'un port de pêche catégorie II dans la région de Béni-K'sila.

---

<sup>149</sup> Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, Rapport annuel 2006.

- La réalisation de 03 plages d'échouage qui seront développées en port de pêche dans le futur. Les sites retenus sont : Saket, Tighremt et Aokas.

**Figure N° 10 : Infrastructures de soutien aux activités de pêches, et sites prédisposés à l'aquaculture, au niveau de la wilaya de Bejaia**



Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, bilan 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

### 1-3 Les superstructures d'appuis à l'outil de production halieutique

Le développement des activités de pêche nécessite également d'autres structures indispensables aussi bien pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques, que pour la fourniture et l'équipement des embarcations de pêche par des outils, des matériels nécessaires pour l'opérationnalité de l'armement de pêche. Aussi, l'investissement dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, ainsi que dans les infrastructures et les équipements de recherche scientifique et de suivi de l'état des stocks de la ressource halieutique au niveau de la wilaya de Bejaia.

- **Les moyens d'avitaillement en combustible**

Le secteur de la pêche est doté d'une seule station de gasoil opérationnelle, située au niveau du port de pêche de Bejaia, avec une capacité de 10000 L/ jour. Cette station sera délocalisée vers le nouveau terre-plein, car elle ne répond pas à la demande de la flottille actuelle et aux normes de sécurité. Une seconde station d'avitaillement en combustible sera réalisée au niveau du port de pêche et de plaisance de Tala Ilef.

**▪ Les équipements de mise à sec des embarcations de pêche**

Les équipements de mise à sec servent à faire sortir les barques de la mer, et ce, habituellement pour des raisons d'entretiens et de réparations. Au niveau de la wilaya de Bejaia, ces équipements sont constitués de deux plans inclinés et deux treuils équipant les deux plages d'échouage Béni K'sila et Melbou. Toutefois, un plan d'amarrage en pointe est en phase de réalisation dans le cadre des travaux d'aménagement du port de pêche de Bejaia, et d'autres investissements en la matière sont prévus dans le cadre d'aménagement du port de pêche et de plaisance de Tala Ilef, ainsi que les plages d'échouage et abris de pêche qui seront réalisés dans le futur.

**▪ Les équipements frigorifiques**

Le secteur de la pêche de la wilaya de Bejaia compte un certain nombre de moyens de transport et de stockage sous basses températures, qui permettent l'acheminement des produits de pêche depuis le port jusqu'au marché de consommation. Ces moyens sont constitués de :

- Deux (02) camions frigorifiques dont les capacités sont de 20 et 10 tonnes. Ces deux camions ont permis la génération de 06 postes d'emplois.
- Trois fabriques de glaces dont la première est créée le 20/06/1983, au niveau du port de Bejaia, elle fabrique de la glace en paillettes avec une capacité de 10 tonnes/Jour. Cette unité de fabrication emploie 03 personnes, mais elle est en panne depuis le mois de février 2006.

La seconde est une entreprise privée, créée en 2005 à l'arrière-port de Bejaia. Elle dispose d'une capacité de production de 05 tonnes de glace en paillettes par jour, et emploie deux personnes. Durant l'année 2008, cette fabrique de glace a permis la production de 1440 tonnes de glace.

La troisième fabrique de glace est également une entreprise privée, créée en 2005 dans le cadre du plan de soutien à la relance économique. Elle est située à Akbou à 70 km du chef-lieu de wilaya. Sa capacité de fabrication est de 05 tonnes de glace en paillettes par jour, et ce, avec un effectif de 02 employés. Au cours de l'année 2008, cette unité de fabrication de glace a produit 28,8 tonnes de glace. Toutefois, en raison de l'éloignement de cette entreprise du port de pêche de Bejaia, elle sera délocalisée au niveau du terre-plein de ce dernier où elle occupera une superficie de 100 m<sup>2</sup>.

En plus des fabriques de glace déjà existantes, une autre fabrique qui s'étalera sur une surface de 60 m<sup>2</sup> est programmée au niveau du port de pêche et de plaisance de Tala Ilef. De même, une fabrique de glace est en phase de réalisation au niveau de la plage d'échouage de Béni K'sila et une autre est programmée au niveau de celle de Melbou.

- Trois unités de stockage et de congélation, dont la plus grande est située à Timezrit, avec une capacité de stockage de 32 000 m<sup>3</sup>, et une capacité de congélation de 31000 m<sup>3</sup>. Tandis que les deux autres sont implantées dans la commune de Bejaia. L'une avec une capacité de stockage de 4800 m<sup>3</sup> et de congélation de 1 200 m<sup>3</sup>; et l'autre est une unité de stockage d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>. D'autres investissements dans le domaine du froid sont programmés au niveau de la wilaya. Il s'agit de la réalisation de deux entrepôts frigorifiques au niveau des deux ports de Bejaia et de Tala Ilef, et deux chambres froides au niveau des plages d'échouage de Béni K'sila et de Melbou.

#### ▪ Les moyens de transformation des produits halieutiques

La wilaya de Bejaia ne dispose pas d'unités opérationnelles de transformation et de conservation de poisson. Cependant, une unité de transformation du Thon est réalisée au niveau de la commune d'Oued Ghir, et une autre unité de transformation de poisson d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, est programmée pour une réalisation future au niveau du terre-plein du port de pêche de Bejaia.

L'unité de transformation du thon dénommée « *SARL - GOLFE SAINTE GOURAYA* » permettra la création de 140 à 300 emplois, et la production de 15 tonnes/jour en boîtes de conserve de 125 grammes, 500 grammes et d'un (01) kilogramme de thon, destinées au marché local et à l'exportation. Malgré l'inauguration de cette dernière le 15/04/2008, elle n'est pas encore entrée en phase de production, et ce, en raison du manque de la matière première. Ainsi, la mise en exploitation de l'unité en question reste dépendante de l'accord de la banque quant au financement de l'acquisition de la matière première.

#### ▪ Les équipements de maintenance, de réparation et de construction navale

La wilaya de Bejaia compte trois (03) entreprises de maintenance et de construction navale, dont deux situées au niveau de la commune de Bejaia et une seule au niveau de la commune de Béni K'sila:

La première est une entreprise de réparation et de maintenance navale connue sous l'enseigne de « *SARL Bejaia Maintenance* ». Elle est créée le 07 avril 1991 au niveau de la zone industrielle de Bejaia. Toutefois, en raison de la nature des activités de cette entreprise qui nécessite un accès sur mer, elle est délocalisée vers le port de pêche de Bejaia, où elle est entrée en activité depuis le 21 avril 2009.

La seconde est une entreprise de réparation et de construction navale. Il s'agit d'une unité de fabrication et de réparation de petits canots dont la longueur ne dépasse pas 4,80 mètres. L'unité en question est une entreprise privée « *Ets Amokrane Abdellah* » connue aussi sous l'appellation de l'entreprise « *ISLMAN*<sup>150</sup> », située au Village Ahemmam (Iryahene Bejaia), qui a été créée en 2005.

En plus des deux entreprises déjà citées, il existe une entreprise localisée au niveau de la commune de Beni-ksila<sup>151</sup>. Il s'agit d'un atelier qui se spécialise dans la fabrication artisanale d'articles et accessoires de pêche. De même, un autre atelier de réparation et de maintenance des navires et des équipements de pêche est programmé au niveau du nouveau port de pêche et de plaisance de Tala Ilef.

#### ▪ Les points de vente du matériel et des équipements de pêche

La wilaya de Bejaia compte également 05 points de vente de matériel et d'équipement de pêche appartenant à trois entreprises, dont deux se situent au niveau de la commune de Bejaia et la troisième au niveau de la commune de Béni K'sila. Les entreprises en question sont les suivantes :

<sup>150</sup> L'entreprise « *ISLMAN* » est créée le 06/04/2003 et spécialisée dans l'importation du matériel de pêche et de plaisance. A l'origine c'était une extension de l'entreprise de vente du matériel de pêche et de plaisance « *Ets AKLI LOUIZA* » qui a été créée en 1998. Ensuite, en 2005, a été créée l'entreprise de réparation et de construction navale « *Ets Amokrane Abdellah* », qui constitue les ateliers de fabrication et de réparation des deux entreprises précédentes. En résumé, la société à responsabilité limitée « *ISLMAN* » regroupe les trois entreprises déjà citées, qui appartiennent à la même famille.

<sup>151</sup> Données du centre national du registre du commerce (Bejaia), 2008.

- ✓ La *SARL Bejaia Maintenance*, qui est une unité de réparation et de maintenance navale, mais qui possède également un point de vente du matériel et d'équipement de pêche à proximité des ateliers de réparation, au niveau du port de pêche de Bejaia.
- ✓ L'entreprise privée « *Ets AKLI LOUIZA* » qui a été créée en 1998 sous la dénomination « *ISLMAN* ». Cette dernière compte 03 points de vente du matériel et d'équipements de pêche, dont deux sont situées près du port de pêche de Bejaia (porte SARASINE), et le troisième au niveau de l'entreprise de fabrication des canots, qui se situe au niveau de la localité d'IRYAHENE (Bejaia).
- ✓ Un autre point de vente du matériel et des équipements de pêche est situé au niveau de la commune de Béni K'sila. Ce dernier appartient à une entreprise de vente des barques et des équipements de pêche et de sport et de plaisance.

#### ▪ **Les moyens de formation**

La formation des marins pêcheurs se fait en classes spéciales en collaboration entre l'Institut Technologique de la pêche et de l'aquaculture de COLLO (Skikda) et l'école Technique de Formation et d'instruction Maritime de Bejaia. Les sessions sont organisées chaque année au niveau de ce dernier pour la formation des capacitaires de pêche et des patrons côtiers ainsi que les électromotoristes, tandis que la formation des matelots se fait au niveau d'un centre de formation professionnelle (CFP garçon de Bejaia).

La formation des marins pêcheurs se fait aussi au niveau de la commune de TICHY par le Centre de Recherche et de Formation dans le domaine de la pêche. Ce centre a été créé en 2007, suite à l'affectation du camp de vacances au profit de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia par l'assemblée populaire communale de TICHY. Durant l'année 2008, ce centre a permis la formation de 153 nouveaux marins.

#### ▪ **Le réseau de commercialisation**

En l'absence d'une halle à marée au niveau de la wilaya de Bejaia, la vente des produits de pêche se fait directement au niveau du quai de débarquement. Ainsi, le réseau de commercialisation des produits halieutiques est constitué de mandataires et de vendeurs en détail. Les premiers, qui sont en nombre de 50, se chargent d'écouler la production débarquée au niveau du port de pêche, tandis que les seconds qui totalisent un nombre de 150 permettent d'acheminer les produits de pêche depuis le quai de débarquement jusqu'au marché de consommation. Par ailleurs, le nombre de points de vente de poisson et des produits halieutiques est estimé à 70 au niveau de la wilaya de Bejaia. Un chiffre officiellement avancé par la brigade mixte comptant les membres de la direction de la pêche et des ressources halieutiques, de la direction du commerce et des bureaux d'hygiène communaux. Toutefois, en raison des conditions de vente de poisson au niveau du port, qui ne tient compte que du prix offert, plusieurs détaillants ambulants non permanents, et non déclarés aux services du centre national du registre du commerce, peuvent tirer profits de la vente des produits de pêche, ainsi, nous estimons que le nombre des points de vente des produits en question est amplement supérieur aux chiffres avancés par les services et les directions concernées.

## **2- La flottille de pêche de la wilaya de Bejaia**

La flottille de pêche enregistrée au niveau de la wilaya de Bejaia à la fin de l'année 2008 s'élève à 221 unités dont 208 recensées au niveau du port de pêche et 13 petits métiers au niveau de la plage d'échouage de Béni-K'sila. La flottille en question est caractérisée par la prédominance des

petites embarcations de pêche artisanale dont le nombre est de 165 petits métiers, soit 74,66 % de l'ensemble des embarcations de pêche immatriculées au niveau de la wilaya de Bejaia. Les sardiniers qui sont au nombre de 35 unités ne représentent que 15,84 % de l'ensemble de l'armement de pêche, tandis que les chalutiers qui sont estimés à 20 unités représentent 9,05 %. La wilaya dispose également d'un seul corailleur immobilisé à cause de l'interdiction de la cueillette du corail sur l'ensemble du littoral algérien, et ce, depuis la promulgation du décret exécutif N° 56-01 du 21 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 15 février 2001 portant suspension de la pêche du corail.

Bien que le nombre total des unités de la flottille soit de 221 embarcations de pêche, le nombre de bateaux qui activent réellement au niveau de la wilaya de Bejaia au cours de l'année 2008 est nettement inférieur à ce chiffre, et ce en raison de l'existence d'un certain nombre d'embarcations qui activent hors de la wilaya et d'autres qui sont immobilisés pour différentes causes de pannes ou d'indisponibilité des équipements. Ainsi, le nombre d'unités actives dans la région n'excède pas les 98 unités, réparties en 11 chalutiers, 25 sardiniers et 62 petits métiers ; ce qui représente près de 44,34 % de l'ensemble des unités constituant la flottille de pêche.

**Tableau N° 30 : Flottille de pêche de la wilaya de Bejaia enregistrée à la fin de l'année 2008**

Désignation	Chalutiers	Sardiniers	Petits métiers	Corailleurs	Total
<b>Flottille immatriculée</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>165</b>	<b>01</b>	<b>221</b>
Flottille active	11	25	62	00	98
Flottille immobilisée	06	06	93	01	106
Flottille exerçant hors port d'immatriculation	03	04	10	00	17
Flottille provenant d'autres wilayas	00	00	01	00	01

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, rapport annuel 2008.*

### 2-1 Caractéristiques techniques de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia

La flottille de pêche de la wilaya de Bejaia prise dans son ensemble, compte une capacité de production dépassant 1793,7 tonnes, avec des jauges brutes allant de 0,6 tonneau pour les plus petites embarcations de pêche artisanale d'une longueur de 04 mètres, jusqu'à 182,25 tonnes pour le plus grand chalutier de 25 mètres de longueur, immatriculé au niveau de la wilaya de Bejaia. Quoiqu'en raison de l'immobilisation de quelques embarcations de pêche, et le transfert d'autres activités en dehors de la wilaya, la capacité de l'armement actif est estimée à 1163,2 tonnes, tandis que la capacité des unités œuvrant dans la région ne dépasse pas 816,79 tonnes, soit 45,63 % de la capacité de production de l'ensemble de la flottille de pêche immatriculée au niveau de la wilaya de Bejaia.

La flottille de chalutiers de la wilaya de Bejaia compte 20 navires à la fin de l'année 2008 pour un tonnage total avoisinant 1069,88 tonnes, soit 59,67 % du tonnage de l'ensemble de la flottille de pêche de la région. En moyenne, la jauge brute de chaque unité en question est estimée à 53,49 tonnes, tandis que le plus petit chalutier compte une jauge brute ne dépassant pas 22,34

tonneaux, alors que celle du plus grand s'élève à 182,25 tonneaux. La longueur des chalutiers de la wilaya est comprise entre 16 et 25 mètres, soit une moyenne de 19,18 mètres ; tandis que leurs largeurs se situent entre 4,17 et 07 mètres, avec une puissance des moteurs estimée à 200 chevaux pour le plus petit chalutier et 900 chevaux pour les plus grands. À noter que 03 chalutiers, dont le plus grand (25 mètres de longueur, 07 mètres de largeur, 900 chevaux, 182,25 tonneaux), immatriculés au niveau de la wilaya de Bejaia activent hors wilaya, et 06 autres immobilisés, ce qui réduit davantage la capacité des chalutiers actifs au niveau de la wilaya, et qui sont au nombre de 11 à 493,31 tonneaux seulement.

La flottille des sardiniers de la wilaya de Bejaia est estimée à 35 unités caractérisées par des longueurs comprises entre 09,4 et 16 mètres, des largeurs qui s'étendent entre 03 et 05,4 mètres, et une puissance de motorisation qui varie de 84 à 400 chevaux. La capacité des unités de pêche en question s'étale entre 05,4 et 30 tonneaux, avec une capacité de production totale (de l'ensemble des sardiniers) avoisinant 361,12 tonneaux soit une moyenne de 10,63 tonneaux par embarcation. Cependant, parmi les 35 sardiniers immatriculés au niveau de la wilaya de Bejaia, seul 25 activent réellement dans la région (06 unités immobilisées, 04 autres activent hors wilaya), ce qui limite le tonnage des sardiniers productifs à 223,74 tonneaux, ce qui représente seulement 61,95 % du tonnage de l'ensemble des sardiniers immatriculé au niveau de la wilaya de Bejaia.

Les petits métiers dont le nombre a atteint 165 unités représentent 74,66 % de l'ensemble de la flottille de pêche recensée au niveau de la wilaya de Bejaia au cours de l'année 2008. Quoiqu'en termes de capacité de production, compte tenu de leurs caractéristiques techniques (longueur comprise entre 4,1 et 10 mètre, largeur entre 0,8 et 03 mètre, puissance des moteurs entre 03 et 175 chevaux), ces derniers sont très limités comparés aux chalutiers et aux sardiniers. Ainsi, la jauge brute de ces petites embarcations de pêche varie entre 0,6 et 08,02 tonneaux, avec une capacité totale de production de l'ensemble des petits métiers estimée à 362,7 tonneaux, ce qui représente uniquement 20,22 % de la capacité totale de l'ensemble de la flottille de pêche de la région. Toutefois, compte tenu du nombre important des petits métiers immobilisés (93 unités), et de l'existence d'autres qui activent en dehors de la wilaya (10 unités), la capacité de l'ensemble des petits métiers actifs au niveau de la région ne dépasse pas 99,74 tonneaux, soit 27,5 % de la capacité totale de l'ensemble des petits métiers immatriculés au niveau de la wilaya de Bejaia.

**Tableau N° 31 : Caractéristiques techniques de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia enregistrée à la fin de l'année 2008**

		Jauge brute (tonneaux)				Longueur (m)			Largeur (m)			Puissance (C.V)		
		Min	Max	Total	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy
<b>P Métier</b>	Total	0,6	8,02	362,7	2,21	4,1	10	5,89	0,8	03	2,03	03	175	33,4
	Active	0,65	07	151,66	2,48	4,1	10	5,93	1,6	03	2,06	08	142	39,4
	Active à Bejaia	0,65	07	99,74	2,16	4,1	10	5,4	1,6	03	2,11	08	142	34,28
<b>Sardinier</b>	Total	5,4	30	361,12	10,63	9,4	16	11,49	03	5,4	3,52	84	400	183,26
	Active	6,99	30	230,73	12,81	10	16	12,87	03	5,4	3,9	115	400	219,11
	Active à Bejaia	07	30	223,74	12,43	10	16	12,31	03	5,4	3,73	115	400	221,16
<b>Chalutier</b>	Total	22,34	182,25	1069,88	53,49	16	25	19,18	4,17	07	5,46	200	900	448,6
	Active	22,34	182,25	780,81	55,77	16	25	19,49	4,17	07	5,51	200	900	449,78
	Active à Bejaia	22,34	63,09	493,31	44,84	16	22	19,08	4,17	6,05	5,28	200	520	411,81
<b>Flottille Totale</b>	Total	0,6	182,25	1793,7	-	4,1	25	-	0,8	07	-	03	900	-
	Active	0,65	182,25	1163,2	-	4,1	25	-	1,6	07	-	08	900	-
	Active à Bejaia	0,65	63,09	816,79	-	4,1	22	-	1,6	6,05	-	08	520	-

*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia.*

Le nombre important des embarcations de pêche immobilisées pour différentes causes de pannes mécaniques et des matériels de pêche, peut être expliqué par la vétusté de la majorité des embarcations œuvrant au niveau de la wilaya de Bejaia, ce qui augmente davantage de risque de pannes des engins de pêche utilisés. En effet, la moyenne d'âge de l'ensemble de l'armement de pêche enregistrée durant l'année 2008 est estimée à 17 ans, avec l'enregistrement des pics d'âge estimés à 45 ans pour le plus ancien chalutier et à 63 ans, pour le sardinier le plus antique, tandis que le vétéran des petits métiers a atteint les 89 ans. Ainsi, la moyenne d'âge de l'ensemble des chalutiers immatriculés au niveau de la wilaya de Bejaia dépasse 20 ans, celle des sardiniens avoisine les 13 ans, alors que celle des petites embarcations de pêche artisanale affleure les 17,5 ans ; ce qui explique que 56,36 % de ces dernières sont immobilisées. Par ailleurs, bien que le vieillissement de la flottille influe négativement sur l'état de service des embarcations de pêche, nous tenons à souligner que c'est la maintenance des équipements, la disponibilité des pièces de rechange et du matériel de pêche qui conditionnent, en dernier lieu, l'opérationnalité ou l'immobilisation des unités de pêche.



**Tableau N° 32 : Structure de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia par tranches d'âge et par type de métiers pour l'année 2008**

		Tranches d'âge (années)								Moyenne d'âge
		1 - 5	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	31-35	36-40	
<b>Nombre</b>	<b>Chalutiers</b>	Le plus ancien chalutier est âgé de 45 ans								
		04	02	02	01	01	06	02	00	02
	<b>Sardiniers</b>	Le plus ancien sardinier est âgé de 63 ans								
		19	00	03	04	04	02	01	00	02
	<b>P. métiers</b>	Le plus ancien petit métier est âgé 89 ans								
		19	77	18	08	05	10	01	03	24
	<b>Total</b>	Flottille de pêche								
		42	79	23	13	10	18	04	03	28

*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

## 2-2 Évolution de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia (1994-2008)

Le nombre d'unités de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia a connu une évolution positive, mais relativement faible durant la période 1994-2003. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation du nombre des petits métiers. Durant la période en question, le nombre des chalutiers n'a augmenté que d'une seule unité (10 chalutiers en 1994 et 11chalutiers enregistrés en 2003), tandis que le nombre des sardiniers fluctue d'une année à une autre. Puis durant la période 2004-2007, le nombre d'unités de pêche a connu une grimpe positive importante. Ainsi, le nombre de chalutiers est passé de 11 en 2003 à 14 en 2006 puis à 17 unités en 2007, celui des sardiniers est passé de 14 unités enregistrées en 2003 à 23 en 2004 puis à 36 unités recensées en 2007, et enfin le nombre des petits métiers qui était de 116 en 2003 a atteint 223 unités en 2007. Cette évolution importante des unités de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia est due essentiellement aux différentes aides et incitations des pouvoirs publics afin de développer le secteur de la pêche en Algérie.

Durant l'année 2008, le nombre des unités de la flottille de pêche a connu une légère baisse par rapport à l'année 2007. Cette baisse, due notamment à la diminution du nombre des sardiniers et celui des petits métiers, s'explique par le transfert de certaines unités de pêche de la wilaya de Bejaia vers d'autres wilayas de l'Algérie, car durant l'année 2008, les données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques n'ont mentionné aucune radiation d'embarcations de pêche.

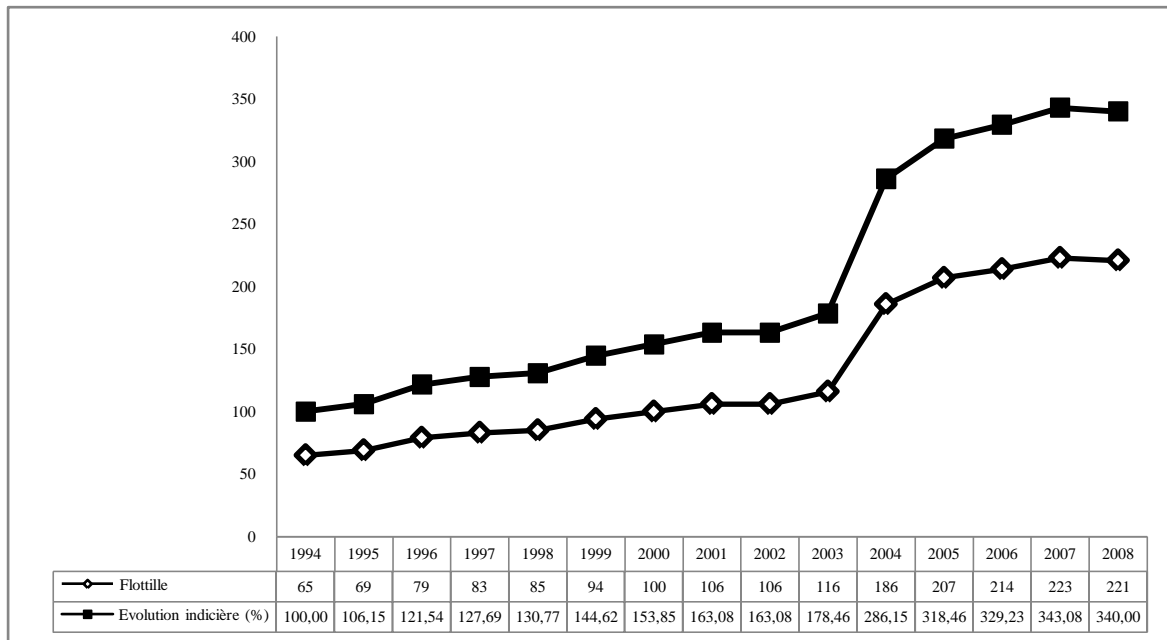
Tableau N° 33 : Evolution de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia 1994 - 2008

	Chalutiers	sardiniers	Petits métiers	Total
<b>1994</b>	10	15	40	65
<b>1995</b>	10	13	46	69
<b>1996</b>	11	15	53	79
<b>1997</b>	11	13	59	83
<b>1998</b>	11	12	62	85
<b>1999</b>	11	12	71	94
<b>2000</b>	11	11	78	100
<b>2001</b>	11	12	83	106
<b>2002</b>	11	13	82	106
<b>2003</b>	11	14	91	116
<b>2004</b>	11	23	152	186
<b>2005</b>	12	32	163	207
<b>2006</b>	14	34	166	214
<b>2007</b>	17	36	170	223
<b>2008</b>	20	35	165	220

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia.*

L'évolution indiciaire de la flottille de pêche, enregistrée au niveau de la wilaya de Bejaia durant la période 1994-2008 par rapport à l'année de base 1994, indique que la flottille en question a connu une évolution positive sur trois périodes. La première s'étale de 1994 à 2003 avec un accroissement faible de la flottille de pêche, en 2003, la flottille de pêche s'est accrue de 78,46 % par rapport à l'année de base 1994. La seconde période regroupe les quatre ans allant de 2004 à 2007, et se caractérise par un accroissement important des unités de la flottille de pêche. Ainsi durant l'année 2007, la flottille enregistrée indique une augmentation des unités de pêche de l'ordre de 243,08 % par rapport à l'année de base 1994. La troisième période concerne l'année 2008, et se caractérise également par une légère baisse des unités de pêche enregistrées au niveau de la wilaya de Bejaia. Cependant, comparée à l'année de base 1994, la flottille de pêche enregistrée en 2008 indique une augmentation qui s'élève à 240 %.

**Graphique N° 16 : Evolution indiciaire de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008, par rapport à l'année de base 1994**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

### 3- La population maritime de la wilaya de Bejaia

La population maritime intervenant directement dans les activités de pêche dans la wilaya de Bejaia est estimée à 1080 personnes réparties en 132 patrons, 36 mécaniciens et 912 matelots. Ces derniers représentent la catégorie la plus jeune avec une moyenne d'âge estimée à 25 ans, et la plus dominante, en matière de nombre, avec un taux atteignant 84,44 % de l'ensemble de la population marine enregistrée au niveau de la wilaya. Toutefois, en matière de formation, seuls 291 marins sont diplômés dans le domaine des pêches, soit un taux de 31,90 % de l'ensemble des matelots recensés au niveau de la région.

Les patrons de pêche totalisent un nombre de 132 personnes, tous diplômés dans le domaine des pêches (capacitaires, patrons côtiers). La population des patrons de pêche représente 12,22 % de l'ensemble de la population maritime de la wilaya, avec une moyenne d'âge estimée à 39 ans.

Les mécaniciens représentent la catégorie d'intervenants la plus âgée et la moins nombreuse au niveau de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia. Ainsi, le nombre des mécaniciens recensés durant l'année 2008 n'est que de 36 personnes, ce qui représente 03,33 % de la population maritime intervenant dans le domaine des pêches au niveau de la wilaya, avec une moyenne d'âge, assez élevée, estimée à 48 ans.

Tableau N° 34 : Population maritime de la wilaya de Bejaia enregistrée durant l'année 2008

	Patrons	Mécaniciens	Marins	TOTAL
<b>Inscrits définitifs</b>	130	06	350	486
<b>Inscrits provisoires</b>	02	30	562	594
<b>Total des inscrits</b>	132	36	912	1080
<b>Diplômés</b>	132	36	291	548
<b>Non diplômés</b>	00	00	621	621
<b>Nombre d'embarqués</b>	98	36	414	548
<b>Moyenne d'âge (années)</b>	39	48	25	-

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, rapport annuel 2008.*

L'examen de l'évolution du nombre des inscrits marins dans le domaine des pêches au niveau de la wilaya de Bejaia au cours d'une période de 15 ans, allant de 1994 à 2007, fait ressortir quatre périodes distinctes. La première s'étale entre 1994 et 1996, et se caractérise par un accroissement continu de l'ensemble de la population marine. Cet accroissement est dû à l'augmentation du nombre des matelots durant les deux premières années (de 465 marins en 1994 à 674 marins en 1995), puis durant l'année 1996, c'est l'effectif des trois catégories d'intervenants qui s'est accru (entre les deux années 1995 et 1996, le nombre des patrons est passé de 39 à 76, celui des mécaniciens de 16 à 26 et celui des matelots de 674 à 745). L'augmentation du nombre des inscrits marins durant cette période est due essentiellement à l'augmentation du nombre des petits métiers et des chalutiers au niveau de la wilaya de Bejaia.

Tableau N° 35 : Evolution de la population maritime de la wilaya de Bejaia 1994 - 2008

	Patrons	Mécaniciens	Marins	Total
<b>1994</b>	39	16	465	520
<b>1995</b>	39	16	619	674
<b>1996</b>	76	26	643	745
<b>1997</b>	78	40	540	658
<b>1998</b>	54	23	564	641
<b>1999</b>	54	23	564	641
<b>2000</b>	99	23	573	695
<b>2001</b>	99	23	634	756
<b>2002</b>	99	23	714	836
<b>2003</b>	99	23	776	898
<b>2004</b>	99	23	805	927
<b>2005</b>	99	23	805	927
<b>2006</b>	99	23	805	927
<b>2007</b>	132	36	830	998
<b>2008</b>	132	36	912	1080

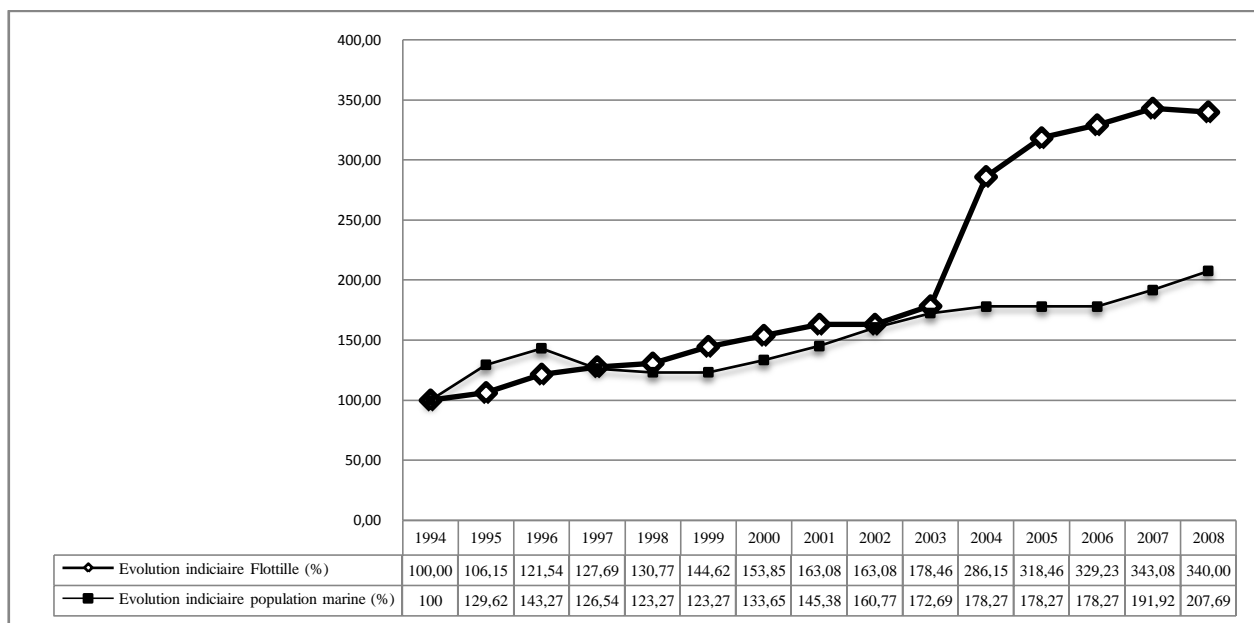
*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia.*

La seconde période regroupe les deux années 1997 et 1998, et se caractérise par la diminution du nombre des inscrits marins. Quoique, durant la première année, cette diminution résulte uniquement de la baisse du nombre des marins pêcheurs ; car ceux des patrons et des mécaniciens se sont accrus. Cependant, la deuxième année enregistre plutôt une baisse de l'effectif des patrons de pêche et des mécaniciens, tandis que le nombre des matelots a connu une légère augmentation. La baisse des effectifs marins enregistrée durant cette période peut être expliquée par la baisse du nombre de sardinières recensés durant ces deux années.

La troisième période se limite à l'année 1999, et se caractérise par la stagnation du nombre des inscrits marins, tandis que la quatrième période qui regroupe les neuf ans allant de l'année 2000 à l'an 2008, se caractérise par une augmentation importante et continue du nombre des inscrits marins de l'ensemble des trois catégories d'intervenants. Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des unités de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia.

L'analyse des évolutions indiciaires de la flottille de pêche et de la population marine durant la période d'étude par rapport à l'année de base 1994, indique que la population marine suit les mêmes tendances d'évolution que la flottille de pêche durant la première période, tandis que la deuxième et la troisième période enregistrent une légère perte dans le facteur travail au niveau de la flottille de pêche.

**Graphique N° 17 : Évolution indiciaire de la population maritime et de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008, par rapport à l'année de base 1994**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

Durant les quatre premières années de la quatrième période (2000 à 2003), la population marine et la flottille de pêche retrouvent un certain niveau d'équilibre en termes d'évolution des deux variables. Cependant, les cinq dernières années de cette période se caractérisent plutôt par une disparité dans les tendances évolutives des deux variables en question. Cette disparité, qui traduit une perte accrue du facteur travail au niveau de la flottille de pêche, s'explique par les capacités limitées des unités de pêche injectées à la flottille durant la période en question. En effet entre 2003 et 2008, le nombre des petits métiers est passé de 91 unités à 165, celui des sardiniers de 14 à 35 et celui des chalutiers de 11 à 20. Ainsi, le petit métier, qui ne réclame pas plusieurs embarqués, accapare la part la plus importante en matière des nouvelles unités injectées à la flottille de pêche.

### III- La production halieutique de la wilaya de Bejaia

De par les dotations naturelles de la wilaya de Bejaia dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, la production halieutique peut être répartie en deux catégories distinctes, et ce, en fonction des sources de provenance de cette dernière. Il s'agit de la production issue des activités de l'aquaculture et des pêches continentales et celle qui provient des pêches de captures marine.

#### 1- La production issue des activités de l'aquaculture et de la pêche continentale

En dépit de l'existence de plusieurs sites favorables aux activités aquacoles et à la pêche continentale, la production halieutique de la wilaya de Bejaia autre que celle liée aux activités de pêche de captures marine demeure très modeste, voire quasi nulle. Cette situation s'explique par le manque d'investissement dans le domaine en question. En effet, parmi les différents sites favorables aux activités d'aquaculture et de pêche continentale existant au niveau de la wilaya de Bejaia, seuls deux sont exploités, selon le rapport de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya pour l'année 2008.

Le premier site est dénommé TAZEBOUJT, et abrite une ferme piscicole dont les travaux d'aménagement ont débuté 25/11/2005 et finalisé le 16/10/2008. Cette ferme ambitionne la production de 25 à 30 tonnes de poisson durant la 1ère année, qui peut atteindre 50 tonnes dans les années suivantes. Toutefois, pour le moment actuel, la ferme n'est pas entrée en phase de production.

Le second site exploité dans les activités de pêche continentales est le barrage d'IGHIL EMDA de KHERRATA. L'exploitation de ce site est léguée à un concessionnaire qui est entré en activité à la fin du mois de novembre 2008. La production réalisée durant les deux mois d'exploitation de l'année 2008 s'élève à 22,47 tonnes.

**Tableau N° 36 : Production de la pêche continentale au niveau du barrage d'IGHIL EMDA (KHERRATA) durant l'année 2008**

Espèces	Tailles	Production (tonne)
Carpe argentée	de 35 à 70 cm	15,316
Carpe grande bouche	de 40 à 60 cm	07,125
Mulet	de 30 à 50 cm	00,0325
<b>Total en tonnes</b>	-	<b>22,4735</b>

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

## 2- La production issue des pêches de captures marine

La production des pêches de captures marines est estimée à 3120,05 tonnes enregistrées à la fin de l'année 2008. Regroupée en cinq groupes d'espèces, la production halieutique de la wilaya de Bejaia est constituée de poisson blanc, de poisson bleu, de crustacés, de mollusque et en fin de l'espadon et squalé.

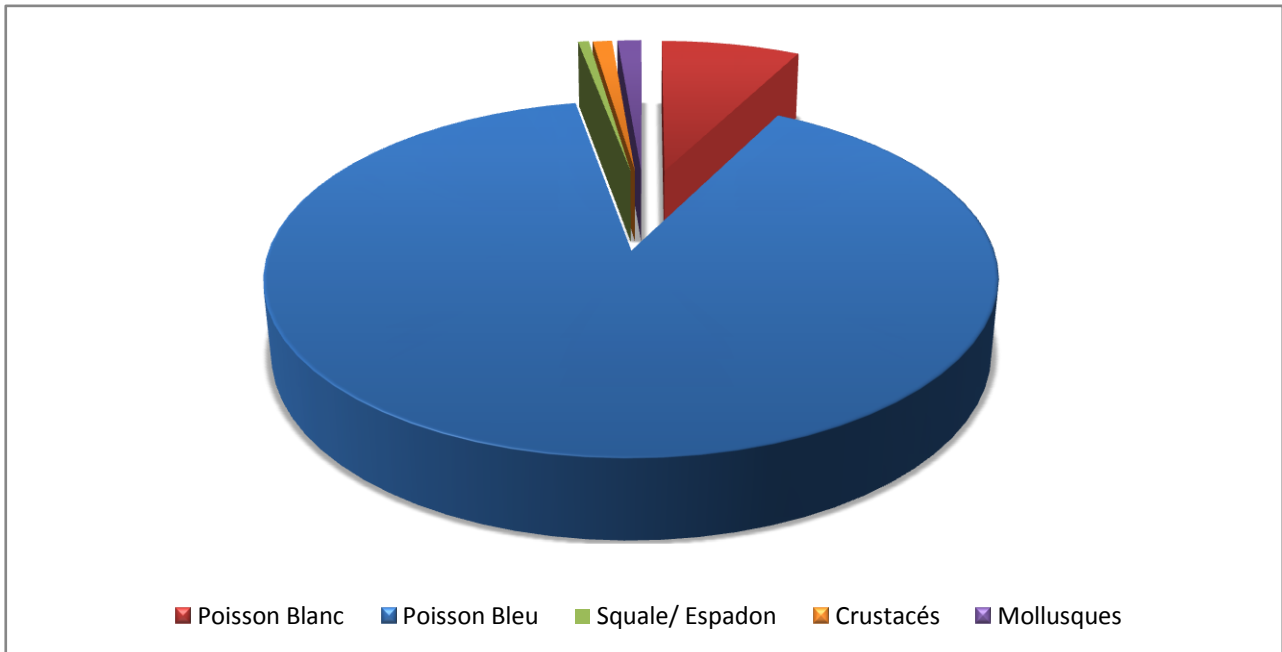
**Tableau N° 37 : Production halieutique dans la wilaya de Bejaia durant l'année 2008**

Groupes d'espèces	Poisson Blanc	Poisson Bleu	Squale/ Espadon	Crustacés	Mollusques	Total
<b>Production (Tonne)</b>	235,859	2792,391	18,285	32,708	40,81	3120,053
<b>Taux</b>	07,56 %	89,50 %	0,59 %	01,05 %	01,31 %	100 %

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, rapport annuel 2008.*

La production des pêches de captures marines de la wilaya de Bejaia est caractérisée par la prédominance du poisson bleu sur l'ensemble des quantités produites. Ainsi, le poisson bleu dont la production s'élève à 2792,39 tonnes durant l'année 2008 représente 89,50 % de l'ensemble de la production halieutique au niveau de la wilaya. Le poisson blanc occupe la seconde place avec 235,85 tonnes produites soit 07,56 % du total produit, tandis que la production des mollusques, des crustacés et de l'espadon et squalé ne représentent respectivement que 01,31 %, 01,05 % et 0,59 %.

**Graphique N° 18 : Répartition de la production halieutique de la wilaya de Bejaia par type d'espèces pour l'année 2008.**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

### 2-1 La production halieutique par type de métiers

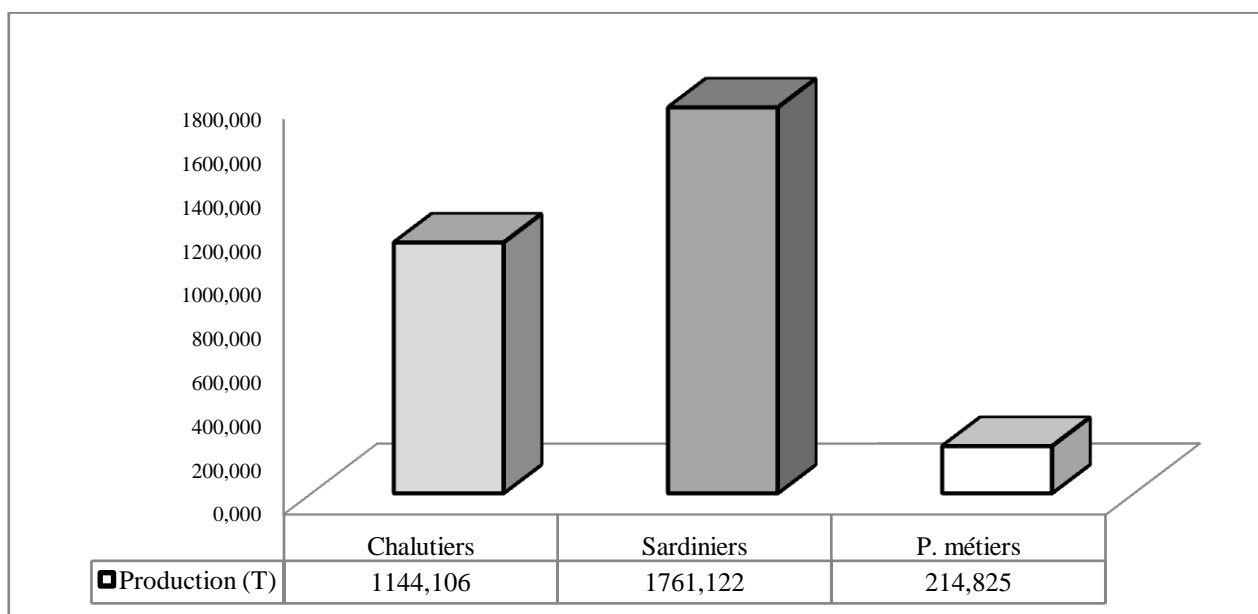
La prédominance du poisson bleu sur l'ensemble de la production halieutique de la wilaya de Bejaia peut être expliquée sous deux angles différents. Le premier est lié à l'armement déployé dans l'exercice de l'activité de pêche, c'est-à-dire la capacité des différents types d'embarcations de pêche, et le second est lié simplement à l'abondance du poisson de surface (poisson bleu) dans la baie de Bejaia.

L'analyse de la production halieutique de la wilaya de Bejaia par type de métiers révèle que 56,44 % du total produit provient des sardiniers, soit 1761,122 tonnes de poissons capturés au cours de l'année 2008. La production des chalutiers actifs enregistrée au cours de la même période est de 1144,106 tonnes, soit 36,66 % de la production totale, tandis que les petits métiers n'ont capturé que 214,825 tonnes de poissons, ce qui représente 6,88 % du total produit. Rappelons qu'en matière de capacité de production, les chalutiers actifs qui sont au nombre de 11 occupent la première place avec une jauge brute totale qui s'élève à 493,31 tonneaux, tandis que celle des 25 sardiniers en activité dans la wilaya n'est que de 223,74 tonneaux, et celle des 62 petits métiers opérants dans la région ne dépasse pas les 99,74 tonneaux.

Sachant que les senneurs se spécialisent dans la capture du poisson pélagique, et que la jauge brute des sardiniers actifs ne représente que 45,35 % de celle des chalutiers, l'hypothèse que la prédominance du poisson bleu sur l'ensemble de la production halieutique de la wilaya est liée uniquement aux matériels et équipements de pêche utilisés nous semble erronée. Ainsi, c'est plutôt l'abondance du poisson bleu dans la région qui nous semble être l'hypothèse la plus adéquate. Afin de vérifier cette dernière, nous nous sommes intéressés à l'effort de pêche effectué par les différents métiers.



**Graphique N° 19 : Répartition de la production halieutique de la wilaya de Bejaia par type de métiers pour l'année 2008.**



*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, rapport annuel 2008.*

## 2-2 Sorties productives et non productives par type de métier

Durant l'année 2008, les chalutiers ont effectués 1934 sorties dont seulement 17 sans production, soit un taux de sorties sans production estimé à 0,88 %. Les petits métiers ont totalisé un nombre de sorties qui s'élève à 6815, dont 3,54 % sans production, soit 241 sorties. Durant la même période, les sardiniers présentent le taux de sorties sans production le plus élevé. En effet, parmi les 3894 sorties effectuées par ces derniers, 1118 sont sans production, ce qui représente 28,71 % du nombre total de sorties effectuées par les sardiniers. Ainsi, bien que ces derniers produisent 56,44 % de la production halieutique de la wilaya de Bejaia, ils présentent également le taux de sorties sans production le plus élevé, ce qui s'oppose avec l'hypothèse de l'abondance du poisson bleu dans la région. Toutefois, compte tenu du fait que le poisson bleu est une espèce pélagique migratrice, on peut expliquer le taux élevé de sorties sans production des sardiniers par la non-disponibilité de la ressource au niveau des zones fréquentées par les navires de pêche. Ainsi, on peut conclure que le poisson bleu est relativement abondant par rapport aux autres espèces démersales. De même, la pêche de ce type de poisson ne se limite pas seulement aux sardiniers, et ce, dans la mesure où le poisson bleu peut se présenter comme une production annexe des chalutiers et des petits métiers.

Le nombre de sorties effectuées par les différentes catégories de métiers dépend de la taille de la flottille de pêche active et des zones de pêche fréquentées. Ainsi, si les chalutiers présentent le nombre de sorties le moins important au cours de l'année 2008, c'est parce qu'ils sont seulement 11 à chaluter les eaux de la région, d'une part ; de même l'immobilisation des chalutiers du 1er mai au 31 août de l'année conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 04 Rabie El Aouel correspondant au 24 avril 2004, fixant les limitations d'utilisation des chaluts pélagiques, semi-pélagique et de fond dans le temps et dans l'espace, qui stipule que « *l'usage des chaluts pélagiques, semi-pélagiques et de fond, à l'intérieur des trois (3) miles marins est interdit de jour comme de nuit, du 1er mai au 31 août de chaque année* », limite davantage le nombre de sorties des navires en question ainsi que leur production, d'autre part.

**Tableau N° 38 : Production halieutique et nombre de sorties productives et non productives par type de métiers, pour l'année 2008**

	<b>Production (T)</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Nombre de sorties</b>	<b>Sorties sans production</b>	<b>Taux de sorties sans production</b>
<b>Chalutiers</b>	1144,106	36,669 %	1934	17	00,88 %
<b>Sardiniers</b>	1761,122	56,445 %	3894	1118	28,71 %
<b>P. métiers</b>	214,825	06,885 %	6815	241	03,54 %
<b>Total</b>	3120,053	100 %	12643	1376	10,88 %

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, rapport annuel 2008.*

### 2-3 Production des différents types de métiers de pêche par saison

Les conditions climatiques jouent également un rôle important dans la détermination du niveau de la production. Ainsi, comme l'indique le tableau n° 39, la production des petits métiers et des sardiniers affiche ses plus bas niveaux pendant le premier et le quatrième trimestre. Durant les deux saisons d'automne et d'hiver, les conditions climatiques sont souvent défavorables pour effectuer des sorties en mer, notamment pour les petits métiers et les petits sardiniers qui présentent des caractéristiques techniques très limitées. Quoique, la production des ces deux catégories d'embarcations s'apprécie davantage lorsque les conditions climatiques s'améliorent durant les deux saisons restantes.

Contrairement aux sardiniers et aux petits métiers, les chalutiers affichent leurs plus bas niveaux de production durant le second et le troisième trimestre, et ce, à cause de l'immobilisation de ces derniers pendant une durée de quatre mois, allant du 01<sup>er</sup> mai au 31 août de l'année. Pour ce qui est des plus hauts niveaux de production affichés durant le premier et le quatrième trimestre, cela est dû aux caractéristiques techniques des chalutiers, qui sont capables de sortir en mer même dans des conditions climatiques peu favorables.

**Tableau N° 39 : Évolution trimestrielle de la production halieutique dans la wilaya de Bejaia par type de métiers pour l'année 2008 (Unité : tonne)**

	<b>1er trimestre</b>	<b>2e trimestre</b>	<b>3e trimestre</b>	<b>4e trimestre</b>	<b>Total</b>
<b>Chalutiers</b>	457,046	189,348	98,8	398,912	1144,106
<b>Sardiniers</b>	357	526,14	623,395	254,587	1761,122
<b>Petits Métiers</b>	49,98	61,376	74,992	28,477	214,825
<b>Total</b>	864,026	776,864	797,187	681,976	3120,053

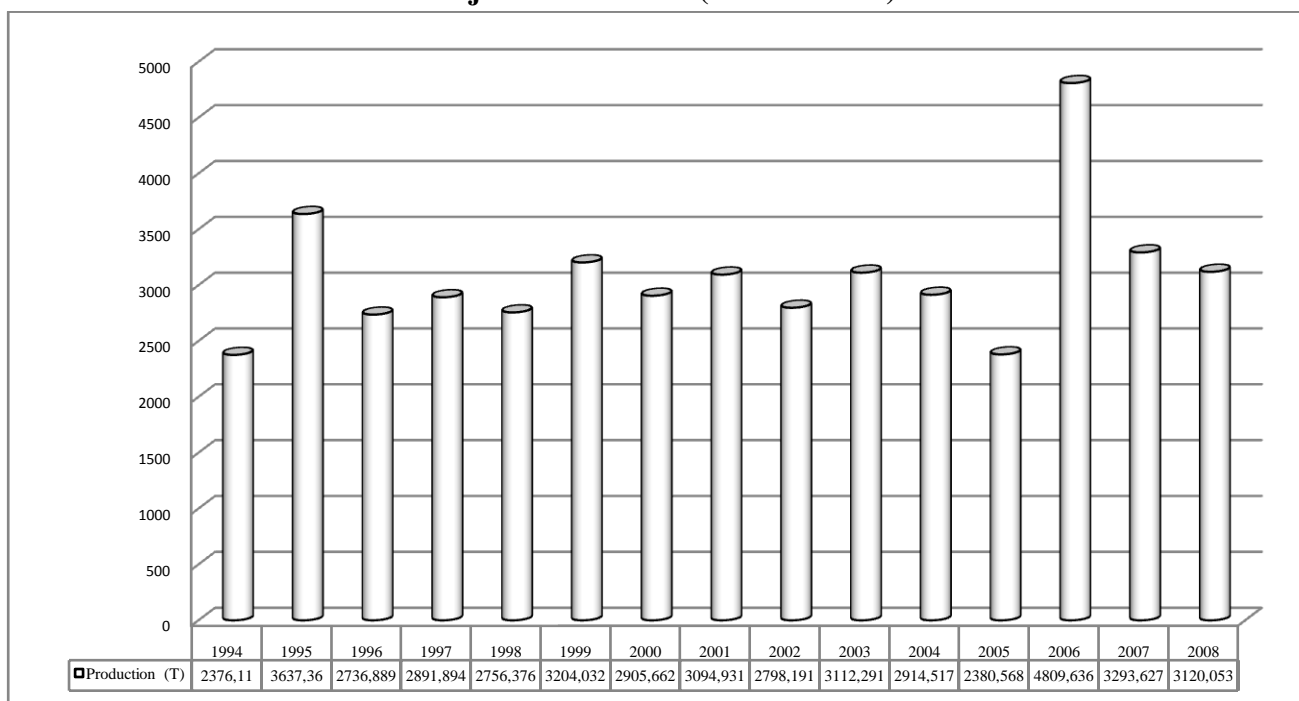
*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, rapport annuel 2008.*

## 2-4 Évolution de la production halieutique de la wilaya de Bejaia de 1994 à 2008

L'examen de l'ensemble de la production halieutique de la wilaya de Bejaia sur une période de 15 ans allant de 1994 à 2008, indique qu'elle suit une évolution ondoyante d'une année à une autre, tout en enregistrant le plus haut niveau de production atteint durant l'année 2006, estimé à 4809,636 tonnes, soit une évolution estimée à 102,42 % par rapport au niveau de production enregistré en 1994. Le plus bas niveau de production, après celui enregistré en 1994, qui n'est que de 2376,11 tonnes, est recensé durant l'année 2005, avec seulement 2380,568 tonnes produites.

L'observation des données statistiques sur l'ensemble de la production halieutique, comme l'indique le graphique n° 20, nous permet de constater que le plus souvent, une bonne saison de pêche est suivie par une baisse du niveau de production dans l'année suivante, et vice-versa. Ainsi, le plus haut niveau de production enregistré en 2006 est précédé par le plus bas niveau enregistré depuis 1994, et succédé également par une forte baisse de la production halieutique qui est de l'ordre de 3293,63 tonnes recensées en 2007, soit une baisse de 31,5 % par rapport au niveau enregistré en 2006. Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'ensemble de la production halieutique le long de la période d'étude, ne nous renseigne pas davantage sur la typologie des espèces prédominantes dans la wilaya de Bejaia. Ainsi, nous avons pensé à une l'analyse plus détaillé qui permet de suivre l'évolution de la production halieutique par groupe d'espèces le long de la période prédéfinie.

**Graphique N° 20 : Évolution de la production halieutique de la wilaya de Bejaia 1994 – 2008 (Unité : tonne)**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

L'examen de la production halieutique de la wilaya de Bejaia durant la période d'étude, indique une certaine stabilité dans la production du poisson blanc qui varie en moyenne entre 200 et 300 tonnes par an ; une production de l'espadon et du squal en forte baisse durant les cinq dernières années de la période en question ; et une production très modeste en matière de crustacés

dont le volume varie en moyenne entre 26 et 49 tonnes par an. De même, la production des mollusques demeure assez modérée, avec un volume qui varie entre 15 et 47 tonnes par an.

Avec une production qui varie en moyenne entre 2000 et 3000 tonnes par an, le poisson bleu constitue la quasi-totalité de la production halieutique de la wilaya de Bejaia durant la période allant de 1994 à 2008. Ainsi, le pic dans la production halieutique atteint en 2006 est, en fait, dû à l'augmentation du niveau de production du poisson pélagique dans la région avec 4424,453 tonnes produites. À partir de là, on peut conclure que la ressource pélagique est en abondance dans la baie de Bejaia, comparée aux autres espèces.

Toutefois, la pêche du poisson bleu est conditionnée par la présence de cette catégorie de ressource dans les zones de pêche, ce qui n'est pas souvent le cas, du fait que ce type de poisson est connu pour être une espèce pélagique migratrice qui se déplace en permanence, c'est ce qui explique le taux élevé de sorties non productives enregistré par les sardiniers.

**Tableau N° 40 : Évolution de la production halieutique de la wilaya de Bejaia, par type d'espèces, 1994 – 2008 (Unité : tonne)**

	Poisson blanc	Poisson bleu	Squales/ Espadon	Crustacés	Mollusques	Total
<b>1994</b>	244,70	2131,41	-	-	-	2376,11
<b>1995</b>	256,41	3380,95	-	-	-	3637,36
<b>1996</b>	260,39	2476,499	-	-	-	2736,889
<b>1997</b>	209,932	2534,585	78,296	40,41	28,671	2891,894
<b>1998</b>	539,038	2104,737	79,913	32,688	-	2756,376
<b>1999</b>	329,782	2741,507	63,308	38,498	30,937	3204,032
<b>2000</b>	214,073	2541,421	69,266	41,889	39,013	2905,662
<b>2001</b>	222,165	2727,041	67,74	31,824	46,161	3094,931
<b>2002</b>	281,458	2352,361	85,16	37,014	42,198	2798,191
<b>2003</b>	247,713	2757,061	55,987	36,444	15,086	3112,291
<b>2004</b>	250,06	2577,292	20,566	26,763	39,836	2914,517
<b>2005</b>	244,669	2029,954	27,641	43,987	34,317	2380,568
<b>2006</b>	268,563	4424,453	30,191	48,982	37,447	4809,636
<b>2007</b>	309,342	2880,988	27,437	39,79	36,07	3293,627
<b>2008</b>	235,859	2792,391	18,285	32,708	40,81	3120,053

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia.*

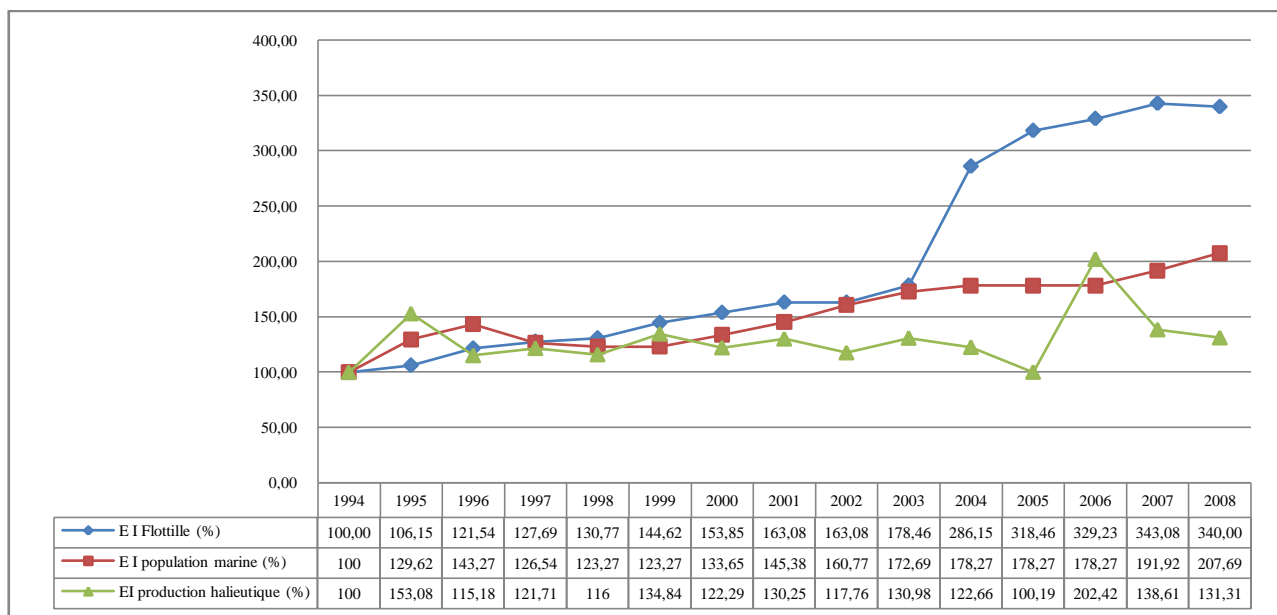
## **2-5 Comparaison entre les tendances d'accroissement des facteurs de production et la production halieutique dans la wilaya de Bejaia.**

Afin de pouvoir appréhender la situation réelle du secteur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, nous avons pensé à croiser les trois variables qui ont été déjà

examinées séparément. La comparaison entre les évolutions indiciaires des unités constituant la flottille de pêche, la population maritime directement impliquée dans les activités de pêche et la production halieutique, indique une certaine disparité dans les tendances d'évolution de ces variables sur une période de 15 ans allant de 1994 à 2008. Ainsi, comme le montre le graphique n° 21, la flottille de pêche a connu une évolution importante le long de la période d'étude. En effet, l'évolution indiciaire de cette variable indique un accroissement de l'ordre de 240 % en 2008 par rapport à l'année de base 1994. Quoique, la valorisation de cette flottille de pêche requiert davantage le facteur humain. En conséquence, l'augmentation du nombre des embarcations de pêche est directement suivie par un accroissement de la population marine qui s'élève à 107,69 % en 2008 par rapport à l'année de base 1994. Toutefois, durant la période 2003-2008 on constate une disparité importante entre la flottille de pêche et les effectifs marins. Cette disparité s'explique par la taille des embarcations injectées durant cette période. En fait, le petit métier, très limité en matière de capacités d'embarquement, constitue la part la plus importante des nouvelles injections à la flottille de pêche dans la région.

La production halieutique de la wilaya de Bejaia ne suit pas les mêmes tendances d'évolution que la flottille de pêche et la population maritime. En effet, malgré l'augmentation considérable des facteurs de production durant la période d'étude, les quantités de poisson capturées fluctuent d'une année à une autre. Ainsi, bien que la flottille de pêche soit appréciée de 240 % et la population marine de 107,69 % en 2008 par rapport à l'année 1994, la production halieutique n'a enregistré qu'une légère augmentation estimée à 31,31 %. De même pour l'année 2005 où la flottille de pêche et la population marine ont connu une évolution importante de l'ordre de 218,46 % et de 78,27 % respectivement, par rapport à l'année 1994, tandis que la production halieutique enregistrée durant la même année ne s'est appréciée que de 0,19 % par rapport au volume de production enregistré en 1994.

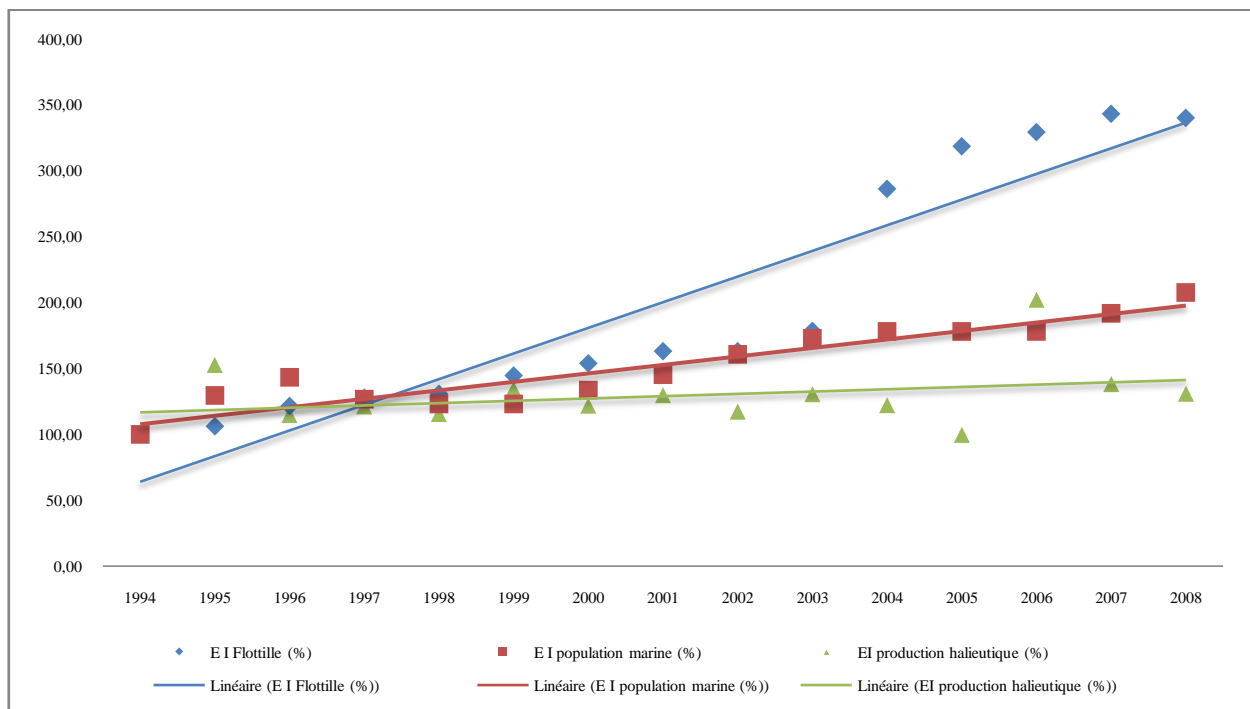
**Graphique N° 21 : Évolution indiciaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008 par rapport à l'année de base 1994**



Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.

Par rapport à l'année de base 1994, la représentation des linéaires des évolutions indiciaires de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique indique clairement une disparité importante entre les moyens de production et la production halieutique. Cette divergence dans les tendances d'évolution démontre que le volume de production de la ressource halieutique ne dépend pas uniquement des moyens d'exploitation. En effet, bien que les engins, les équipements de pêche, ainsi que la population marine et les techniques de pêche utilisées jouent un rôle important dans la détermination du niveau de production, d'autres facteurs liés à l'état des stocks de la ressource halieutique et les conditions climatiques conditionnent davantage le volume de production. Lorsque les zones de pêche sont diminuées de la ressource et que les conditions climatiques sont défavorables à la navigation, peu importe le volume des facteurs de production utilisés, la production halieutique sera quasi-nulle.

**Graphique N° 22 : Linéaire de l'évolution indiciaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008 par rapport à l'année de base 1994**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia.*

### 3- Le poids du secteur de la pêche dans la dynamique économique de la wilaya de Bejaia

L'importance d'une activité économique se mesure par sa part dans la création de la richesse et de l'emploi, par rapport aux autres activités opérées dans une région géographique quelconque. Ainsi, afin de pouvoir tirer des conclusions sur le poids du secteur de la pêche dans la wilaya de Bejaia, nous avons procédé à une comparaison entre quelques données qui caractérisent le secteur en question, et celle qui concerne l'ensemble du territoire de la wilaya.

#### 3-1 L'emploi

La wilaya de Bejaia compte une population totale estimée à 915 000 personnes enregistrées à la fin de l'année 2008<sup>152</sup>, ce qui constitue un très bon marché de consommation pour les produits issus du secteur de la pêche. Parmi cette population, 347 700 personnes constituent la population active, tandis que la population occupée s'élève à 305 980 personnes, soit 88 % de la population active, et 33,44 % de l'ensemble de la population de la wilaya.

Durant la même période, le secteur de la pêche occupe une main-d'œuvre directe estimée à 1080 personnes, ce qui représente 0,35 % de la population occupée, 0,31 % de la population active, et 0,12 % de l'ensemble de la population de la wilaya de Bejaia. Ainsi, en matière de création d'emplois et de lutte contre le chômage, la contribution du secteur de la pêche et des ressources halieutiques est très infime, comparée à celle générée par l'ensemble du secteur agricole dont la main-d'œuvre occupée est estimée à 68 800 personnes, ainsi que celle des autres secteurs tels que le bâtiment et travaux publics dont les postes d'emplois créés s'élèvent à 74 400, ou les services qui occupent près de 68 530 personnes. Encore faut-il s'interroger sur la nature des postes d'emplois créés et leurs rémunérations.

**Tableau N° 41 : Répartition de la population occupée par secteurs d'activité au niveau de la wilaya de Bejaia au 31/12/2008**

N°	Secteurs d'activités	Emplois générés	Taux (%)
01	Agriculture	65 800	21,51
02	Bâtiment et travaux publics	74 400	24,32
03	Industries Publiques	23 370	07,64
04	A.D.M (exécutif, A.P.C, E.P.A)	39 350	12,86
05	Services	68 530	22,40
06	Artisanat et Tourisme	6 800	02,22
07	Autres	27 700	09,05
<b>TOTAL</b>		<b>305 980</b>	<b>100 %</b>

*Source : Direction de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya de Bejaia, annuaire statistique 2009.*

<sup>152</sup> Direction de la planification et de l'aménagement du territoire, Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2009

### 3-2 La dynamique entrepreneuriale

Le nombre de petites et moyennes entreprises recensées au niveau de la wilaya de Bejaia durant l'année 2008 est estimé à 10005 PME qui ont permis la création de 39106 emplois. Les trois secteurs les plus dominants en matière de nombre d'entreprises et des emplois créés sont : le bâtiment et travaux publics, avec un nombre de PME qui s'élève à 2415 occupants près de 13499 personnes, le commerce avec 2025 PME qui emploient 4769 personnes, et le transport et communication dont le nombre d'entreprises est estimé à 1684 et une main-d'œuvre occupée par le secteur qui avoisine 3577 personnes.

Durant la même année 2008, le secteur de la pêche compte 134 entreprises (CNAS, 2008), soit 1,34 % de l'ensemble des PME de la wilaya de Bejaia, ce qui représente une part infime du volume de l'activité entrepreneuriale. Les PME en question emploient une population marine qui s'élève à 1080 personnes recensées au cours de la même année, ce qui représente 2,76 % de l'ensemble de la population occupée par les PME de la région. Ainsi, il apparaît clairement que la contribution du secteur de la pêche dans la dynamique économique de la wilaya de Bejaia, notamment en matière de création d'entreprises de l'emploi, demeure très modérée, et ce, malgré les dotations naturelles favorables au développement des activités de pêche et d'aquaculture, ainsi que les investissements colossaux opérés dans la région en faveur du secteur.

**Tableau N° 42 : Répartition des PME de la wilaya de Bejaia, par secteurs d'activité au cours de l'année 2008**

N°	Secteurs d'activités	Nombre de PME	%	Emplois	%
01	Bâtiments et travaux publics	2 415	24,14	13 499	34,52
02	Commerces	2 025	20,24	4 769	12,2
03	Transport et communication	1 684	16,83	3 577	9,15
04	Services fournis aux ménages	652	6,52	1 423	3,64
05	Services fournis aux entreprises	582	5,82	1 823	4,66
06	Industrie du bois, liège, papier, imprimerie	521	5,21	1 168	2,99
07	Hôtellerie et restauration	477	4,77	1 223	3,13
08	Industries agroalimentaires, tabac, allumettes	458	4,58	3 112	7,96
09	Agriculture et pêche	289	2,89	1 945	4,97
10	Les autres secteurs	664	6,64	5 050	12,92
<b>TOTAL</b>		<b>10 005</b>	<b>100 %</b>	<b>39 106</b>	<b>100 %</b>

*Source : Direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Bejaia, rapport annuel 2008.*



### 3-3 Marché extérieur des produits issus des pêches

Le commerce extérieur des produits de pêche est fortement déficitaire dans la wilaya de Bejaia. En effet, durant l'année 2008, le volume des importations en la matière est estimé à 586,577 tonnes de poissons, pour un montant total qui s'élève à 788 554,62 dollars EU. Les principaux pays d'importation sont le Vietnam, la Chine, l'Inde, l'Uruguay et l'Argentine. Tandis que les entreprises importatrices, sises au niveau de la wilaya, sont en nombre de 03. Il s'agit de la *GMF Akbou*, la *SARL « Le senneur » Imp/Exp- Bejaia*, et en fin, de la *SARL « SIMPEX FOOD » Imp/Exp- Bejaia*. En revanche, l'exportation des produits halieutiques se présente comme étant une activité quasi nulle, que ce soit en termes du nombre des entreprises exportatrices, qu'en matière de produits destinés à la consommation étrangère. Ainsi, durant l'année 2008, seules 2,237 tonnes de crevettes rouges et 0,708 tonne de crevettes blanches ont été expédiées vers l'étranger, par une seule entreprise dénommée *SARL ALFICH*, ce qui constitue un volume insignifiant comparé à celui des importations.

#### Conclusion

En guise de conclusion, on estime que malgré les dotations naturelles et les sites artificiels favorables au développement des activités de pêche et d'aquaculture, la wilaya de Bejaia abrite un secteur de la pêche et des ressources halieutiques peu développé. En effet, la wilaya dispose d'une façade maritime représentant près de 08 % de l'ensemble du littoral national, à laquelle s'ajoutent plusieurs autres sites qui peuvent abriter une variété d'activités de pêches continentales et d'aquacultures. Toutefois, la production des activités aquacoles est inexistante au niveau de la région, celle des pêches continentales est quasi nulle tandis que la production des pêches de captures marines se présente comme l'une des plus faibles au niveau national. Durant l'année 2007, la production nationale des pêches de captures marines est estimée à 148842 tonnes, alors que celle de la wilaya de Bejaia n'est que de 3293,627 tonnes, soit 2,21 % du volume de production nationale. De même, la contribution du secteur en question à la dynamique économique et sociale de la région, que ce soit en termes de production, de création d'entreprises et d'emplois, ou bien au commerce extérieur, demeure très faible comparée aux autres secteurs d'activité.

Cette situation sinistre qui caractérise le secteur de la pêche de la wilaya de Bejaia peut être associée à plusieurs facteurs dont les plus importants peuvent être liés aux moyens utilisés dans l'exploitation de la ressource halieutique et à l'état des stocks de cette dernière. S'agissant des moyens de production, la wilaya dispose de deux plages d'échouage et d'un port de pêche opérationnel qui n'arrive pas à couvrir l'ensemble des besoins des embarcations ; d'une flottille de pêche dont le nombre avoisine les 221 unités, d'une population marine assez jeune qui s'élève à 1080 personnes à la fin de l'année 2008, ainsi que de plusieurs autres superstructures nécessaires à la production halieutique en amont et en aval du secteur. Toutefois, compte tenu de l'âge avancé de la flottille de pêche, cette dernière est confrontée à un risque élevé de pannes des embarcations et du matériel, ce qui augmente davantage le taux d'immobilisation des unités de pêche, et limite ainsi les capacités de production de la région. Aussi, la flottille de pêche est constituée majoritairement de petits métiers qui sont très limités en matière de capacités de production, mais dont l'utilisation permet d'exploiter la région ouest de la wilaya qui se caractérise par un plateau continental étroit avec des fonds rocheux et ardues non propices au chalutage.

Pour ce qui est de la production halieutique de la wilaya de Bejaia, elle est constituée dans sa quasi-totalité de poisson bleu qui appartient à la catégorie des espèces migratrices. Ainsi, la présence de

cette dernière au niveau des zones de pêche joue un rôle primordial dans la détermination du volume des captures. Toutefois, en l'absence d'études scientifiques concernant la ressource halieutique, de son écosystème marin ainsi que du suivi continu de ses états de stock, on estime que les autorités publiques en charge du secteur de la pêche et des ressources halieutiques accordent une grande importance aux moyens de production et à la création d'emplois, délaissant ainsi le côté le plus important dans l'exploitation de toute ressource renouvelable, qui consiste à déterminer un seuil de prélèvement optimal qui permet de maximiser la production tout en garantissant une exploitation durable de la ressource.

## **Chapitre V**

### **Résultats de l'enquête de terrain au niveau du port de pêche de Bejaia**

#### **Introduction**

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia bénéficie, depuis quelques années, d'un intérêt particulier du côté des autorités centrales concernées. En effet, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre précédent, pendant ces dernières années, le secteur s'est doté de plusieurs moyens de production venant renforcer ceux déjà existants (les différents plans d'aides publics visant la population marine ont permis l'achat de plusieurs bateaux et matériels de pêche et de nouvelles unités de formations ont ouvert leurs portes afin d'affermir les dotations humaines du secteur), de même, d'énormes travaux d'aménagement de l'ancien port et la construction d'un nouveau port de pêche laissent l'administration concernée très optimiste vis-à-vis de l'avenir du secteur de la pêche et des ressources halieutiques dans la wilaya de Bejaia. Par ailleurs, la dotation par des moyens de production contribue davantage à l'amélioration des rendements de l'activité, mais en dernier lieu, c'est l'état du stock de la ressource et la manière dont elle est gérée qui détermine le volume total des prises.

L'analyse des statistiques opérée dans le chapitre précédent fait état d'un décalage important entre l'accroissement des facteurs de production et le volume des prises. En effet en 1995, la production était de 2977,65 tonnes avec uniquement 69 embarcations de pêche et 674 marins, tandis qu'avec une flottille de 106 embarcations et un effectif marin de 836 personnes la production n'est que de 2797,10 tonnes en 2002, et de 3120,05 tonnes en 2008 avec une flottille de 221 unités de pêche et un effectif marin de 1080 personnes. Cette situation nous laisse penser que l'état actuel du secteur n'est pas due uniquement aux moyens de production utilisés, mais aussi à l'état du stock de la ressource disponible et aux zones de pêche fréquentées.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons procédé à une enquête de terrain auprès des pêcheurs de la wilaya de Bejaia, qui, de par leur expérience et leur connaissance du métier et des zones de pêche, restent la première source susceptible de nous apporter une vision détaillée de la situation actuelle du secteur de la pêche et des ressources halieutiques. Ce présent chapitre sera consacré à l'étalage de la démarche méthodologique suivie, à l'exposition des outils utilisés, et au traitement et l'analyse des résultats obtenus.

## I- Méthodologie de l'enquête

Dans cette présente section, nous allons présenter la démarche méthodologique suivie dans la réalisation de la présente enquête, à savoir : la description des outils de travail adaptés à l'accomplissement de cette dernière, la population ciblée et la détermination de l'échantillon à étudier, ainsi que la délimitation des périodes et des lieux de l'enquête.

### 1- Méthode de l'enquête

La conduite d'une enquête de terrain dans le but d'examiner un phénomène socioéconomique, voire environnemental, tel que le cas de la ressource halieutique dans la région de Bejaia, nécessite des outils de travail adaptés afin d'atteindre l'objectif affilié à cette dernière. En effet, une enquête peut être menée soit par la réalisation d'une série d'entretiens individuels, une méthode beaucoup plus adaptée pour les études qualitatives concernant un phénomène donné ; ou bien par la réalisation des questionnaires qui sont destinés à collecter des données permettant d'effectuer des analyses statistiques<sup>153</sup>. Dans le cas du phénomène objet de notre enquête qui se résume à affirmer ou infirmer l'hypothèse de la raréfaction de la ressource halieutique dans la baie de Bejaia, et de comprendre éventuellement les causes de cela, la méthode du questionnaire préétabli nous semble la plus appropriée dans la mesure où la production halieutique dans la région est en fin de compte une variable quantifiable.

Une enquête par questionnaire peut être également conduite de deux manières distinctes. La première fait appel à des enquêteurs qui seront en contact direct ou indirect (par téléphone) avec les enquêtés, alors que la seconde utilise le questionnaire dit *autoadministré* ; ce type d'enquête fait appel aux différents moyens de communication pour faire parvenir les questionnaires à la population concernée (courrier postal, internet) sans utiliser d'enquêteurs. Le retour des questionnaires pour traitement s'effectue de la même façon. Dans le cas de notre enquête, et compte tenu de nos moyens et des niveaux de formations de la population de pêcheurs, nous avons opté pour l'utilisation de la première méthode, c'est-à-dire un questionnaire qui sera conduit par nous-mêmes, et cela, afin de clarifier, aux enquêtés, le contenu du questionnaire d'une part, et de garantir un remplissage correct de ce dernier.

L'élaboration et la finalisation du questionnaire d'enquête sont accomplies après une préenquête menée au préalable sur le port de pêche de la wilaya de Bejaia. Le questionnaire final contient 34 questions réparties en 07 volets touchant les différents aspects de l'activité de pêche dans la région à savoir les données générales sur l'enquêté, les moyens de production, les charges supportées par les producteurs, le financement de l'activité, les données générales sur la production des métiers concernés, les prix des ressources et enfin, les instruments de la protection de la ressource halieutique.

---

<sup>153</sup> FENNETEAU Hervé, Enquête : Entretien et Questionnaire, Dunod, Paris, 2<sup>ème</sup> édition, 2007

## 2- L'échantillonnage

Dans la réalisation d'une enquête visant une population déterminée, le résultat le plus significatif sera celui qui découlera de l'analyse de la population dans son ensemble. Toutefois, limités par le temps et les moyens, nous sommes contraints de choisir un échantillon représentatif qui nous permettra d'aborder au mieux, la réalité du secteur de la pêche dans la wilaya de Bejaia. Néanmoins, avant de détailler cette question d'échantillonnage, nous tenons à signaler qu'en raison de l'instabilité du collectif marin de la wilaya, et de l'indisponibilité des informations actualisées, concernant ce dernier (collectif marin) au moment de l'enquête, notre échantillon sera établi à base des données fournies par la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia au 31/12/2008.

### 2-1 La population ciblée par l'enquête

Dans un premier temps, nous avons pensé à une enquête qui ciblera l'ensemble des marins pêcheurs de la wilaya. Cependant, en raison de l'importance du collectif en question qui s'élève à 1080 personnes au 31/12/2008, et pour les raisons invoquées ci-dessus, nous avons rapporté la population ciblée par l'enquête à l'ensemble des patrons de pêche de la région tous métiers confondus<sup>154</sup>. Cette démarche peut être justifiée par le volume et la qualité des informations détenues par le patron. En effet, contrairement à un matelot ou à un mécanicien dont l'information se limite à sa spécialisation, un patron de pêche peut nous fournir à la fois les informations détenues par les embarqués, ainsi que d'autres informations dont il est le seul détenteur, à titre d'exemple ; les informations liées au financement de l'embarcation de pêche.

La catégorie du collectif marin ciblé par notre enquête, comme nous l'avons souligné ci-dessus, est constituée de l'ensemble d'individus inscrits comme étant patrons de pêche sur le fichier de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, et exerçant le métier de pêche au titre de patron de pêche dans la région de Bejaia. Au sujet des embarcations de pêche concernées par l'enquête, elles sont constituées de l'ensemble de la flottille de pêche figurant sur le fichier de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia. Selon le rapport de 2008 de cette dernière, le nombre des patrons de la région s'élève à 132 personnes au 31/12/2008. Quant à la flottille, elle est estimée à 221 unités de pêche dont 20 chalutiers, 35 sardiniers, 01 corailleur et 165 petits métiers à la même date. En raison de pannes de certaines embarcations de pêche (09 chalutiers, 10 sardiniers, 101 petits métiers) et l'exercice d'autres unités hors de la wilaya de Bejaia (03 chalutiers, 04 sardiniers, 10 petits métiers), le nombre d'unités de pêche activant réellement dans la région ne dépasse pas 70 embarcations.

---

<sup>154</sup> La population ciblée par l'enquête est constituée de l'ensemble des individus et des objets auxquels on s'intéresse. In TENENHAUS Michel, Méthodes statistiques en gestion ; Dunod, France, 1994.

Tableau N° 43 : Flottille de pêche de la wilaya de Bejaia

	chalutiers	sardiniers	Corailleurs	P métiers	Total
Flottille immatriculée	20	35	01	152	208
Flottille active	11	25	00	51	87
Flottille active hors wilaya	03	04	00	10	17
Flottille active au niveau du port d'immatriculation	08	21	00	41	70

*Source : Établi par nous-mêmes à partir des données statistiques de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia (rapport 2008).*

D'après les statistiques obtenues auprès de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de Bejaia (DPRH de Bejaia), le nombre d'embarcations de pêche (208 embarcations) dépasse celui des patrons (132 patrons). Cette situation peut être expliquée par le fait qu'un patron peut disposer de plusieurs embarcations de pêche. Dans le cas de notre enquête, le remplissage des questionnaires suppose la présence, sur les lieux de l'enquête, des patrons de pêche, or dans le cas des embarcations immobilisées ou activant en dehors de la wilaya, cela n'est pas possible. Pour cette raison nous avons exclu cette catégorie de patrons de notre enquête. Au final, la population ciblée se constitue de l'ensemble des patrons de pêche œuvrant à bord des embarcations constituant la flottille active au niveau du port d'immatriculation, c'est-à-dire des unités de pêche figurant sur le fichier de la DPRH de Bejaia et qui activent réellement dans la région et dont le nombre est estimé à 70 embarcations, soit 08 chalutiers, 21 sardiniers et 41 petits métiers. Nous tenons également à souligner que dans le choix de l'échantillon d'enquête, nous allons considérer que chaque patron enquêté correspond uniquement à une seule embarcation de pêche.

### 2-2 Critère de l'échantillonnage

Comme nous l'avons souligné dans le paragraphe précédent, seules les embarcations actives au niveau de la wilaya de Bejaia seront concernées par l'enquête. Par ailleurs, le choix de l'échantillon sera axé sur un seul critère lié au type d'embarcation de pêche :

- Petit métier,
- Sardinier,
- Chalutier.

### 2-3 Détermination de la taille de l'échantillon

Après avoir défini l'objet de l'enquête et identifié la population ciblée par cette dernière, nous allons, à présent, procéder à la détermination d'un échantillon représentatif qui sera le sujet de notre enquête de terrain. « *L'échantillon aléatoire, idéal statistique, est obtenu par le tirage au sort*

d'individus ou de ménages appartenant à la population de référence »<sup>155</sup>. Néanmoins, la taille de l'échantillon conditionne la représentativité de ce dernier. En effet, lorsque la population ciblée par l'enquête ne dépasse pas 100 individus, il devient méthodologiquement pratique de recourir à un échantillon représentant 50 % de la population de base<sup>156</sup>. Pour cela et afin de toucher une grande partie de la communauté des « pêcheurs », nous avons opté pour une population ciblée représentant 50 % de la population de base qui n'est autre que la flottille active au niveau du port d'immatriculation (port de pêche de Bejaia). Par ailleurs, la répartition par type de pêche suivra la structure de la flottille. Ainsi, la population à enquêter sera comme suit :

**Tableau N° 44 : Détermination de l'échantillon d'enquête**

	chalutiers	sardiniers	Corailleurs	P métiers	Total
<b>Flottille active au niveau du port d'immatriculation</b>	08	21	00	41	<b>70</b>
<b>Structure de la population de base en %</b>	11 %	30 %	00 %	59 %	<b>100 %</b>
<b>Pourcentage de la population mère à enquêter</b>	<b>50 %</b>				
<b>Population à enquêter</b>	04	11	00	20	<b>35</b>

*Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau N° 43.*

Enfin, l'échantillon de notre enquête sera constitué de 35 patrons de pêche dont;

- 04 patrons de chalutiers,
- 11 patrons de sardiniers
- Et 20 patrons de petits métiers.

### 3- La dimension spatiale de l'enquête

Notre enquête vise la population des marins pêcheurs de la wilaya de Bejaia. Pour ce fait, des déplacements sur les lieux d'accostage et d'échouage des embarcations de pêche s'imposent. La wilaya dispose de deux sites opérationnels réservés pour cela. Il s'agit du port de pêche de Bejaia et de la plage d'échouage de Béni-Ksila. Quoiqu'en raison de la concentration de la quasi-totalité des unités de pêche au niveau du port mixte de Bejaia, nous avons choisi uniquement ce dernier comme le lieu qui abritera notre enquête (la plage d'échouage de Béni-Ksila, qui abrite seulement 13 petits métiers dont uniquement 11 actifs, ne sera pas retenue comme lieu de déroulement de notre enquête). Néanmoins, dans le choix de l'échantillon d'enquête, c'est l'ensemble des patrons de pêche de la wilaya de Bejaia qui sont retenus sous réserve de la disponibilité et de l'opérationnalité de leur matériel au niveau de la région. Quant à la présentation du lieu de l'enquête qui se limite au port de pêche de Bejaia, ce dernier a été décrit dans le chapitre IV.

<sup>155</sup> François de SINGLY, l'enquête et ses méthodes : Le questionnaire, Armand colin, Barcelone, 2<sup>ème</sup> édition, 2006.

<sup>156</sup> Pascal KAUFFMANN (1994) : Statistique : Information Estimation Test ; Dunod, Paris, 1994.pp 73-89. Maurice ANGERS (1997) : Initiation pratique à la méthodologie des Sciences Humaines ; Edition casbah Université, Alger, 1997.pp-7-13. In CHAKOUR Said Chaouki ; Economie des pêches en Algérie ; Thèse de Doctorat en sciences agronomiques, Institut national Agronomique, El Harrach, Alger ; 2005.

#### 4- La dimension temporelle et déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain auprès des patrons de pêche de Bejaia, s'est déroulée pendant les mois de mars, avril et mai de l'année 2009. Durant cette période, des déplacements sur le port de pêche de Bejaia ont été effectués à raison de trois à quatre fois par semaine, lorsque les conditions climatiques sont propices. Quoique, les entretiens avec les patrons de pêche et le remplissage des questionnaires ne s'effectuent pas systématiquement à chaque déplacement, et ce, en raison de l'indisponibilité ou l'absence des patrons sur les lieux de l'enquête ou bien de leur refus de coopération. En effet, généralement, les patrons se présentent au port de pêche soit au moment du débarquement ou de sortie pour la pêche. Au débarquement, après des heures passées en mer, le patron épuisé est contraint de se reposer afin de pouvoir entamer de nouvelles sorties en mer. Ainsi, le moment opportun pour s'entretenir avec les patrons c'est la période de préparation de débarquement, ce qui limite davantage les périodes de notre intervention au niveau du port. Une autre difficulté à laquelle nous nous sommes confronté, est liée au niveau d'instruction des enquêtés : certains patrons refusent catégoriquement de s'entretenir avec nous ni de remplir les questionnaires, d'autres qui sont coopératifs, mais limités par la langue, requièrent l'explication et le remplissage des questionnaires par nous-mêmes, et enfin une autre catégorie de patrons nous demande simplement de leur laisser les questionnaires, mais sans donner aucune suite.

## II- Analyse et interprétation des résultats de l'enquête

L'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête suivra les différents volets traités dans le questionnaire qui porte essentiellement sur plusieurs axes principaux orientés respectivement vers la situation socioéconomique du personnel objet de l'enquête, les infrastructures et les équipements nécessaires à l'activité de pêche qui sont disponibles au niveau de la wilaya, les techniques de pêche utilisées et les zones fréquentées par les différents métiers et enfin, les rendements de l'activité de pêche et l'état de la ressource halieutique au niveau de la baie de Bejaia aux yeux des patrons de pêche enquêtés.

### 1- La situation socioéconomique des patrons de pêche

Les patrons de pêche enquêtés au niveau du port de pêche de Bejaia dont le nombre s'élève à 35 personnes, sont tous habitants de la commune de Bejaia. Ils sont âgés de 30 à 64 ans, pour une moyenne d'âge de 43,54 ans, ce qui signifie que dans l'ensemble, ils représentent une population de pêcheurs assez jeune capable d'affronter les conditions difficiles dans lesquelles s'exerce l'activité de pêche. La majorité des patrons de pêche sont des personnes mariées (71,4 % des enquêtés) qui dépassent en moyenne l'âge de 45 ans, tandis que seuls 28,6 % des patrons objet de l'enquête sont célibataires et âgés en moyenne de 38 ans. De ce fait, il apparaît clairement que le métier de pêche se présente comme une source importante de revenus pour les familles des pêcheurs de la wilaya de Bejaia.

**Tableau N° 45 : Situation matrimoniale des patrons de pêche**

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Célibataire	10	28,6	28,6	28,6
	Marié	25	71,4	71,4	100,0
	Total	35	100,0	100,0	

*Source : résultats de l'enquête*



Les patrons de pêche de Bejaia ont, dans l'ensemble, un niveau scolaire moyen qui ne dépasse pas 10 ans de scolarisation, soit un taux de 57,1 %. La formation professionnelle hors métier de pêche ne figure pas, également, parmi les préoccupations des pêcheurs de Bejaia, car sur les 35 patrons enquêtés, seules 04 personnes ont suivi des formations, ce qui représente un taux de 11,4 %. La raison principale explicative à ce faible niveau d'instruction des patrons enquêtés réside dans le milieu familial des personnes en question. En effet, l'ensemble des patrons appartient à la commune de Bejaia. 42,9 % des patrons affirment que leur choix du métier de pêche découle de leur passion pour la mer. De même, 51,4 % d'entre eux affirment qu'ils exercent le métier de pêche comme une continuité à un métier de famille. Les affirmations de certains patrons issus de famille de pêcheurs concernant leur expérience professionnelle indiquent que ces derniers ont débuté le métier de pêche à très jeune âge. Cette donne soutient que les patrons sont orientés dès leur jeune âge vers la pêche, ce qui se répercute négativement sur leur niveau scolaire. À cet effet, 45,7 % des patrons enquêtés affirment que le métier de pêche constitue leur première activité et qu'ils n'ont jamais travaillé dans les autres secteurs, tandis que 54,3 % affirment qu'ils ont déjà travaillé hors de l'activité de pêche, dans le secteur secondaire (40 %) et tertiaire (14,3 %), notamment dans l'amont du secteur de la pêche (mécanique), et son aval, généralement dans les activités de distribution des produits halieutique (mandataires).

**Tableau N° 46 : Choix des patrons pour le métier de pêche**

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Métier de famille	18	51,4	51,4	51,4
	Rentabilité du métier	0	0,0	00,0	51,4
	Passion pour la mer	15	42,9	42,9	94,3
	Seul savoir-faire	1	2,9	2,9	97,1
	Seul métier trouvé	1	2,9	2,9	100,0
	Total	35	100,0	100,0	

*Source : résultats de l'enquête*

En revanche, la totalité des patrons de pêche de Bejaia est titulaire d'un diplôme de capacitaire de pêche (capacitaire côtier). Cependant, pour ce qui est de suivre des formations futures liées à la pêche, 54,3 % des patrons sont favorables pour un perfectionnement de leur savoir-faire par des formations dans les nouvelles techniques de pêche, contre 43,7 % qui trouvent plutôt qu'ils sont trop âgés, ou désintéressés pour suivre ce type de formations. Par ailleurs, la filière aquacole échappe complètement aux préoccupations des patrons de pêche de la wilaya de Bejaia, qui ne s'intéressent qu'aux activités de pêche extractives.

**Tableau N° 47 : Formations futures liées à la pêche**

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Favorable	19	54,3	54,3	54,3
	Défavorable	16	45,7	45,7	100,0
	Total	35	100,0	100,0	

*Source : résultats de l'enquête*

L'activité de pêche est perçue par la majorité écrasante des patrons de pêche de Bejaia comme un mode de vie spécial, dont l'objectif ne se limite pas uniquement à une logique de maximisation des profits. C'est avant tout une passion à vivre entre la mer et les pêcheurs. Ces derniers qui sont majoritairement non satisfaits des rendements de l'activité (pour 71,4 % des patrons, l'activité de pêche est peu rentable), mais qui continuent pourtant à la pratiquer, malgré les risques importants et les charges lourdes associées à cette dernière (74,3 %).

## 2- Les infrastructures et les équipements de soutien à la production halieutique

Les dotations de la wilaya de Bejaia en matière d'armement de pêche et des infrastructures de soutien à la production halieutique ont été déjà exposées dans un chapitre précédent. Dans ce qui suit, nous allons nous intéresser à l'appréciation des professionnels de pêche quant à la suffisance ou à l'insuffisance des dotations déjà énumérées. Sur ce point, nous allons nous focaliser sur l'infrastructure portuaire, les moyens de conservation de la production, et enfin les moyens d'entretien et de réparation des embarcations de pêche ; des éléments clés qui conditionnent l'opérationnalité des embarcations et des engins de pêche, de ce fait, la production et les rendements de l'activité.

**Tableau N° 48 : Satisfaction des patrons de pêche des infrastructures de soutien à la production halieutique existantes au niveau du port de pêche de Bejaia**

Satisfaction des patrons de pêche		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Appontements d'accostage	Valid	Oui	5	14,3	14,3
		Non	30	85,7	100,0
		<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cases pêcheurs	Valid	Oui	7	20,0	20,0
		Non	28	80,0	100,0
		<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Services maintenance	Valid	Oui	9	25,7	25,7
		Non	26	74,3	100,0
		<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Station gasoil	Valid	Oui	25	71,4	71,4
		Non	10	28,6	100,0
		<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Approvisionnement en glace	Valid	Oui	2	5,7	5,7
		Non	2	5,7	11,4
		Indifférent	31	88,6	100,0
		<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Moyens frigorifiques	Valid	Oui	0	0,0	0,0
		Non	35	100,0	100,0
		<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : résultats de l'enquête

- **L'accostage des embarcations de pêche**

L'accostage des embarcations de pêche figure parmi les grandes difficultés rencontrées par les patrons au niveau de port de pêche de Bejaia. Ainsi, malgré l'existence de 03 appontements réservés pour différentes catégories d'embarcations, et d'un appontement flottant pour le petit métier, 87,5 % des patrons enquêtés estiment qu'ils rencontrent des difficultés d'accostage. Ce mécontentement s'explique par le nombre élevé d'unités de pêche qui excède la capacité théorique du port. À cela s'ajoute l'accostage anarchique de ces dernières, notamment au niveau du quai d'approvisionnement en combustible, causant ainsi des difficultés d'accès au carburant pour les autres embarcations. Néanmoins, le déplacement de cette station de gasoil sur le nouveau terre-plein, dont les travaux sont presque achevés, devrait résoudre le problème d'accès à cette dernière.

- **Les cases pêcheurs**

Les cases pêcheurs sont également d'un nombre insuffisant au niveau du port. 80 % des patrons affirment qu'ils sont dépourvus de cases pêcheurs, ou bien leurs cases sont insuffisantes. Les cases pêcheur servent essentiellement au stockage des filets et équipements de pêche et d'entretien des embarcations, et servent également d'abri de préparation des embarqués pour des sorties en mer. De même, en l'absence des moyens frigorifiques au niveau du port, certains pêcheurs équipent leurs cases de congélateurs qui servent à la conservation de certains produits utilisés dans la pêche aux grandes prises à la palangre. Ainsi, les pêcheurs sans cases sont contraints de laisser et de réparer leurs filets sur les quais d'accostage, ce qui cause des problèmes d'encombrement au niveau de ces derniers, qui servent également comme lieu de débarquement et de vente de la production halieutique, et ce, en l'absence d'une halle à marée au niveau de la wilaya de Bejaia.

- **Le service de maintenance des embarcations de pêche**

S'agissant des services de maintenance de l'armement de pêche, malgré l'ouverture d'une entreprise de maintenance et de réparation navale et industrielle au niveau du port de pêche depuis le mois d'avril 2009, plus de 74,3 % des enquêtés soutiennent que les moyens de maintenance et de réparation des embarcations de pêche sont insuffisants sur leur lieu de travail. La raison de cela réside d'une part dans l'ignorance de la majorité des pêcheurs du début des activités de cette entreprise, et d'autre part, la moitié des questionnaires d'enquête ont été remplis durant le mois de mars et début du mois d'avril 2009, c'est-à-dire avant l'ouverture de l'entreprise « *Bejaia Maintenance* » le 21 avril 2009. Ce qui explique les affirmations des patrons de pêche quant au manque de moyens en question. Néanmoins, de par l'existence de cette entreprise, le port de pêche manque de moyens de mise à sec des grandes embarcations, ce qui contraint les armateurs à louer les engins élévateurs de l'extérieur du port, une opération qui coûte cher, pourtant indispensable pour effectuer les opérations de carénage et de réparation des corps des unités de pêche.

La disponibilité de la pièce de rechange des embarcations ainsi que les engins de pêche constitue également un facteur très important dont dépend l'opérationnalité de l'armement de pêche. Ainsi, la majorité (88,57 %) des patrons de pêche de Bejaia estime qu'une grande partie des équipements utilisés sont disponibles sur le marché national, voire au niveau de la wilaya de Bejaia. Par contre, la pièce de rechange constitue la principale raison d'immobilisation des unités de pêche notamment des gros navires. En effet, 77,14 % des enquêtés, dont la totalité des patrons des chalutiers, 72,73 % de ceux des sardiniers et 75 % des patrons de petits métiers affirment qu'ils trouvent d'énormes difficultés à acquérir des pièces mécaniques pour leurs embarcations en cas de

pannes. Soulignons que dans l'ensemble, les patrons, qui n'ont pas de problèmes de pièces de rechange, disposent de nouvelles embarcations âgées entre 03 et 06 ans, un facteur qui limite davantage le risque de pannes, donc de ce fait leurs besoins en pièces de rechange.

**Tableau N° 49 : Disponibilité des pièces de rechange et des équipements de pêche au niveau national**

Catégories des embarcations	Disponibilité des équipements de pêche sur le marché national				Disponibilité des pièces de rechange des embarcations de pêche sur le marché national			
	Oui	%	Non	%	Oui	%	Non	%
Petit métier	17	85	03	15	05	25	15	75
Chalutier	03	75	01	25	00	00	04	100
Sardinier	11	100	00	00	03	27,27	08	72,73
<b>TOTAL</b>	31	88,57	04	11,43	08	22,86	27	77,14

Source : résultats de l'enquête

#### ▪ L'approvisionnement en combustible

L'armement de pêche inscrit au niveau de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia est mécanisé dans sa totalité. De ce fait, l'approvisionnement en combustible se présente comme un service d'une haute importance pour la mobilité des embarcations de pêche. Le service en question est assuré au niveau du port de pêche de Bejaia par une station gasoil d'une capacité de 10000 litres. En matière d'avitaillement en combustible, 71,4 % des patrons questionnés estiment que le service est acceptable malgré les problèmes d'accostage rencontrés souvent au niveau du quai qui abrite la station gasoil. Le restant des patrons (28,6 %), qui trouvent que le service n'est pas satisfaisant, sont majoritairement des patrons de petits métiers équipés de moteurs à essence. Néanmoins, ce type de combustible n'est pas servi au niveau du port, ce qui contraint les patrons à en procurer de l'extérieur.

#### ▪ L'approvisionnement en glace et les moyens frigorifiques

Les produits halieutiques sont très périssables, de ce fait, ils nécessitent des conditions de conservations très strictes sous de basses températures. La chaîne de froid se présente ainsi comme un processus très important, à respecter, qui commence dès l'extraction de la ressource jusqu'à la consommation du produit. La glace constitue de ce fait un produit très demandé par les professionnels de la pêche, et les marchands des produits halieutiques. Néanmoins, parmi les différents métiers de pêche existants au niveau de la région, seuls les chalutiers utilisent ce moyen de conservation. La fabrication de la glace est assurée par deux fabriques opérationnelles au niveau de la wilaya ; la première est implantée à Akbou, et la seconde dans la commune de Bejaia. Mais compte tenu de la distance qui sépare la première du port de pêche, seule la seconde alimente les besoins de l'essentiel de l'activité de pêche et de son aval. Des insuffisances sont ainsi constatées notamment en matière d'approvisionnement en glace au niveau du port de pêche, c'est d'ailleurs la raison qui laisse 50 % des patrons de chalutiers enquêtés non-satisfaits du service en question.

Les chambres froides et les tunnels de congélation sont également des infrastructures de conservations des produits de pêche au même titre que la glace, mais qui présentent l'avantage du prolongement de la durée de vie des produits à plusieurs jours voire à plusieurs mois. Ces

infrastructures permettent ainsi le stockage de la production non-vendue, et éviter de ce fait la dilapidation de la ressource et la chute excessive des prix, notamment en période d'abondance de production. Quoique, le port de pêche de Bejaia n'est pas équipé par ce type de moyens.

### **3- Caractéristiques de la flottille de pêche utilisée au niveau de la wilaya de Bejaia**

La flottille de pêche ciblée par l'enquête est constituée de 35 embarcations réparties en 04 chalutiers, 11 sardiniers et 20 petits métiers. Les unités de pêche en question sont âgées entre 3 et 65 ans, soit une moyenne de 17,26 ans. Le petit métier représente la catégorie la moins âgée des unités de pêche de la région avec plus de 60 % d'unités qui ne dépassent pas les 06 années de service. En revanche, les chalutiers sont la catégorie la plus âgée des navires de pêche enquêtés, avec une moyenne d'âge de 19,25 ans. Tandis que les sardiniers de la wilaya présentent une moyenne d'âge moins avancée que celle des chalutiers, soit seulement 12,63 années de service.

Les embarcations de pêche, objet de notre enquête sont faites essentiellement de deux matériaux qui sont le bois (42,9 % des embarcations) et le polyester (57,1 % des embarcations). Le bois constitue le matériau principal de construction des chalutiers (100 %), des gros sardiniers (36,36 %) ainsi que les anciens petits métiers (35 %). Alors que le polyester concerne surtout les petites embarcations de pêche âgées de moins de 10 ans. Ce matériau synthétique présente l'avantage de faciliter les tâches de maintenance des corps des embarcations, mais il est également limité par sa fragilité et sa durée de vie relativement moindre par rapport au bois.

La majorité des embarcations de pêche de la wilaya de Bejaia sont de fabrication nationale (85,7 %). Seules les anciennes grandes embarcations (03 chalutiers et les 02 grands sardiniers) sont de fabrication étrangère. Les moteurs équipant ces embarcations sont tous de fabrication étrangère, dotés d'une puissance allant de 09 chevaux pour la plus petite embarcation de pêche artisanale à 500 CV pour le plus grand chalutier, objet de l'enquête, soit une moyenne de 132,63 CV pour l'ensemble de la flottille visitée. Le tonnage des embarcations varie entre 1,25 et 68 tonneaux en fonction de la taille du navire, avec une moyenne qui ne dépasse pas 12,53 tonneaux pour chaque unité de pêche.

L'armement de pêche de la wilaya de Bejaia est constitué dans sa majorité de petites embarcations limitées par le tonnage et la puissance de motorisation. Ces deux caractéristiques influencent davantage le choix des équipements utilisés, des zones de pêche fréquentées et des conditions de sorties en mer. Ainsi, une grande partie des unités de pêche de la wilaya, équipées de légers équipements, ne s'éloignent pas trop du port de pêche, et naviguent seulement dans les bonnes conditions climatiques. Néanmoins, la zone de pêche réservée appartenant à la région s'étale sur 7408 km<sup>2</sup> et la zone propice à la pêche côtière est estimée à 555,6 km<sup>2</sup>, ce qui nécessite des moyens plus puissants capables de valoriser l'ensemble des eaux territoriales de la wilaya.

### **4- Financement de l'armement de pêche au niveau de la wilaya de Bejaia**

Les moyens de financement constituent un volet important dans tout projet d'investissement. Dans le cas du secteur de la pêche en Algérie, ces moyens sont assurés par une association entre les capitaux privés des exploitants, les emprunts bancaires, ainsi que les aides publiques et internationales. En fait, dans une optique visant le développement du secteur en question, plusieurs projets de financements ont été lancés depuis la décennie 1990 ; certains ont visé les activités de pêche artisanales sur les différentes parties du littoral algérien (FIDA, CEE, CCI), et d'autres portent plutôt sur l'amélioration du bien-être de la tranche des pêcheurs la plus démunie (projet pêche/solidarité nationale). Néanmoins, les projets les plus ambitieux qui visent le développement

de l'ensemble des composantes du secteur de la pêche et des ressources halieutiques sont ceux inscrits dans les différents programmes de relance, et de soutien à la relance économique. En effet, les projets inscrits, réalisés et en phase de réalisation dans ces programmes, concernent aussi bien l'armement de pêche et les infrastructures de soutien à la production halieutique, que l'amont et l'aval du secteur.

À l'égard des autres wilayas littorales de l'Algérie, le secteur de la pêche de la wilaya de Bejaia bénéficiait, depuis quelques années déjà, d'importants projets d'investissements inscrits dans les différents projets cités précédemment. Les projets en questions visaient l'ensemble du secteur, mais en fonction des besoins de notre enquête, nous allons nous limiter aux sources de financement des embarcations et des engins de pêche des patrons enquêtés.

L'armement de pêche de la wilaya de Bejaia est financé soit sur les fonds propres des pêcheurs, soit dans le cadre des projets visant le développement du secteur de la pêche en Algérie. Néanmoins, cette seconde option est la plus adoptée au niveau de la région, puisque près de 54,3 % des patrons de pêche enquêtés affirment avoir bénéficié d'une aide publique, dans le cadre d'un des programmes déjà cités. Cette aide consiste en le paiement d'une fraction du montant de l'investissement, ainsi que dans des facilités d'accès aux crédits bancaires à des taux d'intérêt bonifiés, auxquels s'ajoutent des avantages fiscaux et douaniers sur l'achat des embarcations et des matériels de l'étranger. De même, des dotations d'équipements de pêche en faveur des pêcheurs les plus dénués ont été également opérées dans le cadre du projet pêche/solidarité nationale.

Toutefois, de par les facilitations et les aides attirantes qu'offrent ces différents programmes, une fraction importante des patrons de pêche qui s'élève à 45,7 %, déclarent que leurs embarcations et engins de pêche sont financés intégralement sur leurs fonds propres, sans aucune aide publique. L'accès à l'information concernant les dispositifs d'aide aux pêcheurs au moment opportun, ainsi que le manque de transparence dans le traitement des dossiers et l'attribution des aides, constituent les principaux arguments avancés par cette catégorie de pêcheurs.

**Tableau N° 50 : Financement des embarcations de pêche enquêtés au niveau du port de pêche de Bejaia (répartition par catégorie de métier)**

		FIDA	PSRE	Pêche/Solidarité nationale	ANSEJ	Financement sur fonds propres	Total
Catégorie des embarcations de pêche	PM	05	05	01	01	08	20
	Chalutier	00	00	00	00	04	04
	Sardinier	00	07	00	00	04	11
Total		05	12	01	01	16	35

*Source : résultats de l'enquête*

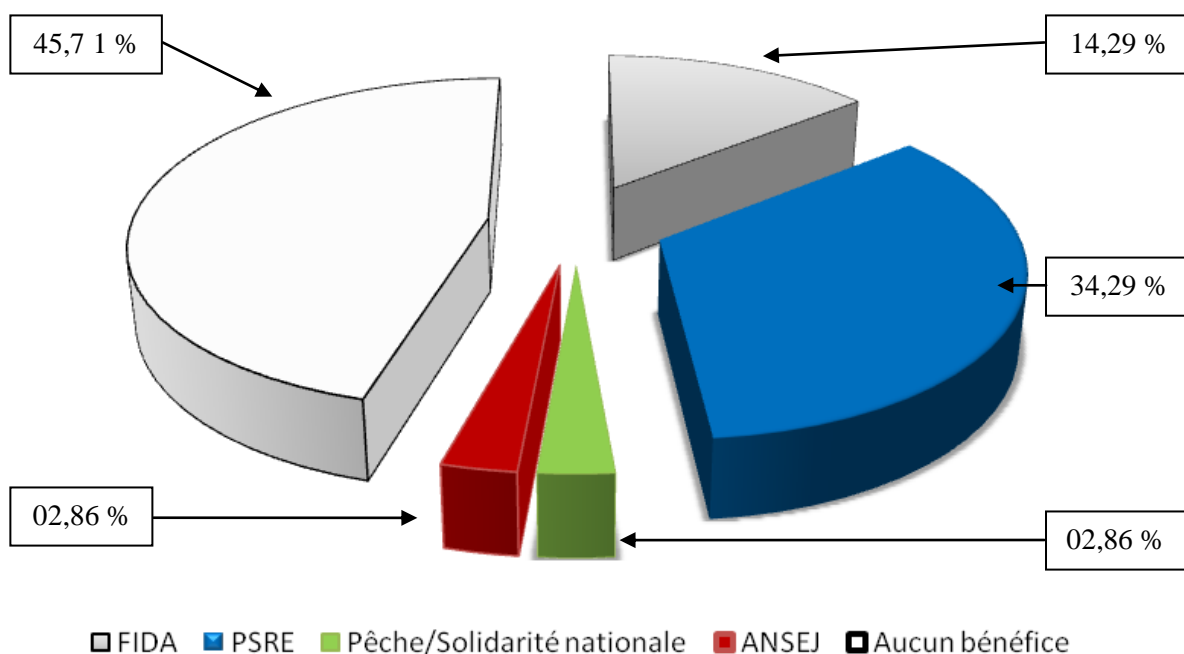
Après le financement par fonds propres des armateurs (sans aucune aide publique), le financement dans le cadre des programmes de relance et de soutien à la relance économique, accapare la part la plus importante des investissements financés dans le domaine des pêches avec 12 projets, soit un taux 34,3 % de l'ensemble de l'armement de pêche visité. Cette nette prédominance de ce mode de financement s'explique par l'importance du montant des subventions du Fond National pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture qui s'élève à 30 % du montant de

l'investissement, des facilités de financement bancaire dans le cadre de ces programmes, et de l'importance de l'échéance de remboursement qui peut atteindre une période de 7 ans, ainsi que les différents avantages fiscaux et douaniers prévus pour l'achat des équipements de pêche. De même, à l'exception du financement dans le cadre de l'ANSEJ, les autres projets précités (FIDA, CEE, CCI) ont porté uniquement sur le financement d'un nombre prédéterminé de petites embarcations de pêche artisanales dans le passé.

Le financement dans le cadre du projet FIDA, qui est destiné au développement des activités de pêche artisanale dans la région est du littoral algérien, représente 14,3 % de l'ensemble des unités de pêche visitées. Les unités concernées sont de petites barques appartenant à la catégorie de petit métier dont le nombre s'élève à 05 embarcations.

Les autres dispositifs de financement ne représentent qu'une fraction infime du nombre total des embarcations ciblée par notre enquête. Ainsi, le financement dans le cadre du projet pêche/solidarité nationale ne représente que 2,9 % de l'ensemble des sujets enquêtés, tandis que le financement des activités de pêche dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi des jeunes ne représentent également que 2,9 %, soit un seul petit métier pour chaque dispositif.

**Graphique N° 23 : Bénéfice des patrons enquêtés de projets visant le développement des activités de pêche en Algérie**



Source : résultats de l'enquête

Présentement, le financement des activités de pêche dans la wilaya de Bejaia se fait principalement dans le cadre du programme de soutien à la relance économique. Le dispositif en question présente l'avantage d'associer des représentants des différentes autorités en charge du secteur de la pêche aux niveaux local et régional, des autorités centrales, ainsi que des bailleurs de fonds<sup>157</sup>, réunis dans une commission locale pour étudier les dossiers des postulants. Ainsi, ce procédé permet de limiter le nombre de procédures administratives à effectuer par les pêcheurs, d'assurer le financement bancaire de la plus grande tranche du projet, de bénéficier de certains avantages fiscaux et douaniers, et enfin de garantir l'attribution de l'autorisation de pêche après la réception du projet. Néanmoins, le financement dans le cadre de ce dispositif se limite à une catégorie spécifique de la population marine<sup>158</sup>. Cette mesure est favorable pour améliorer le bien-être social des professionnels de pêche. Quoiqu'une exploitation rationnelle et optimale de la ressource halieutique de la wilaya de Bejaia requière la valorisation de l'ensemble de la zone réservée à la pêche ; Pour ce faire, l'investissement dans de gros navires capables de pratiquer la pêche au large et la grande pêche est une nécessité. Dans le cadre du PSRE, l'apport initial du pêcheur bénéficiaire s'élève à 20 % du montant total de l'investissement, et la subvention publique n'est pas automatiquement attribuée après acceptation du projet. Mais, selon les patrons de pêche enquêtés, et compte tenu des prix importants des grands navires de pêche, même l'apport initial dépasse leurs capacités financières, c'est la raison principale du recours de ces derniers, principalement, vers les demandes de petites embarcations de pêche.

À la lumière des appréciations des patrons de pêche concernant la gestion des dispositifs de financement des activités de pêche au niveau de la wilaya de Bejaia, deux types de sources de blocage peuvent être identifiées :

- La première est d'ordre institutionnel, et concerne les pratiques liées à la vulgarisation des différents dispositifs de financement et d'aide aux pêcheurs, ainsi que la transparence dans les traitements des dossiers des postulants et l'attribution des subventions. En effet, concernant la vulgarisation des modalités de bénéfice dans les différents dispositifs déjà cité, 97,1 % des patrons affirment être au courant de l'existence de ces derniers. À première vue, les pêcheurs semblent connaître parfaitement les modalités de financement des activités de pêche en

---

<sup>157</sup> Dans le cadre du programme de soutien à la relance économique, les dossiers des projets d'investissement, sont déposés par les postulants auprès de la direction de la pêche et des ressources halieutiques concernée. Ensuite l'étude et l'approbation de la faisabilité des projets se fait par une commission locale composée de :

- Directeur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya concernée qui présidera la commission ;
- Un représentant de la wilaya ;
- Directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya ou inter wilaya concernée ;
- Un représentant d'institutions financières (BADR, CNMA), chargées du financement des projets éligibles au FNDPA (Fonds National pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, créé par le décret exécutif N° 95-173 du 24 juin 1995).

<sup>158</sup> La clientèle éligible au financement dans le cadre du PSRE (dans les activités de la pêche de captures marines) est constituée de personnes physiques ou morales exerçant en qualité de :

- Pêcheurs exerçant de petit métier ayant 02 années d'expérience ;
- Armateurs ;
- Professionnels de la pêche ayant au moins deux ans d'expérience.



Algérie. Mais, dans la réalité, seuls les deux dispositifs FIDA et PSRE sont connus par les pêcheurs. Les autres programmes sont quasiment inconnus pour l'ensemble des patrons enquêtés. Le bénéfice des pêcheurs de financements dans le cadre des dispositifs précités se fait sous étude des dossiers des pêcheurs postulants. Quoique, plus de 45 % des patrons dénoncent un climat de manque de transparence dans le traitement des dossiers.

**Tableau N° 51 : Connaissance des patrons de pêche des différents dispositifs de financement des activités de pêche en Algérie**

	Connaissance des dispositifs	FIDA	CEE	CCI	PSRE
	%	%	%	%	%
Oui	97,14	94,29	0,00	0,00	91,43
Non	2,86	5,71	100,00	100,00	8,57
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

*Source : résultats de l'enquête*

- La seconde source d'entrave au développement du secteur de la pêche découle de la législation régissant le secteur, notamment, ce qui concerne les modalités de financement dans le cadre du programme de soutien à la relance économique. En effet, seule la population marine est éligible pour le financement. Néanmoins, compte tenu de la situation financière très limitée des pêcheurs, seul l'armement de pêche de type artisanal peut être demandé. De ce fait, le dispositif de financement actuel risque de surpeupler davantage la frange côtière et de délaisser les autres zones de pêche appartenant à la wilaya de Bejaia sans exploitation (pêche au large et grande pêche). Ainsi, l'ouverture du secteur de la pêche aux grands investisseurs privés, dont les capacités de financement dépassent celle de la population marine actuelle, semble être une solution, pour une exploitation optimale et rationnelle de la ressource halieutique de la wilaya.

## 5- Types de pêches pratiqués au niveau de la wilaya de Bejaia

Trois catégories d'embarcations exploitent la ressource halieutique au niveau de la wilaya de Bejaia ; les petits métiers, les sardiniers et les chalutiers. Ces différentes embarcations utilisent différentes techniques de pêche qui peuvent être classées en trois grandes catégories : la pêche artisanale, la pêche à la senne et la pêche au chalut.

### 5-1 La pêche artisanale (petit métier)

La pêche artisanale connue également sous le nom de « *la pêche au petit métier* » est pratiquée par de petites barques dont la longueur varie entre 4,1 et 10 mètres au niveau de la wilaya. Ces barques, qui présentent l'avantage d'exploiter les fonds rocheux accidentés inaccessibles aux chaluts, utilisent des effectifs très réduits (le plus souvent 02 embarqués) en raison de leurs petites tailles, et de légers équipements en fonction de leurs caractéristiques techniques, notamment leurs puissances de motorisation.

Trois catégories d'équipements sont utilisées par les petits métiers de Bejaia ; les filets statiques de fond (trémails, filets maillants ancrés, filets maillant combinés), les petites sennes, et les palangres.

**Tableau N° 52 : Nombre d'embarqués et équipements utilisés par les petits métiers de la wilaya de Bejaia**

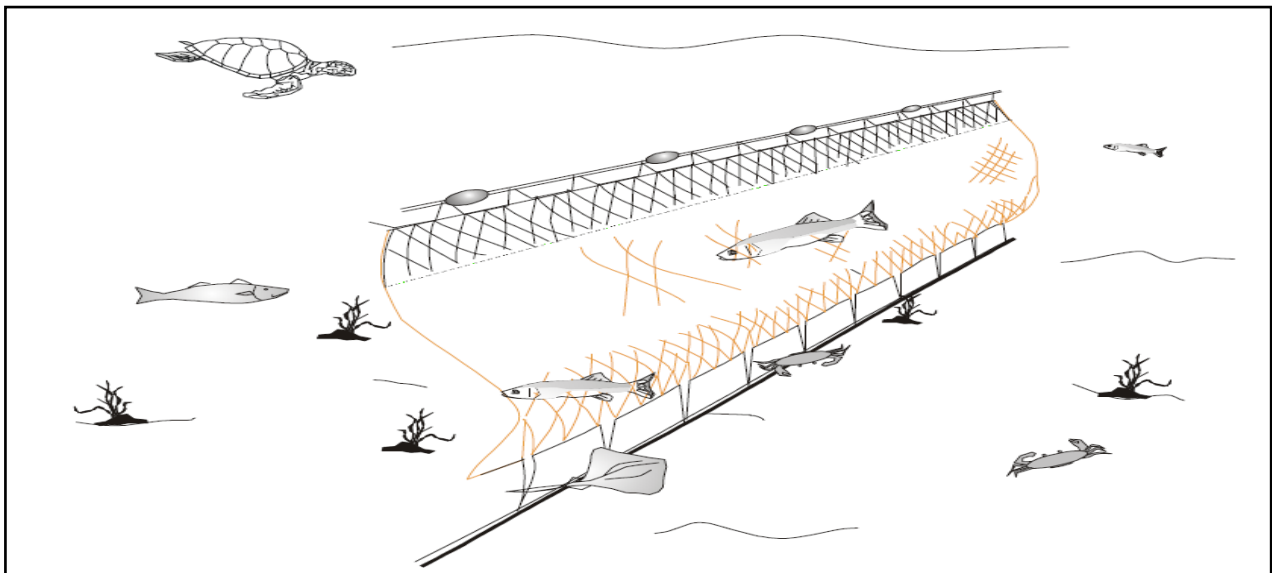
Nombre d'embarqués				Équipements utilisés							
01 Personne		02 Personnes		Petite senne		chalut de fond		Palangres		Trémail et filet maillant	
Nombre de PM	%	Nombre de PM	%	Nombre de PM	%	Nombre de PM	%	Nombre de PM	%	Nombre de PM	%
01	05	19	95	05	25	00	00	03	15	12	60

Source : résultats de l'enquête

▪ **Les filets statiques de fond (filets calés au fond)**

Les filets statiques de fonds ou filets fixes de fonds sont de longs filets qui peuvent atteindre plusieurs centaines de mètres de longueur en fonction de la taille et la puissance du bateau de pêche ainsi que la zone de pêche fréquentée. Ils sont calés sur, ou à une certaine distance du fond, et constitués d'une seule nappe (le cas des filets maillants) ou de plusieurs nappes de filet (comme les trémails). Ces nappes sont maintenues verticalement entre une ralingue inférieure lestée et une ralingue supérieure suffisamment flottée pour contrebalancer les poids des captures éventuelles au cours d'une calée. Ces engins de pêche sont très souvent calés avant le coucher du soleil et relevés après l'aube.

**Figure N° 11 : Filet statique de fond**

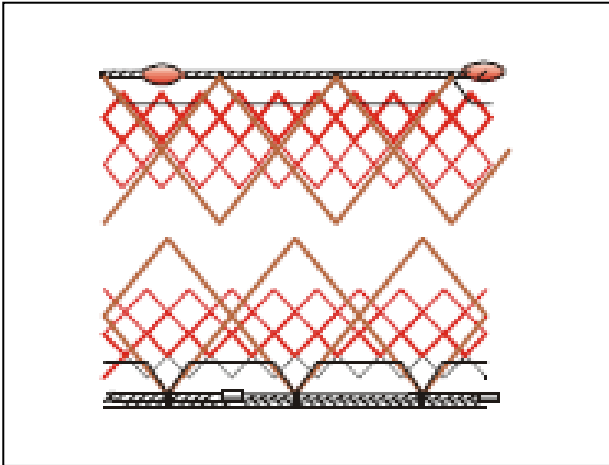


Source : SACCHI Jacques, *Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008*

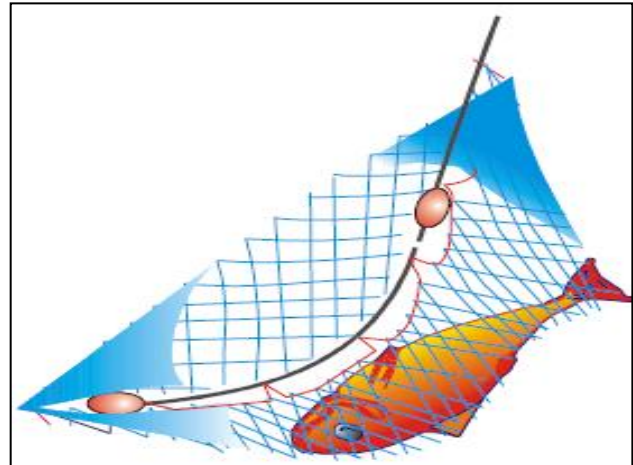
- **Le trémil**

Le trémil est un long filet fixe de fond, constitué de trois nappes de filets de maillage différent. Le principe de pêche avec ce type de matériel consiste à ancrer le filet au fond et à emprisonner les poissons démersaux qui s'emmêlent dans la nappe intérieure après avoir traversé les deux nappes extérieures de mailles plus grandes que cette dernière.

**Figure N° 12 : Trémil**



**Figure N° 13 : Capture par emmèlement**

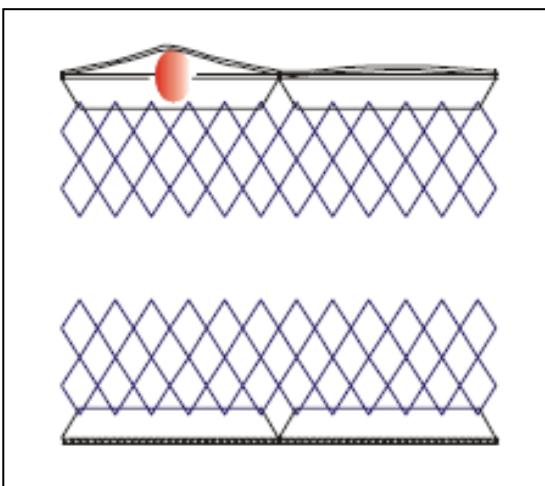


*Source : SACCHI Jacques, Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008*

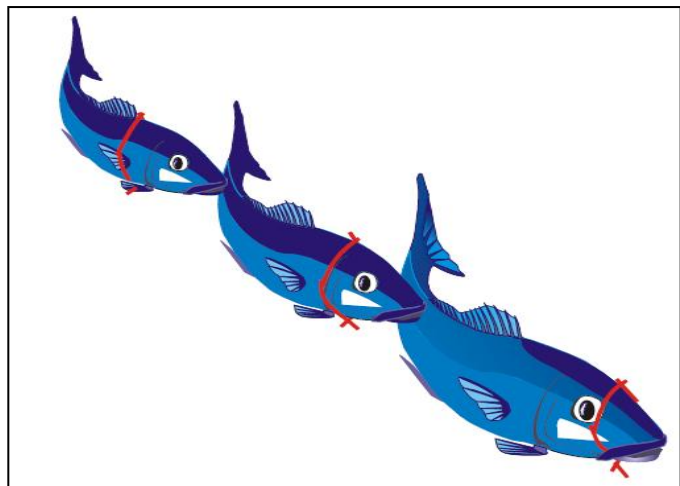
- **Le filet maillant**

Le Filet maillant est également un filet calé au fond ou à une certaine distance de celui-ci, mais qui est constitué d'une seule nappe de filet. La capture du poisson par ce type de filet est le résultat de l'emmaillement de ce dernier dans le filet.

**Figure N° 14 : Filet maillant**



**Figure N° 15 : Capture par emmaillement**

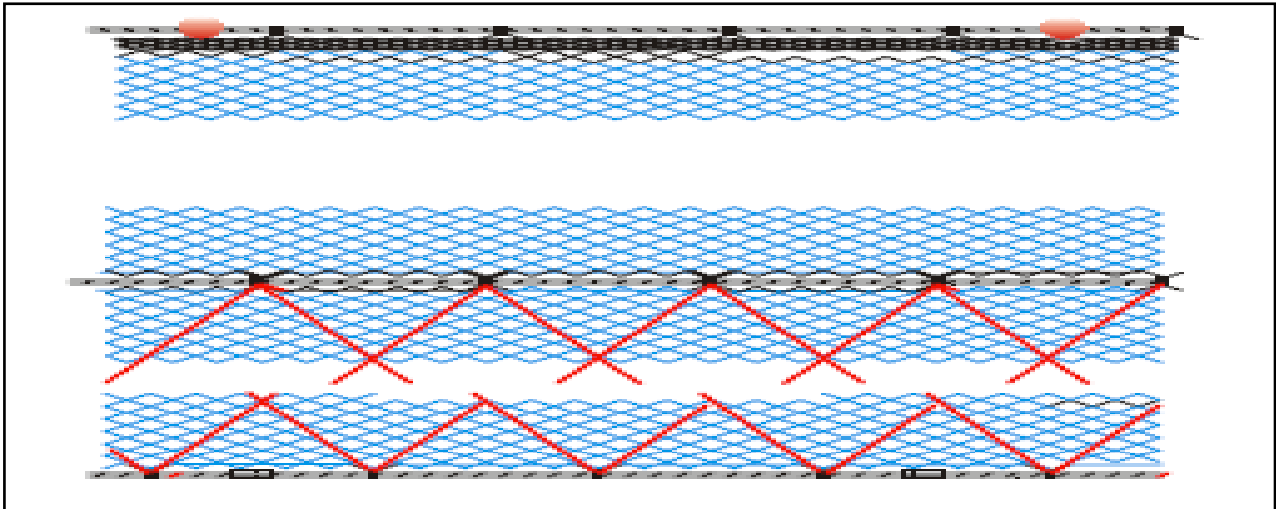


*Source : SACCHI Jacques, Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008*

- **Le filet maillant combiné**

Le filet maillant combiné est l'association des deux types de filets ancrés précédemment cités. Il est constitué d'un filet maillant dont la partie inférieure est remplacée par un trémail. Ce filet présente l'avantage de capturer à la fois les poissons démersaux et les poissons pélagiques.

**Figure N° 16 : Filet maillant combiné**



*Source : SACCHI Jacques, Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008*

Les filets statiques de fond constituent le principal engin de pêche utilisé par les petits métiers de Bejaia. En effet, 60 % des patrons de ce type d'embarcations utilisent le plus souvent un trémail, un filet maillant ou un filet combiné. La raison principale pour cette large utilisation de cette catégorie d'engins de pêche réside dans sa facilité d'utilisation et dans son efficacité, comparée à d'autres types d'engins utilisés. Quoique, les palangres de surface et de fonds et les petites sennes et les filets bonitiers sont d'autres équipements utilisés par les petits métiers au niveau de la wilaya de Bejaia.

### **5-2 La pêche à la senne**

La pêche à la senne est réservée aux sardiniers (senneurs) et se pratique la nuit (l'embarquement des sardiniers entre 20 h et 23 h, et leur débarquement entre 4 h et 7 h). La pêche à la senne se fait à l'aide des filets tournants, et des lumières, et ce, dans le but d'attirer et de piéger les poissons pélagiques. Selon les patrons des sardiniers enquêtés au niveau du port de pêche de Bejaia, ce type de pêche est pratiqué ; entre Bougie-plage et Mansouria, avec un équipage constitué d'un patron, d'un mécanicien et quelques matelots dont le nombre varie entre 05 et 15 personnes, en fonction de la taille du navire. Les engins de pêche utilisés par la totalité (100 %) des sardiniers de la région sont des sennes tournantes coulissantes, dont les tailles varient également suivant les caractéristiques techniques des embarcations.

**Tableau N° 53: Nombre d'embarqués et équipements utilisés par les sardiniers de la wilaya de Bejaia**

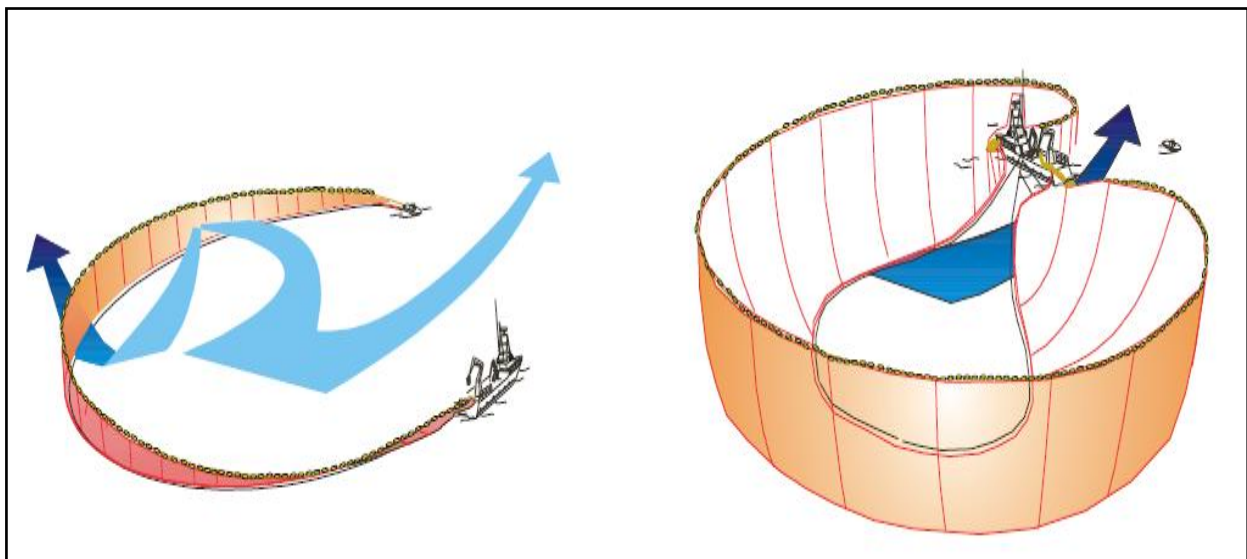
Nombre d'embarqués	Équipements utilisés							
	Sennes tournantes coulissantes		chalut de fond		Palangres		Trémail et filet maillant	
Entre 07 et 17 personnes	Nombre de sardiniers	%	Nombre de sardiniers	%	Nombre de sardiniers	%	Nombre de sardiniers	%
		11	100	00	00	00	00	00

Source : résultats de l'enquête

- **Le filet tournant**

Le filet tournant, appelé également « senne coulissante » est constitué d'une longue nappe faite d'une série de panneaux de différents maillages avec des flotteurs sur son bord supérieur et des lests et des anneaux fixés à son bord inférieur. Le panneau du maillage le plus petit et du fil le plus épais, généralement situé à l'une des extrémités du filet forme la « poche » dans laquelle la capture est regroupée. Ce type de filets est également utilisé dans la pêche au thon rouge. Néanmoins, pour cette catégorie de captures, la longueur du filet peut atteindre 2 km, et sa chute 250 mètres, tandis que les filets spécifiques aux petits pélagiques ne dépassent pas 600 mètres de longueur et 30 mètres de hauteur. Notons que les sennes tournantes utilisées dans la pêche au poisson bleu au niveau de la wilaya de Bejaia sont de dimensions inférieures en raison des caractéristiques des sardiniers utilisés et des zones de pêche fréquentées. S'agissant des sennes spécifiques à la pêche au thon, elles sont inexistantes au niveau de la wilaya de Bejaia.

**Figure N° 17: La pêche à la senne tournante coulissante**



Source : SACCHI Jacques, *Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008*

### 5-3 La pêche au chalut

La pêche au chalut est réservée aux chalutiers du 1er septembre au 30 avril (selon l'article 5 du l'arrêté du 4 Rabie El Aouel correspondant au 24 avril 2004, fixant les limitations d'utilisation des chaluts pélagiques, semi-pélagique et de fond dans le temps et dans l'espace, la pêche au chalut est interdite de 1er mai au 31 aout). Les bateaux de pêche en question opèrent généralement à l'Est de la zone réservée à la pêche, et ce, en raison de la nature rocheuse des fonds de la partie ouest du plateau continental de Bejaia. La pêche au chalut requiert des engins de pêche remorqués de type chalut de fond<sup>159</sup> à panneaux, et peut être pratiquée de jour (entre 5 h et 15 h) comme de nuit (entre 18 h et 5 h) avec un effectif marin constitué généralement d'un patron, un mécanicien et 04 à 10 marins pêcheurs (matelots).

**Tableau N° 54 : Nombre d'embarqués et équipements utilisés par les chalutiers de la wilaya de Bejaia**

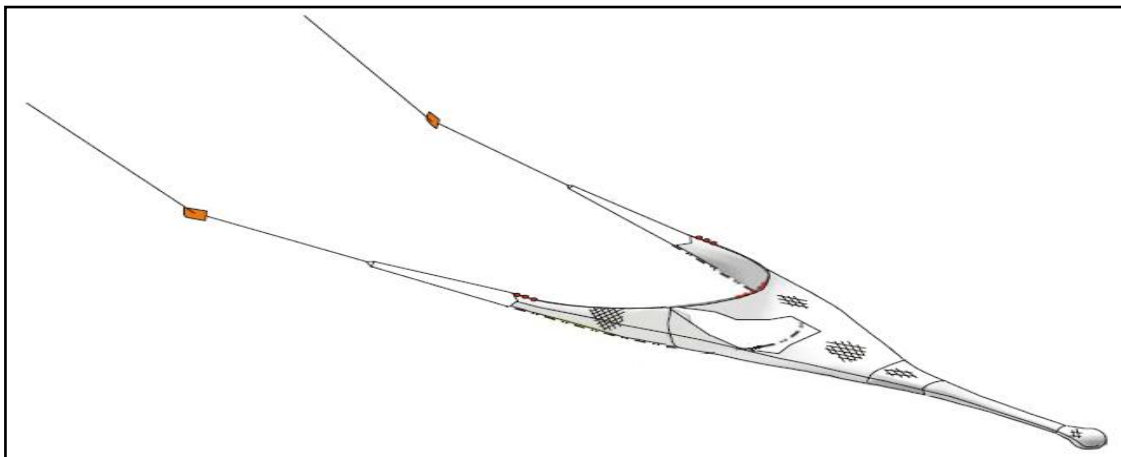
Nombre d'embarqués	Équipements utilisés							
	Sennes tournantes coulissantes		chalut de fond		Palangres		Trémil et filet maillant	
Entre 06 et 12 personnes	Nombre de chalutiers	%	Nombre de chalutiers	%	Nombre de chalutiers	%	Nombre de chalutiers	%
		00	00	04	100	00	00	00

Source : résultats de l'enquête

- **Le chalut de fond**

Le chalut de fond est un filet de forme conique trainé par un bateau. L'ouverture du filet est maintenue verticalement par des flotteurs et du lest, et horizontalement par l'utilisation des panneaux divergents assez lourds, et munis d'une semelle d'acier prévue pour glisser sur le fond marin.

**Figure N° 18 : Chalut de fond**



Source : SACCHI Jacques, *Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008*

<sup>159</sup> 100 % des patrons de chalutiers enquêtés au niveau du port de pêche de Bejaia utilisent des chaluts de fond

## 6- Zones de pêches exploitées au niveau de la wilaya de Bejaia

La pêche côtière constitue le seul type de pêche de capture marine pratiqué par la flottille de pêche de la wilaya. La pêche au large et la grande pêche nécessitent des équipements spécialisés, puissants et adaptés pour de longues sorties en mer qui peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines. De même, un équipage hautement qualifié et initié pour naviguer loin de la zone côtière, et utiliser des équipements de localisation de la ressource et de positionnement en mer, requiert des niveaux de formation très élevés. Ainsi, selon les patrons de pêche de la wilaya de Bejaia, avec la flottille de pêche actuelle, les engins utilisés et le niveau de qualification des embarqués seul la pêche côtière peut être pratiquée.

Néanmoins, la concentration d'un très grand nombre de navires de pêche sur la frange côtière risque d'être à l'origine d'externalités négatives qui naîtront entre pêcheurs exploitant les mêmes zones de pêche d'une part, et de surexploiter la ressource qui y vive d'autre part, ainsi porter atteinte au processus de renouvellement des espèces qui se reproduisent le plus souvent près des rives côtières.

**Tableau N° 55 : Types de pêches pratiquées au niveau de la wilaya de Bejaia**

		Catégorie des embarcations de pêche			Total
		Petit métier	Chalutier	Sardinier	
Types de pêche	Pêche côtière	20	04	11	35
	Pêche au large	00	00	00	00
	Grande pêche	00	00	00	00
Total		20	04	11	35

*Source : résultats de l'enquête*

## 7- La production halieutique de la wilaya de Bejaia

La production halieutique de la wilaya de Bejaia est composée principalement de poissons pélagiques qui constituent les espèces ciblées par les sardiniers, et les poissons démersaux dont se spécialisent les chalutiers et les petits métiers. Les crustacés et les mollusques sont également capturés par les chalutiers au niveau de la région, mais avec des quantités moins importantes.

### 7-1 Effort de pêche et production halieutique

L'effort de pêche signifie l'ensemble des flux représentant la pression exercée sur la ressource halieutique par l'activité de pêche. Afin, d'évaluer cette variable, nous nous sommes intéressé au nombre de sorties effectuées par chaque embarcation, ainsi qu'à la production générée. Néanmoins, nous tenons à souligner que les chiffres avancés ne sont valides que dans de bonnes conditions de navigation, car dans le cas contraire, les embarcations ne s'aventurent pas en mer.



**Tableau N° 56 : Nombre de sorties effectuées par les embarcations de pêche de la wilaya de Bejaia par semaine**

	Nombre de sorties par semaine (dans de bonnes conditions climatiques)									
	03 Sorties		04 Sorties		05 Sorties		06 Sorties		07 Sorties	
Embarcations	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Petit métier	01	05	00	00	00	00	02	10	17	85
Chalutier	00	00	01	25	00	00	03	75	00	00
Sardinier	00	00	02	18,18	03	27,27	03	27,27	03	27,27

*Source : résultats de l'enquête*

Lorsque les conditions (conditions climatiques, opérationnalité des embarcations de pêche) sont propices pour des sorties en mer, les différentes embarcations de pêche de la wilaya de Bejaia effectuent entre 03 et 07 sorties par semaine. Le petit métier constitue la catégorie la plus active avec 85 % des embarcations qui œuvrent durant les 07 jours de la semaine. Parmi ces 07 sorties en mer, 04 sont productives pour 60 % des unités, tandis que 30 % des petits métiers estiment que seulement 03 sorties sont productives par semaine. Les rendements de l'activité varient en fonction des dimensions des engins de pêche utilisés, de la taille et la puissance de l'embarcation, et enfin de l'espèce de poisson ciblée. En fait, ce sont les caractéristiques de l'embarcation qui définissent la taille de l'engin utilisé : les plus petites embarcations de pêche artisanales utilisent, le plus souvent, des petits filets statiques et des palangres, alors que les plus grandes peuvent utiliser de petits filets tournants (petites sennes) ou des filets de fond fixe relativement plus grands que ceux utilisés par les plus petites barques. Ainsi, la production des petits métiers enquêtés, varie entre 04 et 15 kg de poisson blanc, 05 et 40 kg de grosses prises pour les palangriers et les unités utilisant des filets de fond, et enfin entre 07 et 45 kg de poissons bleus pour les petits métiers senneurs.

Les sardiniers représentent la catégorie la plus productive des embarcations de pêche œuvrant au niveau de la wilaya de Bejaia, et ce, malgré le nombre très élevé des sorties non productives qu'enregistre cette catégorie de métiers. Les senneurs objets de l'enquête utilisent des filets tournants spécialement conçus pour la pêche aux poissons pélagiques, et réalisent 04 à 07 sorties en mer par semaine, lorsque les conditions sont propices. Néanmoins, compte tenu du caractère migratoire du poisson bleu, ce type de pêche se particularise par un nombre très important de sorties sans production. 63,63 % des patrons des sardiniers, objet de l'enquête, estiment que seules 02 sorties sont productives par semaine, tandis que pour les 36,36 % restant, en moyenne, sur les 07 sorties effectuées par semaine, le nombre de sorties rentables n'excède pas 03.



**Tableau N° 57 : Nombre de sorties productives (par semaine) pour les embarcations de pêche de la wilaya de Bejaia**

Catégorie des embarcations de pêche	Nombre de sorties productives par semaine (bonnes conditions climatiques)				Total
	02	03	04	05	
Petit métier	02	06	12	00	20
Chalutier	00	00	03	01	4
Sardinier	07	04	00	00	11
Total	09	10	15	01	35

*Source : résultats de l'enquête*

Une sortie productive rapporte en moyenne entre 90 et 280 kg de poissons pélagiques, et ce, compte tenu des caractéristiques de l'armement de pêche utilisé, et du stock de ressources disponible au niveau des zones fréquentées par les sardiniers. Notant, que la période de réalisation de l'enquête était durant les mois de mars, avril et mai de l'année 2009. Une période particulière pour les professionnels de la pêche et les consommateurs des produits halieutiques, puisqu'elle s'est caractérisée par une baisse importante de la production halieutique au niveau national, une situation susceptible d'influencer les réponses des patrons qui se limitent à décrire l'état du secteur d'alors. En d'autres termes, les chiffres avancés par les patrons peuvent être sous-estimés.

**Tableau N° 58 : Production moyenne par sortie productive pour les différentes embarcations de pêche enquêtées**

Espèces ciblées		Poisson bleu		Poisson blanc		Espadon/Squale
Catégories des embarcations		Petit métier	Sardinier	Petit métier	Chalutier	Petit métier
Quantités moyennes pêchées par sortie de pêche (kg)	04			02		
	05			03		01
	07	01				
	08	01		02		
	09			01		
	10			02		
	15	01		02		
	16					01
	26	01				
	40					01
	45	01				
	90		02			
	120		01			
	130				01	
	140		01			
	150				01	
	160		02			
	180		01			
	190		01			
	200		02			
220				01		
250				01		
280		01				

*Source : résultats de l'enquête*

La pêche au chalut se pratique au niveau de la wilaya de Bejaia durant une période de 08 mois allant du 1er septembre au 30 avril. La raison principale à cette limitation de période réside dans les zones fréquentées par les chalutiers de la région. En effet, la totalité des chalutiers pratique la pêche côtière à l'intérieur des 03 miles nautiques. Quoique la législation algérienne interdit ce type de pêche du 1er mai au 30 août de chaque année, et ce, dans le but de permettre la reproduction des ressources démersales durant cette période.

Lorsque les conditions climatiques sont favorables au chalutage, les chalutiers opérationnels de la wilaya de Bejaia réalisent entre 04 et 06 sorties en mer par semaine. La pêche au chalut se caractérise par un nombre très faible de sorties non productives comparé aux autres types de métiers de pêche. Ainsi, 75 % des patrons des chalutiers estiment qu'au moins 04 sorties sont productives par semaine, et les 25 % restant affirment qu'en moyenne, une seule sortie peut être sans production sur 06 sorties réalisées.

La pêche au chalut se caractérise par l'utilisation de navires de pêche très puissants, qui traînent de gros chaluts de fond, suivant les cohortes de poissons. Les rendements de cette activité au niveau de la baie de Bejaia varient entre 130 et 250 kg de poisson par sortie. Le poisson blanc et les crustacés constituent les cibles principales de ce type de pêche, néanmoins, le poisson pélagique est souvent capturé comme prises accessoires par les chalutiers.

### 7-2 Commercialisation de la production halieutique

La production halieutique diffère d'un bateau de pêche à un autre, néanmoins sa commercialisation se fait de la même façon. Tous les patrons des grands métiers (chalutiers et sardiniers) visités au cours de notre enquête affirment que cette dernière se fait par l'intermédiation des mandataires chargés de la vente de la production après le débarquement. Dans le cas de la majorité des petits métiers, compte tenu de leur production très limitée, la vente de cette dernière se fait par l'armateur. En l'absence d'une halle à marrée au niveau de la wilaya, la vente se fait sur le quai de débarquement au plus offrant des détaillants, et ce, à l'aide d'une ancienne technique dite « *de bouche à oreille*<sup>160</sup> ». Une fois la production est vendue, le mandataire aura droit à 10 % de la recette des ventes. En fait, le rôle du mandataire ne se limite pas uniquement à la vente de la production, et ce, dans la mesure où il fournit le bateau de pêche par des casiers, et partage parfois les frais de maintenance et de réparation de l'embarcation.

Le prix des produits de pêche est le produit d'une confrontation entre l'offre et la demande à l'aide de la technique précédemment citée. Ainsi, une production abondante est synonyme d'une baisse des prix, tandis qu'une production modeste est souvent un facteur d'augmentation de ces derniers. L'absence des moyens de conservation (chambres froides et tunnels de congélation) au niveau du port de pêche de Bejaia est souvent un facteur de chute excessive des prix lorsque la production halieutique est abondante. En effet, dans de telles circonstances, et compte tenu de la durée de vie très limitée des produits halieutiques, une situation de concurrence s'éveille entre les mandataires qui seront contraints de vendre la totalité de leurs produits au moment même du débarquement, néanmoins, pour y arriver, la baisse des prix semble leur seule alternative.

L'acheminement des produits halieutiques depuis le port de pêche jusqu'au dernier consommateur se fait par l'intervention des détaillants poissonniers et des représentants d'hôtels et restaurants. Les grossistes poissonniers interviennent également dans le schéma de la filière pêche au niveau de la wilaya de Bejaia, mais le plus souvent, pour détailler des produits halieutiques en provenance d'autres wilayas (notamment de la wilaya de Jijel - Ziam Mansouria -, et de la wilaya d'El Taref – EL Kala-).

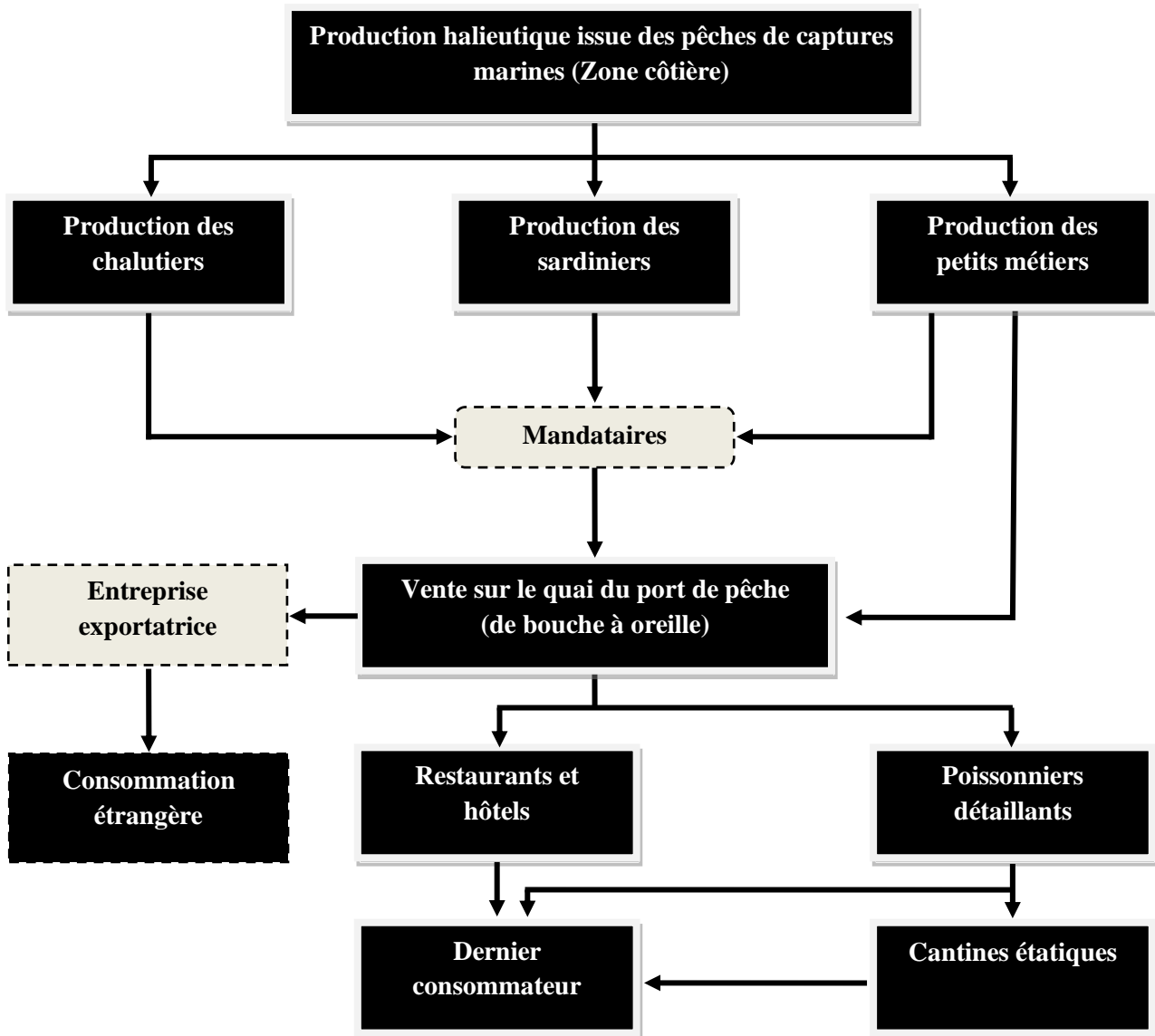
L'exportation des produits halieutiques est une activité quasi-nulle au niveau de la wilaya de Bejaia, et ce, en raison des rendements modérés des pêches de captures marines. En effet, seule une fraction infime de la production des chalutiers, constituée principalement de crevettes rouges et blanches, est expédiée à l'étranger par un seul établissement « SARL ALFICH ». En revanche, d'importantes quantités de poissons congelés sont importées et écoulées chaque année au niveau de la wilaya. Néanmoins, selon la totalité des patrons de pêche enquêtés, ces produits ne risquent pas de concurrencer les produits locaux. La raison principale réside dans la qualité des produits (les

---

<sup>160</sup>La technique de vente dite « de bouche à oreille » consiste à vendre la production au plus offrant, de ce fait maximiser les recettes de vente. Le principe dans cette technique est le suivant : le détaillant intéressé par la production exposée sur le quai s'approche du mandataire et lui propose un prix discrètement dans son oreille, à la fin, le mandataire choisira le plus offrant.

produits locaux sont des produits frais issus des pêches de captures marines, alors que les produits importés sont des produits surgelés issus principalement des activités aquacoles), ainsi que dans les quantités pêchées localement qui sont inférieures à la demande locale (les prix très élevés des produits halieutiques frais reflètent cette réalité).

**Figure N° 19 : Circuit de commercialisation de la production halieutique issue des pêches de captures marines au niveau de la wilaya de Bejaia**



Source : Réalisation personnelle d'après les résultats de l'enquête

### 8- État de la ressource halieutique au niveau de la wilaya

En l'absence d'études scientifiques récentes sur la ressource halieutique de la baie de Bejaia, l'exploitation de cette dernière se fait sans tenir compte de ses niveaux de stocks, et de ces capacités de renouvellement, puisque ces variables échappent aux pêcheurs et à l'administration en charge du secteur. Dans une démarche visant à estimer l'impact des activités de pêche sur l'état des stocks de la région, nous avons songé aux appréciations des professionnels de pêche, concernant l'état de la ressource, et ce, à travers l'évolution des rendements de leurs activités durant ces dernières années.

**Tableau N° 59 : Appréciation de l'augmentation des sorties non productives par les patrons de pêche de la wilaya de Bejaia**

Catégorie d'embarcations	Les sorties non productives sont-elles en augmentation au cours de ces dernières années ?				Total
	Oui	%	Non	%	
Petit métier	20	100	00	00	20
Chalutier	4	100	00	00	4
Sardinier	11	100	00	00	11
Total	35	100	00	00	35

*Source : résultats de l'enquête*

L'intégralité des patrons de pêche de la wilaya de Bejaia affirme que le nombre des sorties non productives est en augmentation continue, et que les volumes des prises des sorties productives sont en baisses durant ces dernières années. La raréfaction de la ressource semble être l'argument principal pour expliquer ces tendances à la baisse de la production halieutique au niveau de la région. En effet, plus de 68,6 % des patrons enquêtés pensent que la ressource halieutique se raréfie davantage en ces dernières années. Alors que 31,4 % des patrons soutiennent l'idée d'une diminution des stocks pêchables de la ressource, mais ajoutent également que la multiplication du nombre d'exploitants des mêmes zones de pêche est un facteur influent.

Parallèlement aux affirmations des patrons pêcheurs, les statistiques avancées par la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia attestent d'un niveau de production fluctuant d'une année à une autre, qui tourne en moyenne aux alentours de 2800 tonnes de poissons par an sur une période de 15 ans (1994-2008). Néanmoins, le nombre d'embarcations de pêche inscrites au niveau de la région est passé de 65 unités en 1994 à 221 embarcations recensées durant l'année 2008. Cette donnée soutient que la baisse des quantités produites individuellement par chaque pêcheur n'est pas forcément le résultat d'une raréfaction de la ressource, puisque la production prise dans son ensemble ne suit pas une évolution décroissante durant la période 1994 – 2008. En revanche, malgré la multiplication du nombre de métiers de pêche au niveau de la wilaya, la production halieutique varie dans l'ensemble entre 2300 et 3200 tonnes par an, et ne suit pas les mêmes tendances évolutives de la flottille de pêche. Ainsi, compte tenu du caractère côtier de l'ensemble des pêches pratiquées au niveau de la région, la thèse d'une

surcapacité des zones de pêche au niveau de la frange côtière de la wilaya de Bejaia peut être évoquée.

**Tableau N° 60 : Raisons de l'augmentation des sorties non productives avancées par les patrons de pêche de la wilaya de Bejaia**

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Raisons de l'augmentation des sorties non-productives	Raréfaction de la ressource halieutique	24	68,6	68,6	68,6
	Multiplication du nombre des pêcheurs	01	2,9	2,9	71,4
	Toutes les réponses proposées	10	28,6	28,6	100,0
	Total	35	100,0	100,0	

*Source : résultats de l'enquête*

La surcapacité d'une zone de pêche signifie une mise en œuvre excessive de moyens de capture, pour l'exploitation du stock de poisson existant. Cette situation est souvent à l'origine d'une surexploitation de la ressource halieutique. Dans le cas de la wilaya de Bejaia, la répartition des barques sur l'ensemble du plateau continental n'est que de 0,39 unité/km<sup>2</sup> durant l'année 2008. Ainsi, le taux de couverture de la zone côtière par l'armement de pêche disponible est très faible au niveau de la région. Néanmoins, en pratique, seule une partie de la zone réservée à la pêche est exploitée par les grands métiers, et ce, en raison des fonds rocheux non propices au chalutage qui caractérise la région ouest du littoral de la wilaya, d'une part, et des dotations techniques limitées, qui sont aggravées par l'âge avancé des chalutiers et des gros sardiniers de la wilaya, d'autre part. Cette dernière caractéristique limite davantage l'intervention des navires en question aux zones limitrophes des rives côtières. Une pratique qui est à l'origine de plusieurs conflits d'usage entre les différents types de métiers de pêche de la région.

Le petit métier constitue la tranche la plus dominante en matière de nombre d'embarcations, avec un taux avoisinant 74, 66 % de la flottille de pêche recensée durant l'année 2008. Compte tenu des capacités très limitées de ce type d'embarcations en matière de navigation, et des équipements utilisés par ces dernières (filets calés, palangres), la plus grande partie des petits métiers se contente d'exploiter les rives côtières peu profondes. Ainsi, une grande partie du plateau continental de la wilaya demeure inexploitée.

Ainsi, compte tenu des zones de pêche fréquentées par l'armement de pêche de la wilaya de Bejaia, la thèse de la surcapacité de la zone côtière dans son ensemble peut être écartée. Néanmoins, la concentration de l'activité de pêche au niveau de certaines zones semble être à l'origine d'une pression exercée sur ces dernières, de ce fait, les rendements décroissants de l'activité de pêche, tel qu'il est avancé par la totalité des patrons enquêtés, peuvent être associés à la multiplication de l'effort de pêche au niveau de ces zones.

La raréfaction de la ressource au niveau de la frange côtière à cause de la pollution des eaux des zones de pêche fréquentées est une autre éventualité qui explique la faiblesse des rendements de l'activité de pêche au niveau de la région. En effet, plusieurs rejets industriels et ménagers finissent chaque jour dans les rives de la wilaya. Ainsi, la pollution des eaux côtières peut être une source de nuisance pour la ressource halieutique. C'est le cas de bougie plage qui, selon certains pêcheurs de petits métiers, regorgeait autrefois de Bonite, mais qui s'est transformée en zone aride après les installations industrielles à ses bords.

La surexploitation de la ressource halieutique est une autre thèse évoquée par les pêcheurs rencontrés lors de nos sorties de terrain, pour expliquer la baisse de leurs productions individuelles. 82,9 % des patrons estiment que le stock de la ressource halieutique au niveau de la wilaya de Bejaia est surexploité, tandis que 14,3 % pensent que ce sont plutôt les zones côtières qui sont surexploitées. Néanmoins, en l'absence de statistiques et d'études récentes sur le volume du stock de la biomasse exploitable au niveau des zones réservées à la pêche appartenant à la wilaya, la thèse de la surexploitation de la ressource ne peut être vérifiée. Par ailleurs, compte tenu des faibles taux de couverture de l'armement de pêche de la zone maritime globale (0,023 unité/km<sup>2</sup>) et de la zone côtière (0,39 unité/km<sup>2</sup>), la surcapacité de la surface globale réservée à la pêche est une hypothèse écartée. En fait, par surexploitation de la ressource, les patrons de pêche désignent la pression exercée sur les mêmes zones de pêche fréquentée par une grande partie de l'armement de pêche, et se réfèrent uniquement à la surexploitation de croissance, puisque les tailles marchandes des espèces capturées ne sont pas toujours respectées.

**Tableau N° 61 : État de l'exploitation de la ressource halieutique au niveau de la wilaya de Bejaia**

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Surexploitée	29	82,9	82,9	82,9
	Surexploitée uniquement dans les zones côtières	05	14,3	14,3	97,1
	Ne sais pas	01	02,9	02,9	100,0
	Total	35	100,0	100,0	

*Source : résultats de l'enquête*

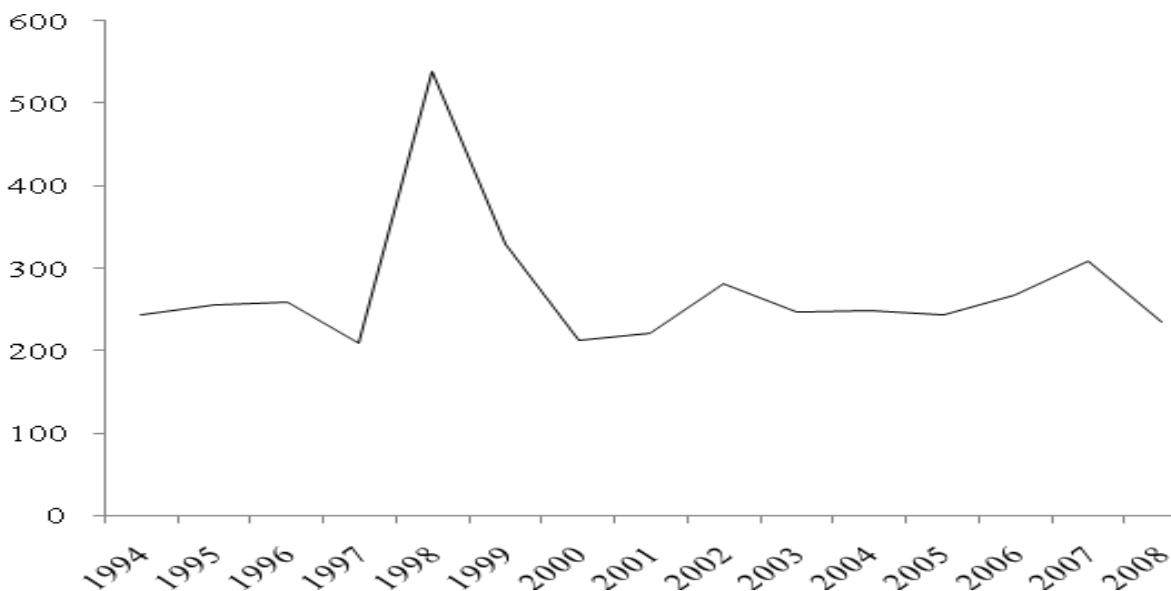
L'exploitation des mêmes zones de pêche - par les chalutiers - pour de longues années risque de porter atteinte au processus de reproduction des espèces démersales vivantes dans ces zones. En effet, la reproduction et la maturité des espèces exigent un laps de temps estimé en moyenne, à 5 ou 06 ans<sup>161</sup>. Néanmoins, les chaluts qui raclent les fonds risquent de draguer les immatures, lorsque l'activité des chalutiers s'intensifie sur les mêmes zones pour de longues périodes. En sachant que le stock des ressources démersales existant est fonction de son exploitation, l'intensification de cette dernière débouchera sur un épuisement rapide de ce stock, ce qui empêche son renouvellement naturel et entraîne la diminution de la taille moyenne des captures d'une année à une autre. La mise

<sup>161</sup> Raymond SIMONNET, op.cit

en repos des zones de pêche est une solution envisageable qui peut permettre le renouvellement naturel des espèces. Quoique, ce genre de procédés nécessite une plateforme juridique et un dispositif de surveillance efficace, qui régulent davantage l'accès à la ressource.

En Algérie, à l'exception de la période d'interdiction de la pêche au chalut dans la zone situant à l'intérieur des 03 milles nautiques qui est de quatre mois, pour permettre la reproduction des espèces, aucune référence juridique relative à la pêche ne prévoit la mise en repos des zones de pêche les plus fréquentées par les chalutiers. Dans le cas de la wilaya de Bejaia, l'ensemble des chalutiers pratique la pêche côtière et exploite les mêmes zones de pêche pendant de longues années. Les productions en matière de poisson blanc restent modestes. Elles tournent, en moyenne, aux alentours de 274,27 tonnes par an, et ce, malgré le renforcement de l'armement de pêche au niveau de la wilaya (de 10 chalutiers et 40 petits métiers en 1994, à 20 chalutiers et 165 petits métiers en 2008). En revanche, les ressources démersales mises en vente sur les marchés de poissons locaux ne respectent pas toujours les tailles minimales marchandes fixées par la législation. (À titre d'exemple ; « *le petit rouget* » est vendu couramment dans certains marchés de la wilaya, or la taille minimale marchande du rouget selon la législation algérienne est fixée à 15 cm). Ainsi, la thèse d'une surexploitation de croissance au niveau des mêmes zones de pêche côtière semble être vérifiée, et ce, malgré l'existence d'une institution chargée de surveiller le respect de l'application des dispositifs réglementaires.

**Graphique N° 24 : Évolution de la production du poisson blanc au niveau de la wilaya de Bejaia**



*Source : réalisation personnelle d'après les données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia*

La wilaya de Bejaia a connu, depuis quelques années, une évolution importante dans le nombre d'embarcations de pêche, en particulier celles qui sont spécialisées dans la pêche aux poissons démersaux (Chalutier, petit métier). Néanmoins, comme nous l'avons déjà souligné, cette évolution dans l'armement de pêche n'a pas été suivie d'une augmentation importante de la production. En fait, la totalité des unités pratique la pêche côtière, et exploite un même stock de la ressource. Ceci sous-entend que chaque augmentation dans le nombre d'exploitants dans la même



zone de pêche est synonyme de réduction des rendements de l'activité pour les autres pêcheurs. Autrement dit, les rendements individuels de l'activité de pêche dans une même zone est une fonction décroissante du nombre d'embarcations de pêche déployées. Cette situation est à l'origine de l'apparition de certaines rivalités entre les différents pêcheurs. Près de 97, 14 % des patrons enquêtés confirment l'existence de conflits entre les différentes catégories de métiers de pêche exerçant au niveau de wilaya de Bejaia. Le non-respect des zones de pêche par les chalutiers cause parfois la destruction des filets calés par des petits métiers. De même, selon les patrons des petits métiers, des sardiniers et même certains patrons de chalutiers, la maturité des espèces n'est pas toujours respectée par les pêcheurs chalutiers. L'utilisation des engins de pêche non conformes à la réglementation est la source principale d'une exploitation prématurée des ressources démersales par les chalutiers. Une grande partie des patrons des sardiniers et de petits métiers affirment que les chalutiers utilisent des « filets de pêche à double sacs », qui ne permettent pas la fugue des petits poissons, ce qui est à l'origine d'une surexploitation de croissance de la ressource.

**Tableau N° 62 : Existence de conflits d'usage entre différents métiers de pêche au niveau de la wilaya de Bejaia**

		Conflits d'usage entre différents métiers de pêche		Total
		Oui	Non	
Catégorie des embarcations de pêche	Petit métier	20	00	20
	Chalutier	03	01	04
	Sardinier	11	00	11
Total		34	01	35

*Source : résultats de l'enquête*

L'existence de conflits d'usage entre les pêcheurs suppose l'intervention des pouvoirs publics pour régler ces différends. Cette intervention publique encadrée par un dispositif réglementaire, et matérialisée par l'existence de plusieurs institutions chargées de la gestion des affaires du secteur de la pêche, et de la surveillance et la veille au respect de la législation. Toutefois, en dépit de l'existence des dispositifs en question, les conflits entre pêcheurs persistent et l'exploitation non rationnelle de la ressource continue. Cette situation suscite de multiples interrogations quant à la gouvernance du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie.

## Conclusion

L'exploitation optimale de la ressource halieutique suggère l'association d'une plateforme infrastructurelle adéquate, d'un armement de pêche approprié et d'une main-d'œuvre qualifiée. La connaissance de l'environnement marin, de l'état des stocks de la ressource halieutique, qui relève du domaine des recherches biologiques et maritimes, est une autre donnée qui permet de déterminer les quantités optimale de prélèvement qui assurent la durabilité de l'exploitation de ce type de ressources biologiques.

Le caractère commun de la ressource halieutique, et les externalités qui peuvent surgir lors des activités productives supposent l'intervention d'une autorité de régulation pour limiter les conflits entre exploitants, et instaurer un mode de gestion garant de l'efficacité et de l'optimisation de l'exploitation de la ressource. Ainsi, la bonne gouvernance du secteur de la pêche et des ressources halieutiques est un autre facteur qui conditionne la réussite de tout projet de développement visant le secteur.

Dans le cas de la wilaya de Bejaia, des manques importants en matière d'infrastructures de soutien à la production et d'armement de pêche caractérisent le secteur de la pêche. Ainsi, en matière d'infrastructures portuaires, le port de pêche de Bejaia est saturé. Il présente des manques importants en matière d'équipements frigorifiques, de mise à sec, de cases pêcheurs et de halle à marée. Aussi, ce port de taille moyenne n'est pas conçu pour recevoir les grands navires de pêche industrielle, ce qui contraint les exploitants à limiter leur armement de pêche à des navires de tailles réduites, incapables de pratiquer autres que la pêche côtière. S'agissant de l'armement de pêche, les embarcations de tailles réduites, incapables de valoriser l'ensemble des espaces maritimes réservés à la pêche appartenant à la wilaya. De même, une part importante des embarcations est d'un âge avancé, ce qui constitue un risque de taille pour la vie des embarqués, et pour l'immobilité des unités, notamment si on tient compte de la raréfaction de la pièce de rechange au niveau de la wilaya.

En absence d'un organisme chargé de la recherche maritime au niveau de la région, et compte tenu de la flottille et des équipements utilisés, l'exploitation de la ressource halieutique se limite à quelques zones de pêche du plateau continental, et le nombre croissant de pêcheurs accentue davantage la pression sur la ressource de ces mêmes zones. Cette situation est à l'origine d'une surexploitation de croissance, qui se conçoit par une taille de plus en plus réduite des poissons capturés. Les rendements de l'activité sont en baisse continue au niveau de la wilaya, ce qui se répercute négativement sur les niveaux de vie des pêcheurs, et les prix de la ressource d'une part, et nourrit les conflits d'usage entre pêcheurs, d'autre part.

La persistance des conflits d'usage entre les exploitants, la concentration de l'effort de pêche sur certaines zones côtières et le délaissement sans exploitation de la plus grande partie des eaux territoriales de la wilaya, le non-respect des normes des équipements utilisés et de la ressource capturée, ainsi que la nuance qui caractérise la gestion des programmes d'aide au développement des activités de pêche, sont autant de problèmes qui reflètent les limites des dispositifs réglementaires et des institutions en charge du secteur de la pêche et des ressources halieutiques au niveau de la wilaya de Bejaia.

## **Chapitre VI**

### **Analyse comparative des secteurs de la pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref**

#### **Introduction**

Le quatrième chapitre a fait l'objet d'une présentation du secteur de la pêche de la wilaya de Bejaia, et les conclusions avancées font état d'un volume de production faible qui se présente comme l'un des plus bas au niveau national. Les causes de cette situation peuvent être multiples et liées à plusieurs facteurs dont les plus importants relèvent des potentialités naturelles ainsi que des procédés et facteurs de production utilisés dans l'exploitation de la ressource halieutique au niveau local. Le cinquième chapitre, consacré à une enquête de terrain auprès des professionnels de la pêche de la wilaya, confirme les limites des facteurs et des dotations techniques et infrastructurelles dont dispose le secteur, et associe sa situation actuelle à un problème de gouvernance et de mauvaise gestion. L'enquête en question, nous a également permis d'apprendre que des productions halieutiques venant d'autres wilayas, notamment de Jijel et d'El Taref, sont écoulées au niveau local. La proximité géographique des wilayas de Jijel et de Bejaia, peut être un facteur explicatif de cette dynamique commerciale entre ces deux wilayas. Néanmoins, dans le cas des produits venant de la wilaya d'El Taref située à l'extrême est de l'Algérie, la compétitivité des prix due à l'abondance de la production halieutique nous semble le seul facteur explicatif. Afin de vérifier cette hypothèse, et de comprendre éventuellement les raisons de cet écart de productivité supposé entre les secteurs des pêches des deux wilayas de Bejaia et d'El Taref, nous avons pensé à une comparaison entre ces derniers.

Le présent chapitre fera l'objet d'une analyse comparative entre les secteurs de la pêche et des ressources halieutiques de deux wilayas de la région est de l'Algérie : Bejaia et El Taref. Pour ce faire, celui-ci sera scindé en quatre sections dont les deux premières seront orientées vers la présentation du secteur de la pêche de la wilaya d'El Taref, et les deux sections restantes concerneront le travail d'analyse comparative. Précisément, la première section sera consacrée à la présentation des potentialités et des facteurs utilisés dans l'exploitation de la ressource halieutique au niveau de la wilaya d'El Taref, tandis que la seconde touchera le volet de la production halieutique dans cette dernière. Dans les deux sections restantes, nous essayerons de mener une comparaison entre les secteurs de la pêche des deux wilayas, à savoir les dotations, les potentialités naturelles, l'armement de pêche et les structures de soutien, qui seront traitées dans la troisième section. Ensuite, la comparaison entre les productions halieutiques des deux wilayas, et de quelques indicateurs socioéconomiques sera abordée dans une quatrième section.

## I- Présentation des potentialités halieutiques de la wilaya d'El Taref

Située à l'extrême-est du nord de l'Algérie, la wilaya d'El-Taref se caractérise par un écosystème particulier, où la mer et la terre se bravent pour former un paysage singulier tant convoité pour ses potentialités agrotouristiques que par son patrimoine naturel abritant diverses variétés de flores et de faunes. En effet, il s'agit d'une région littorale qui compte une façade méditerranéenne s'étalant sur 90 km, allant de la wilaya d'Annaba du côté ouest jusqu'aux frontières tunisiennes vers l'est.

La wilaya d'El Taref est organisée administrativement en sept daïras, et vingt-quatre communes, qui totalisent une superficie estimée à 2891,65 km<sup>2</sup>, et un nombre d'habitant avoisinant 452690 personnes, selon les résultats du 5e recensement général de la population et de l'habitat du 16 avril 2008. La wilaya en question compte des limites administratives avec trois wilayas algériennes (Annaba à l'ouest, Guelma et Souk Ahras au sud), et frontalière avec la République tunisienne du côté est.

La wilaya d'El-Taref est l'une des régions les plus humides en Algérie. En effet, elle abrite plusieurs lacs naturels de renommée internationale dont deux protégés par la convention de RAMSAR en 1982 avant la création même du Parc national d'El-Kala le 23 juillet 1983<sup>162</sup>. Puis, après la création de ce dernier, c'est l'ensemble des lacs et presque un tiers du territoire de la wilaya qui seront considérés comme des zones protégées. Quelques années plus tard en 1990, le parc national sera inscrit sur la liste de l'UNESCO des réserves de la biosphère dans le cadre du programme de « l'homme et la biosphère » (MAB).

### 1- Présentation du potentiel naturel de la wilaya

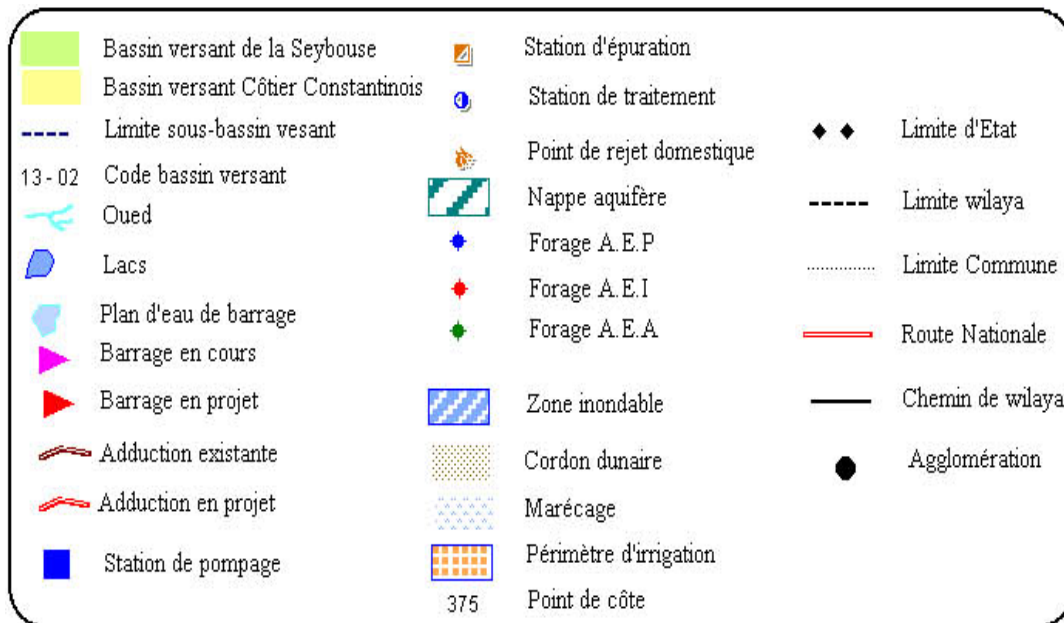
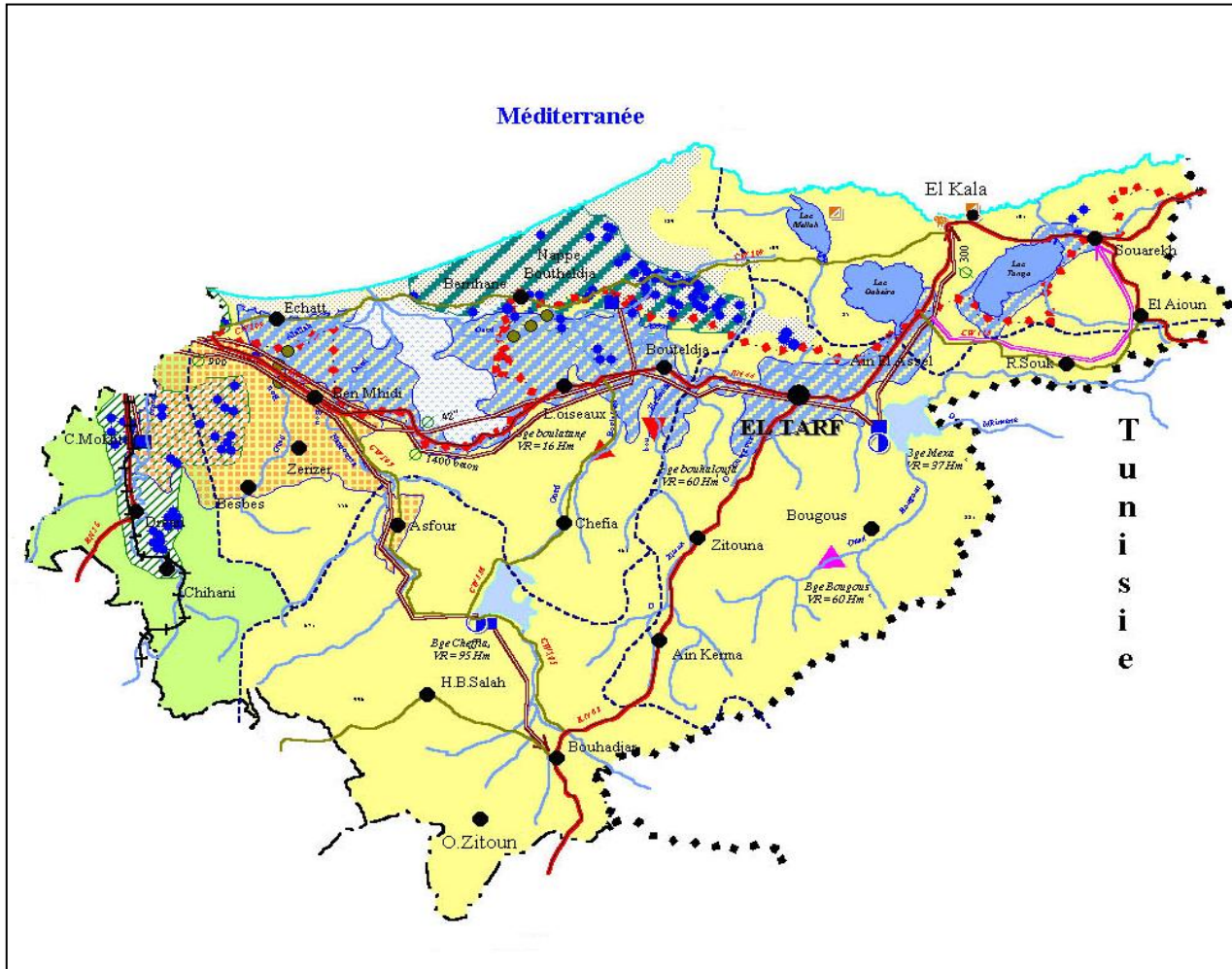
La wilaya d'El-Taref compte 90 km de côtes sur la méditerranée. La surface maritime sous juridiction nationale faisant partie de la wilaya s'élève à 8700 Km<sup>2</sup>, tandis que la zone réservée à la pêche côtière dépasse 1000 km<sup>2</sup>. La région dispose également de plusieurs sites continentaux offrant d'énormes potentialités aquacoles pour le développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques de la région. Les sites les plus importants sont les suivants ;

- Lac Tonga qui s'étend sur une superficie de 2400 ha,
- Lac Oubaïra accaparant une superficie de 2200 ha,
- Lagune d'El-Mellah qui s'étale sur une superficie de 856 ha,
- Lac Bleu 05 ha,
- Tourbière du lac noir 04 ha.
- Barrages Bounamoussa (Cheffia) 1002 ha
- Barrage Mexna 518 ha.

---

<sup>162</sup> Le Parc National d'El Kala est créé par le décret présidentiel n° 462/83 du 23 juillet 1983, et s'étale sur une superficie de 76438 ha.

Figure 20 : Potentialités hydriques de la wilaya d'El Taref



Source : Pôle nord-est du commissariat national du littoral, novembre 2009

Les sites favorables aux activités piscicoles et de pêche continentale peuvent être répartis en plusieurs catégories distinctes, à savoir : les sites en mer ; les embouchures d'oueds, les zones marécageuses, les lacustres, les lagunes et enfin les barrages et les plans d'eau artificiels. En fonction des caractéristiques de chaque espace retenu, le Schéma Directeurs de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture 2025 vise le développement de plusieurs filières aquacoles, dont les retombées positives se répercuteront aussi bien sur le marché de l'emploi et la lutte contre le chômage, que sur la dynamique socioéconomique de l'ensemble de la région (consolidation du ratio alimentaire en matière de consommation des produits halieutiques, création d'entreprises en amont et en aval du secteur de la pêche, création de la valeur ajoutée, etc.).

### 1-1 Les sites littoraux

De par son importante façade méditerranéenne, la wilaya d'El Taref compte plusieurs sites en mer qui peuvent faire l'objet d'exploitations aquacoles. En effet, le Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture 2025 (SDDAPA 2025) retient 09 sites maritimes propices pour le développement des activités aquacoles dans les eaux saumâtres de la région. Rappelons que la filière aquacole la plus antique en Algérie est la conchyliculture et que l'histoire témoigne du fait que la filière en question est apparue au début de XXe siècle, avec l'essor des cultures de moules au niveau de la lagune d'El Mellah de la région d'El Kala.

Parmi les neuf (09) sites recensés, huit (08) sont prévus pour abriter des activités d'élevage de moules et des huîtres (conchyliculture) et un (01) seul emplacement pour la pisciculture marine en bassins ou dans des cages flottantes. Ces différents sites sont regroupés dans le tableau suivant :

**Tableau N° 63 : Sites en mer propices aux activités d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le SDDAPA 2025)**

N°	Filières aquacoles	Espèces ciblées	Sites	Production (T/an)
01	Conchyliculture	Moules + Huitres	Boutribiche	50
02			Ancienne mine la Missida	50
03			El Aouinet	50
04			La Calissare	50
05			Ilot Mordjane	50
06			Boufkirine	50
07			Vieille Calle	50
08			Chenal El Mellah	50
09	Pisciculture marine	Daurade + Loup de mer	Ain Tarcha	100

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref, 2009.*

### 1-2 Les plans d'eau continentaux naturels

La wilaya d'El Taref dispose également de plusieurs plans d'eau continentaux répartis en lacs, lagune, oueds et zones marécageuses. Cette dotation exceptionnelle en matière de ressources hydriques constitue un atout de taille pour la région, et ce, à travers le développement des activités d'élevage et de pêche des ressources halieutiques. Dans cette optique, huit (08) sites ont été identifiés et retenus dans le cadre du Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture 2025, pour abriter diverses activités de pêche continentale et d'aquaculture. Les sites en question sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau N° 64 : Plans d'eau continentaux naturels propices aux activités d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le SDDAPA 2025)**

N°	Filières aquacoles	Nombre de projets	Sites
01	Exploitation de ressources naturelles (anguilles, palourdes, etc.)	01	Lagune El Mellah
02	Pisciculture marine intensive, en bassin en dur avec composante touristique	01	Embouchure Oued Mafragh, Commune Berrihane
03	Élevage de crustacés	01	Embouchure Oued Mafragh, Commune Ben Mhidi
04	Pisciculture semi-intensive d'eau douce (mulet et carpe), en étang	02	Commune El Kala
05			Commune Berrihane
06	Pêche lagunaire	01	Lagune El Mellah
07	Pêche lacustre	02	Lac Oubeïra
08			Lac Tonga

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref, 2009.*



### 1-3 Les plans d'eau artificiels

En complément au potentiel maritime et hydrique dont dispose la wilaya d'El Taref, plusieurs plans d'eau artificiels peuvent également accroître les capacités de la région en matière de production halieutique non maritime. En effet, deux (02) barrages opérationnels et quatre (04) autres en phase de construction sont programmés pour abriter des exploitations aquacoles dans le cadre du Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture 2025.

**Tableau N° 65 : Plans d'eau artificiels propices aux activités d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le SDDAPA 2025)**

Nom du site	Capacité 10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>	Superficie (ha)	Objectif de production (T/an)
Barrage Mexna	47	518	45
Barrage Cheffia	175	1 002	50

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref, 2009.*

A court terme, le Schéma National de l'Aquaculture (SNA) 2005-2009 retient dix (10) sites pour contenir les diverses activités liées à l'aquaculture et à l'exploitation des plans d'eau continentaux de la wilaya d'El Taref. Il s'agit des sites résumés dans le tableau suivant :

**Tableau N° 66 : Sites propices aux activités de pêche continentale et d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le Schéma National d'Aquaculture 2005)**

Filière aquacole envisageable	Dénomination du site	Capacité de production (Tonnes/an)
Conchyliculture	Vieille Calle	50
Pisciculture marine	Oued Mafragh	400
	Embouchure Messida	250
	Belzаноù (La Montagnier Ouest)	1000
Exploitation de l'anguille	Oued Mafragh	10
	Embouchure Messida/Lac Tonga	30
Centre conchylicole	Lac Mellah	30
Élevage de crevettes	Embouchure Oued Mafragh	04 à 05
Centre de pêche	Barrage Bounamoussa	15
	Cheffia	
	Barrage Mexna	15

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'EL Taref, 2009.*



## 2- Infrastructures de soutien à la production halieutique dans la wilaya d'El Taref

Afin de permettre l'exploitation et la valorisation de la ressource halieutique de la wilaya d'El-Taref, le secteur de la pêche s'est doté d'un certain nombre d'infrastructures et d'équipements nécessaires, voire indispensables pour la production. En effet, la wilaya est équipée d'un port de pêche opérationnel et d'un autre en phase de construction, ainsi que de six (06) plages d'échouage et d'autres infrastructures et équipements de soutien à la production halieutique.

### 2-1 Le port de pêche d'El Kala

La wilaya d'El-Taref dispose d'un seul port de pêche opérationnel, situé dans la commune d'El-Kala d'où sa dénomination. Le port de pêche d'El-Kala a été construit en 1925 sur une longueur de 800 mètres linéaires et une capacité théorique d'accueil de 100 embarcations. Toutefois, selon la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya en question, seuls 200 ml des appontements sont utilisés pour accueillir une flottille estimée à 390 embarcations, dont 189 plaisanciers, à la fin de l'année 2008. Les 600 mètres linéaires restants de l'appontement d'accostages sont inutilisables à cause de l'effondrement de la digue principale, et de son exposition aux vents dominants, vu l'orientation de ce port vers les vents nord-ouest. Le port de pêche d'El-Kala compte également 11 cases pêcheurs de dimensions très réduites, qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins de la flottille de pêche existante.

Le port de pêche d'El-Kala présente également plusieurs manques notamment en matière d'infrastructures de soutien à la production (tel que les fabriques de glace, les ateliers de maintenance et de réparation des embarcations de pêche, les halles de ventes des produits de pêche, les moyens frigorifiques, etc.) ; et souffre aussi de la pollution des eaux du bassin du port et d'ensablement causant ainsi la réduction des tirants d'eau des appontements d'accostage, et limitant l'accès aux petites embarcations de pêche et de plaisance, car les gros navires risquent de toucher le fond.

Néanmoins, selon l'entreprise de gestion du port de pêche d'El-Kala (EGPP El-Kala), le port a bénéficié de quelques travaux d'aménagement réalisés par la direction des travaux publics de la wilaya d'El-Taref, mais qui restent insuffisants, vu l'état actuel du port. Il s'agit de :

- Installation des bites d'amarrages.
- Installation défenses.
- Reprise du mur de protection musoir nord-est presque île.
- Reprise et réfection muraille-quai nord du terre-plein.

### 2-2 Le nouveau port de pêche en cours de réalisation

Compte tenu de l'état de l'ancien port de pêche d'El-Kala, et du nombre important d'embarcations qui le surchargent, un nouveau port de pêche est en phase de réalisation du côté ouest de la ville d'El-Kala, dont le taux d'avancement des travaux avoisinant les 70 %.

Le nouveau port de pêche bénéficiera d'un bassin d'eau d'une superficie de 5,3 ha et d'un terre-plein de 6,3 ha avec une capacité théorique d'accueil de 142 unités de pêche réparties comme suit :

- 34 chalutiers

- 30 sardiniers
- Et 78 petits métiers

Après l'achèvement des travaux de construction, le nouveau port de pêche abritera un ensemble d'équipements nécessaires au soutien et au développement des activités de pêche dans la région, à savoir :

- Une halle de vente de poisson ;
- Une fabrique de glace ;
- Un atelier de réparation et de maintenance des embarcations de pêche ;
- Des moyens frigorifiques et des tunnels de congélation ;
- Des cases pêcheurs ;
- Des points de vente des équipements et de matériels de pêche ;
- Et enfin des moyens de mise à sec des bateaux de pêche.

### **2-3 Les plages d'échouage**

En plus du port de pêche d'El-Kala, le secteur de la pêche est consolidé par 06 plages d'échouage réparties le long des rives littorales de la wilaya d'El-Taref, et abritant l'activité d'une population de 300 pêcheurs à l'aide de petits canots de pêche de 4,80 mètres de longueur. Les plages en question sont les suivantes :

- Cap Rosa situé dans la commune d'El Kala.
- Les deux plages Draouch et Hennaya situées dans la commune Berrihane,
- Les deux plages Fartassa, Zitounette située dans la commune El Chatt,
- Et enfin la plage Battah dans la commune de Ben Mhidi.

Trois autres plages d'échouage dont l'étude technique est en cours sont retenues pour aménagement du côté ouest de la Wilaya :

- Plage de Mafragh au niveau de la commune de Ben M'hidi,
- Plage de Fertassa dans la commune d'El Chat,
- Plage de Henaya du côté de la commune de Berrihane.

### **2-4 Structures de soutien à la production et à l'outil de production**

Le secteur de la pêche de la wilaya d'El-Taref est également doté d'un certain nombre d'infrastructures indispensables à la continuité des activités de pêche dans la région. Néanmoins, ces infrastructures sont insuffisantes et n'arrivent pas à subvenir aux besoins des pêcheurs de la région. En effet, la wilaya dispose de trois (03) fabriques de glace localisées dans la commune d'El Kala. La capacité totale de production de ces dernières est de 60 tonnes de glace par jour, soit 20 tonnes par unité de fabrication. Le secteur de la pêche compte aussi trois (03) points de vente de matériel de pêche, 10 chambres froides et un tunnel de congélation, situés au niveau de la commune d'El Kala, ainsi qu'un (01) atelier de construction navale localisé au niveau de la commune d'El Taref. Pour ce qui est des moyens d'avitaillement en combustible, il existe une seule station d'une capacité de 27000 litres par jour, implantée dans l'ancien port de pêche d'El Kala.

**Tableau N° 67 : Infrastructures de soutien à la production halieutique recensées au niveau de la wilaya d'El Taref, au cours de l'année 2008**

Infrastructures	Nombre	Lieu d'implantation
Fabriques de glace	03 (20 T/J)	El-Kala
Point de vente du matériel de pêche	03	El-Kala
Stations d'avitaillement	01 (27000 litres/J)	Port El-Kala
Atelier de construction navale	01	El-Taref
Chambres froides	10	El-Kala
Tunnel de congélation	01	El-Kala

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref 31/12/2008.*

### 2-5 Les moyens de formation

Les moyens de formation des pêcheurs dont dispose la wilaya se limitent à une seule école de formation des techniques de pêche et l'aquaculture créée en 1981, d'une capacité de 160 places pédagogiques, située dans la commune d'El Kala. Durant l'année 2007-2008, l'école a formé 11 agents techniques et 21 marins en session normale, et 15 patrons côtiers, 35 capacitaires et 170 matelots en session spéciale.

### 3- La population marine de la wilaya d'El Taref

La wilaya d'El Taref compte une population marine qui s'élève à 2239 personnes à la fin de l'année 2008, répartie en 200 patrons de pêche, 29 mécaniciens et 2005 matelots. La population marine est constituée dans sa majorité de jeunes pêcheurs dont la moyenne d'âge ne dépasse pas 35 ans pour les patrons et les mécaniciens et 32 ans pour les matelots. S'agissant du niveau de formation des pêcheurs, la wilaya d'El-Taref dispose de 1530 marins diplômés, ce qui représente 88 % du collectif marin total.

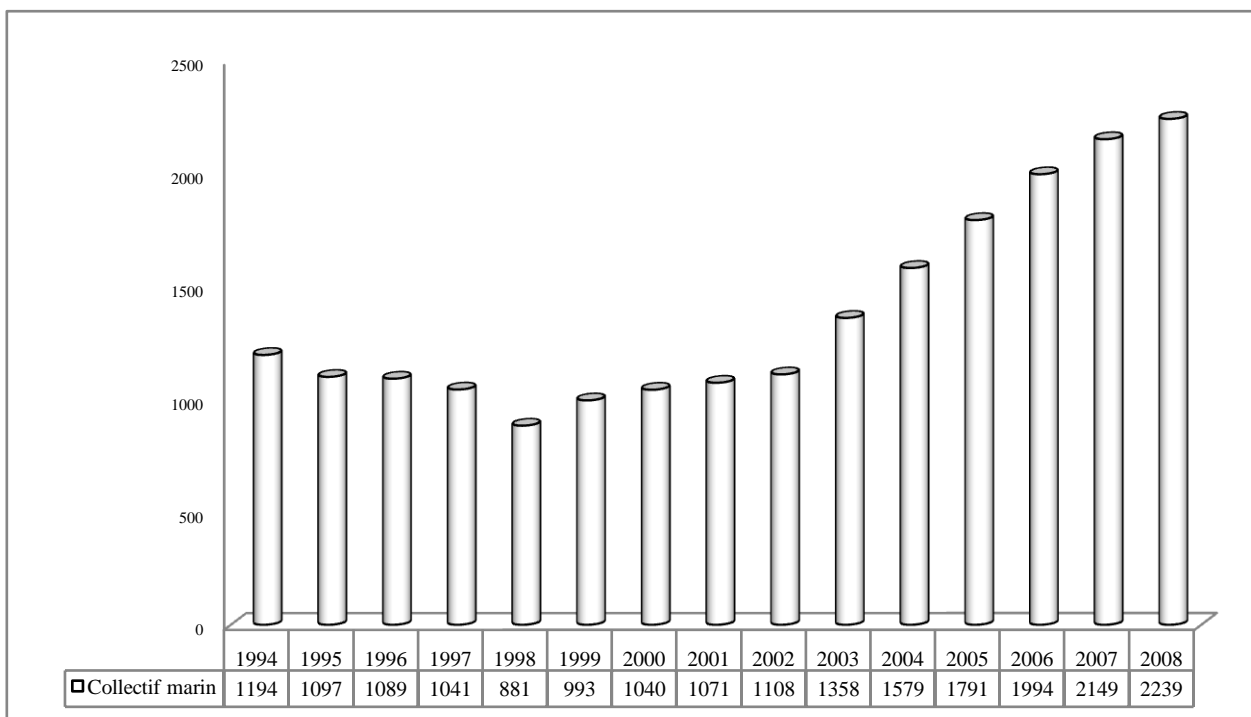
**Tableau 68 : Inscrits marins au niveau de la wilaya d'El Taref**

	Patrons	Mécaniciens	Marins	Total
<b>Nombre d'inscrits</b>	200	34	2005	<b>2239</b>
<b>Nombre de diplômés</b>	195	34	1301	<b>1530</b>
<b>Taux des diplômés</b>	100 %	100 %	65 %	<b>88 %</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>-</b>

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref 31/12/2008.*

La population marine de la wilaya d'El-Taref est en augmentation continue depuis quelques années. À l'exception d'une légère baisse des inscrits marins, constatée pendant les années 1996, 1997 et 1998, le collectif marin n'a pas cessé de s'accroître depuis l'année 1999, atteignant 2239 inscrits en 2008, un nombre qui a pratiquement doublé par rapport à celui enregistré en 1994 (1194 personnes). Cette augmentation dans les effectifs marins peut être expliquée par le résultat des différents plans d'aides publiques dont a bénéficié le secteur de la pêche et des ressources halieutiques à l'échelle nationale, notamment en matière d'acquisition de nouvelles embarcations et navires de pêche, qui sont à l'origine d'une hausse de la demande de main-d'œuvre directement impliquée dans la production halieutique.

**Graphique N° 25 : Évolution de la population marine de la wilaya d'El-Taref durant la période 1994-2008**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref*

#### 4- La flottille de pêche de la wilaya d'El-Taref

Le secteur de la pêche de la wilaya d'El-Taref est doté d'une flottille de pêche qui s'élève à 201 embarcations enregistrées à la fin de l'année 2008. Toutefois, cette flottille constituée de 14 chalutiers, 46 sardiniers, 136 petits métiers et 5 corailleurs, selon les statistiques de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya, compte un certain nombre d'unités de pêche immobilisées (38 % d'immobilisation) à cause de différentes pannes liées à l'ancienneté des embarcations. La flottille de pêche en question compte également un certain nombre d'embarcations exerçant en dehors de la wilaya, ce qui réduit davantage le nombre d'unités réellement actives dans la région, à 08 chalutiers, 31 sardiniers et 67 petits métiers, soit un total de 106 embarcations de pêche.

**Tableau N° 69 : La flottille de pêche de la wilaya d'El-Taref**

	<b>Chalutiers</b>	<b>Sardiniers</b>	<b>Petits Métiers</b>	<b>Corailleurs</b>	<b>Total</b>
<b>Flottille inscrite</b>	14	46	136	5	201
<b>Flottille exerçant hors port</b>	4	8	9	2	23
<b>Flottille hors port</b>	2	12	68	3	85
<b>Flottille immobilisée</b>	4	7	60	5	76
<b>Flottille active</b>	8	31	67	0	106
<b>Taux d'immobilisation</b>	<b>29 %</b>	<b>15 %</b>	<b>44 %</b>	<b>100 %</b>	<b>37,81 %</b>

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref 31/12/2008.*

##### 4-1 Structure de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref par tranches d'âge

Compte tenu du nombre important des embarcations de pêche immobilisées au niveau de la wilaya d'El Tarf, nous avons pensé à une analyse de la flottille de pêche de cette dernière par tranches d'âge. L'analyse en question fait état d'une moyenne d'âge des chalutiers et des sardiniers relativement avancée par rapport à celle des petits métiers, durant l'année 2008. En effet, les chalutiers qui sont en nombre de 14, immatriculés au niveau du port de pêche d'El Kala, sont âgés de 02 à 85 ans, avec une moyenne d'âge avancé qui dépasse 22 ans. De même, les sardiniers qui totalisent un nombre de 46 au niveau de la wilaya comptent une moyenne d'âge plus avancée que celle des chalutiers. De la plus jeune embarcation à la plus ancienne, les sardiniers sont âgés de 03 à 104 ans, pour une moyenne d'âge estimée à 29 ans. Les petits métiers, dont le nombre est de 136 embarcations recensées au niveau du port de pêche d'El Kala durant l'année 2008, sont relativement moins âgés par rapport aux chalutiers et aux sardiniers. En effet, la flottille de ce type de métiers est en moyenne âgée de 11 ans, avec des pics atteignant 104 ans pour l'embarcation la plus antique.

L'analyse de la structure de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref, indique que les embarcations constituant cette dernière, en particulier, les sardiniers et les chalutiers, sont constituées d'anciennes barques dont la moyenne d'âge dépasse les 22 ans. Ainsi, le taux élevé

d'immobilisation au niveau du port de pêche d'El Kala peut être lié à l'âge avancé de la flottille de pêche. Le taux élevé d'immobilisations (44 %) des petits métiers, dont la moyenne d'âge ne dépasse pas 11 ans, s'explique par les caractéristiques techniques de ces dernières. En effet, sur les 136 petits métiers immatriculés au niveau de la wilaya, 01 possède une coque en fibre de glace, 10 en bois et les 125 restant en polyester. Sachant que la résistance du polyester est nettement inférieure à celle du bois, les barques fabriquées à l'aide de ce matériau synthétique sont plus exposées aux pannes liées aux fissures de coques. De même, les moteurs qui équipent les petits métiers sont moins robustes que ceux des autres navires de pêche, ce qui augmente les risques de pannes mécaniques, ainsi que le taux d'immobilisation des petits métiers.

**Tableau N° 70 : Structure de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref par tranches d'âge et par type de métiers pour l'année 2008 (corailleurs exclus)**

		Tranches d'âge (années)								Moyenne d'âge
		1 - 5	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	31-35	36-40	
Nombre	Chalutiers	Le plus ancien chalutier est âgé de 85 ans								
		03	00	04	01	01	02	01	00	02
	Sardiniers	Le plus ancien sardinier est âgé de 104 ans								
		03	03	02	01	03	19	11	01	03
	P. métiers	Le plus ancien petit métier est âgé 104 ans								
		19	78	14	08	08	07	00	00	02
	Total	Flottille de pêche								
		25	81	20	10	12	28	12	01	07

*Source : Etabli par nous-mêmes d'après les données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref.*

#### 4-2 Caractéristiques techniques de la flottille de pêche

La présentation de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref, par type de métiers, indique que le petit métier forme le gros lot de cette dernière. En effet sur les 201 unités de pêche immatriculées au niveau de la wilaya, 136 appartiennent à la catégorie de petit métier, ce qui représente 67,66 % de l'ensemble de la flottille de pêche. Toutefois, en termes de capacités de production, les embarcations en question sont limitées par rapport aux autres types de métiers. Les embarcations de pêche considérées totalisent une jauge brute estimée à 356,31 tonneaux, soit 20,11 % de la jauge brute totale de l'ensemble de la flottille de pêche, estimée à 1772,18 tonneaux, durant l'année 2008. Cette disparité entre le nombre d'unités de pêche et leurs capacités de production est, essentiellement, due à leurs caractéristiques techniques. Ainsi, les petits métiers recensés au niveau de la wilaya se caractérisent par des longueurs qui s'étalent entre 3,4 et 13,2 mètres, et des largeurs comprises entre 1,5 et 4,15 mètres, avec des puissances de motorisation qui moyennent 47,34 chevaux. S'agissant des jauges brutes de ces petites embarcations de pêche artisanale, elles s'étendent entre 0,65 et 23,25 tonneaux avec une moyenne de 2,62 tonneaux par embarcation. Ces caractéristiques limitent davantage les zones de pêche fréquentées par les petits métiers, leurs capacités d'embarquement ainsi que les conditions climatiques dans lesquelles ils peuvent œuvrer.

Les sardiniers dont le nombre est de 46, représentent 22,89 % de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref, quoiqu'en termes de capacités de production, ces derniers surpassent celles des petits métiers. En effet, les sardiniers disposent de jauges brutes s'étalant entre 3,46 tonneaux pour les petites embarcations jusqu'à 40,5 tonneaux pour les plus grandes, avec une jauge brute totale estimée à 416,56 tonneaux. Les longueurs des unités en question sont comprises entre 7,5 et 16,45 mètres, et leurs largeurs entre 2,45 et 5,36 mètres ; tandis que leurs moteurs développent des puissances allant de 50 à 240 chevaux, soit une moyenne de 129,46 chevaux par sardinier.

Les chalutiers dont le nombre est de 14 unités recensées durant l'année 2008, sont moins nombreux par rapport aux sardiniers et aux petits métiers dans la wilaya d'El Taref. Néanmoins, bien qu'ils ne représentent que 6,96 % de la flottille de pêche, ces derniers constituent la plus grande capacité de production avec une jauge brute totale qui s'élève à 999,31 tonneaux, soit 56,39 % de la jauge brute de l'ensemble de la flottille de pêche immatriculée au niveau de la wilaya. Les chalutiers comptent des longueurs comprises entre 15,42 et 34,5 mètres et des largeurs entre 2,16 et 6,2 mètres. Ils sont également équipés de moteurs très puissants qui peuvent développer entre 200 et 600 chevaux, ce qui leur permet de chaluter dans des conditions climatiques peu favorables et d'atteindre des zones de pêche inaccessibles aux autres types de métiers.

**Tableau N° 71 : Les caractéristiques techniques de la flottille de pêche recensée au niveau de la wilaya d'El Taref, durant l'année 2008**

	Jauge brute (tonneaux)				Longueur (m)			Largeur (m)			Puissance (C.V)		
	Min	Max	Total	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy
<b>P Métier</b>	0,65	23,25	356,31	2,62	3,4	13,2	5,93	1,5	4,15	2,1	9,9	210	47,34
<b>Sardinier</b>	3,46	40,5	416,56	9,05	7,5	16,45	11,11	2,45	5,36	3,4	50	240	129,46
<b>Chalutiers</b>	28,73	134	999,31	71,37	15,42	34,5	23,125	2,16	6,2	5,41	200	600	364
<b>Flottille</b>	0,65	134	1772,18	-	3,4	34,5	-	1,5	6,2	-	9,9	600	-

*Source : Etabli par nous-mêmes d'après des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref.*

Le tableau précédent présente quelques caractéristiques techniques de l'ensemble des embarcations de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref, à l'exception des corailleurs. Néanmoins, comme nous l'avons déjà souligné, les capacités de production halieutique dont dispose la wilaya ne sont pas utilisées dans leur totalité, et ce, en raison d'existence d'un certain nombre d'unités de pêche immobilisées et d'autre qui sont actives dans d'autres wilayas littorales de l'Algérie. En effet, le taux d'immobilisation avoisine 38 % au niveau du port de pêche d'El Kala. De même, les quatre plus grands navires de pêche semi-industriel qui sont des chalutiers de 34,5 mètres de longueur et de jauge brute estimée à 134 tonneaux, ainsi que plusieurs autres embarcations de pêche, œuvrent en dehors de la région ; ce qui réduit davantage les capacités de production halieutique au niveau de la wilaya d'El Taref.

### 4-3 Evolution de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref

Le nombre d'unités de pêche constituant la flottille de la wilaya d'El-Taref a connu de nombreuses fluctuations pendant la période allant de 1994 à 2008. En effet, d'une année à une autre, un certain nombre d'unités sont injectées et d'autres retirées ou transférées vers d'autres ports de pêche. Toutefois, la flottille de pêche, prise dans son ensemble, enregistre depuis les six années, allant de 2002 à 2008, une augmentation continue, sauf pour les embarcations spécialisées dans la collecte de corail à cause de l'interdiction de cette activité depuis l'année 2001. Néanmoins, nous tenons à souligner que le nombre des chalutiers demeure très modeste dans la région (09 en 1994 et 2007, 14 en 2008 dont uniquement 08 actifs), alors que le nombre des sardiniers et des petits métiers a doublé durant les quatorze dernières années. Cette augmentation dans le nombre d'unités de pêche trouve son explication, comme nous l'avons déjà souligné, dans les différentes facilités et plans d'aide publics visant le développement du secteur de la pêche et la lutte contre le chômage en Algérie (FIDA, CCI, PSRE, ANSEJ, etc.).

**Tableau N° 72 : Évolution de la flottille de pêche de la wilaya d'El-Taref durant la période 1994-2008**

Années	Chalutiers	Sardiniers	Petits Métiers	Corailleurs	TOTAL
1994	09	20	54	16	99
1995	09	20	57	18	104
1996	09	22	59	20	110
1997	07	19	54	19	99
1998	06	18	41	20	85
1999	06	22	47	19	94
2000	12	23	48	21	104
2001	12	45	32	21	110
2002	08	45	41	07	101
2003	08	46	62	07	123
2004	08	47	105	06	166
2005	10	47	110	06	173
2006	10	48	112	05	175
2007	09	48	124	05	186
2008	14	46	136	05	201

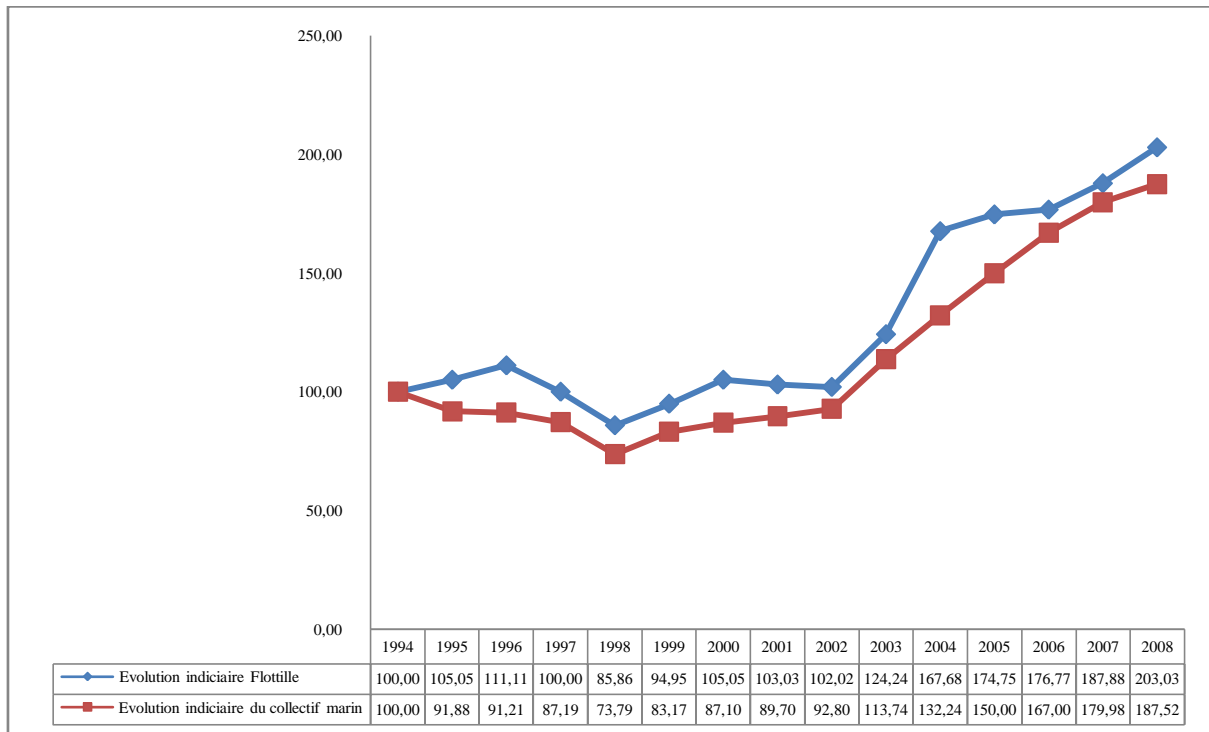
*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref*

L'évolution positive qu'a connue la flottille de pêche durant la période allant de 1994 à 2008 est accompagnée d'une augmentation considérable du collectif marin dans la wilaya d'El-Taref. En effet, le croisement des données statistiques concernant l'évolution des effectifs marins avec celle de la flottille de pêche indique que, dans l'ensemble, les deux variables suivent les mêmes tendances évolutives. Ainsi, entre 1994 et 2008, la flottille de pêche s'est appréciée de 103,03 % et



la population marine de 87,52 %. Toutefois, une analyse des évolutions annuelles des variables en question fait apparaître deux périodes distinctes. La première s'étale entre 1994 et 2001, et se caractérise par des fluctuations dans le nombre des embarcations de pêche et des effectifs employés d'une année à une autre. La seconde période regroupe les années allant de 2002 à 2008, et se caractérise par une évolution nettement positive des deux variables.

**Graphique N° 26 : Évolutions indiciaires de la flottille de pêche et de la population marine de la wilaya d'El-Taref, durant la période 1994-2008 (%)**



*Source : Etabli par nous-mêmes d'après des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref.*

## II- Présentation de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref

Compte tenu des dotations naturelles de la wilaya d'El Taref, la production halieutique de cette dernière est issue de deux types de pêches. Il s'agit de la pêche de captures marines et de la pêche continentale qui se pratique dans les oueds, lacs, lagunes et plans d'eau artificiels (barrages).

### 1- La production halieutique en provenance des pêches continentales

La wilaya d'El-Taref abrite de nombreux sites continentaux dont certains sont valorisés et exploités en vue de renforcer les capacités du secteur de la pêche de la région, tant sur le plan de la production que sur le plan de la main-d'œuvre et de la lutte contre le chômage. En effet, durant l'année 2008, la production issue des pêches continentales est estimée à 66,380 tonnes de poisson en provenance de quatre sites naturels exploités dans la région. Il s'agit des deux lacs : Tonga et Oubeira, de la lagune de Mellah et d'Oued Méfraghe. L'exploitation de ces différents sites a permis la création de 102 postes d'emplois, auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre de l'exploitation des deux barrages Cheffia et Mexsna dont la production de poisson enregistrée au cours de l'année 2008 est estimée à 7,2 tonnes.

Tableau N° 73 : La production halieutique continentale de la wilaya d'El-Taref

Sites	Superficie exploitée	Durée	début de l'exploitation	Production 2008 (t)	Main d'œuvre utilisée
Lagune d'El-Mellah	856 Ha	25 ans	27/05/2006	43,815	40
Lac Oubaïra	2200 Ha	25 ans	26/04/2006	19,050	40
Lac Tonga	03 Ha	05 ans	20/10/2007	02,915	12
Oued Mefraghe	02 km	05 ans	28/11/2007	00,600	10
<b>Sites naturels</b>				<b>66,380</b>	<b>102</b>
Barrages Cheffia et Mexna				07,200	-
<b>TOTAL</b>				<b>73,580</b>	<b>-</b>

*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref.*

## 2- La production halieutique en provenance des pêches de captures maritimes

Selon les données statistiques de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El-Taref, la production halieutique issue des pêches de captures marines, enregistrée durant l'année 2008 est estimée à 4924 tonnes, soit une augmentation de 41,42 % par rapport à celle enregistrée au cours de l'année 2007 qui n'excède pas les 2884 tonnes.

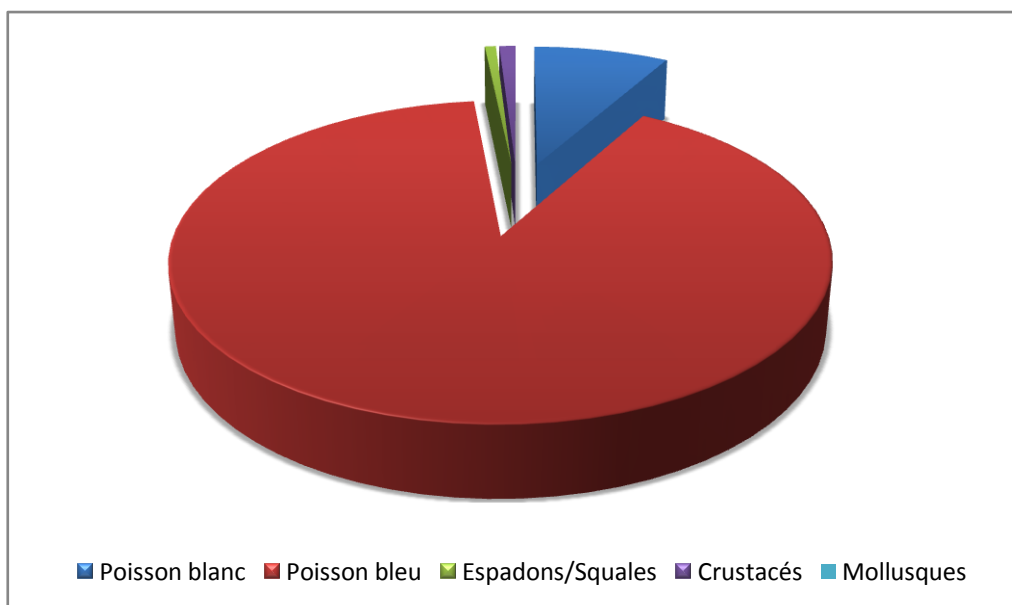
Tableau N° 74 : La production halieutique (maritime) de la wilaya d'El-Taref

	Production (T)	Taux (%)
<b>Poisson blanc</b>	401	8,14
<b>Poisson bleu</b>	4442	90,21
<b>Espadons/Squales</b>	33	0,67
<b>Crustacés</b>	48	0,97
<b>Mollusques</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	4924	100 %

*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref 31/12/2008.*

La production halieutique des pêches de captures maritimes de la wilaya d'El Taref est constituée dans sa majorité de poissons bleus (poissons pélagiques). En effet durant l'année 2008, la production de poisson bleu a atteint 4442 tonnes soit un taux de 90,21 % de la production totale, suivie par la production de poisson blanc qui ne représente que 8,14 % du total produit au cours de la même année soit 401 tonnes, tandis que la production des crustacés, de l'espadon, du squal et des mollusques reste dérisoire dans la région.

**Graphique N° 27 : Répartition de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref (2008)**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref*

La production halieutique enregistrée durant l'année 2008 constitue la plus grande qui n'est jamais réalisée au cours des quinze dernières années au niveau de la wilaya d'El Taref. Elle est constituée dans sa quasi-totalité de poisson bleu. Cette tendance qui caractérise le secteur de la pêche de la région peut être expliquée par le nombre important de sardiniers (46) spécialisés dans ce type de pêche, ainsi que celui de petits métiers (136) dont les matériels utilisés ne permettent pas d'atteindre des grandes profondeurs, de ce fait en plus de la pêche à l'espadon et au squal, c'est le poisson bleu qui est visé par ce type de métiers. De même, le poisson de surface peut également constituer une espèce accessoire pour les chalutiers. L'abondance du poisson bleu par rapport aux autres espèces ciblées peut être également à l'origine de la prédominance de ce type de poisson dans la production halieutique dans la wilaya en question.

Toutefois, si on s'intéresse à l'évolution de l'ensemble de la production durant la quinzaine d'années écoulée, cette dernière fluctue d'une année à une autre, et ce, pour différentes raisons liées aux conditions climatiques, à l'état du matériel de pêche utilisé et éventuellement à l'abondance de poisson dans les zones de pêche. En effet, le poisson bleu constitue la quasi-totalité de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref durant une période de 15 ans, allant de 1994 à 2008. Cette donnée confirme l'hypothèse que la ressource pélagique est abondante dans la région par rapport aux autres espèces démersales. Cependant, le poisson bleu est une espèce migratrice, de ce fait, sa production est conditionnée par sa présence au niveau des zones de pêche.

Tableau N° 75 : Évolution de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref (tonnes)

	Poissons bleus	Poissons blancs	Crustacés	Squales/Espadons	Mollusques	TOTAL
<b>1994</b>	1185	261	20	37	-	<b>1503</b>
<b>1995</b>	1220	267	32	54	-	<b>1573</b>
<b>1996</b>	2089	198	35	19	-	<b>2341</b>
<b>1997</b>	1759	276	87	115	-	<b>2237</b>
<b>1998</b>	2088	501	100	183	-	<b>2872</b>
<b>1999</b>	2077	659	141	186	-	<b>3063</b>
<b>2000</b>	1910	793	138	202	-	<b>3043</b>
<b>2001</b>	2069	991	81	215	-	<b>3356</b>
<b>2002</b>	2099	920	53	209	-	<b>3281</b>
<b>2003</b>	2569	511,5	84,4	175,1	-	<b>3340</b>
<b>2004</b>	2806	412	56	56	-	<b>3330</b>
<b>2005</b>	2339	674	20	18	-	<b>3051</b>
<b>2006</b>	2000	593	47	30	-	<b>2670</b>
<b>2007</b>	2364	398	43	55	24	<b>2884</b>
<b>2008</b>	4442	401	48	33	-	<b>4924</b>

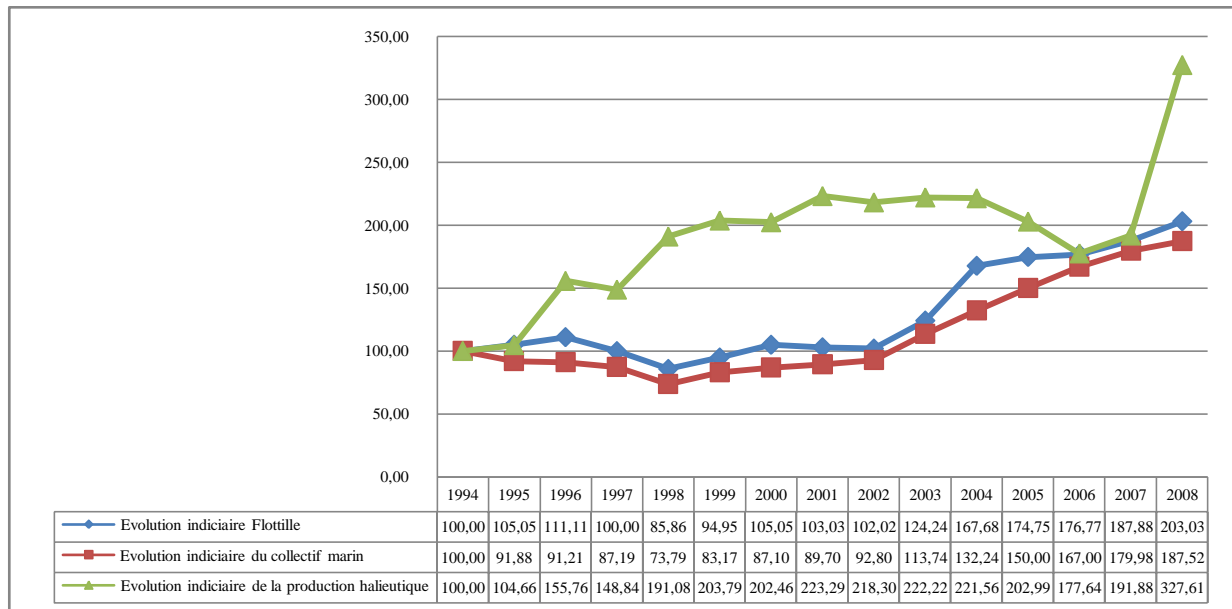
*Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref.*

### 3- Comparaison entre les tendances évolutives de la production halieutique et les facteurs de production

Le croisement des données statistiques relatives à la flotte de pêche et à la population marine avec celles de la production halieutique de la wilaya d'El Taref, observées sur une période qui s'étale sur 15 ans, allant de 1994 à 2008, indique que les quantités produites ne suivent pas les mêmes tendances évolutives que celles des facteurs de production (flotte de pêche et population marine). En effet, durant la période 1994-2001, la flotte de pêche suit une évolution ondoyante, caractérisée par des accroissements souvent suivis par des baisses dans le nombre des unités de pêche. De même, la population marine dont le nombre dépend souvent de la variable précédente suit des tendances décroissantes durant la période 1995-1998 par rapport au niveau de l'année de base 1994 ; puis reprend une évolution positive, mais relativement faible durant les trois années allant de 1999 à 2001. Durant cette même période (1994-2001), à l'exception de légères baisses enregistrées durant les années 1997 et 2000 respectivement par rapport aux années 1996 et 1999, la production halieutique de la wilaya d'El Taref se caractérise par une grimpée remarquable par rapport au niveau enregistré durant l'année 1994.

La période 2002-2008 se caractérise par un mouvement ascendant de la flottille de pêche et de la population marine. Cependant, durant cette même période, la production halieutique fluctue, puis suit un mouvement descendant notamment au cours des trois années qui s'étalent entre 2004 et 2006. Quoique, cette baisse dans la production halieutique ne persiste pas, car durant l'année 2007 cette dernière enregistre une croissance positive, et l'année 2008 s'est caractérisée par un volume de production record, estimé à 58,54 % par rapport à l'année 2007 et à 227,61 % par rapport à l'année de base 1994.

**Graphique N° 28 : Évolutions indiciaires de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de la wilaya d'El Taref (%)**



*Source : Etabli par nous-mêmes à base des données de la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El-Taref*

La comparaison effectuée entre l'évolution des facteurs de production et la production halieutique au niveau de la wilaya d'El Taref, indique que le niveau de production ne dépend pas uniquement de l'armement de pêche déployé. Cela sous-entend que d'autres facteurs tels que les conditions climatiques et l'état des stocks de la ressource halieutique au niveau de la région jouent un rôle important dans la détermination du volume des prises.

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques constitue une source importante de revenus, d'emplois pour la population de la wilaya d'El Taref. En effet, le collectif marin estimé à 2239 personnes en 2008 représente près de 0,55 % de l'ensemble de la population ; 1,97 % de la population active et 2,33 % de la population occupée de la wilaya. Concernant la dynamique entrepreneuriale, le secteur de la pêche utilise près de 11,21 % du total de la main-d'œuvre employée par l'ensemble des PME de la wilaya qui occupent 19975 personnes durant la même année 2008<sup>163</sup>. De même, le secteur joue également un rôle considérable dans le développement des activités exportatrices au niveau de la wilaya d'EL-Taref. Ainsi, les données de la direction de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat de la wilaya en question font état de l'existence de 08 entreprises exportatrices des produits de pêche, essentiellement vers la Tunisie, le Niger et l'Italie

<sup>163</sup> Données de la direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya d'EL Taref, 2009.

(données arrêtées au 31/12/2008). Le secteur de la pêche se présente comme le noyau de la dynamique économique de certaines villes côtières. Ainsi, la commune d'El-Kala, qui abrite l'unique port de pêche opérationnel dans la wilaya, se caractérise par la prédominance des activités de pêche sur les autres secteurs. Cette commune de 28125 habitants<sup>164</sup>, compte une population active de 8580 personnes, dont 7463 occupées dans différents secteurs d'activités. De ce fait, en matière de création d'emplois, la population marine qui représente près de 26 % de la population active et 30 % de la population occupée situe le secteur de la pêche devant tous les autres secteurs d'activité de la commune d'El Kala.

### III – Comparaison entre les potentialités halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref

Dans la présente section, nous tenterons d'effectuer une comparaison entre les potentialités halieutiques dont disposent les deux wilayas. Les éléments de comparaison concernent aussi bien les dotations naturelles favorables au développement des activités de pêche et de l'aquaculture que les facteurs de production et de soutien à la production halieutique dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref.

#### 1- Comparaison des potentialités halieutiques

La production halieutique est issue de deux types de pêches, à savoir la pêche maritime et la pêche continentale. Ainsi, la comparaison des potentialités halieutiques des deux wilayas sera articulée autour de ces deux sources de produits halieutiques.

##### 1-1 Comparaison des potentialités maritimes

Les deux wilayas objet de comparaison se situent dans la région nord-est de L'Algérie, et disposent d'importantes façades maritimes sur la méditerranée. Toutefois, en termes de longueur, celle de la wilaya de Bejaia s'étale sur 100 km de côtes, tandis que celle de la wilaya d'El Taref est estimée à 90 km. De ce fait, la surface maritime globale dont dispose la wilaya de Bejaia, qui s'élève à 9630,40 km<sup>2</sup> dépasse celle de la wilaya d'El Taref avoisinant 8700 km<sup>2</sup>. Quoique, compte tenu des étendus des plateaux continentaux des deux wilayas, la zone réservée à la pêche côtière au niveau d'El Taref accapare 1000 km<sup>2</sup>, soit 44,44 % de plus que celle de la wilaya Bejaia estimée à 555,60 km<sup>2</sup>.

**Tableau N° 76 : Dotations maritimes des wilayas de Bejaia et d'El Taref**

	Wilaya de Bejaia	Wilaya d'El Taref
<b>Longueur de la façade maritime</b>	100 km	90 km
<b>Surface maritime globale</b>	9630,40 km <sup>2</sup>	8700 Km <sup>2</sup>
<b>Zone de pêche côtière</b>	555,60 Km <sup>2</sup>	1000 Km <sup>2</sup>

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

<sup>164</sup> Données préliminaires issues du TRC – RGPH 2008, obtenues auprès de la direction de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya d'El Taref.

## 1-2 Comparaison des potentialités continentales et aquacoles

La wilaya de Bejaia abrite plusieurs sites continentaux et maritimes favorables aux activités de pêche continentale et d'aquaculture. En effet, durant l'année 2008, le nombre des sites recensés est estimé à 16, dont 10 sites maritimes, 04 embouchures d'oueds et 02 barrages, auxquels s'ajoutent 13 retenues collinaires. Toutefois, en raison de l'assèchement de la majorité de ces dernières pendant les saisons arides, seule une retenue collinaire est envisagée pour abriter des activités d'aquaculture et de pêche continentale dans le futur. Parallèlement, la wilaya d'El Taref qui renferme le plus grand nombre de zones humides en Algérie, compte 08 sites maritimes, 04 lacs dont les surfaces dépassent 4609 hectares, une lagune qui s'étale sur une superficie de 856 hectares, ainsi que plusieurs oueds et marais. En plus des différents sites naturels, la wilaya en question dispose également de deux barrages déjà engagés dans la production halieutique. Donc en matière de plans d'eau continentaux, la wilaya d'El taref est nettement mieux dotées que la wilaya de Bejaia, ce qui signifie que les rendements des activités de pêche continentale et de l'aquaculture devraient être plus importants au niveau de la wilaya d'El-Taref.

### 2- Comparaison des outils et moyens de soutien à la production halieutique

Les dotations des deux wilayas se rapprochent davantage en matière d'infrastructures et d'équipements nécessaires à la production, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques. Concernant les infrastructures d'accostage, chacune des deux wilayas dispose d'un seul port de pêche opérationnel, mais saturé, et d'un autre port de pêche en phase de construction. Toutefois, le port de pêche de Bejaia, est nettement mieux structuré que celui d'EL Kala. En effet, le port mixte de Bejaia dispose de trois appontements d'accostage, et d'un appontement flottant, réservé pour chaque catégorie d'embarcations de pêche, avec des tirants d'eau importants allant de 6 à 9 mètres, ce qui permet l'utilisation de la totalité des longueurs linéaire des appontements et quais du port. À l'extrême-est du littoral algérien, le port de pêche d'El Kala dispose uniquement d'un seul appontement d'accostage de 800 mètres linéaires de longueur, mais dont uniquement 200 ml utilisés, et ce, à cause de l'effondrement de la digue principale, et de son exposition aux vents dominants. Le port en question souffre également d'ensablement, ce qui réduit le tirant d'eau à quelques centimètres dans certains emplacements, limitant ainsi sa capacité d'accueil. En terme d'infrastructures de soutiens, les deux ports sont dépourvus de halles à marées, de ce fait, la commercialisation des produits de pêche se fait directement au niveau des quais de débarquement. Pour ce qui est des autres infrastructures, les dotations des deux wilayas sont presque similaires, à l'exception des plages d'échouages et des chambres froides dont le nombre est beaucoup plus important au niveau de la wilaya d'El Taref. De même, les points de vente du matériel et de réparation navale sont plus nombreux au niveau de la wilaya de Bejaia. Néanmoins, la proximité de la wilaya d'El Taref avec la République tunisienne constitue un atout de taille pour les armateurs d'El Taref en matière d'acquisition du matériel et des pièces de rechange ainsi que de l'accomplissement des tâches de maintenance et de réparation des navires de pêche<sup>165</sup>.

---

<sup>165</sup> Selon les pêcheurs rencontrés lors de nos sorties au niveau du port de pêche d'El Kala, en raison d'indisponibilité de certains équipements et pièces de rechange ainsi que le manque d'ateliers d'entretien et de réparation navale (notamment des gros navires) au niveau local, les armateurs préfèrent se rendre en Tunisie, qui compte un amont du secteur de pêche plus développé comparé à celui de l'Algérie.

**Tableau N° 77 : Infrastructures de soutien à la production halieutique  
au niveau des wilayas de Bejaia et d'El Taref**

Infrastructures de soutiens	Wilaya de Bejaia		Wilaya d'El Taref	
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité
Port de pêche opérationnel	01	110 unités	01	100 unités
Port de pêche en construction	01	153 unités	01	142 unités
Plages d'échouage	02	-	06	-
Fabriques de glace	03	20 T/J	03	20 T/J
Point de vente du matériel de pêche	05	-	03	-
Stations d'avitaillement	01	10000 litres/J	01	27000 litres/J
Atelier de construction navale	01	-	01	-
Chambres froides	03	-	10	-
Tunnels de congélation	02	-	01	-
Centres de formation des marins	02	-	01	-

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref.*

### 3- Comparaison des populations marines

La main-d'œuvre déployée directement dans la production halieutique est beaucoup plus importante au niveau de la wilaya d'El-Taref comparée à celle de la wilaya de Bejaia. Durant l'année 2008, cette dernière s'élève à 1080 personnes, ce qui représente 48,23 % de l'ensemble de la population marine de la wilaya d'El Taref. De ce fait, le peuplement des pêcheurs qui s'élève à 24,87 marins pour chaque kilomètre du littoral d'El Taref, dépasse largement celui des pêcheurs de la wilaya de Bejaia dont le nombre avoisine 10,8 pêcheurs pour chaque kilomètre du littoral. Quoique, les densités des pêcheurs au niveau des plateaux continentaux se rapproche davantage entre les deux régions (1,94 personnes par km<sup>2</sup> au niveau du plateau continental de Bejaia, contre seulement 2,24 personnes pour chaque km<sup>2</sup> du plateau continental d'El-Taref), et ce, en raison de l'étroitesse du plateau continental de la wilaya de Bejaia (555,60 km<sup>2</sup>) par rapport à celui de la wilaya d'El Taref (1000 km<sup>2</sup>) d'une part, et d'autre part, de l'importance de la population marine de cette dernière par rapport à celle de la wilaya de Bejaia.

En matière de formation et de qualification des populations marines, 88 % des pêcheurs de la wilaya d'El Taref sont diplômés, contre seulement 51 % diplômés au niveau de la wilaya de Bejaia. À noter que les patrons de pêche et les mécaniciens ont tous suivi des formations en fonction de leurs spécialisations au niveau des deux wilayas.

Pour ce qui est des catégories d'intervenants dans le domaine des pêches des deux wilayas, on constate que le secteur en question est plutôt attractif d'une main-d'œuvre jeune, dont la



moyenne d'âge se situe entre 35 ans pour les patrons et les mécaniciens, et 32 ans pour les matelots au niveau de la wilaya d'El Taref. Concernant la population marine la wilaya de Bejaia, elle est moins jeune, notamment lorsqu'il s'agit de patrons avec une moyenne d'âge avoisinant 39 ans, ou de mécaniciens dont la moyenne d'âge se rapproche de 48 ans. Néanmoins, les matelots de Bejaia (avec une moyenne d'âge de 25 ans) sont plus jeunes comparés à ceux de la wilaya d'El-Taref.

**Tableau N° 78 : Population marine des wilayas de Bejaia et d'El Taref, 2008**

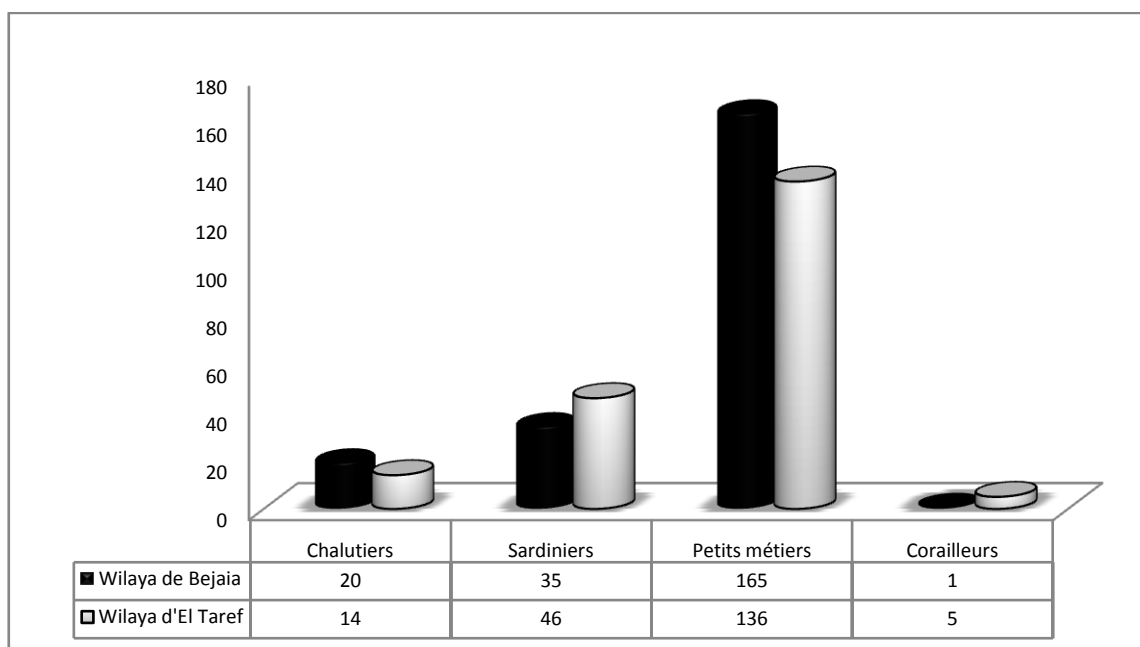
	Wilaya de Bejaia				Wilaya d'El Taref			
	Patrons	Mécaniciens	Marins	TOTAL	Patrons	Mécaniciens	Marins	TOTAL
<b>Nombre d'inscrits</b>	132	36	912	<b>1080</b>	200	34	2005	<b>2239</b>
<b>Nombre de diplômés</b>	132	36	291	<b>548</b>	195	34	1301	<b>1530</b>
<b>Taux des diplômés</b>	100 %	100 %	27 %	<b>51 %</b>	100 %	100 %	65 %	<b>88 %</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	39	48	25	-	35	35	32	-
<b>Répartition des marins sur le littoral (Individus/km)</b>				<b>10,8</b>	<b>24,87</b>			
<b>Répartition des marins sur le plateau continental (Individus/km<sup>2</sup>)</b>				<b>1,94</b>	<b>2,24</b>			

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref.*

#### 4- Comparaison des flottilles de pêche

L'armement de pêche utilisé dans l'exploitation de la ressource halieutique au niveau des deux wilayas se compose de quatre catégories d'embarcations : les chalutiers, les sardiniers, les petits métiers et les corailleurs. Durant l'année 2008, la wilaya de Bejaia compte 221 unités de pêche, tandis que la wilaya d'El Taref dispose uniquement de 201 unités. La répartition des deux flottilles de pêche par catégorie de métiers, indique que la wilaya de Bejaia est la mieux dotée en matière de chalutiers et petits métiers, alors que la wilaya d'El Taref dispose d'un nombre plus important de sardiniers et de corailleurs. Cependant, en matière d'exploitation de la ressource halieutique, c'est plutôt le nombre d'embarcations actives qui compte. Ainsi, durant l'année 2008, la wilaya d'El Taref a enregistré 85 unités immobilisées, soit un taux d'immobilisation qui avoisine 37,81 %. Tandis que la wilaya de Bejaia compte un taux d'immobilisation plus important. Ce taux s'élève à 47,96 %, ce qui représente 106 unités inactives.

Graphique N° 29 : Composition des flottilles de pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref durant l'année 2008



*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

Le taux d'immobilisation est nettement moins important au niveau de la wilaya d'El Taref par rapport à la wilaya de Bejaia, et ce, malgré la nette dominance de cette dernière en matière de points de vente de matériel de pêche et des pièces de rechange, ainsi que des ateliers de réparation des embarcations de pêche, et l'avancée d'âge de la flottille de pêche d'El Taref (22 ans) par rapport à celle de Bejaia (17 ans). La raison principale pour cela réside, comme nous l'avons déjà souligné, dans la localisation géographique de la wilaya d'El Taref, à proximité de la Tunisie, qui est une destination très convoitée des armateurs pour la recherche des pièces de rechange et l'exécution des tâches de maintenance et de réparation des navires de pêche.

Tableau N° 79 : Flottilles de pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref, 2008

	Wilaya de Bejaia				Wilaya d'El Taref				
	Flottille	Taux	Flottille immobilisée	Taux	Flottille	Taux	Flottille immobilisée	Taux	
<b>Chalutiers</b>	20	9,05 %	06	30 %	14	6,97 %	02	29 %	
<b>Sardiniers</b>	35	15,84 %	06	17,14 %	46	22,89 %	12	15 %	
<b>P Métiers</b>	165	74,66 %	93	56,36 %	136	67,66 %	68	44 %	
<b>Corailleurs</b>	01	0,45 %	01	100 %	05	2,49 %	03	100 %	
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>100 %</b>	<b>106</b>	<b>47,96 %</b>	<b>201</b>	<b>100 %</b>	<b>85</b>	<b>37,81 %</b>	
<b>Moyenne d'âge (ans)</b>	<b>17,08</b>				<b>Moyenne d'âge (ans)</b>				<b>22</b>

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

La distribution des barques sur les zones maritimes indique un certain rapprochement entre les deux wilayas. En effet, qu'il s'agisse de la répartition des barques sur la longueur du littoral ou sur la surface maritime globale, les deux wilayas enregistrent des ratios quasi-identiques, mais qui restent assez faibles. Quoiqu'en matière de la répartition des barques sur le plateau continental, la wilaya de Bejaia enregistre une concentration plus importante qui s'élève à 0,39 unité de pêche par km<sup>2</sup>, ce qui représente à peu près le double du taux de concentration enregistré au niveau de la wilaya d'El Taref qui avoisine 0,20 unité de pêche par km<sup>2</sup>. Cet écart de concentration est dû à la supériorité du nombre des unités de pêche au niveau de la wilaya de Bejaia d'une part, et à l'importance de la surface du plateau continental de la wilaya d'El-Taref par rapport à celui de la wilaya de Bejaia d'autre part.

**Tableau N° 80 : Répartition comparative de la flottille de pêche selon les longueurs littorales, et les zones maritimes des wilayas de Bejaia et d'El Taref, 2008**

	Wilaya de Bejaia	Wilaya d'El Taref
Répartition des barques sur la longueur du littoral	2,21 unités/km	2,23 unités/km
Répartition des barques sur la surface maritime globale	0,023 unité/km <sup>2</sup>	0,023 unité/km <sup>2</sup>
Répartition des barques sur le plateau continental (zone côtière)	0,39 unité/km <sup>2</sup>	0,201 unité/km <sup>2</sup>

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

La comparaison entre les flottilles de pêche indique que la wilaya de Bejaia compte un nombre d'embarcations plus élevé que celui de la wilaya d'El Taref. Néanmoins en termes de production halieutique, l'état des embarcations, les caractéristiques techniques et les capacités d'embarquement des unités de pêche comptent davantage. Dans cette optique, la wilaya de Bejaia compte une flottille composée de 220 unités (corailleur exclu) dont la jauge brute totale s'élève à 1793,7 tonneaux. Une capacité qui dépasse de peu celle de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref composée de 196 unités de pêche (sans compter les 05 corailleurs), totalisant une jauge brute qui avoisine 1772,18 tonneaux. À noter que les capacités de productions réelles utilisées dans les deux wilayas sont inférieures aux chiffres avancés, et ce, en raison de pannes causant l'immobilisation des unités de pêche, et l'exercice d'autres unités de pêche en dehors de ces deux wilayas.

Tableau N° 81 : Tonnages et âges des flottilles de pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref

Année 2008	Wilaya de Bejaia				Wilaya d'El Taref			
	Nombre	Tonnage (tonneaux)		Moyenne d'âge	Nombre	Tonnage (tonneaux)		Moyenne d'âge
		Total	Moyenne			Total	Moyenne	
Chalutier	20	1069,88	53,49	20,3	14	999,31	71,37	22,29
Sardinier	35	361,12	10,63	13,48	46	416,56	9,05	29,11
P Métier	165	362,7	2,21	17,47	136	356,31	2,62	10,7
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>1793,7</b>	-	-	<b>196</b>	<b>1772,18</b>	-	-

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

Le secteur de la pêche de la wilaya d'El Taref se particularise également par l'existence d'un nombre important de plaisanciers. Le port de pêche d'El Kala compte à lui seul 189 unités enregistrées à la fin de l'année 2008. Ces différentes embarcations sont utilisées, selon les données du pôle nord-est du commissariat national du littoral ainsi que les témoignages de quelques pêcheurs questionnés lors de nos sorties de terrain au niveau du port de pêche d'El Kala, dans l'extraction illicite et la contrebande du corail. Rappelons que l'exploitation du corail est suspendue en Algérie depuis 2001 après la promulgation du décret exécutif N° 56-01 du 21 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 15 février 2001 portant suspension de la pêche du corail.

#### **IV Productions halieutiques et dynamiques entrepreneuriales dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref**

Les sections précédentes ont fait l'objet d'une présentation et comparaison entre les dotations naturelles, matérielles et humaines des deux wilayas de Bejaia et d'El Taref en matière d'exploitation de la ressource halieutique. La comparaison en question indique une légère primauté de la wilaya de Bejaia sur le plan matériel, mais une infériorité significative de cette dernière comparée à la wilaya d'El Taref, en matière de facteur humain utilisé ou de surface de plateau continental exploité, notamment, si on tient compte du caractère côtier des pêches pratiquées par l'ensemble des métiers au niveau des deux wilayas. Néanmoins, cette comparaison ne peut être complète sans l'examen des niveaux de productions des deux secteurs, ainsi que leurs effets sur les dynamiques socio-économiques des deux régions.

##### **1- Comparaison des productions halieutiques**

Deux sources alimentent le marché des produits de pêche dans les deux wilayas de Bejaia et d'El Taref ; la mer via les activités de pêche maritime, et les sites continentaux à travers l'exploitation des ressources qui y vivent. Les activités aquacoles peuvent être également un facteur important dans la consolidation des rendements du secteur de la pêche des deux wilayas.

##### **1-1- Comparaison des productions issues de l'aquaculture et de la pêche continentale**

La production halieutique issue des activités de l'aquaculture et des pêches continentales des deux wilayas est très modeste comparée à celle des pêches de captures marines. Néanmoins, compte tenu des dotations naturelles des deux régions, la production des pêches continentales de la wilaya

de Bejaia qui s'élève à 22,47 tonnes de poissons capturés au niveau d'un seul site exploité durant l'année 2008 est très faible par rapport à celle de la wilaya d'El Taref, qui s'élève à 73,58 tonnes durant la même période. À souligner que cette dernière reste très modeste vu les potentialités dont dispose la wilaya d'El Taref.

**Tableau N° 82 : Productions des pêches continentales des wilayas de Bejaia et d'El Taref durant l'année 2008**

Wilaya de Bejaia		Wilaya d'El Taref	
Sites exploités	Production (T)	Sites exploités	Production (T)
-		Lagune d'El-Mellah	43,815
		Lac Oubaira	19,05
		Lac Tonga	2,915
		Oued Mefraghe	0,6
		<b>Total</b>	<b>66,38</b>
<b>Barrage</b>	22,47	<b>Barrages</b>	7,2
IGHIL EMDA		Cheffia et Mexna	
<b>TOTAL</b>	<b>22,47</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73,58</b>

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

### 1-2- Comparaison des productions issues des pêches de captures marines

La production des pêches de captures marines au niveau de la wilaya de Bejaia se situe aux alentours de 2800 tonnes par an<sup>166</sup>. Durant l'année 2008, le volume des captures est estimé à 3120,053 tonnes. Le poisson bleu accapare la part la plus importante de la totalité des prises avec 89,50 %, tandis que la production du poisson blanc ne représente que 7,56 %. Celle des crustacés, des mollusques ainsi que de l'espadon et du squal, est insignifiante comparée à celle du poisson bleu, et ne représente respectivement que 1,05 %, 1,31 % et 0,59 %.

Au niveau de la wilaya d'El Taref, le volume des prises maritimes surpasse légèrement celui de la wilaya de Bejaia. En moyenne 2900 tonnes de poisson sont produites par an<sup>167</sup> au niveau de la région. Néanmoins, au cours de l'année 2008, la production des pêches de captures marines, qui s'élève à 4924 tonnes, constitue le niveau le plus élevé depuis 15 ans (1994 - 2008). Le poisson bleu représente 90,21 % de la production halieutique de la wilaya, alors que la production du poisson blanc est estimée à 8,14 % du volume total des prises, tandis que celle des crustacés et de l'espadon/squal ne représente respectivement que 0,97 % et 0,67 %.

<sup>166</sup> La production moyenne observée au niveau de la wilaya de Bejaia sur une période de 15 ans, allant de 1994 à 2008, est estimée à 2794,53 tonnes de poissons par an.

<sup>167</sup> La production moyenne observée au niveau de la wilaya d'El Taref sur une période de 15 ans, allant de 1994 à 2008, est estimée à 2897,86 tonnes de poissons par an.

**Tableau N° 83 : Productions des pêches de captures marines dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref durant l'année 2008**

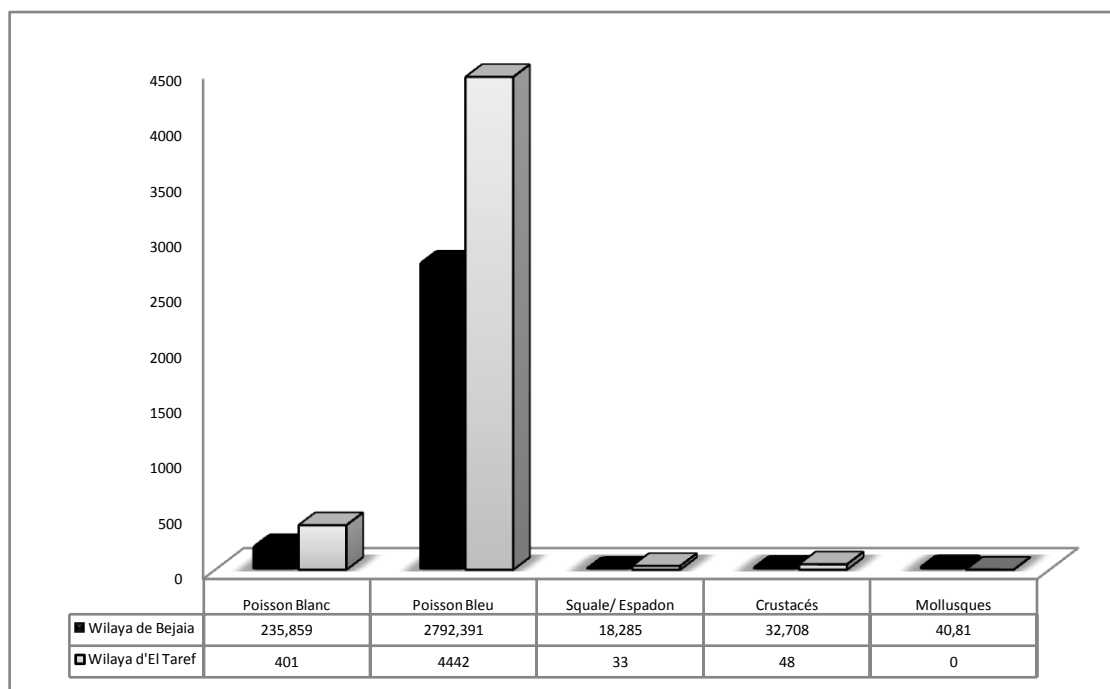
	Groupes d'espèces	Poisson blanc	Poisson bleu	Squale/Espadon	Crustacés	Mollusques	Total
Wilaya de Bejaia	Production (T)	235,859	2792,391	18,285	32,708	40,81	<b>3120,053</b>
	Taux	07,56 %	89,50 %	0,59 %	01,05 %	01,31 %	<b>100 %</b>
Wilaya d'El-Taref	Production (T)	401	4442	33	48	-	<b>4924</b>
	Taux	8,14 %	90,21 %	0,67 %	0,97 %	-	<b>100 %</b>

*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

Les productions halieutiques maritimes des wilayas de Bejaia et d'El Taref présentent des caractéristiques très proches, notamment en ce qui concerne les volumes et la nature des prises annuelles. En effet, sur une période de 15 ans, allant de 1994 à 2008, la production moyenne annuelle pivote aux alentours de 2800 tonnes pour la wilaya de Bejaia et 2900 tonnes pour la wilaya d'El Taref. De même, le poisson bleu constitue la part la plus importante de l'ensemble de la production des pêches de captures marines avec un taux avoisinant les 90 % dans les deux wilayas, tandis que la production du poisson blanc se situe en second rang avec des volumes représentant près de 08 % de l'ensemble des prises. Les autres variétés produites ne représentent qu'une fraction infime de la production halieutique totale (02 %).

Néanmoins, une comparaison des productions halieutiques durant l'année 2008 fait état d'un écart important entre les volumes des prises des deux wilayas. En effet, la production de la wilaya d'El Taref s'élève à 4924 tonnes, alors que celle de la wilaya de Bejaia n'est que de 2884,19 tonnes, soit un écart considérable qui s'élève à 2040 tonnes. La comparaison des productions par groupes d'espèces indique qu'à l'exception des mollusques, les volumes des prises des diverses variétés de poissons et de crustacés au niveau de la wilaya de Bejaia sont moins importants que ceux enregistrés au niveau de la wilaya d'El Taref.

**Graphique N° 30 : Productions des pêches de captures marines dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref durant l'année 2008**



*Source : Réalisation personnelle d'après les données des directions de la pêche et des ressources halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref*

## 2- Comparaison des dynamiques entrepreneuriales et du commerce extérieur des produits de pêche

La petite et moyenne entreprise constitue le maillon fort de toute politique de développement local. Ainsi, afin de situer le poids du secteur des pêches et des ressources halieutiques dans les dynamiques économiques des deux wilayas de Bejaia et d'El Taref, nous allons effectuer une comparaison entre l'apport du secteur en question et l'ensemble des autres secteurs économiques en matière de nombre de PME créées et de la main-d'œuvre employée. Notons qu'en fonction des données dont on dispose, nous nous limiterons dans cette comparaison aux entreprises extractives directement impliquées dans la production des pêches de captures marines, excluant, de ce fait, les entreprises constituant l'amont et l'aval du secteur.

Au cours de l'année 2008, la wilaya d'El Taref compte 1911 PME dont 200 œuvrant dans l'extraction des ressources halieutiques, soit un taux de 10,46 %. Ces entreprises occupent un collectif marin estimé à 2239 personnes, représentant ainsi 11,21 % de la main d'œuvre adsorbée par l'ensemble des PME de la wilaya estimées à 19975 personnes en 2008. Cette population marine représente près de 0,55 % de l'ensemble de la population de la wilaya ; 1,97 % de la population active et 2,33 % de la population occupée par l'ensemble des secteurs économiques. Durant la même période, le nombre de PME enregistrées au niveau de la wilaya de Bejaia avoisine 10005 unités de production, dont 134 relèvent du domaine des pêches, soit un taux 1,34 %. Ces dernières ont généré 1080 postes d'emplois, ce qui représente 2,76 % l'ensemble de la population occupée par les PME, 0,31 % de la population active, 0,35 % de la population occupée, et 0,12 % de l'ensemble de la population de la wilaya de Bejaia. Ces chiffres indiquent clairement que le secteur de la pêche constitue un levier important de développement pour la wilaya d'El Taref ; tandis que

dans la wilaya de Bejaia, il se présente comme un secteur qui contribue à la dynamique économique, mais avec un poids insignifiant comparé aux autres secteurs d'activité de la région.

Concernant le commerce extérieur des produits de pêche, la wilaya d'El Taref se caractérise par l'existence d'un nombre assez élevé de PME exportatrices des produits de pêche, comparée à la wilaya de Bejaia qui compte plutôt un nombre d'entreprises importatrices qui excède celles qui exportent. En effet, durant l'année 2008, le nombre d'entreprises exportatrices des produits halieutiques recensées au niveau de la wilaya d'El Taref, s'élève à 08 PME qui ont exporté près de 204 tonnes de poissons, mollusques et crustacés issus des pêches de captures marines, vers la France, l'Espagne et la Tunisie, ainsi que 08 tonnes d'anguilles vivantes en provenance des pêches lacustres principalement vers l'Italie. Durant la même période, un seul établissement exportateur et 03 entreprises importatrices ont été enregistrées au niveau de la wilaya de Bejaia. Les importations de ces dernières sont constituées principalement de produits surgelés, alors que ses exportations se résument à près de 03 tonnes de crevettes rouges et blanches en provenance des pêches de captures marines.

### **Conclusion**

L'idée de concevoir un chapitre comparatif, entre le secteur de la pêche de la wilaya de Bejaia et celui de la wilaya d'El Taref supposé plus développé, avait pour objectif d'identifier d'autres limites liées à l'exploitation de la ressource halieutique au niveau local, qui nous ont échappé lors des présentations précédentes. Néanmoins, les comparaisons opérées font état de deux secteurs assez rapprochés, qui présentent plusieurs similitudes en matière d'équipements et de techniques utilisées, d'infrastructures de soutien à la production halieutique disponibles, ainsi que des volumes des prises et des espèces capturées. De ce fait, la commercialisation des produits de pêche issus de la wilaya d'El Taref, au niveau de la wilaya de Bejaia n'est pas liée à un écart important de développement entre les deux secteurs des pêches, mais peut être associée, aux prix élevés des produits halieutiques au niveau de la wilaya de Bejaia d'une part, ainsi qu'à la taille des marchés de consommation des deux wilayas, d'autre part. Durant l'année 2008, la population de la wilaya d'El Taref est estimée à 405269 personnes, ce qui représente près de 44,3 % de la population totale de la wilaya de Bejaia, qui s'élève à 915000 habitants pendant la même période. Cette population constitue un important marché de consommation que les productions des pêches locales n'arrivent pas à satisfaire, ce qui est à l'origine d'une hausse des prix des produits halieutiques. Ainsi, un recours vers la commercialisation des produits issus d'autres régions, comme la wilaya d'El Taref, constitue une opération rentable malgré les coûts supplémentaires générés liés au transport et à la conservation des produits.

Bien que, dans l'ensemble, les secteurs des pêches des deux wilayas présentent plusieurs ressemblances ; de légers écarts sont constatés au niveau des dotations naturelles et des structures de production halieutique. Ainsi, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia présente une légère primauté en matière de taille et d'âge de la flottille de pêche, des dotations portuaires, et même de superficie maritime globale par rapport à la wilaya d'El Taref. Pourtant, en matière de production halieutique, cette dernière surpasse la wilaya de Bejaia. Cette situation s'explique par la taille importante du plateau continental propice pour la pratique de la pêche côtière, le nombre important d'unités de pêche actives (en raison de la proximité géographique avec la Tunisie, qui facilite les tâches d'entretien, de réparation des embarcations et d'approvisionnement en pièces de rechange), et les zones de pêche fréquentées par les grands



métiers de pêche au niveau de la wilaya d'El Taref. En fait, les zones propices au chalutage se situent au-delà des trois miles nautiques. Ainsi, les chalutiers peuvent pratiquer la pêche au chalut le long de l'année. En ce qui concerne les activités d'aquaculture et de pêche continentale, la wilaya d'El Taref qui renferme la plus grande réserve de zones humides en Algérie, présente un avantage absolu par rapport à la wilaya de Bejaia. Cependant, malgré le nombre important de sites favorables pour ces activités, notamment au niveau de la région d'El Kala, la production halieutique non maritime demeure très modeste comparée au potentiel naturel de la wilaya.

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref, compte un collectif marin estimé à 2239 personnes durant l'année 2008. Ces pêcheurs sont représentés par une seule association, dont l'existence est méconnue pour la plupart des patrons que nous avons rencontré lors de nos sorties de terrains sur le port de pêche d'El Kala. En revanche la wilaya de Bejaia dont le nombre de marins pêcheurs n'excède pas 1080 personnes durant la même période, compte 08 associations de pêcheurs, dont le nombre d'adhérents dépasse 583 personnes. L'existence d'un tel nombre d'association, nous laisse penser que l'organisation des activités d'exploitation des ressources halieutiques repose sur l'association de l'ensemble des acteurs locaux et des autorités centrales au niveau de la wilaya de Bejaia, tandis que dans la wilaya d'El Taref, la prise de décision dans le domaine des pêches nous semble de type classique (voir figure n° 08 dans le chapitre I), où la participation des pêcheurs locaux demeure très limitée.

## **Conclusion générale**

Porté sur la problématique de la gestion des ressources naturelles et de son importance dans le développement des territoires, le présent travail vise l'examen des conditions qui régissent l'exploitation d'une catégorie spécifique de ressources figurant parmi les actifs naturels renouvelables à savoir la ressource halieutique. La question que nous nous sommes fixée gravite autour de deux enjeux majeurs qui sont ; le développement socioéconomique qui découle de l'exploitation de la ressource et la préservation du patrimoine naturel. En d'autres termes, il s'agit de vérifier si les modes de gestion de la ressource halieutique adoptés en Algérie et particulièrement dans la wilaya de Bejaia répondent aux critères de rationalité et de durabilité d'usage. Dans cette optique, et compte tenu de la complexité des rapports entre les hommes d'une part, et la fragilité des écosystèmes marins d'autre part, l'examen des normes et des règles imposées à la pratique des activités de pêche, l'application et le respect de ces dernières, ainsi que le degré d'implication de l'ensemble des parties prenantes dans le processus décisionnel, nous semblent des pistes en mesure d'éclairer la problématique de la gestion des ressources halieutiques dans la wilaya de Bejaia.

Les hypothèses émises relèvent des modes de gouvernance du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie, et concernent à la fois l'adaptation des dispositifs réglementaires et institutionnels régissant le secteur de la pêche aux perspectives de développement socioéconomique et de durabilité d'exploitation de la ressource halieutique, l'application et l'efficacité de ces dispositifs, et aux modes de gestion adoptés dans l'exercice de l'activité des pêches.

L'examen du tracé historique concernant l'organisation du secteur de la pêche en Algérie, révèle une situation d'instabilité tutélaire liée au rattachement du secteur à plusieurs départements ministériels, et ce, durant la période allant de 1962 à 1999. Cette situation d'instabilité institutionnelle était à l'origine d'une désorganisation de la profession de pêche et d'un important retard accusé au développement du secteur dans son ensemble. Néanmoins, avec la création du ministère de la Pêche et des ressources halieutiques en décembre 1999, le secteur semble retrouver une certaine stabilité, et d'énormes programmes visant le développement du secteur dans son ensemble ont été lancés. Parallèlement à cette restructuration institutionnelle, la législation des pêches en Algérie a connu d'importants amendements, notamment après la promulgation de la loi N° 01-11 du 03 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture qui associe un objectif tridimensionnel à l'exploitation de la ressource halieutique (économique, sociale et environnementale). En effet, cette loi a consacré un ensemble de principes et de dispositions afin de permettre une exploitation rationnelle et durable de la ressource halieutique, ainsi que la protection et la connaissance de l'environnement marin en prônant la recherche scientifique ainsi que l'étude et le suivi des ressources biologiques. De même la signature de l'Algérie des conventions internationales concernant l'aménagement des pêches de captures marines devrait permettre l'adoption de certaines mesures réglementaires admises par des organisations internationales telles que la FAO et l'ICCAT.

Globalement, les dispositifs réglementaires et institutionnels régissant le secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie ambitionnent une gestion rationnelle et durable de la ressource. Néanmoins, dans certains cas, cette même législation se présente comme un facteur de blocage quant à l'optimisation de l'exploitation de la ressource halieutique. La valorisation de l'ensemble de la surface des eaux territoriales sous juridiction nationale qui avoisine 9,5 millions d'hectares requiert un armement de pêche puissant et adéquat. L'acquisition d'un tel armement nécessite de gros moyens financiers qui dépassent les capacités individuelles des professionnels de pêche en Algérie, et les financements dans le cadre des programmes de développement lancés en faveur du secteur se limitent à la population marine. Cette situation était à l'origine de la multiplication du nombre d'embarcations de pêche artisanales à la portée des pêcheurs, qui ne peuvent exploiter que les ressources des zones côtières. Ainsi, la plus grande partie des zones sous-juridiction nationale située au large n'est pas valorisée, ce qui conduit à considérer que dans l'ensemble, la ressource halieutique est sous-exploitée en Algérie, et les statistiques du ministère de la pêche et des ressources halieutiques confirment cette situation ; les réserves de ressources halieutiques marines dont dispose l'Algérie, selon le MPRH, sont estimées à 500 000 tonnes dont plus de 220 000 tonnes susceptibles d'être exploitées, et la campagne d'évaluation de la ressource halieutique, réalisée par le navire océanographique espagnol « le Vizcone De Eza » en 2003 et 2004, estime que le stock de la ressource pélagique en Algérie s'élève à 187 000 tonnes, mais paradoxalement, le plus haut niveau de production halieutique enregistré en Algérie ne dépasse pas le seuil de 157 021 tonnes atteint en 2006.

Le manque de suivi des ressources biologiques marines et de maîtrise de la dynamique des écosystèmes marins et de leur environnement, qui sont deux objectifs clairement définis par la législation des pêches pour une gestion durable de la ressource constituent un sérieux obstacle à la gouvernance des territoires marins et à la gestion durable des ressources halieutiques. En effet, depuis l'indépendance, seules quatre campagnes d'évaluation de la ressource halieutiques en Algérie ont été réalisées par des organismes étrangers (FAO : avril - mai 1974, Bergen : avril 1979, ISTPM : juillet - août 1982, et les deux campagnes d'évaluation réalisées par le navire océanographique Espagnol le « Vizconde de Eza » au cours des mois de février et mars 2003-2004). En revanche, le nombre d'exploitants de la ressource qui est en augmentation continue ; les différents rejets urbains et industriels qui menacent l'environnement marin du bassin méditerranéen ne cessent de s'accroître, et le réchauffement climatique qui peut être à l'origine d'une variation des degrés de salinité, d'acidité et de température des eaux de mer sont tant de facteurs qui imposent un suivi continu et rigoureux des stocks de ressources biologiques et des écosystèmes marins.

Dans le cas de la wilaya de Bejaia, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques bénéficie, depuis quelques années, d'importants investissements qui concernaient à la fois l'infrastructure de soutien à la production, l'amont et l'aval du secteur ainsi que l'armement directement impliqué dans les activités de pêche. En dépit des dotations matérielles et infrastructurelles, notre analyse révèle une situation de sous-exploitation de la ressource halieutique, qui se conjugue avec un autre phénomène de surexploitation de capacité observé au niveau des zones côtières de la wilaya. La situation de sous-exploitation de la ressource découle de la non-valorisation de l'ensemble de la surface maritime de la wilaya : Compte tenu des l'armement de pêche disponible au niveau de la région, seules quelques zones de la frange côtière sont exploitées. Le ratio de répartition de la flottille de pêche sur la surface maritime globale de la wilaya est très faible, et ne représente que 0,023 unités/km<sup>2</sup> en 2008. Aussi, en raison des capacités très limitées de

## *Conclusion générale*

---

la flottille de pêche de la wilaya qui est constituée majoritairement d'anciennes petites embarcations de pêche artisanales qui ne peuvent exercer que la pêche côtière qui se présente comme le seul type de pêche pratiquée au niveau local. La pêche au large et la grande pêche sont inexistantes au niveau de la wilaya à défaut d'absence de navires de pêche équipés pour les activités de pêche hauturières, et par manque d'infrastructures d'accueil pour les gros bateaux de pêche industrielle. En ce qui concerne la surexploitation de croissance de la ressource halieutique, elle se conçoit à travers la commercialisation de produits piscicoles dont les tailles sont inférieures aux normes imposées par la législation algérienne. Ce phénomène découle de la concentration d'un bon nombre d'unités de capture dans les mêmes zones de pêche côtières. Cela démontre les limites des institutions chargées du contrôle et de surveillance. En outre, cette analyse expliquerait, dans une certaine mesure, les avis opposés et contradictoires de l'administration d'une part et des pêcheurs d'autre part quant à l'état des ressources halieutiques en Algérie.

Les ambiguïtés qui caractérisent la gestion des programmes et des projets visant le développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques attestent des confins des institutions en charge du secteur en question en Algérie.

L'existence de dispositifs réglementaires et institutionnels est une condition indispensable en vue d'une gestion optimale et durable de la ressource halieutique en Algérie. Néanmoins, la responsabilisation des pêcheurs envers la pérennité de la ressource, à travers leur engagement dans une dynamique de cogestion, est une autre condition aussi importante que la précédente pour réussir le pari du développement durable du secteur de la pêche. Ainsi, une gestion participative articulée autour de trois acteurs principaux qui sont les pouvoirs publics, la population de pêcheurs et la communauté scientifique est une autre approche qui conditionne le développement du secteur de la pêche.

Au niveau de la wilaya de Bejaia, l'existence d'associations des pêcheurs devrait permettre d'asseoir ce mode de gestion participative administration-pêcheur. Quoique, selon la majorité des patrons pêcheurs rencontrée lors de nos enquêtes au niveau du port de pêche de Bejaia, la relation entre l'administration et le pêcheur se limite aux procédures administratives qui lient les deux parties (délivrance des autorisations de pêche, recueil statistique, gestion des litiges et infractions, gestion des programmes destinés au développement du secteur de la pêche, ...etc.) ; les pêcheurs sont exclus du processus de prise de décision lié aux projets d'aménagement relevant de leur secteur. Quant à la recherche scientifique dans le domaine des pêches, nous tenons à souligner qu'en l'absence de travaux de recherches et d'instituts spécialisés dans les sciences de la mer au niveau local; la connaissance et l'estimation des stocks de ressources au niveau de la baie de Bejaia demeureront méconnues avec certitude. Ainsi, on estime que la configuration actuelle du mode de gestion de la ressource halieutique au niveau de la wilaya de Bejaia n'est pas articulée sur la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées par le secteur. Elle présente des caractéristiques spécifiques à une approche de gouvernance classique, où le pôle de pouvoir se limite exclusivement aux pouvoirs centraux, et les populations de pêcheurs, qui constituent le pôle de production, se contentent de subir les décisions du pôle précédent, ce qui constitue une sérieuse entrave au développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques.

En effet, la gouvernance des territoires marins doit impérativement découler d'une sérieuse réflexion sur les instruments et les mécanismes à mettre en œuvre pour une gestion intégrée et durable. A cet effet, les Aires Marines Protégées semble constituer la piste favorite pour jouer ce rôle, à savoir concilier le socioéconomique et l'environnemental.

## Références bibliographiques

### Ouvrages

- 1) BEAUD Stéphane, WEBER Florence ; Guide de l'enquête de terrain ; édition la découverte ; Paris ; 2003.
- 2) BENISSAD Mohamed Elhocine, Economie du développement de l'Algérie : sous développement et socialisme (2ème édition), OPU, Alger, 1982.
- 3) BOUSHABA Abdelmadjid; La pêche maritime dans les pays du Maghreb, OPU, Alger.
- 4) BÜRGENMEIER Beat, Economie du développement durable (2ème édition), De Boeck & Larcier s.a, Belgique, 2005.
- 5) BÜRGENMEIER Beat, HARAYAMA Yuko, WALLART Nicolas ; Théories et pratiques des taxes environnementales ; Economica, Paris, 1997.
- 6) D'HUMIERES Patrick, RIVALS Julien, LURIE Evgenia, coordination de VIGNOLES Sarah; Le développement durable, le management de l'entreprise responsable ; édition d'organisation, Paris, 2005.
- 7) De SINGLY François, l'enquête et ses méthodes : Le questionnaire, Armand colin, Barcelone, 2ème édition, 2006.
- 8) DEMOUSTIER Danièle, Economie sociale et développement local, L'Harmattan, Paris, 2005.
- 9) E. JUST Richard, L. HUETH Darrell, SCHMITZ Andrew; The welfare economic of public policy, a practical approach to project and policy evaluation; Edward Elgar publishing, 2004.
- 10) FENNETEAU Hervé, Enquête : Entretien et Questionnaire, Dunod, Paris, 2ème édition, 2007.
- 11) GOUTTEBEL Jean Yves, stratégies de développement territorial , Economica, 2003.
- 12) GUILLON Yves, CHABOUD Christan, BOUTRAIS Jean, MULLON Christian ; Du bon usage des ressources renouvelables, édition de l'institut de recherche pour le développement (IRD), Paris, 2000.
- 13) HATEM Fabrice, Investissement international et politique d'attractivité, Economica, Paris, 2004.
- 14) K. Aravossis, C.A. Brebbia, N. Gomez ; Environmental economics and investment assesment II ; WITpress, 2008.

- 15) KHELADI Mokhtar, Introduction à l'économie politique, OPU, Alger 2004.
- 16) LEVEQUE François, Economie de la réglementation, édition la Découverte, Paris, 2004.
- 17) PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît, Economie de proximités, Lavoisier, Paris 2004.
- 18) SAMSON Ivan, BICHOT Jacques, CARLUER Frédéric, COULOMB Fanny, DONSIMONI Myriam, ALAIN Laurent, SILEM Ahmed ; L'économie contemporaine en 10 leçons ; SIREY, 2004.
- 19) STERNER Thomas, Policy instruments for Environmental and Natural Resource Management, RFF PRESS (Resources For the Future), 2003.
- 20) TENENHAUS Michel, Méthodes statistiques en gestion; Dunod, Paris, 1994.
- 21) THIOMIBIANO Taladidia, Economie de l'environnement et des ressources naturelles, l'Harmattam, Paris 2004.

### **Thèses**

- 22) ALBAN Frédérique ; Contribution à l'analyse économique des aires marines protégées. Application à la rade de Brest et à la mer d'Iroise ; thèse de Doctorat en sciences économique, Université de Bretagne occidentale, 2003.
- 23) BEN HAMMOUDA Abdallah ; Analyse comparative des secteurs de pêche de Catalunya et de la Tunisie: Système de gestion, commercialisation et organisation administrative et professionnelle; Etude de cas de la pêche à Palamós et à Tébulba ; Barcelona Marzo ; 2006.
- 24) CHAKOUR Said Chaouki ; Economie des pêches en Algérie ; Thèse de Doctorat en sciences agronomiques, Institut national Agronomique, El Harrach, Alger ; 2005.

### **Articles et rapports**

- 25) Agri-Med (rapport annuel) ; agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne, Algérie, 2005.
- 26) AMEZIANE Ferguène, introduction du Colloque international « Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays méditerranéens » tenu les 26 et 27 avril 2003 à Constantine.
- 27) AMIGUES Jean-Pierre, Approches économiques des processus environnementaux, INRA-Toulouse, 2006.
- 28) Banque mondiale, agriculture et développement rural ; La pêche dans le monde : affronter une crise planétaire ; septembre 2003.
- 29) Banque Mondiale; La pêche dans le monde : affronter une crise planétaire, 2007.

- 30) BELALA Abdeldjalil, Les lignes directrices de la loi sur la pêche et l'aquaculture à la lumière de la réglementation algérienne, ENA d'Alger.
- 31) BELMIHOUB M.C, Les rigidités institutionnelles face aux transformations économiques en Algérie : Un problème de gouvernance, special workshop on public administrations in Arab-Mediterranean Country, Madrid, INAP, 19-22 september 2007
- 32) BONCOEUR Jean et GIGUELAY Typhaine, Gestion d'une ressource renouvelable: le cas des plans de sortie de flotte mis en œuvre dans le cadre de la politique commune des pêche, France, 1999.
- 33) BONCOEUR Jean, De la gestion des ressources à la gestion des écosystèmes : quels instruments pour la régulation de l'accès ?, L'approche éco-systémique des pêches : quelles priorités pour la recherche ?, Institut Océanographique de Paris, 24 octobre 2006.
- 34) BONCOEUR Jean, FILAS Spyros, LE GALLIC Bernard, Modélisation bioéconomique des interactions dans une pêcherie complexe : le cas des rejets estivaux d'araignées de mer (*Maja squinado*) par le chalutage côtier dans le golf Normand-Breton, 1999.
- 35) BONNET Bernard ; Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales.
- 36) BRAVO Giangiacomo, MARELLI Beatrice ; Ressources communes, Systèmes d'irrigation du nord de l'Italie ; 2008.
- 37) BRETHERS Jean Claude, l'intégration des sources de connaissance dans le processus décisionnel : l'expérience du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques dans la pêche au poisson de fond (Canada), Québec, 1999.
- 38) BRUGVIN Thierry, Gouvernance globale et bonne gouvernance : une privatisation de la démocratie ?, 2007.
- 39) CHAKOUR Saïd Chaouki, BONCOEUR Jean, un modèle bioéconomique pour une gestion durable des pêcheries en Algérie : Le modèle PÊCHAKOUR, Les Cahiers du CREAD n° 73/2005, 2005.
- 40) CHAKOUR Saïd Chaouki, Contribution à la délimitation du concept « économie des ressources naturelles » : l'apport de l'approche Khaloudienne, Colloque international : Développement durable et exploitation des ressources, université Ferhat Abbas Sétif, 07et 08 avril 2008.
- 41) CHAKOUR Saïd Chaouki, Joan L.Alegret ; Evolución institucional y desarrollo del sector pesquero en Argelia ; Càtedra d'Estudis Marítims, Museu de la Pesca ; 2007.
- 42) CHAKOUR Saïd-Chaouki, DAHOU Tarik ; Gouverner une AMP, une affaire publique ? Exemples sud-méditerranéens; Vertigo – la revue en sciences de l'environnement, hors série 6, décembre 2009.
- 43) CHALABI Abdelhafid, L'aquaculture en Algérie et son contexte maghrébin.

- 44) CONTE Bernard, La « Bonne gouvernance néolibérale », 2003.
- 45) CRESPO Gérard, les pêcheurs italiens en Algérie, de TORRE-del-GRECO à LA CALLE (rapport sur la création du régime des classes et des marins corailleurs en Algérie), In la revue du GAMT N°59, 1997/3.
- 46) DESTATTE Philippe, Prospective territoriale et gouvernance (séminaire Prospective-info La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ?), Paris, le 18 septembre 2003.
- 47) Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, Rapports annuels 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008.
- 48) Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya Bejaia, Bilan 1er trimestre 2009.
- 49) Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'El Taref, Rapport annuel 2008.
- 50) Direction de la planification et de l'aménagement du territoire, Annuaire statistiques de la wilaya de Bejaia, 2006, 2009.
- 51) Direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Bejaia, rapport annuel 2008.
- 52) Direction des travaux publics de la wilaya de Bejaia ; groupement LEM (laboratoire d'études maritimes)/SOGREAH ; étude de recherche de sites et d'aménagement d'un abri de pêche dans la zone de Cap Sigli à Béni K'sila, et d'un port de pêche et de plaisance dans la zone de TALA ILEF dans la wilaya de Bejaia ; Rapport juillet 2004.
- 53) DUPLAN Yves Jamont Junior ; Vers la bioéconomie : la soutenabilité ; Centre d'Economie du Développement.
- 54) Edgar Scotti- Joseph Palomba (mémoire), La pêche et les pêcheurs en Algérie.
- 55) F. Bousque, O. Barreteau, C. Mullon, J. Weber ; Modélisation d'Accompagnement : Systèmes Multi-Agents et Gestion des Ressources Renouvelables. (Colloque international "Quel environnement au 21ème siècle? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie") ; GERMES, Paris.
- 56) FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008, Rome, 2009.
- 57) FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2006.
- 58) FAO, département des pêches et de l'aquaculture, Aperçu général du secteur national d'aquaculture en Algérie.
- 59) FAO, Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service, 2008.
- 60) FAO, informations sur l'aménagement des pêches dans la république algérienne démocratique et populaire, 2003.



- 61) FAO, Manuel d'évaluation des ressources halieutiques, document technique sur les pêches 393, Rome, 2002.
- 62) FAO, Rapport au gouvernement de l'Algérie sur le développement des pêches, Rome, 1973.
- 63) FREYSS Jean, Gouvernance (guide de cours, université Paris I Pantheon-Sorbonne), année 2003/2004.
- 64) FURNESTIN Jean, la pêche maritime algérienne et ses possibilités, rapport de mission du 11 septembre 1959.
- 65) GODARD Olivier, La pensée économique face à la question de l'environnement, Paris, 2004.
- 66) GUESNIER Bernard, coordination et partenariat, conditions d'efficacité de la gouvernance territoriale, 2007.
- 67) HAKAKAT Mohamed, L'apport de la gouvernance globale au développement de l'entreprise dans les pays en voie de développement: essai sur l'économie politique de la corruption, 2007.
- 68) HELAND M, Problématique de la gestion piscicole : Place à la recherche dans la conception d'une gestion rationnelle, revue des sciences de l'eau, 2 (1989) 793-806, 1989.
- 69) International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas; Report for biennial period, 2006-07, PART II (2007) - Vol. 3, (Annual Reports); Madrid, Spain; 2008.
- 70) LESCURE Michel, le territoire comme organisation et comme institution, 2006.
- 71) Mediterranean Environmental Technical Assistance Program (METAP), Le coût de la dégradation de l'environnement côtier en Algérie, Rapport décembre 2005.
- 72) Ministère de l'Agriculture, Agence Nationale pour le Développement des Pêches, La connaissance des ressources halieutiques sur fonds chalutables et accidentés des côtes algériennes, ANDP/ERH, 1995.
- 73) Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Programme d'Aménagement Côtier (PAC) "Zone côtière algéroise", Février 2006.
- 74) Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, De l'évolution de l'organisation administrative du secteur des pêches en Algérie, 2005.
- 75) Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, les statistiques des pêche 2000-2005, juillet 2006.
- 76) Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, direction des études prospectives et de l'investissement, canevas statistique semestriel 2ème Semestre 2007.
- 77) Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, pêche et aquaculture en Algérie, décembre 2005.

- 78) Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, Plan Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture, Phase de Refondation et de Restructuration (2005-2009).
- 79) Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.
- 80) POINT Patrick ; Cours d'économie de l'environnement, Université Montesquieu-Bordeaux 4.
- 81) ROMBALDI Michel, La gouvernance interétatique : déclin ou renouveau de l'Etat comme forme institutionnelle de régulation ?, 2007.
- 82) SACCHI Jacques, Impact des techniques de pêche en Méditerranée, Solutions d'amélioration, FAO/CGPM, Rome, Italie, 2007
- 83) SACCHI Jacques, Impact des techniques de pêche sur l'environnement en méditerranée, étude et revue N° 84, 2008
- 84) SAMSON Ivan, territoire et système économique, 4emes Journées de la Proximité Marseille les 17 et 18 Juin 2004.
- 85) SCARWELL Helga-Jane, Contraintes environnementales et gouvernance des territoires, 2004.
- 86) SIMONNET Raymond, essai sur l'économie des pêches maritimes en Algérie, Institut des pêches maritimes, 1961.
- 87) TACHEIX Thierry, Le cadre de l'économie néoclassique de l'environnement, économie de l'environnement et des ressources naturelles, numéros 66-67 1er et 2e trimestres 2005.
- 88) VILLARD Lionel, Proximités et Développement Territorial, 2005.
- 89) WEBER Jacques, Gestion des ressources renouvelables: fondements théoriques d'un programme de recherche, 1995.
- 90) ZEGHDOUDI Essaid, Modélisation bioéconomique des pêcheries méditerranéennes-application aux petits pélagiques de la baie de Bouismail (Algérie), Barcelone, 2006.

**Articles de lois, décrets et arrêtés**

- 91) Décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.
- 92) Article 32 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche
- 93) Article 12 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.

- 94)** Article 2 du décret exécutif N° 95-38 du 26 Chaâbane 1415 correspondant au 28 janvier 1995 fixant les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale.
- 95)** Article 3 du décret exécutif N° 95-38 du 26 Chaâbane 1415 correspondant au 28 janvier 1995 fixant les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale.
- 96)** Article 6 du décret exécutif N° 95-38 du 26 Chaâbane 1415 correspondant au 28 janvier 1995 fixant les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale.
- 97)** Article 12 du décret exécutif N° 95-38 du 26 Chaâbane 1415 correspondant au 28 janvier 1995 fixant les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale.
- 98)** Article 13 du décret exécutif N° 95-38 du 26 Chaâbane 1415 correspondant au 28 janvier 1995 fixant les modalités de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques par les navires étrangers dans les eaux sous juridiction nationale.
- 99)** Article 20 du décret exécutif N° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.
- 100)** Article 151 de la loi de finance 1996.
- 101)** Décret N° 64/146 du 22 mai 1964 portant création de l'Institut scientifique et technique des pêches et d'aquaculture.
- 102)** Décret N° 79-124 du 14 juillet 1979 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la pêche.
- 103)** Décret N° 79-234 du 24 novembre 1979 portant dissolution de l'office algérien des pêches et transfert de son patrimoine et de l'ensemble de ses activités.
- 104)** Décret N° 79-235 du 24 novembre 1979 portant création de l'entreprise nationale de construction et de réparation des navires de pêche (E.CO.REP).
- 105)** Décret N° 79-236 du 24 novembre 1979 portant création de l'entreprise nationale des pêches (E.NA.PECHE).
- 106)** Décret N° 80/157 du 24 mai 1980 portant création du Centre d'Etudes, de Recherche appliquées et de documentation pour la Pêche et l'aquaculture.
- 107)** Décret exécutif n° 90-115 du 21 avril 1990, portant création de l'Agence nationale pour le développement des pêches.
- 108)** Décret présidentiel N° 92-219 du 28 mai 1992, portant approbation de l'accord de prêt N° 276 AL signé le 19 Février 1991 à Alger entre La République Algérienne

- Démocratique et Populaire et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement d'un projet pilote de développement de la pêche artisanale.
- 109)** Décret présidentiel N° 92-318 du 01 août 1992, portant modification du décret présidentiel N° 92-219. Annexe I Titre II, Art.7, 8, 9, 11,13, 14 et 15.
- 110)** Article 62 de la loi n°99-11 du 23 décembre 1999, portant loi de finances pour l'année 2000.
- 111)** Décret présidentiel n° 2000-388, du 28/11/2000, portant rectification de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique.
- 112)** Décret présidentiel N° 2000 388 du 28 novembre 2000, portant ratification de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique.
- 113)** Décret exécutif N° 56-01 du 15 février 2001 portant suspension de la pêche du corail.
- 114)** Articles 17, 18, 20, 22, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 34, 36 de la loi N°01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture
- 115)** Articles 03 et 04 du décret exécutif N°02-419 du 28 novembre 2002 fixant les conditions et les modalités d'intervention des navires de pêche dans les eaux sous juridiction nationale.
- 116)** Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 24 avril 2004 fixant les limitations d'utilisation des chaluts pélagiques, semi-pélagiques et du fond dans le temps et dans l'espace.
- 117)** Article 55 de la loi N° 05-16 du 31/12/2005, portant loi de finance de l'année 2006.
- 118)** Articles 01, 03, 05 de la loi N° 63-275 du 26 juillet, portant création d'un office national des pêches.

**Autres sources**

- 119)** Dictionnaire Antidote RX 8.
- 120)** Données de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (Bejaia).
- 121)** Données du Centre National du Registre de Commerce (Bejaia).
- 122)** Données du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques.
- 123)** Données de la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya d'El Taref.
- 124)** Données de la direction du Parc National d'El Kala.
- 125)** Données de l'Entreprise de Gestion du Port de Pêche d'El-Kala, projet d'aménagement du port de pêche El Kala.
- 126)** Données du pôle nord-est du Commissariat National du Littoral.

# Annexes

Tableau 01 : Pêche maritime, armement et résultat par quartiers (1946)

Quartiers	Pêcheurs	Bateaux à voiles	Bateau à moteur	Tonnage total	Produits de la pêche		
					En Kg	En Francs	
Alger	1 742	64	358	146 960	9 721 261	172 454 446	
Oran	2 670	7	464	223 100	15 060 834	360 282 144	
Bône	310	29	81	40 432	1 457 673	44 361 087	
Philippeville	889	190		61 757	3 309 451	62 706 109	
Totaux en	1946	5 611	290	903	472 249	29 549 219	639 803 786
	1945	4 889	151	1 066	462 899	29 896 614	443 448 910

Source : La pêche maritime en Algérie, sur site web : [http://www.algerroi.net/Alger/documents\\_algeriens/economique/pages/47\\_peche\\_maritime.htm](http://www.algerroi.net/Alger/documents_algeriens/economique/pages/47_peche_maritime.htm)

Tableau 02 : Quantités de poissons débarqués en Algérie en Kilogrammes (1942 – 1946)

	1942	1943	1944	1945	1946
Maquereaux	643 801	163 942	617 061	574 854	285 727
Sardines et Allaches	21 038 628	2 844 288	12 973 310	14 389 484	12 782 753
Anchois	1 295 350	504 881	6 159 964	7 845 458	7 690 802
Thons et Germons	47 145	20 119	77 152	24 730	455 199
Bonites	404 243	200 451	325 291	350 521	420 710
Poissons divers	4 447 430	4 919 087	4 847 994	6 234 531	7 468 744
Langoustes	5 249	6 264	11 985	17 559	13 100
Crevettes	385 915	459 670	445 268	439 391	680 848
Divers crustacés	51 475	169 894	2 582	3 254	146 192
<b>TOTAL</b>	<b>28 319 236</b>	<b>9 288 596</b>	<b>25 460 607</b>	<b>29 879 782</b>	<b>29 944 075</b>

Source : La pêche maritime en Algérie, sur site web : [http://www.algerroi.net/Alger/documents\\_algeriens/economique/pages/47\\_peche\\_maritime.htm](http://www.algerroi.net/Alger/documents_algeriens/economique/pages/47_peche_maritime.htm)

Tableau 03 : Productions de l'aquaculture algérienne de 1985 à 1993

Produit (tonnes) /année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
<b>Poissons</b>									
• Eau douce									
- carpe	3		5	23	30	283	46	113	219
- autres						16	1	3	4
• Marins									
- loup						2	4	1	4
- daurade						2			4
- mullet						29	18	6	27
- anguille	80		80	80	80	46	21	1	1
- autres							2	3	3
<b>Total poissons</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>103</b>	<b>110</b>	<b>378</b>	<b>92</b>	<b>127</b>	<b>262</b>
<b>Crustacés</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>					
<b>Mollusques</b>									
- moule	9	10	11	4	4	16	32	17	4
- palourde						6	20	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>96</b>	<b>98</b>	<b>109</b>	<b>114</b>	<b>400</b>	<b>144</b>	<b>147</b>	<b>267</b>

Source : FAO, développement et recherche aquacoles en Afrique du Nord, 1992

Tableau 04 : Tailles minimales marchandes des ressources biologiques

Classe		Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Taille minimale (cm)
MOLLUSQUES	BIVALVES	Ostreidae	Huître plate	<i>Ostrea edulis</i>	05
			Huître creuse	<i>Crassostrea gigas (angulata)</i>	06
		Mytilidae	Moule	<i>Mytilus galloprovincialis (edulis)</i>	04
			Datte lithophage (de mer)	<i>Litophaga litophaga</i>	04
		Veneridae	Palourde franche (clovisse)	<i>Ruditapes decussatus</i>	03
			Palourde japonaise	<i>Ruditapes philippinarum</i>	03
			Vernis fauve (grande palourde)	<i>Callista chione</i>	06
			Petite praire	<i>Venus gallina</i>	02,5
			Clovisse dorée	<i>Venerupis aurea</i>	02,5
			Vénus à verrues ou praire	<i>Venus verrucosa</i>	03
			Cardiidae	Coque	<i>Creastoderma glaucum</i>
		Bucarde aiguillonnée		<i>Acanthocardia aculeata</i>	06
		Bucarde rouge		<i>Acanthocardia echinata</i>	04,5
		Bucarde peut costulée		<i>Acanthocardia paucicostata</i>	02,5
		Bucarde tuberculée		<i>Acanthocardia tuberculata</i>	05
		Coque lisse sillonnée		<i>Laevicardium oblongum</i>	04
		Pectinidae	Coquille Saint-Jacques	<i>Pecten jacobaeus</i>	10
			Pétoncle bigarré (petite vanne)	<i>Chlamys varia</i>	03,5
			Pétoncle operculaire	<i>Chlamys opercularis</i>	04
			Pétoncle glabre	<i>Chlamys glabra</i>	04
		Donacidae	Haricot de mer (flion tronqué)	<i>Donax trunculus</i>	03



		Solenidae	Couteau droit d'Europe	<i>Solen marginatus</i>	08
			Couteau - silique	<i>Ensis siliqua</i>	08
			Couteau - sabre	<i>Ensis ensis</i>	07
<b>MOLLUSQUES</b>	<b>CEPHALOPODES</b>	Sepiidae	Sépia	<i>Sepia officinalis</i>	10
		Loliginidae	Calmar (encornet)	<i>Loligo vulgaris</i>	08
		Octopodidae	Poulpe (pieuvre)	<i>Octopus vulgaris</i>	12
	<b>GASTEROPODES</b>	Haliotidae	Ormeau de méditerranée (oreille de mer)	<i>Haliotis tuberculata lamellosa</i>	08
<b>Classe</b>	<b>Famille</b>	<b>Nom vernaculaire</b>		<b>Nom scientifique</b>	<b>Taille minimale (cm)</b>
<b>CRUSTACES</b>	Aristeidae	Crevette rouge		<i>Aristeus antennatus</i>	04
		Gambon rouge		<i>Aristaeomorpha foliacea</i>	06
	Penaeeidae	Crevette blanche		<i>Parapenaeus longirostris</i>	02,5
		Crevette japonaise		<i>Penaeus japonicus</i>	04
		Caramote		<i>Penaeus karathurus</i>	10
	Nephropidae	Homard		<i>Homarus gammarus</i>	10
		Langoustine		<i>Nephrops norvegicus</i>	05
	Palinuridae	Langouste rouge		<i>Palinurus vulgaris</i>	10
	Squillidae	Squille		<i>Squilla mantis</i>	03
<b>COELENTERES</b>	Caralliidae	Corail rouge		<i>Coralium rubrum</i>	08 mm à la base

<b>ECHINODERMES</b>	Echinidae	Oursin-Pierre	<i>Paracentratus lividus</i>	05
<b>POISSONS</b>	Cichlidae	Tilapia	<i>Tilapia nilotica</i>	18
	Clupeidae	Sardine	<i>Sardina pilchrdus</i>	11
		Allache ou Sardinelle	<i>Sardinella aurita</i>	15
		Alose	<i>Alosa alosa</i>	20
		Alose feinte	<i>Alosa finta</i>	20
		Fausse allache	<i>Sardinella maderensis</i>	20
	Engraulidae	Anchois	<i>Engraulis encrasicolus</i>	09
	Gadidae	Physis de fond	<i>Physis blenoïdes</i>	22
		Lingue bleu	<i>Molva elongata</i>	25
		Merlan bleu	<i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>Gadus poutassou</i>	16
		Moustelle	<i>Phycis phycis</i>	20
	Merlucciidae	Merlu	<i>Merluccius merluccius</i>	20
	Lophiidae	Baudroie	<i>Lophius budegassa</i>	30
	Balistidae	Baliste (cochon de mer)	<i>Balistes capriscus</i>	20
	Mullidae	Rouget barbet de roche	<i>Mullus surmuletus</i>	15
		Rouget barbet de vase	<i>Mullus barbatus</i>	15
	Sciaenidae	Ombrine	<i>Umbrina cirrosa</i>	22
	Xphiidae	Espadon	<i>Xiphias gladius</i>	120
	Triglidae	Groudin rouge	<i>Trigla cuculus</i>	17,5
		Groudin morrude	<i>Trigla obscura</i>	18
		Cavilone-trygle rude	<i>Trigla aspera</i>	12
		Groudin de Dieuzeide	<i>Lepidotrigla dieuzeidei</i>	12
Groudin perlon (hirondelle)		<i>Trigla lucerna</i>	18	
Groudin lyre		<i>Trigla lyra</i>	18	

		Groudin camard (grondin inbrioga)	<i>Trigla lineata</i>	18
	Scorpaenidae	Rascasse rouge	<i>Scorpaena scrofa</i>	02
		Rascasse brune	<i>Scorpaena porcus</i>	20
		Rascasse rose (rascasse de fond)	<i>Héliocolenus dactylopteus</i>	15
	Soleidae	Sole commune	<i>Solea vulgaris</i>	20
	Dasytidae	Pastenague (tchouche)	<i>Dasyatis pastinaca</i>	50
	Torpedinidae	Torpille	<i>Torpedo torpedo</i>	20
	Rajidae	Raie	<i>Rajasp</i>	50
	Triakidae	Emissole-moustelle	<i>Mustelus mustelus</i>	100
	Scyliorhinidae	Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>	50
		Grande roussette	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	79
	Congridae	Congre bec fin	<i>Gnathophis mystax</i>	30
		Congre des baléares	<i>Ariosoma balligricum</i>	35
		Congre	<i>Conger conger</i>	35
	Cyprinidae	Barbeau	<i>Barbus barbus</i>	30
			<i>Barbus callensis</i>	15
		Carpe herbivore	<i>Ctenopharyn goden idella</i>	35
		Carpe argentée	<i>Hypophthalmichthys molitix</i>	50
		Carpe à grande bouche	<i>Aristichys nobilis</i>	55
		Carpe commune (à écailles)	<i>Cyprinus carpio</i>	20
		Carassin	<i>Carassius carassius</i>	18
	Zeidae	Saint-Pierre	<i>Zeus faber</i>	30
	Trachinidae	Vive	<i>Trachinus draco</i>	20
POISSONS	Sparidae	Oblade	<i>Oblada melanura</i>	15
		Saupe (tchelba)	<i>Sarpa salpa</i>	20
		Pageot rose	<i>Pegellus erythrinus</i>	15
		Bezougue (aligote)	<i>Pegellus acarne</i>	15
		Dorade	<i>Sparus aurata</i> ou <i>chrysophrys aurata</i>	20
		Gros yeux ou manfroum ou bogueravel	<i>Pagellus centradontus</i> ou <i>pagellus bogarave</i>	15
		Bogue	<i>Boops boops</i>	15
		Marbé	<i>Lithognathus mornyrus</i>	17

		Pagre	<i>Pagrus pagrus pagrus</i>	20
		Sparrailon	<i>Diplodus annularis</i>	14
		Sar commun	<i>Diplodus sargus</i>	15
		Sar à tête noire	<i>Diplodus vulgaris</i>	15
		Denté	<i>Dentex gibbosus</i>	30
			<i>Dentex dentex</i>	15
	Centrarchidae	Black bass	<i>Micropterus salmoides</i>	23
	Scombaridae	Thon rouge	<i>Thunnus thynnus thynnus</i>	70
		Thon blanc (germon)	<i>Thunnus alalunga</i>	50
		Thonine	<i>Euthynnus alleteratus</i>	40
		Bonite à ventre rayé	<i>Euthynnus pelamis (Katsuvonus)</i>	30
		Maquereau commun	<i>Scomber scombus</i>	20
		Maquereau espagnol (blanc)	<i>Scomber colias</i>	18
		Bonite à dos rayé	<i>Sarda sarda</i>	30
		Bonitou (melva ou auxide)	<i>Auxis rochei</i>	22
	Sarranidae	Mérou Blanc	<i>Epinephelus aeneus</i>	50
		Mérou noir	<i>Epinephelus guezza</i>	40
		Mérou gris	<i>Epinephelus caninus</i>	35
		Serran chèvre	<i>Serranus cabrilla</i>	25
		Serran écriture	<i>Serranus scriba</i>	15
Serran tambour		<i>Serranus hepatus</i>	10	
POISSONS	Carangidae	Poisson pilote	<i>Naucrates ductor</i>	40
		Iche-linio	<i>Campogramma glaycos</i>	55
		Chinchard à queue jaune	<i>Trachurus mediterraneus</i>	16
		Chinchard du large	<i>Trachurus picturatus</i>	17
		Saurel (chinchard)	<i>Trachurus trachurus</i>	14
		Limon-seriole	<i>Seriola dumerili</i>	35
		Palomette	<i>Trachinotus ovatus</i>	20
		Liche-né-né	<i>Luchia amia</i>	40

*Annexe I*

---

Centracanthidae	Picarel (tchoukla)	<i>Spicara sp</i>	15
Moronidae	Bar (loup)	<i>Dicentrarchus labrax</i>	25
Mugilidae	Mulet doré	<i>Liza aurata</i>	25
	Mulet sauteur	<i>Liza saliens</i>	20
Coryphaenidae	Coryphène commune	<i>Corphaena hippurius</i>	30
Anguillidae	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	30
Pomatomidae	Tassergal	<i>Pomatonus saltarix</i>	22
Shyraenidae	Brochet (bécume européenne)	<i>Sphyraena spet</i>	25
Scophthalmidae	Turbot	<i>Psetta maxima</i>	18
Belonidae	Orphie	<i>Bolone belone</i>	25
Bramidae	Grande castagnole	<i>Brama brama</i>	18

*Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, recueil de textes réglementaires pêche et aquaculture Tome 1, Décembre 2004, p 168, 169, 170, 171*

**Tableau N° 05 : Infrastructures portuaires, programmées dans le cadre du SDDAPA, à horizon 2025**

<b>02 Grands ports de pêche</b>		
<b>Sidi Ouchâa</b>	<b>Ras Rosa, Oued Mafragh, Oued Kebir</b>	
<b>07 Ports mixtes</b>		
Ghazaouet	Ténès	Azzefoun
Oran	Alger	<b>*Béjaia (AM)</b>
Arzew		
<b>23 Ports de pêche catégorie I</b>		
<b>*Beni saf (AM)</b>	<b>Cherchell (OPT)</b>	<b>*Collo (AM)</b>
Bouzedjar	Bouharoun	<b>Stora (EX)</b>
Bousfer	<b>El Djamila (Ex)</b>	Chetaïbi
Stidia	Zemmouri	Annaba
<b>Salamandre (NP)</b>	Dellys	<b>*La Grenouillère (AM)</b>
Sidi Lakhdar	<b>Tala Ilef, Béjaia (NP)</b>	<b>El Kala II (NP)</b>
<b>El Marsa, Chlef (NP)</b>	Ziama Mansouriah	El Kala I
<b>Gouraya (Ex)</b>	Boudis	
<b>23 Ports de pêche catégorie II</b>		
<b>Marsat Ben M'Hidi (AM)</b>	Khemisti	Tazaouir
Honaïne	Raïs Hamidou	Beni K'sila
Madagh	Tamenfoust	<b>El Aouana (EX)</b>
Ras Blanc	El Marsa, Alger	Oued Zhour
<b>Kristel (NP)</b>	El Kous	El Marsa, Skikda
Marsat el Hadjadj	Ras Djinet	Aïn Barbar
<b>Sidi Abderahmane (NP)</b>	<b>Tigzirt (NP)</b>	Messida
Beni Haoua	Iflissen	
NP: Nouveau ports	* Projet finalisé	
EX: Extension	En gras, programme à horizon 2009	
AM : Aménagement	Port catégorie I: longueur linéaire (quais+ Appontements) > 400 m	
OPT: Optimisation	Port catégorie II: longueur linéaire (quais+ Appontements) < 400 m	

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.*

Tableau N° 06 : Programme de réalisation des plages d'échouage, à horizon 2009

Wilaya	20 sites
Tlemcen	Bider
	Anabra
Oran	El Anceur
Chlef	Mainis
	El Guelta
Tipaza	Hadjret-Ennous
	Fouka Marine
Alger	Surcouf (Ain Taya)
Boumerdes	Kerma
	El Kos ( <i>programmée comme port catégorie II</i> )
Tizi Ouzou	Ibhrizen
	Zegzou
	Mazer
Bejaia	Melbou
Jijel	El Kennar
	Sidi A/ Aziz
	Ouled Bounar
El Taref	Oued Mefragh
	Fertassa
	L'hanaya

*Source : Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, Plan directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2025.*

**Tableau N° 07 : Importations des produits de mer de la wilaya de Bejaia durant l'année 2008**

Mois	Produit	Importateur	Pays d'origine	Poids (T)	Prix unitaire (USD/T)	Prix Total (USD)
Janvier	Filet de PANGASIUS	SARL GMF - Akbou	Vietnam	25	2 750,00	68 750,00
Février	Crevettes décortiquées	SARL « Le sennneur » Imp/Exp- Béjaia	Inde	21,48	2 050,00	44 034,00
	Filet de merlan et limon		Argentine	27,011	400	10 804,40
Mars	Steak de saumon	SARL GMF - Akbou	Chine	20	2 120,00	42 400,00
	Filet de merlan			22,41	1 440,00	32 270,40
Avril	/	/	/	/	/	/
Mai	Filet de morue	SARL « Le sennneur » Imp/Exp- Béjaia	Chine	24	600	14 400,00
Juin	/	/	/	/	/	/
Juillet	/	/	/	/	/	/
Août	Poisson de table (merlan entier)	SARL GMF - Akbou	Argentine	27	1 800,00	48 600,00
Septembre	Poisson de table (merlan entier)		Argentine	81,764	2 000,00	163 528,00
Octobre	Poisson de table congelé (merlan entier et calamar entier)	SARL « SIMPEX FOOD » Imp/Exp- Béjaia	Chine	26,85	470	12 619,50
	Filet de merlan			24	660	15 840,00
	Chien de mer			28,086	500	14 043,00
	Poisson chat	SARL GMF - Akbou	Chine	25,59	1 948,00	49 849,32
Novembre	Poisson de table congelé (merlan sans tête)	SARL « SIMPEX FOOD » Imp/Exp- Béjaia	Uruguay	27,2	750	20 400,00
	Filet de morue		Chine	24	660	15 840,00
	Filet de PANGASIUS	SARL GMF - Akbou	Vietnam	24	2 650,00	63 600,00
				24	2 680,00	64 320,00
Décembre	Merlan sans tête et entier	SARL « SIMPEX FOOD » Imp/Exp- Béjaia	Falkland - Island	26,786	600	16 071,60
	Merlan sans tête et entier		Argentine	83,4	466	38 864,40
	Merlan sans tête et entier	SARL GMF - Akbou	Argentine	24	2 180,00	52 320,00
<b>TOTAL</b>				<b>586,577</b>	<b>/</b>	<b>788 554,62</b>

Source : Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Bejaia, rapport 2008.



Tableau N° 08 : Association de pêcheurs de la wilaya de Bejaia

Nom de l'association	N° et date d'agrément	Nombre des membres fondateurs	Nombre d'adhérents
Association des artisans pêcheurs de la wilaya de Bejaia	213/2000 du 08/11/2000	101	260
Association Ibahryen Nat K'sila	115/2000 du 14/10/2003	20	54
Association les Falaises	003/2004 du 07/01/2004	29	48
Association professionnelle de la Cne d'Aokas	030/2004 du 03/03/2004	29	58
Association professionnelle de la Cne de Souk el Tenine	061/2004 du 12/05/2004	61	73
Association Ihewaten	165/2005 du 19/12/2005	27	90
Association des Sardiniers	001/2007	/	/
Association des Artisans Pêcheurs « ABRARES » de Toudja	077/2008 du 17/05/2008	32	/

Source : Direction de la planification d'aménagement du territoire, Bejaia, rapport 2009.

Tableau N° 09 : Coûts et caractéristiques des chalutiers financés par la BADR

désignation	16M	18M	20M
Caractéristiques :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En bois ;</li> <li>• Coque avec passerelle ;</li> <li>• Travaux de chaudronnerie ;</li> <li>• Travaux d'électricité ;</li> <li>• Installation équipement.</li> </ul>	7 000 000	7 600 000	8 000 000
Équipement :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moteur ;</li> <li>• Barre hydraulique ;</li> <li>• Treuil ;</li> <li>• Radio VHF ;</li> <li>• Sondeur ;</li> <li>• Rouleur ;</li> <li>• Compas de route.</li> </ul>	8 585 710	10 185 710	10 791 710
TOTAL	15 585 710	17 785 710	18 791 710
TOTAL TTC (TVA 7%)	16 676 710	19 030 710	20 107 130

*Source : documentation interne à la BADR, 2010.*

**Tableau N° 10 : Coûts et caractéristiques des sardiniers financés par la BADR**

désignation	16M	18M	20M
Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• En bois ;</li> <li>• Coque avec passerelle ;</li> <li>• Travaux de chaudronnerie ;</li> <li>• Travaux d'électricité ;</li> <li>• Installation équipement.</li> </ul>	7 000 000	7 600 000	8 000 000
Équipements : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moteur ;</li> <li>• Barra hydraulique ;</li> <li>• Power black cabestan ;</li> <li>• Radio VHF ;</li> <li>• Sondeur.</li> </ul>	7 245 710	8 845 710	8 845 710
TOTAL	14 245 710	16 445 710	16 845 710
TOTAL TTC	15 242 910	17 596 910	18 024 910

*Source : documentation interne à la BADR, 2010.*

**Université Abderrahmane MIRA de Béjaia**  
**Faculté des Sciences Economiques des Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales**  
**2ème Année Magister, option Dynamique Économique, Développement Local et Territoire**  
**Enquête auprès des patrons de pêche du port de pêche de Bejaia**

**Données générales sur le Patron de pêche**

- Q1 : Age :** .....an **Q2 : Situation matrimoniale :** (1) Célibataire [ ] (2) Marié [ ] (3) Veuf [ ]
- Q3 : Commune d'habitation :** ..... **Q4 : Niveau Scolaire :** (1) Sans [ ] (2) Primaire [ ]  
 (3) Moyen [ ] (4) Secondaire [ ] (5) Universitaire [ ] (6) Formation professionnelle [ ]
- Q5 : Diplôme :** .....  
 Spécialité : .....
- Q6 : Etes-vous capacitaire ? :** (1) Oui [ ] (2) Non [ ]  
 Si la réponse est **Non**, Envisagiez-vous de préparer le diplôme de Capacitaire ?  
 (1) Oui [ ] (2) Non [ ]
- Q7 : Envisagez-vous de suivre une formation liée à la pêche et à l'aquaculture:**  
 Oui [ ] Non [ ] Déjà fait [ ]
- Q8 : Avez-vous déjà travaillé avant de devenir pêcheur :** Oui [ ] Non [ ]  
 a) Si la réponse est **Oui**, dans quel secteur : .....  
 b) Pourquoi avez-vous quitté le métier : .....
- Q9 : Le métier de la pêche :** 1- Pourquoi choisir la pêche a) Métier de famille [ ]  
 b) Métier très rentable [ ]  
 c) Passion pour la mer [ ]  
 d) Seul savoir-faire [ ]
- 2- Satisfait ou non du métier: (1) Oui [ ] (2) Non [ ]
- Si la réponse est **Non**, pourquoi : a) C'est un métier peu rentable ces dernières années [ ]  
 b) C'est un métier trop risqué [ ]
- c) Autres : .....
- 3- Depuis quand pratiquez-vous le métier ? : .....
- Q10 : Votre production est destinée à:** 1- l'exportation [ ] 2- Autres wilayas [ ]  
 3- Consommation locale [ ]: a) Hôtels [ ] b) Restaurants [ ]  
 4- Unités de transformation [ ] 5- Autres : .....
- Q11 : Vos principaux concurrents sont :** 1-Pêcheurs de Béjaia [ ]  
 2- Pêcheurs d'autres régions [ ]  
 3- Pêcheurs étrangers qui pêchent dans la région [ ]  
 4- Poisson d'importation (Poisson congelé) [ ]  
 5- Pas de concurrents [ ]

### Infrastructures, matériels de pêche et production

**Q12 : Les infrastructures portuaires sont-elles satisfaisantes :**

- a) L'appontement d'accostage: Oui [ ] Non [ ]      b) Les cases pêcheurs : Oui [ ] Non [ ]  
 c) Les services de maintenance : Oui [ ] Non [ ]      d) La station gasoil : Oui [ ] Non [ ]  
 e) L'approvisionnement en glace : Oui [ ] Non [ ]      f) Les moyens frigorifiques Oui [ ] Non [ ]

**Q13 : Catégorie de l'embarcation :** a) Petit métier [ ]      b) Chalutier [ ]      c) Sardinier [ ]

**Q14 : Age de l'embarcation de pêche :** .....

**Q15 : Caractéristiques de l'embarcation de pêche : 1- Corps :** a) Bois [ ]      b) Métal [ ]

c) Polyester [ ]      Autre:.....

2- Puissance : ..... CV      3- Tonnage :.....T

4- Lieu de fabrication : a) National [ ]      b) Etranger [ ]

**Q16 : Quelles sont les principales techniques de pêche pratiquées ?**

Nature	Type de poisson	Eloignement du port	Profondeur moyenne
Filet sardinier			
Filet de fond			
Autres filets			
Palangres			

**Q17 : Les équipements utilisés sont-ils disponibles sur le marché national :** (1) Oui [ ] (2) Non [ ]

**Q18 : Les pièces de rechange sont-elles disponibles sur le marché national :** (1) Oui [ ] (2) Non [ ]

**Q19 : Type de pêche:** a) Pêche côtière [ ]      b) pêche au large [ ]      c) Grande pêche [ ]

**Q20 : Espèces pêchées :** a) Espèces ciblées.....

.....

.....

b) Espèces accessoires : .....

.....

.....

**Q21 : Quantités moyennes pêchées par :** a) sorties : .....

b) Semaine : .....

c) Saison : .....

**Q22 : Nombre de sorties :** 1- par semaine : .....

c) Nombre de sorties productives par semaine : .....

d) Nombre de sorties non productives par semaine : .....

2- par saison : .....

c) Nombre de sorties productives par saison : .....

d) Nombre de sorties non productives par saison : .....

**3- Le nombre de sorties non productives est-il en augmentation ces dernières années :**

d) Non [ ]

e) En fonction de l'espèce ciblée [ ]

f) Oui [ ] et cela est dû :

- Aux matériels et techniques de pêche utilisées [ ]

- Aux conditions climatiques défavorables [ ]

- A la raréfaction de la ressource halieutique ces dernières années [ ]

- Autres raisons : .....

.....

.....

### Charges supportées par le Patron de pêche

**Q23 : Les charges : 1-** Maintenance (nombre de fois):

a) Sortie:..... b) Semaine :..... c) Mois :.....

2- Coût d'une opération de maintenance :.....DA

3- Consommation de gasoil par sortie:.....DA

4- Consommation de glace par sortie:.....DA

5- Casiers:..... DA 6-Gardiennage :.....DA

7- Impôt :.....DA 8- Rôle :.....DA

9- Cotisations sociales :.....DA

10 : Autres charges :.....

**Q24 : Les salariés : 1-** Nombre de salariés à bord de votre embarcation de pêche:.....

2- Age : Moins de 18 ans [ ] 18 – 30 [ ] 30 – 40 [ ] Plus de 40 ans [ ]

3- Le nombre de vos salariés qui ont suivis une formation liée à la pêche est de :.....

4- Vos salariés sont embauchés en :a) CDD [ ] (Combien):.....

b) CDI [ ] (Combien):.....

c) Temps partiel [ ] (Combien):.....

5- En périodes creuses, que font vos salariés :

a) Embauchés chez d'autres patrons de pêche [ ]

b) Maintenance et entretien de la barque de pêche [ ]

c) Secteur informel [ ]

d) Je ne sais pas [ ]

6- En moyenne combien touche un marin par mois :

a) Patron : .....Da/mois

b) Mécanicien: .....Da/mois

c) Matelot: .....Da/mois

7- Avez-vous des apprentis à bord de votre embarcation: Oui [ ] Non [ ]

Si la réponse est **Oui** combien :.....et pour combien de temps :.....

Après avoir achevé leur formation, comptez-vous les embaucher : Oui [ ] Non [ ]

### Financement de l'activité, Problèmes et perspectives

**Q25 : Votre embarcation de pêche est financé par :** a) Fonds personnels [ ] b) Banque [ ] c) ANSEJ [ ] d) Famille [ ] e) Autres : .....

**Q26 : Etes-vous informé des dispositifs de financement de l'activité de la pêche :** Oui [ ] Non [ ]

Si la réponse est **Oui**, lesquels : .....

**Q27 : Avez-vous déjà bénéficié d'un ou plusieurs de ces dispositifs :** Oui [ ] Non [ ]

Si la réponse est **Oui** le(s)quel(s): .....

**Q28 : Avez-vous déjà bénéficié d'une aide publique :** Oui [ ] Non [ ]

Si la réponse est **Oui** dans le cadre de quel(s) projet: a) FIDA [ ] quand : .....

b) CCI [ ] quand : .....

d) PRE [ ] quand : .....

e) PSRE [ ] quand : .....

f) ANSEJ [ ] quand : .....

g) Autres : .....

En quoi consiste cette aide : .....

**Q29 : Quelles sont vos projets:**

a) Elargir mon entreprise en achetant d'autres embarcations [ ]

b) Investir dans des activités de transformation du poisson [ ]

c) Investir dans des activités d'aquaculture [ ]

d) Quitter le secteur de la pêche [ ]

e) Autres : .....



### Données générales sur la production et le ressource halieutique

**Q30 : Quelle appréciation faites-vous à propos de la production halieutique dans la wilaya de Béjaia :**

- 1- La production halieutique est en augmentation ces dernières années : [ ]  
 Cela est dû : a) à l'abondance de la ressource halieutique ces dernières années [ ]  
                   b) au matériel et techniques de pêche utilisées [ ]  
                   c) à l'augmentation de l'effort de pêche [ ]
- 2- La production halieutique est en diminution ces dernières années : [ ]  
 Cela est dû :  
 a) A la raréfaction de la ressource halieutique dans son ensemble ces dernières années [ ]  
 b) A la raréfaction de certaines espèces pêchées ces dernières années [ ]  
   - Le poisson blanc : En abondance [ ]           Se raréfie [ ]  
   - Le poisson bleu : En abondance [ ]           Se raréfie [ ]  
   - Autres espèces : En abondance [ ]           Se raréfie [ ]  
 c) A l'obsolescence des embarcations de pêche et du matériel utilisé [ ]  
 d) A la réduction de l'effort de pêche [ ]
- 3- Pensez-vous que la ressource halieutique est surexploitée ?  
 a) Non, la ressource est sous-exploitée [ ]  
 b) Oui, la ressource est surexploitée [ ]  
 c) Elle est surexploitée uniquement dans les zones côtières [ ]  
 d) Je ne sais pas [ ]

### Prix de la ressource halieutique

**Q31 : Les prix des produits de pêche ont connu une flambée sans précédent sur le marché, d'après vous pour quelles raisons ?**

- 1- La ressource est très rare : [ ]
- 2- Les coûts d'extraction sont élevés : [ ]
- 3- Les techniques de pêche utilisées n'arrivent plus à satisfaire la demande du marché : [ ]
- 4- La production est exportée (légalement) : [ ]
- 5- La production est vendue en haute mer (illégalement) : [ ]
- 6- Autres : .....

**Les aires marines protégées comme instrument de protection de la ressource**

**Q32 : Savez-vous ce que c'est qu'une Aire Marine Protégée (AMP) :** Oui [ ] Non [ ]

Si la réponse est **Oui**, quel est leur rôle ?

- a) La protection des espèces [ ]
- b) La protection de l'écosystème maritime [ ]
- c) La limitation voire l'interdiction d'accès à certaines zones [ ]
- d) La reproduction des espèces maritimes [ ]
- e) La recherche scientifique [ ]
- f) Autres : .....

**Q33 : Que Pensez-vous de l'instauration d'une (ou des) AMP dans le golf de Bejaia :**

1- Mauvaises répercussions sur le secteur de la pêche, [ ]

Car cela va engendrer :

- a) La diminution de la production [ ]
- b) L'augmentation des coûts de production (les bateaux s'éloignent davantage pour la pêche) [ ]
- c) La baisse des revenus de pêche [ ]
- d) L'augmentation des prix de la ressource [ ]
- e) Autres : .....

2- Retombées positives sur le secteur de la pêche, [ ]

Dans la mesure où :

- a) La protection des espèces dans des AMP, va engendrer leur abondance dans les zones de pêche [ ]
- b) La production va augmenter [ ]
- c) Les revenus de pêche vont augmenter [ ]
- d) Les prix de la ressource vont baisser [ ]
- e) Autres : .....

3- Le succès de l'AMP, dépend de la zone choisie pour cela [ ]

D'après vous quelle(s) est (sont) la (les) zone(s) propice(s) pour cela : .....

4- Autres opinions : .....



**Liste des Tableaux**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
01	Les quatre types de biens	18
02	Classification générale des Biens	31
03	Nationalités des effectifs marins exerçant en Algérie en 1930	38
04	Importance des différents ports de pêche et leur production 1957-1958	39
05	Répartition des wilayas maritimes par région	44
06	Tableau regroupant les espèces considérées comme GMH	52
07	Redevances à payer pour l'obtention d'autorisation ou de permis de pêche	53
08	Répartition de la biomasse par espèce et par secteur	56
09	Répartition du stock de poissons pélagiques par zones	57
10	Rendements en ressources démersales en Algérie ainsi que dans quelques pays de la méditerranée	58
11	Infrastructures et superstructures de soutien à la production halieutique	62
12	Répartition de certaines infrastructures et superstructures de soutien à la production halieutique par régions, pour l'année 2005	63
13	Évolution indiciaire de la flotte de pêche de 1999 à 2005 par types de métiers par rapport à l'année de base 1999	67
14	Production de l'aquaculture et pêche continentale par site de 2000 à 2005 (Unité : Tonne)	73
15	Évolution de la production des thonidés en Algérie (Unité : Tonne)	73
16	Évolution des quotas de pêche dont bénéficie l'Algérie dans le cadre de la recommandation de l'ICCAT N° 02 08	74
17	Évolution de la production halieutique en Algérie par espèces et par types de métiers de 2000 à 2005 (Unité : Tonne)	77
18	Répartition de la production halieutique par région (en %)	79
19	Part du secteur de la pêche dans la création de la valeur ajoutée en Algérie (unité : Million de dinars)	83

*Liste des tableaux*

20	Commerce extérieur des produits de pêche en Algérie (1999 à 2007)	85
21	Intégration du Schéma Directeur de Développement des Activités de Pêche et de l'Aquaculture au Schéma National d'Aménagement du Territoire	87
22	Nouvelles injections et renouvellement des unités de pêche à horizon 2009	88
23	Activités en amont du secteur de la pêche, programmées dans le cadre du Programme de soutien à l'outil de production, à horizon 2009	89
24	Activités en aval du secteur de la pêche, programmées dans le cadre du Programme de soutien à l'outil de production, à l'horizon de 2009	90
25	Projet d'aquaculture et production escomptée à horizon 2009	92
26	Retenues collinaires recensées au niveau de la wilaya de Bejaia	97
27	Sites propices aux activités de pêche continentale et d'aquaculture dans la wilaya de Bejaia (selon le Schéma National d'Aquaculture 2005)	100
28	Besoins en linéaires de quais et d'appontement du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF (unité : mètre linéaire)	104
29	Besoins en surfaces diverses du port de pêche et de plaisance de TALA ILEF	105
30	Flottille de pêche de la wilaya de Bejaia enregistrée à la fin de l'année 2008	111
31	Caractéristiques techniques de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia enregistrée à la fin de l'année 2008	113
32	Structure de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia par tranches d'âge et par type de métiers pour l'année 2008	114
33	Evolution de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia 1994 – 2008	115
34	Population maritime de la wilaya de Bejaia enregistrée durant l'année 2008	117
35	Evolution de la population maritime de la wilaya de Bejaia 1994 – 2008	118
36	Production de la pêche continentale au niveau du barrage d'IGHIL EMDA (KHERRATA) durant l'année 2008	120
37	Production halieutique dans la wilaya de Bejaia durant l'année 2008	120
38	Production halieutique et nombre de sorties productives et non	123

	productives par type de métiers, pour l'année 2008	
39	Évolution trimestrielle de la production halieutique dans la wilaya de Bejaia par type de métiers pour l'année 2008 (Unité : tonne)	123
40	Évolution de la production halieutique de la wilaya de Bejaia, par type d'espèces, 1994 – 2008 (Unité : tonne)	125
41	Répartition de la population occupée par secteurs d'activité au niveau de la wilaya de Bejaia au 31/12/2008	128
42	Répartition des PME de la wilaya de Bejaia, par secteurs d'activité au cours de l'année 2008	129
43	Flottille de pêche de la wilaya de Bejaia	135
44	Détermination de l'échantillon d'enquête	136
45	Situation matrimoniale des patrons de pêche	137
46	Choix des patrons pour le métier de pêche	138
47	Formations futures liées à la pêche	138
48	Satisfaction des patrons de pêche des infrastructures de soutien à la production halieutique existantes au niveau du port de pêche de Bejaia	139
49	Disponibilité des pièces de rechange et des équipements de pêche au niveau national	141
50	Financement des embarcations de pêche enquêtés au niveau du port de pêche de Bejaia (répartition par catégorie de métier)	143
51	Connaissance des patrons de pêche des différents dispositifs de financement des activités de pêche en Algérie	146
52	Nombre d'embarqués et équipements utilisés par les petits métiers de la wilaya de Bejaia	147
53	Nombre d'embarqués et équipements utilisés par les sardiniers de la wilaya de Bejaia	150
54	Nombre d'embarqués et équipements utilisés par les chalutiers de la wilaya de Bejaia	151
55	Types de pêches pratiquées au niveau de la wilaya de Bejaia	152
56	Nombre de sorties effectuées par les embarcations de pêche de la wilaya de Bejaia par semaine	153

57	Nombre de sorties productives (par semaine) pour les embarcations de pêche de la wilaya de Bejaia	154
58	Production moyenne par sortie productive pour les différentes embarcations de pêche enquêtées	155
59	Appréciation de l'augmentation des sorties non productives par les patrons de pêche de la wilaya de Bejaia	158
60	Raisons de l'augmentation des sorties non productives avancées par les patrons de pêche de la wilaya de Bejaia	159
61	État de l'exploitation de la ressource halieutique au niveau de la wilaya de Bejaia	160
62	Existence de conflits d'usage entre différents métiers de pêche au niveau de la wilaya de Bejaia	162
63	Sites en mer propices aux activités d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le SDDAPA 2025)	167
64	Plans d'eau continentaux naturels propices aux activités d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le SDDAPA 2025)	168
65	Plans d'eau artificiels propices aux activités d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le SDDAPA 2025) 185	169
66	Sites propices aux activités de pêche continentale et d'aquaculture dans la wilaya d'El Taref (selon le Schéma National d'Aquaculture 2005) 185	169
67	Infrastructures de soutien à la production halieutique recensées au niveau de la wilaya d'El Taref, au cours de l'année 2008	172
68	Inscrits marins au niveau de la wilaya d'El Taref	172
69	La flottille de pêche de la wilaya d'El-Taref	174
70	Structure de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref par tranches d'âge et par type de métiers pour l'année 2008 (corailleurs exclus)	175
71	Les caractéristiques techniques de la flottille de pêche recensée au niveau de la wilaya d'El Taref, durant l'année 2008	176
72	Évolution de la flottille de pêche de la wilaya d'El-Taref durant la période 1994-2008	177
73	La production halieutique continentale de la wilaya d'El-Taref	179
74	La production halieutique (maritime) de la wilaya d'El-Taref	179

*Liste des tableaux*

---

75	Évolution de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref (tonnes)	181
76	Dotations maritimes des wilayas de Bejaia et d'El Taref	183
77	Infrastructures de soutien à la production halieutique au niveau des wilayas de Bejaia et d'El Taref 202	185
78	Population marine des wilayas de Bejaia et d'El Taref, 2008	186
79	Flottes de pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref, 2008	187
80	Répartition comparative de la flotte de pêche selon les longueurs littorales, et les zones maritimes des wilayas de Bejaia et d'El Taref, 2008	188
81	Tonnages et âges des flottes de pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref	189
82	Productions des pêches continentales des wilayas de Bejaia et d'El Taref durant l'année 2008	190
83	Productions des pêches de captures marines dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref durant l'année 2008	191



**Liste des graphiques**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
01	Évolution de la flottille de pêche de 1990 à 2007	64
02	Évolution indiciaire de la flottille de pêche de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990 (en %)	65
03	Évolution de la flottille de pêche par types de métiers 1999-2005	65
04	Évolution de la population marine de 1990 à 2007	69
05	Évolution indiciaire de la population marine de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990 (en %)	70
06	Évolution de la population marine par qualification de 1991 à 2002	71
07	Évolution de production des pêches continentales et d'aquaculture en Algérie de 1950 à 2005 (unité : tonne)	72
08	Évolution de la production des pêches de capture maritimes en Algérie durant la période 1990-2007 (Unité : Tonne)	75
09	Évolution indiciaire de la production halieutique de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990 (en %)	76
10	Structure de la production halieutique en Algérie par groupes d'espèces (moyenne 2000-2005)	76
11	Évolution de la production halieutique en Algérie par types de métiers 2000-2005 (Unité : Tonne)	78
12	Évolution indiciaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990	80
13	Tendances de l'évolution linéaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de 1990 à 2007 par rapport à l'année de base 1990	81
14	Évolution annuelle du ratio alimentaire (Unité : kg/habitant/an)	82
15	Évolution des importations et des exportations des produits de pêche en Algérie (unité : millions de Da)	85
16	Evolution indiciaire de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008, par rapport à l'année de base 1994	116

*Liste des graphiques*

17	Évolution indiciaire de la population maritime et de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008, par rapport à l’année de base 1994	119
18	Répartition de la production halieutique de la wilaya de Bejaia par type d’espèces pour l’année 2008	121
19	Répartition de la production halieutique de la wilaya de Bejaia par type de métiers pour l’année 2008	122
20	Évolution de la production halieutique de la wilaya de Bejaia 1994 – 2008 (Unité : tonne)	124
21	Évolution indiciaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008 par rapport à l’année de base 1994	126
22	Linéaire de l’évolution indiciaire de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de la wilaya de Bejaia durant la période 1994 – 2008 par rapport à l’année de base 1994	127
23	Bénéfice des patrons enquêtés de projets visant le développement des activités de pêche en Algérie	144
24	Évolution de la production du poisson blanc au niveau de la wilaya de Bejaia	161
25	Évolution de la population marine de la wilaya d’El-Taref durant la période 1994-2008	173
26	Évolutions indiciaires de la flottille de pêche et de la population marine de la wilaya d’El-Taref, durant la période 1994-2008 (%)	178
27	Graphique N° 25 : Répartition de la production halieutique de la wilaya d’El-Taref (2008)	180
28	Évolutions indiciaires de la flottille de pêche, de la population marine et de la production halieutique de la wilaya d’El Taref (%)	182
29	Composition des flottilles de pêche des wilayas de Bejaia et d’El Taref durant l’année 2008	187
30	Productions des pêches de captures marines dans les wilayas de Bejaia et d’El Taref durant l’année 2008	192

**Liste des figures**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
01	Les dimensions de la notion de territoire	07
02	Les trois paliers de la gouvernance selon le PNUD (1997)	12
03	Les sept types de relations du système complexe de la gouvernance	13
04	Typologie des ressources naturelles	22
05	Allocation optimale de la ressource non renouvelable lorsque son stock naturel est connu et ses coûts d'exploitation sont constants	26
06	Allocation optimale des ressources non renouvelables (selon Hotelling)	27
07	Allocation optimale de la ressource non renouvelable lorsque les coûts d'exploitation sont constants dans le cas de découverte de nouveaux gisements	28
08	Système classique de la prise de décision dans l'exploitation de la ressource halieutique	33
09	Processus général de la prise de décision dans l'exploitation de la ressource halieutique	34
10	Infrastructures de soutien aux activités de pêches, et sites prédisposés à l'aquaculture, au niveau de la wilaya de Bejaia	107
11	Filet statique de fond	147
12	Trémail	148
13	Capture par emmêlement	148
14	Filet maillant	148
15	Capture par emmaillement	148
16	Filet maillant combiné	149
17	La pêche à la senne tournante coulissante	150
18	Chalut de fond	151
19	Circuit de commercialisation de la production halieutique issue des pêches de captures marines au niveau de la wilaya de Bejaia	157
20	Potentialités hydriques de la wilaya d'El Taref	166

## Table des matières

Introduction générale .....	01
Chapitre I : Gouvernance, territoire, et ressources naturelles ; quelques éléments de définitions.....	05
I- Territoire et gouvernance ; quelques éléments de définitions .....	06
1- Le territoire : Définition du concept .....	06
2- La gouvernance : Historique et définitions du concept .....	07
2-1 Définitions du concept .....	08
2-2 Les acteurs de la gouvernance .....	11
2-2-1 L'État .....	11
2-2-2 Le secteur privé .....	11
2-2-3 La société civile .....	11
2-3 La gouvernance locale .....	13
2-3-1 Les composantes de la gouvernance locale .....	14
2-3-2 Typologie des formes de gouvernance locale .....	15
II- Les ressources naturelles .....	16
1- Typologie des ressources naturelles .....	16
1-1 Classification selon le degré de maîtrise de la ressource naturelle .....	16
1-1-1 Ressources non productibles et disponibles en abondance .....	16
1-1-2 Ressources reproductibles .....	16
1-1-3 Les ressources uniques .....	16
1-2 Classification selon type d'appropriation de la ressource naturelle .....	17
1-2-1 La notion du bien privé .....	17
1-2-2 La notion du bien collectif pur <i>ou de</i> bien public pur .....	17
1-2-3 La notion du bien en commun .....	18
1-2-4 La notion du bien de club .....	18
1-3 Classification selon le type d'utilisation de la ressource naturelle .....	19
1-3-1 La ressource exclusivement facteurs de production .....	19
1-3-2 La ressource facteurs de production et objet de demande finale directe .....	19
2- Classification des ressources naturelles en fonction des caractéristiques biologiques .....	19

2-1 La ressource non renouvelable .....	19
2-1-1 La ressource dont l'usage est nécessairement destructif .....	19
2-1-2 La ressource recyclable .....	19
2-1-3 La ressource dont l'usage n'est pas nécessairement destructif .....	20
2-2 La ressource renouvelable .....	20
2-2-1 Les ressources dont la quantité annuelle disponible n'est pas liée aux prélèvements antérieurs.....	20
2-2-2 Les ressources dont la quantité annuelle disponible est liée aux prélèvements antérieurs .....	20
2-3 Les actifs naturels multifonctions .....	21
3- Allocation optimale des ressources naturelles .....	23
3-1 Les conditions de l'optimum social .....	23
3-2 L'allocation optimale des ressources non renouvelables .....	24
3-2-1 Modèle avec coûts d'exploitation constants .....	25
3-2-2 Modèle avec possibilité de nouvelles découvertes de ressources (les coûts d'exploitation sont toujours considérés constants) .....	28
3-2-3 Modèle avec coûts d'exploitation croissants .....	29
3-3 L'allocation optimale des ressources renouvelables .....	30
3-3-1 Le statut de la ressource halieutique .....	31
3-3-2 La gestion de la ressource halieutique .....	32
3-3-3 Processus décisionnel dans l'exploitation de la ressource halieutique .....	33
Chapitre II : Organisation des activités d'exploitation des ressources halieutiques en Algérie .....	36
I - Aperçu historique sur le secteur de la pêche maritime en Algérie avant l'indépendance.....	37
II- Aperçu sur l'organisation du secteur de la pêche en Algérie après l'indépendance .....	40
1- L'Office National des Pêches : Le premier organisme en charge du secteur de la pêche en Algérie indépendante .....	40
2- L'Office Algérien des Pêches : un nouvel organisme en charge du secteur de la pêche en Algérie .....	41
3- La création du Secrétariat d'État à la Pêche .....	42
4- La décennie 1980-1989 : le secteur de la pêche ; une perspective de développement local pour les régions côtières .....	43
5- La période 1990-1999.....	44

III- L'organisation de la production et l'exploitation de la ressource halieutique en Algérie .....	45
1- Aperçu sur l'aménagement des pêches en Algérie .....	45
2- Classification des types de pêche en Algérie .....	48
2-1 Classification sur la base de la finalité .....	48
2-1-1 La pêche lucrative .....	48
2-1-2 La pêche récréative .....	48
2-1-3 La pêche prospective .....	48
2-2 Classification sur la base des zones de pêche .....	49
2-2-1 La pêche côtière .....	49
2-2-2 La pêche au large .....	49
2-2-3 La grande pêche .....	49
3- L'exercice des activités de pêche en Algérie .....	50
3-1 L'exercice de pêche par les navires nationaux .....	50
3-2 L'exercice de pêche par les navires étrangers .....	51
4- Fiscalité des pêches en Algérie .....	52
5- Evaluation de la ressource halieutique en Algérie .....	55
5-1 L'évaluation effectuée par la FAO .....	55
5-2 L'évaluation effectuée par l'institut Bergen (Norvège) .....	55
5-3 L'évaluation effectuée par l'ISTPM .....	55
5-4 Les deux campagnes d'évaluation réalisées par le navire océanographique Espagnol le « Vizconde de Eza » .....	56
Chapitre III : Exploitation de la ressource halieutique en Algérie .....	60
I- Moyens de production et outils d'exploitation de la ressource halieutique .....	61
1- Les infrastructures de soutien à la production halieutique en Algérie .....	61
2- La flottille de pêche en Algérie .....	63
3- La population marine en Algérie .....	69
II- La production halieutique en Algérie .....	71
1- La production d'aquaculture et des pêches continentales .....	71
2- La production des pêches de captures marines en Algérie .....	73
2-1 La production des pêches aux grands migrateurs halieutiques en Algérie .....	73

2-2 La production des pêches de captures maritimes en Algérie .....	75
3- Comparaison entre les tendances d'accroissement des facteurs de production et la production halieutique en Algérie .....	80
III- Quelques indicateurs socioéconomiques du secteur de la pêche en Algérie .....	82
1- Ratio alimentaire .....	82
2- Valeur ajoutée .....	83
3- Commerce extérieur des produits de pêche .....	84
IV- Perspectives du secteur de la pêche en Algérie .....	86
1- Les objectifs .....	86
2- Les moyens de mise en œuvre .....	86
2-1 Le développement des activités de pêche .....	87
2-2 Le développement des activités d'aquaculture .....	91
Chapitre IV : Exploitation de la ressource halieutique dans la wilaya de Bejaia .....	94
I- Présentation des potentialités halieutiques de la wilaya de Bejaia .....	95
1- Les plans d'eau continentaux .....	95
1-1 Les plans d'eau artificiels .....	95
1-2 Les embouchures d'oueds .....	97
2- Les Sites en mer .....	98
II- Outils et moyens d'exploitation de la ressource halieutique .....	100
1- Les infrastructures de soutien à la production halieutique .....	100
1-1 Les infrastructures portuaires .....	100
1-1-1 Le port de pêche de Bejaia .....	100
1-1-2 Le port de pêche et de plaisance de TALA ILEF .....	103
1-2 Les plages d'échouage .....	106
1-2-1 La plage d'échouage de Béni K'sila .....	106
1-2-2 La plage d'échouage de Melbou .....	106
1-3 Les superstructures d'appuis à l'outil de production halieutique .....	107
2- La flottille de pêche de la wilaya de Bejaia .....	110
2-1 Caractéristiques techniques de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia .....	111
2-2 Évolution de la flottille de pêche de la wilaya de Bejaia (1994-2008) .....	114
3- La population maritime de la wilaya de Bejaia .....	116
III- La production halieutique de la wilaya de Bejaia .....	119
1- La production issue des activités de l'aquaculture et de la pêche continentale .....	119

2- La production issue des pêches de captures marine .....	120
2-1 La production halieutique par type de métiers .....	121
2-2 Sorties productives et non productives par type de métier .....	122
2-3 Production des différents types de métiers de pêche par saison .....	123
2-4 Évolution de la production halieutique de la wilaya de Bejaia de 1994 à 2008 .....	124
2-5 Comparaison entre les tendances d'accroissement des facteurs de production et la production halieutique dans la wilaya de Bejaia .....	126
3- Le poids du secteur de la pêche dans la dynamique économique de la wilaya de Bejaia ...	128
3-1 L'emploi .....	128
3-2 La dynamique entrepreneuriale .....	129
3-3 Marché extérieur des produits issus des pêches .....	130
Chapitre V : Résultats de l'enquête de terrain au niveau du port de pêche de Bejaia .....	132
I- Méthodologie de l'enquête .....	133
1. Méthode de l'enquête .....	133
2- L'échantillonnage .....	134
2-1 La population ciblée par l'enquête .....	134
2-2 Critère de l'échantillonnage .....	135
2-3 Détermination de la taille de l'échantillon .....	135
3- La dimension spatiale de l'enquête .....	136
4- La dimension temporelle et déroulement de l'enquête .....	137
II- Analyse et interprétation des résultats de l'enquête .....	137
1- La situation socioéconomique des patrons de pêche .....	137
2- Les infrastructures et les équipements de soutien à la production halieutique .....	139
3- Caractéristiques de la flottille de pêche utilisée au niveau de la wilaya de Bejaia .....	142
4- Financement de l'armement de pêche au niveau de la wilaya de Bejaia .....	142
5- Types de pêches pratiqués au niveau de la wilaya de Bejaia .....	146
5-1 La pêche artisanale (petit métier) .....	146
5-2 La pêche à la senne .....	149
5-3 La pêche au chalut .....	151
6- Zones de pêches exploitées au niveau de la wilaya de Bejaia .....	152
7- La production halieutique de la wilaya de Bejaia .....	152
7-1 Effort de pêche et production halieutique .....	152
7-2 Commercialisation de la production halieutique .....	156
8- État de la ressource halieutique au niveau de la wilaya .....	158



Chapitre VI : Analyse comparative des secteurs de la pêche des wilayas de Bejaia et d'El Taref .....	164
I- Présentation des potentialités halieutiques de la wilaya d'El Taref .....	165
1- Présentation du potentiel naturel de la wilaya .....	165
1-1 Les sites littoraux .....	167
1-2 Les plans d'eau continentaux naturels .....	168
1-3 Les plans d'eau artificiels .....	169
2- Infrastructures de soutien à la production halieutique dans la wilaya d'El Taref .....	170
2-1 Le port de pêche d'El Kala .....	170
2-2 Le nouveau port de pêche en cours de réalisation .....	170
2-3 Les plages d'échouage .....	171
2-4 Structures de soutien à la production et à l'outil de production .....	171
2-5 Les moyens de formation .....	172
3- La population marine de la wilaya d'El Taref .....	172
4- La flottille de pêche de la wilaya d'El-Taref .....	174
4-1 Structure de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref par tranches d'âge .....	174
4-2 Caractéristiques techniques de la flottille de pêche .....	175
4-3 Evolution de la flottille de pêche de la wilaya d'El Taref .....	177
II- Présentation de la production halieutique de la wilaya d'El-Taref .....	178
1- La production halieutique en provenance des pêches continentales .....	178
2- La production halieutique en provenance des pêches de captures maritimes .....	179
3- Comparaison entre les tendances évolutives de la production halieutique et les facteurs de production .....	181
III- Comparaison entre les potentialités halieutiques des wilayas de Bejaia et d'El Taref .....	183
1- Comparaison des potentialités halieutiques .....	183
1-1 Comparaison des potentialités maritimes .....	183
1-2 Comparaison des potentialités continentales et aquacoles .....	184
2- Comparaison des outils et moyens de soutien à la production halieutique .....	184
3- Comparaison des populations marines.....	185
4- Comparaison des flottilles de pêche .....	186

IV- Productions halieutiques et dynamiques entrepreneuriales dans les wilayas de Bejaia et d'El Taref .....	189
1- Comparaison des productions halieutiques .....	189
1-1 Comparaison des productions issues de l'aquaculture et de la pêche continentale ...	189
1-2 Comparaison des productions issues des pêches de captures marines .....	190
2- Comparaison des dynamiques entrepreneuriales et du commerce extérieur des produits de pêche.....	192
Conclusion générale .....	195
Références bibliographiques.....	198
Annexes.....	207
Liste des tableaux.....	229
Liste des graphiques.....	234
Liste des figures.....	236
Table des matières	

## **Résumé**

La problématique de la gestion des ressources naturelles se situe au cœur des réflexions actuelles sur le développement durable. En effet, en plus des différents problèmes environnementaux liés au réchauffement climatique et aux nombreuses pollutions accusés par l'activité de l'homme, la raréfaction, voire l'épuisement et l'extinction des ressources naturelles sont un autre problème de taille qui se pose avec acuité. La solution à ce problème réside forcément dans l'adoption des modes de gestion adéquats, qui doivent répondre aux critères d'optimisation et de durabilité d'usage de la ressource, tout en tenant compte des besoins et du bien-être de la société humaine.

Le but recherché à travers ce présent travail est l'examen des conditions qui régissent l'exploitation d'une catégorie spécifique des ressources naturelles, à savoir la ressource halieutique dans la baie de Bejaia, et leur concordance avec les critères d'optimisation d'exploitation et de durabilité d'usage. Les pistes examinées dans cette présente réflexion relèvent des modes de gouvernance du secteur de la pêche et des ressources halieutiques en Algérie, et concernent à la fois la plateforme réglementaire et institutionnelle, l'efficacité de ces dispositifs, et les modes de gestion adoptés, au niveau local, dans l'exploitation dans cette catégorie de ressource. Les résultats auxquels nous avons abouti à l'issue de ce travail, attestent de l'existence d'une législation visant le développement durable du secteur de la pêche en Algérie, mais qui se présente parfois comme une entrave à l'optimisation de l'exploitation de la ressource qui demeure sous-exploitée dans son ensemble ; des limites des dispositifs institutionnels en charge du secteur de la pêche, et de l'inexistence des modes de gestion participative qui responsabilise les pêcheurs envers la pérennité de la ressource halieutique, à travers leur engagement dans une dynamique de cogestion des affaires de leur secteur.

**Mots clés** : Gouvernance des territoires littoraux, ressources naturelles, ressources halieutiques, gestion des ressources naturelles, secteur de la pêche, Bejaia.

## ملخص

إن إشكالية تسيير أو إدارة الموارد الطبيعية تقع في صلب التفكير الحالي الدائر حول التنمية المستدامة. فبالإضافة إلى مختلف المشاكل البيئية المتعلقة بالإحتباس الحراري وبؤر التلوث الناتجة عن النشاط البشري، نجد مشكل الندرة، أو استنزاف واستنزاف الموارد الطبيعية والتي تعتبر مشكلة أخرى ذات أهمية تطرح نفسها بحدّة.

إن حل هذه المشكلة يكمن بالضرورة في تبني أساليب التسيير المناسبة التي تقتضي الاستجابة إلى معايير تهمين واستدامة استعمال مورد من الموارد مع الأخذ في الاعتبار احتياجات ورفاهية المجتمع البشري.

إن الهدف المراد من هذا العمل هو دراسة الشروط أو الظروف التي تنظم استغلال صنف محدد من الموارد الطبيعية، والمتعلقة بالموارد الصيدية في ساحل ولاية بجاية، ومدى توافقها مع معايير تهمين استخدام الإستدامة في الاستغلال. المسارات المعالجة في دراستنا هذه تبين أساليب الإدارة الرشيدة في قطاع الصيد والموارد الصيدية بالجزائر، وتعني في آن الوقت القاعدة التنظيمية والمؤسسية، ومدى فعالية هذه الأجهزة، بالإضافة إلى أساليب التسيير المعتمدة على المستوى المحلي في استغلال هذا النوع من الموارد.

النتائج التي توصلنا إليها في نهاية هذا البحث تبين وجود التشريعات الهادفة إلى تحقيق التنمية المستدامة في قطاع الصيد بالجزائر، لكنها في بعض الأحيان تشكل عائقا أمام الإستفادة المثلى من استغلال هذا المورد الذي يبقى استغلاله ناقصا على العموم؛ محدودية الأجهزة المؤسسية القائمة على قطاع الصيد، وانعدام لأساليب التسيير التشاركي التي تحمّل مسؤولية للصيادين اتجاه ديمومة الموارد الصيدية، من خلال إلزامهم في ديناميكية التسيير المشترك لشؤون قطاعهم.

الكلمات المفتاحية:

الإدارة الرشيدة للأقاليم الساحلية، الموارد الطبيعية، الموارد الصيدية، قطاع الصيد، بجاية .

### Abstract

The problem of the management of natural resources is located in the center of current reflections on sustainable development. Indeed, besides the different environmental problems related to climate warming and many pollutions accused by the activity of man, the depletion or the exhaustion and the extinction of natural resources are another huge problem arises with acuity. The solution to this problem is inevitably the adoption of adequate plans, which must meet the optimization and sustainability criteria of the resource usage while taking into account the needs and well-being of human society.

The objective of this work is the examination of the conditions governing the holding of a specific natural resource, namely the halieutic resource in the Bay of Bejaia , and their concordance with the criteria of optimization of exploitation and the usage sustainability. In this reflection, the examined tracks are the modes of governance of the fishing sector and halieutic resources in Algeria; and concern both the regulatory and institutional platform, the efficiency of these devices, and the adopted management modes- at the local level- in the exploitation of this resource category. The results revealed by the end of this work indicate the existence of a legislation aimed at the sustainable development of the fishing sector in Algeria. But sometimes, it is presented as an obstacle to the optimization of exploitation of the resource; it remains under-exploited as a whole, limits of institutional devices support fishing, and the inexistence of participatory management that empowers fishermen to the sustainability of the fishing resource, through their involvement in a dynamic of joint management of the Affairs of their industry sector.

**Key words:** governance of coastal territories, natural resources, halieutic resources, fishing sector of Bejaia.